

Le service de l'assainissement

Rapport annuel du délégataire 2017

(conforme au décret 2005-236 du 14 mars 2005)



**SOCIÉTÉ
MARTINICAISE
DES EAUX**



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE L'ESPACE SUD MARTINIQUE**



Sommaire

1 Synthèse de l'année	5
1.1 L'essentiel de l'année	7
1.2 Les chiffres clés.....	8
1.3 Les indicateurs de performance.....	9
1.3.1 Les indicateurs du décret du 2 mai 2007.....	10
1.3.2 Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL.....	11
1.3.3 Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E.....	11
1.4 Les indicateurs spécifiques du contrat.....	12
1.5 Les évolutions réglementaires	13
1.6 Les perspectives	14
2 Présentation du service	15
2.1 Le contrat	17
2.2 Notre organisation dédiée à votre contrat.....	18
2.2.1 L'organisation spécifique pour votre contrat.....	18
2.2.2 La SME au service des usagers	18
2.2.3 Un service 24/24, en continu.....	19
2.2.4 La gestion de crise.....	20
2.3 L'inventaire du patrimoine	21
2.3.1 Le système d'assainissement	21
2.3.2 Les biens de retour	21
3 Qualité du service.....	41
3.1 Le bilan d'exploitation du système de collecte	42
3.1.1 Le schéma du système d'assainissement du contrat.....	42
3.1.2 La pluviométrie	42
3.1.3 La problématique H2S	42
3.1.4 L'exploitation des réseaux de collecte.....	43
3.1.5 L'exploitation des déversoirs, bassins d'orage	71
3.1.6 L'exploitation des postes de relèvement	78
3.1.7 La conformité du système de collecte	110
3.2 Le bilan d'exploitation du système de traitement	111
3.2.1 Le schéma de la station d'épuration du contrat	111
3.2.2 Le fonctionnement hydraulique	111
3.2.3 L'exploitation des ouvrages de traitement	112
Coûts de référence applicables à la filière de traitement des boues	130
Coûts de référence applicables à la filière d'évacuation et de traitement des sous-produits	132
3.2.4 Les interventions sur les stations d'épuration.....	135
3.2.5 La conformité des rejets du système de traitement	143
Le renouvellement	202
Liste des travaux de renouvellements réalisés	202
Longueur de canalisations, nombre de branchements et d'accessoires hydrauliques renouvelés.....	210
Liste des travaux de travaux de renforcement ou extensions réalisés par le Syndicat	210
3.3 Les autres missions du service	211
3.3.1 Les actions de communications pour votre contrat.....	211
3.3.2 Le géoréférencement.....	213
3.4 Le bilan clientèle.....	214
3.4.1 Le nombre de clients assainissement collectif.....	214
3.4.2 Les statistiques clients.....	216
3.4.3 Les volumes assujettis à l'assainissement	217
3.4.4 La typologie des contacts clients	221
3.4.5 Les principaux motifs de dossiers clients	222
3.4.6 L'activité de gestion clients	224

3.4.7	La relation clients.....	224
3.4.8	L'encaissement et le recouvrement.....	226
3.4.9	Le fonds de solidarité.....	226
3.4.10	La mesure de la satisfaction client.....	226
3.4.11	Le prix du service de l'assainissement.....	231

4 | Votre délégataire 233

4.1	Notre organisation	236
1.1.1	L'entreprise régionale OUTRE-MER	236
▪	Nos implantations	236
▪	Nos moyens humains	236
▪	Nos moyens matériels	238
▪	Nos moyens logistiques	238
▪	Les autres moyens	239
▪	L'appartenance à un groupe d'envergure mondiale	240
○	La relation clientèle	241
▪	Accueil physique	241
▪	L'agence en ligne	241
▪	L'accueil téléphonique 09 69 32 97 22	242
▪	Les renforts du groupe	242
4.2	Notre système de management	243
4.3	Notre démarche développement durable.....	247
4.3.1	Des exemples d'application dans le cadre du contrat.....	249
4.3.2	Agir en faveur de la biodiversité.....	251
4.4	Nos offres innovantes.....	253
4.4.1	Notre organisation VISIO.....	253
4.4.2	Nos nouveaux produits d'exploitation.....	254

5 | Glossaire 255

6 | Annexes 267

6.1	Annexe 1 : Synthèse réglementaire	269
6.2	Annexe 2 : Schéma des PR	280
6.3	Annexe 3 : Pluviométrie	281
6.4	Annexe 4 : Schéma de principe des Steus	282
6.5	Annexe 5 : Ouvrages géoréférencés	283
6.6	Annexe 6 : Organigramme de la SME	284
6.7	Annexe 7 : Bilans autosurveillances	285
6.8	Annexe 8	286

1 | Synthèse de l'année



1.1 L'essentiel de l'année

Pour l'ensemble de la Société Martiniquaise des Eaux:

- ✓ 20 Mars 2017 : Création au sein de l'entreprise SME de l'Agence VISIO, cellule d'ordonnancement
- ✓ 1 Aout 2017 : Avenant de Prolongation du Contrat de Prestation de Service Assainissement de la Ville du Morne Rouge jusqu'au 31 décembre 2017.
- ✓ 30 Aout 2017 : Passage de l'Ouragan IRMA de catégorie 5 avec des conséquences sur la houle de la côte Nord Caraïbes
- ✓ 16 septembre 2017 : Passage au large de l'île, de l'ouragan MARIA de catégorie 5 avec de fortes rafales de vent.
- ✓ 30 Septembre 2017 : Fortes pluies suite au passage d'une onde tropicale avec des inondations au niveau des quartiers de communes de Saint Pierre, Morne Rouge et Prêcheur.
- ✓ 6 Novembre 2017 : Audit AFNOR sur la démarche qualité SME. Certification ISO 9001 reconduite pour l'ensemble de ses activités.

1.2 Les chiffres clés



469,58 TMS de boues évacuées

390 km de réseau total d'assainissement



380,1 km de réseau eaux usées



31 909,7 ml de réseau curé



3 490 450 m³ d'eau traitée

1.3 Les indicateurs de performance

Les données et indicateurs relatifs aux caractéristiques et à la performance du service qui sont présentés ci-dessous et dont la production relève de la responsabilité du délégataire dans le cadre du présent contrat vous permettront de faire figurer dans votre rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) les indicateurs descriptifs du service et les indicateurs de performance demandés par le **décret du 2 mai 2007**.

Certaines données et indicateurs sont présentés dans d'autres parties de ce rapport, et notamment :

- Les caractéristiques techniques du service :
 - La date d'échéance du contrat de Délégation de Service Public est répertoriée dans la partie "Présentation du service \ Le contrat"
 - L'estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (1), le nombre d'abonnements, l'évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Les statistiques clients"
 - Les linéaires de réseau de collecte des eaux usées de type unitaire (1) et séparatif (1) sont détaillés dans la partie "La présentation du service \ L'inventaire du patrimoine \ Les réseaux"
 - Le nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (1) est répertorié dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de collecte \ La conformité du système de collecte"
 - La quantité de boues issues des ouvrages d'épuration est présentée dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de traitement \ L'exploitation des ouvrages de traitement"
- La tarification du service de l'assainissement et les recettes du service :
 - La facture détaillée et le prix TTC pour une consommation de référence de 120 m³ sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Le prix du service de l'assainissement"
 - Les recettes du service sont présentées dans la partie "Les comptes de la délégation et le patrimoine \ Le CARE"
- Les indicateurs de performance :
 - Le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (1) figure dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Les statistiques clients"
 - L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (1) est présenté dans la partie "La qualité du service \ L'inventaire du patrimoine \ Les biens de retour / L'analyse du patrimoine".
 - Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers, le nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de collecte \ La conformité du système de collecte"
 - Le taux de réclamation, l'existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ainsi que les taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"
 - L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif et le taux de conformité des dispositifs associés sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ L'assainissement non collectif"
- Les actions de solidarité et de coopération, et notamment le nombre et le montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité sur l'eau, sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"

Pour chaque donnée et indicateur nous avons indiqué le degré de fiabilité (A pour "très fiable", B pour "fiable" et C pour "peu fiable") calculé selon la méthodologie préconisée dans la circulaire ministérielle n°12/DE du 28 avril 2008.

La définition et le mode de calcul de chaque donnée et indicateur de performance peuvent être consultés sur le site <http://www.services.eaufrance.fr/indicateurs>

Le détail du calcul de certains indicateurs est reporté en annexe.

Focus sur le SISPEA

Le SISPEA, système d'information unique et visant au recueil, à la conservation et à la diffusion des données sur les services publics de distribution d'eau et d'assainissement, a été créé par la loi sur l'Eau et rendu obligatoire par la loi NOTRe.

Chaque collectivité doit y saisir et y publier les données et indicateurs normés des services dont elle a la charge, une fois le RPQS présenté à son assemblée délibérante.

Nous avons construit, en collaboration avec l'Agence Française pour la Biodiversité, entité gérant le SISPEA un échange automatisé de ces données permettant de les alimenter par celles que nous fournissons dans le présent RAD. Cela permet ainsi de vous affranchir en grande partie de cette saisie. Il nous apparaît également important d'être proactifs dans cette démarche de transparence. Ces données ne seront que « préalimentées », il vous appartiendra de les publier en les validant sur le portail dédié.

Sauf avis contraire de votre part et sous réserve de pouvoir faire correspondre notre référentiel Contrats avec le référentiel des services SISPEA (relation 1-1 exigée), nous procéderons à l'envoi automatisé des données en juillet.

1.3.1 Les indicateurs du décret du 2 mai 2007

Nous avons également indiqué ci-dessous des données et indicateurs dont la production relève de la responsabilité de la collectivité ou d'autres organismes publics, dans la mesure où ceux-ci ont pu être collectés à la date de réalisation du présent rapport. Ils sont signalés par un signet numéroté :

(1) : producteur de l'information = Collectivité

(2) : producteur de l'information = Police de l'Eau.

Indicateurs du décret du 2 mai 2007						
Thème	Indicateur	2015	2016	2017	Unité	Degré de fiabilité
Caractéristique technique	D201.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaires ou séparatif (1)	63 453	62 639	62 770	Nombre	A
Caractéristique technique	VP.056 - Nombre d'abonnements	28 020	28 366	28 315	Nombre	A
Caractéristique technique	D202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (1)	0	0	0	Nombre	A
Caractéristique technique	VP.200 - Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type séparatif (1)	300,93	376,21	380,15	km	A
Caractéristique technique	D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	473	443,76	469,58	TMS	A
Tarification	D204.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,99	2,98	2,99	€ TTC/m ³	A
Indicateur de performance	P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	30	30	82	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100	100	100	%	A
Actions de solidarité et de coopération	P207.0 - Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité	-	0,0003	0,0013	€/m ³	A
Actions de solidarité et de coopération	Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	66	46	42	Nombre	A

1.3.2 Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL

Les indicateurs mentionnés ci-dessous sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs du décret du 2 mai 2007 soumis à examen de la CCSPL						
Thème	Indicateur	2015	2016	2017	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur de performance	P251.1 - Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	-	0	0	Nombre / 1000 habitants desservis	A
Indicateur de performance	P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	0	27,5	26	Nombre / 100 km	A
Indicateur de performance	P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	86	86	85	%	A
Indicateur de performance	P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (1)	-	70	70	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P258.1 - Taux de réclamations	0,85	0	0,14	Nombre / 1000 abonnés	A
Indicateur de performance	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	-	Oui	Oui	Oui / Non	A
Indicateur de performance	P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	-	5,9	6,4	%	A

1.3.3 Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E

Dans un souci de continuité, la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) a décidé de maintenir la publication de données et d'indicateurs qui n'ont pas été repris dans le décret du 2 mai 2007. Ces indicateurs qui étaient publiés depuis 2004 sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Thème	Indicateur	2016	2017	Unité
Dépollution	Indice de conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral)	Non	Non	Oui / Non
Satisfaction des usagers	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Oui	Oui	Oui / Non
Accès à l'eau	Existence d'une CCSPL	Oui	Oui	Oui / Non
Indicateur FP2E	Existence d'une commission départementale Solidarité Eau	Oui	Oui	Oui / Non
Certification	Obtention de la certification ISO 9001 version 2008	Oui	Oui	Oui / Non

1.4 Les indicateurs spécifiques du contrat

Indicateur	2015	2016	2017	Objectif
Curage des réseaux (cf. article 20.1)	12,8* 9,77**	33,20* 28,68**	31,77* 28,15**	21 km moyen 16,5 km mini
Fréquence de curage des Postes de Relevage (< 2 000 EH) Fréquence de passage des Postes de Relevage (> 2 000 EH) (cf. article 20.2)	100 %	100%	100%	2 par an 4 par an
Inspections visuelles diurnes et nocturnes (cf. article 20.3)	779	117	784	10 % par an (calculer sur 9 mois)
ITV et vidéo-périscope (cf. article 20.3)	91	303	546	375
Enquêtes de conformité branchement (cf. article 20.3)	62	642	197	375
Tests à la fumée (cf. article 20.3)	1,7 km	1,12 km	5,98 km	1,65 km
Pourcentage de stations de traitement des eaux usées disposant d'un Manuel d'exploitation (cf. article 21.2)	100 %	100%	100%	100 %
Taux d'obstruction sur canalisation (cf. article 20.3)	0,27	0,26	0,26	< 0,3 par km

1.5 Les évolutions réglementaires

ACTUALITE MARQUANTE

- Mise en œuvre de la dématérialisation des marchés publics et des contrats de concession : arrêté du 29 mars 2017 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution de marchés publics et de contrats de concession et arrêté du 14 avril 2017 relatif aux données essentielles dans la commande publique
- Modification du décret « Marchés publics » : décret n° 2017-516 du 10 avril 2017 portant diverses dispositions en matière de commande publique
- Participation du public dans les décisions à caractère environnemental et réforme de l'évaluation environnementale : décret n° 2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et modifiant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale de certains projets, plans et programmes.
- Assouplissement des conditions du transfert de la compétence GEMAPI au profit des établissements publics de coopération intercommunale : loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations

1.6 Les perspectives

La reprise de la compétence eau et assainissement par les Communautés d'Agglomérations du Centre et du Sud de la Martinique et celle de Cap Nord vont générer des ajustements dans la gouvernance des contrats. L'enjeu réside dans la mise en place de convention qui permette un pilotage opérationnel et respect des engagements.

Les variations de patrimoine devront être prises en compte de la gestion du contrat. Certains ouvrages sont sortis, d'autres ont fait l'objet de réhabilitations lourdes. Les nouvelles stations d'épurations construites n'ont encore été réceptionnées conformément aux conditions contractuelles.

Concernant le réseau de collecte, des tronçons ont été signalés par les services de la SME comme étant en disfonctionnement récurrent voire hors d'usage comme Bourg Sainte-Luce et bord de mer Vauclin. Ces anomalies entraînent des pollutions du milieu naturel et des désagréments aux usagers

2 | Présentation du service



2.1 Le contrat

Le tableau ci-dessous présente les dates de prise d'effet et d'échéance du contrat et des éventuels avenants qui ont été signés :

Le contrat et ses avenants			
Désignation	Date de prise d'effet	Date d'échéance	Objet
Contrat	01/04/2015	31/03/2027	Affermage

2.2 Notre organisation dédiée à votre contrat

2.2.1 L'organisation spécifique pour votre contrat

La SOCIETE MARTINICAISE DES EAUX (SME) assure pour le compte de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ESPACE SUD MARTINIQUE, la gestion du service de l'assainissement, répartie sur les 14 communes du Sud de la Martinique.

2.2.2 La SME au service des usagers

La **Société Martiniquaise des Eaux (SME)** est une société spécialisée dans la gestion des services de l'eau et d'assainissement **depuis 40 ans** au service des collectivités territoriales de la Martinique.



Sur tout le périmètre de l'ESPACE SUD, ses activités s'inscrivent dans le grand cycle de l'eau depuis la production d'eau potable jusqu'à la **collecte, au transport et à l'épuration des eaux usées ou la gestion des milieux aquatiques**.

Elle s'appuie aujourd'hui sur un **effectif Martiniquais de 47 salariés** en assainissement sous la responsabilité de Philippe GRAND, directeur général et ingénieur spécialisé en sciences et techniques de l'eau et de l'assainissement avec plus de 30 années d'expérience dans le domaine. Il est actuellement le représentant local officiel de la fédération des Entreprises de l'Eau en Martinique (FP2E).



Son expérience s'est forgée sur la gestion locale en délégation de service ou prestations de service de très nombreuses installations en eau comme en assainissement.

Pour l'assainissement, la SME a en charge sur le territoire de l'ESPACE SUD :

- 157 475 habitants,
- 72 794 abonnés,
- 8 791 737 m³ consommé (hors vente en gros),
- 6 904 442 m³ vendu en gros à la CACEM
- 2 usines de traitement,
- 66 stations de pompage,
- 123 réservoirs,

La Société Martiniquaise des Eaux est une entreprise certifiée AFNOR ISO 9001 : 2008 pour l'ensemble de ses activités :

- Production et distribution d'eau potable
- Collecte et traitement des eaux usées
- Gestion administrative des clients SICSM, CACEM et SCCCNO
- Entretien et inspection des réseaux
- Analyse des Eaux de baignades

2.2.3 Un service 24/24, en continu

La Société Martiniquaise des Eaux gère les appels d'urgence qui proviennent des usagers ou directement des équipements de télésurveillance des 500 installations dont elle a la responsabilité. Le service d'astreinte constitué de 20 personnes, assure une permanence 24h/24, tous les jours de l'année. Cette continuité du service concerne la gestion des installations de production et de distribution d'eau, de collecte et de traitement des eaux usées.

Les équipes d'astreinte restent mobilisées hors des heures ouvrables, les week-end et jours fériés pour déclencher les interventions nécessaires.

Elles sont compétentes en termes de traitement d'eau, d'épuration, de plomberie, de terrassement, d'électromécanique et de gestion des réseaux. L'effectif mobilisé chaque semaine représente environ 10 % de l'effectif total de la société.



2.2.4 La gestion de crise

La situation géographique de la Martinique l'expose à de nombreux risques naturels. La gestion de la production et de la distribution de l'eau deviennent de vrais défis face aux bouleversements des éléments naturels.

La Société Martiniquaise des eaux a mis en place un plan de crise afin d'optimiser sa réactivité et de minimiser toutes les conséquences liées aux phénomènes naturels. Une organisation et des moyens spécifiques ont été définis pour répondre au caractère abrupt et inhabituel de ces événements. Elle est engagée également dans le plan de prévention des risques et participe activement aux actions préfectorales comme l'exercice cyclonique de 2012, dit Zéklè. (photo)

Le plan Orsec cyclone va être amélioré



Pour la première fois depuis plusieurs années, un exercice cyclonique, baptisé « Zéklè », a été organisé pour tester et améliorer le niveau d'entraînement de l'ensemble des...

France-Antilles Martinique

02.06.2012

Le système de gestion de crise s'appuie sur :

- La connaissance du rôle des différents acteurs d'une crise,
- Une organisation préétablie du management de la crise,
- Un ensemble de documents ou de données techniques spécifiques,
- Une formation des acteurs principaux,
- Une détection et une alerte rapides.

En outre, l'ensemble du personnel d'astreinte et d'intervention fait l'objet de formations ou de mises à niveau régulières afin de maîtriser aussi rapidement que possible les situations d'urgence, ne relevant pas nécessairement de la crise majeure, qui peuvent se présenter. Enfin, les incidents ou accidents réels sont exploités en termes de retour d'expérience et de validation des consignes mises en place dans ce cas

2.3 L'inventaire du patrimoine

Cette partie présente l'inventaire des biens du service, et notamment les installations utilisées dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

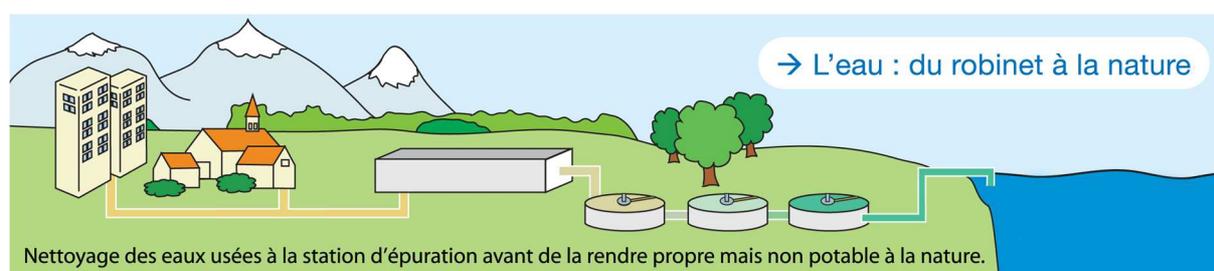
Elle détaille l'ensemble des composantes du réseau de collecte, et notamment les canalisations, les branchements et accessoires de réseau. Les variations du patrimoine exploité sont explicitées.

Le présent chapitre répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Délégué :

- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué,
- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat.

L'inventaire simplifié des biens du service est repris ci-après, en précisant les biens de retour et biens de reprise. L'inventaire détaillé correspondant est à la disposition de la Collectivité.

2.3.1 Le système d'assainissement



Dans un système d'assainissement, on distingue les réseaux de type unitaire et les réseaux de types séparatifs :

- un réseau qualifié de « unitaire » est conçu pour véhiculer à la fois les eaux usées (EU) et les eaux pluviales (EP). Par temps de pluie, le débit dans les collecteurs augmente fortement, gonflé par la venue d'eau de ruissellement.
- Dans le cas d'un réseau de type séparatif, les eaux usées sont raccordées à un collecteur d'eaux usées. Les eaux pluviales sont évacuées dans un collecteur d'eaux pluviales. Il y a donc deux réseaux distincts qui ne doivent pas avoir d'interconnexion. Chaque habitation est munie de deux branchements de raccordement distincts.

Les réseaux de transport (ou de transfert) sont des réseaux constitués de canalisations généralement de diamètres supérieurs à ceux des réseaux de collecte, qui peuvent être en charge ou à écoulement libre. Les réseaux de transport ont pour objectif l'acheminement de l'effluent collecté par le réseau de collecte jusqu'à un réseau en aval ou à la station de traitement des eaux usées.

2.3.2 Les biens de retour

Les biens de retour sont ceux dont le contrat prévoit qu'ils feront obligatoirement et automatiquement retour à la collectivité au terme de l'affermage, en principe de manière gratuite. Ils se caractérisent par le fait qu'ils sont nécessaires à l'exploitation du service. Ils sont considérés comme étant la propriété de la collectivité dès l'origine, même s'ils ont été financés ou réalisés par l'exploitant.

- **LES RESEAUX PAR TYPE**

2 | Présentation du service

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par type (séparatif ou unitaire) exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

Répartition du linéaire de canalisation par type (ml)	
Désignation	2017
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	305 513
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	74 626
Linéaire de réseau eaux traitées (ml)	9 177
Linéaire de réseau en trop-plein (ml)	670
Linéaire total (ml)	389 987

Répartition du linéaire de canalisation par type et par commune (ml)				
Commune	Désignation	2016	2017	N/N-1 (%)
DUCOS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	38 170	38 388,6	0,6%
GROS-MORNE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	228,7	228,7	0,0%
LA TRINITÉ	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	40 441,9	40 441,9	0,0%
LE DIAMANT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	16 174,3	16 232,2	0,4%
LE FRANÇOIS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	24 577,6	24 604,3	0,1%
LE MARIN	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	13 396,9	13 395,8	0,0%
LE ROBERT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	32 314,7	32 305,7	0,0%
LE VAUCLIN	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	16 911,6	16 911,6	0,0%
LES ANSES-D'ARLET	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	8 492,9	8 510,4	0,2%
LES TROIS-ILETS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	33 534,6	33 983,4	1,3%
RIVIÈRE-PILOTE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	5 580,5	5 580,5	0,0%
RIVIÈRE-SALÉE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	26 336,9	26 336,9	0,0%
SAINTE-ANNE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	12 129,7	12 129,7	0,0%
SAINTE-LUCE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	27 550,9	27 548,6	0,0%
SAINT-ESPRIT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	8 916,3	8 914,8	0,0%
DUCOS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	7 321,1	7 335,1	0,2%
LA TRINITÉ	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	8 270,8	8 270,8	0,0%
LE DIAMANT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	2 874,4	2 874,4	0,0%
LE FRANÇOIS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	6 620,2	6 619,1	0,0%
LE MARIN	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	6 664,3	6 664,3	0,0%
LE ROBERT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	9 709,8	9 719,3	0,1%

2 | Présentation du service

Répartition du linéaire de canalisation par type et par commune (ml)				
Commune	Désignation	2016	2017	N/N-1 (%)
LE VAUCLIN	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	1 704,4	1 704,4	0,0%
LES ANSES-D'ARLET	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	2 249,5	2 249,5	0,0%
LES TROIS-ILETS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	5 305,2	5 312,1	0,1%
RIVIÈRE-PILOTE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	22,8	22,8	0,0%
RIVIÈRE-SALÉE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	4 456,9	4 690,7	5,2%
SAINTE-ANNE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	4 102	4 102	0,0%
SAINTE-LUCE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	13 560,2	13 560,2	0,0%
SAINT-ESPRIT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	1 501,7	1 501,7	0,0%
LA TRINITÉ	Linéaire de réseau eaux traitées (ml)	2 500,5	2 500,5	0,0%
LE FRANÇOIS	Linéaire de réseau eaux traitées (ml)	674,9	674,9	0,0%
LE MARIN	Linéaire de réseau eaux traitées (ml)	901	901	0,0%
LE ROBERT	Linéaire de réseau eaux traitées (ml)	1 160,2	1 160,2	0,0%
LES ANSES-D'ARLET	Linéaire de réseau eaux traitées (ml)	1 423,6	1 423,6	0,0%
LES TROIS-ILETS	Linéaire de réseau eaux traitées (ml)	897,4	897,4	0,0%
SAINTE-LUCE	Linéaire de réseau eaux traitées (ml)	1 368,1	1 619,9	18,4%
LA TRINITÉ	Linéaire de réseau en trop-plein (ml)	371	371	0,0%
LE DIAMANT	Linéaire de réseau en trop-plein (ml)	61,9	61,9	0,0%
LE FRANÇOIS	Linéaire de réseau en trop-plein (ml)	49,9	49,9	0,0%
LE VAUCLIN	Linéaire de réseau en trop-plein (ml)	23,2	23,2	0,0%
LES ANSES-D'ARLET	Linéaire de réseau en trop-plein (ml)	12,4	12,4	0,0%
LES TROIS-ILETS	Linéaire de réseau en trop-plein (ml)	34,6	34,6	0,0%
SAINTE-ANNE	Linéaire de réseau en trop-plein (ml)	7,9	7,9	0,0%
SAINTE-LUCE	Linéaire de réseau en trop-plein (ml)	90,9	90,9	0,0%
SAINT-ESPRIT	Linéaire de réseau en trop-plein (ml)	17,8	17,8	0,0%
Linéaire total (ml)		388 716	389 986,5	0,3%

• LES RESEAUX PAR MATERIAU ET NATURE

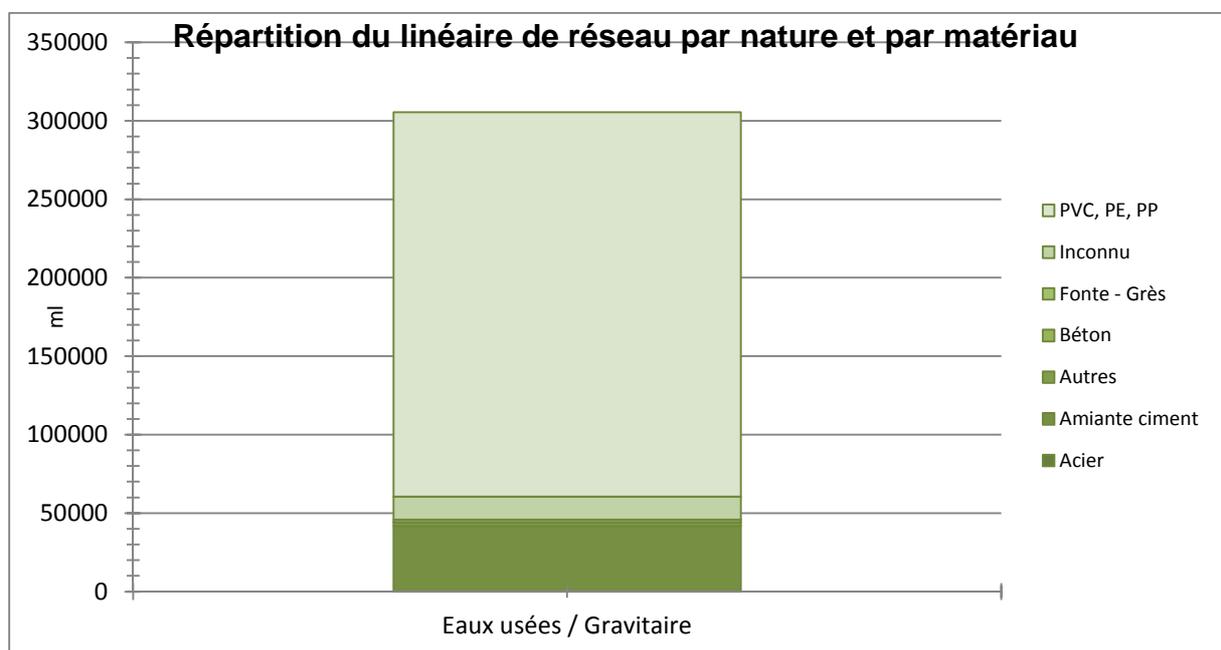
Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par gamme de diamètre et par type de matériau exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

2 | Présentation du service

Répartition du linéaire de canalisation par nature et matériau (ml)										
Réseau	Écoulement	Acier	Amiante ciment	Béton	Ciment	Fonte - Grès	PVC, PE, PP	Autres	Inconnu	Total
Autres	Gravitaire	-	-	-	-	-	1 296	23	534	1 853
Autres	Refoulement	-	-	-	-	-	7 097	-	897	7 994
Eaux usées	Gravitaire	69	41 743	161	-	1 725	245 031	2 244	14 541	305 513
Eaux usées	Refoulement	-	-	-	-	7 264	63 035	2 751	1 575	74 626
Total		69	41 743	161	-	8 989	316 460	5 018	17 547	389 987

2 | Présentation du service

Répartition du linéaire de canalisation par nature et matériau (ml)											
Réseau	Écoulement	Acier	Amiante ciment	Béton	Fonte	PVC	Polyéthylène	PRV/Fibre de verre	Autres	Inconnu	Total
Autres	Gravitaire	-	-	-	-	1 296	-	-	23	534	1 853
Autres	Refoulement	-	-	-	-	675	6 422	-	-	897	7 994
Eaux usées	Gravitaire	69	41 743	161	1 725	244 829	173	29	2 244	14 541	305 513
Eaux usées	Refoulement	-	-	-	7 264	38 929	24 107	-	2 751	1 575	74 626
Total		69	41 743	161	8 989	285 729	30 702	29	5 018	17 547	389 987



• LES VARIATIONS SUR LES CANALISATIONS

Les tableaux suivants détaillent les changements intervenus sur l'année au niveau du linéaire de canalisations par type (EU). En ce qui concerne le motif "Renouvellements", la valeur indiquée correspond au delta en positif ou en négatif du linéaire constaté à l'issue de l'opération de renouvellement.

Suivi des évolutions sur l'année d'exercice - Réseaux			
Motif	ml EP	ml EU	ml Unitaire
Linéaire total de réseau de l'année précédente	-	379 790	-
Situation actuelle	0	379 790	0

Suivi des évolutions sur l'année d'exercice - Réseaux			
Motif	ml EP	ml EU	ml Unitaire
Linéaire total de réseau de l'année précédente	-	379 790	-
Régularisations de plans	0	1 019	0
Situation actuelle	0	380 809	0

Suivi des évolutions sur l'année d'exercice - Réseaux par commune				
Commune	Motif	ml EP	ml EU	ml Unitaire
DUCOS	Linéaire total de réseau de l'année précédente	-	45 491	-
GROS-MORNE	Linéaire total de réseau de l'année précédente	-	229	-
LA TRINITÉ	Linéaire total de réseau de l'année précédente	-	49 084	-
LE DIAMANT	Linéaire total de réseau de l'année précédente	-	19 111	-
LE FRANÇOIS	Linéaire total de réseau de l'année précédente	-	31 248	-
LE MARIN	Linéaire total de réseau de l'année précédente	-	20 061	-
LE ROBERT	Linéaire total de réseau de l'année précédente	-	42 025	-
LE VAUCLIN	Linéaire total de réseau de l'année précédente	-	18 639	-
LES ANSES-D'ARLET	Linéaire total de réseau de l'année précédente	-	10 755	-
LES TROIS-ILETS	Linéaire total de réseau de l'année précédente	-	38 874	-
RIVIÈRE-PILOTE	Linéaire total de réseau de l'année précédente	-	5 603	-
RIVIÈRE-SALÉE	Linéaire total de réseau de l'année précédente	-	30 794	-
SAINTE-ANNE	Linéaire total de réseau de l'année précédente	-	16 240	-
SAINTE-LUCE	Linéaire total de réseau de l'année précédente	-	41 202	-
SAINT-ESPRIT	Linéaire total de réseau de l'année précédente	-	10 436	-

• LES ACCESSOIRES DE RESEAU ET LES BRANCHEMENTS

Le tableau suivant détaille les principaux accessoires de réseau disponibles au 31 décembre de l'année d'exercice dans le cadre du présent contrat :

Inventaire des principaux accessoires du réseau				
Désignation	2016	2017	N/N-1 (%)	
Regards réseau	13 282	13 319	0,3%	
Vannes	16	16	0,0%	

Inventaire des principaux accessoires du réseau par commune				
Commune	Désignation	2016	2017	N/N-1 (%)
DUCOS	Regards réseau	1 741	1 747	0,3%
DUCOS	Vannes	2	2	0,0%
GROS-MORNE	Regards réseau	5	5	0,0%
LA TRINITÉ	Regards réseau	1 803	1 803	0,0%
LE DIAMANT	Regards réseau	641	644	0,5%
LE DIAMANT	Vannes	2	2	0,0%
LE FRANÇOIS	Regards réseau	1 026	1 030	0,4%
LE MARIN	Regards réseau	600	600	0,0%
LE MARIN	Vannes	2	2	0,0%
LE ROBERT	Regards réseau	1 387	1 387	0,0%
LE VAUCLIN	Regards réseau	735	735	0,0%
LES ANSES-D'ARLET	Regards réseau	335	336	0,3%
LES ANSES-D'ARLET	Vannes	1	1	0,0%
LES TROIS-ILETS	Regards réseau	1 449	1 471	1,5%
LES TROIS-ILETS	Vannes	5	5	0,0%
RIVIÈRE-PILOTE	Regards réseau	278	278	0,0%
RIVIÈRE-SALÉE	Regards réseau	1 172	1 172	0,0%
SAINTE-ANNE	Regards réseau	561	561	0,0%
SAINTE-ANNE	Vannes	1	1	0,0%
SAINTE-LUCE	Regards réseau	1 199	1 198	- 0,1%
SAINTE-LUCE	Vannes	2	2	0,0%
SAINT-ESPRIT	Regards réseau	350	352	0,6%

2 | Présentation du service

Inventaire des principaux accessoires du réseau par commune				
Commune	Désignation	2016	2017	N/N-1 (%)
SAINT-ESPRIT	Vannes	1	1	0,0%

- **Nombre de branchements par nature et par type d'abonnés desservis**

Notre niveau de connaissance patrimoniale ne permet pas à ce jour de fournir le nombre de branchement par nature, par type d'abonnés desservis, par matériau et par diamètre.

Le nombre de branchements neufs réalisés au cours de l'exercice 2017 sont repris dans le tableau ci-après :

Commune	Nombre de branchement neuf réalisé en 2017
Ducos	1
Les Anses d'Arlet	1
Le Marin	1
Rivière Salée	1
Sainte Anne	1
Sainte Luce	1
Saint Esprit	1
Le Vauclin	1
Total général	8

- **LE TRAITEMENT SUR LE RESEAU**

Pour assurer et maintenir une bonne qualité de traitement sur l'ensemble des postes de relèvement, les installations de traitement de l'H₂S disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

Commune	Site	Année de mise en service
DUCOS	PR Rivière Pierre	1991
LE MARIN	PR Le Marin Cimetière	1988
LES TROIS-ILETS	PR Xavier	2003
SAINTE-LUCE	PR Fond Henry	2015
SAINTE-LUCE	PR Les Amandiers	1991
SAINTE-LUCE	PR Stade Trois Rivières	1991

- LES POSTES DE RELEVEMENT**

Les postes de relèvement disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

Inventaire des installations de relevage				
Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal	Unité
DUCOS	PR Bétonord	1996	46	m ³ /h
DUCOS	PR Bezaudin Petite Cocotte	1996	90	m ³ /h
DUCOS	PR Ducos Barington 2	1998	40	m ³ /h
DUCOS	PR Ducos Durivage 1	1998	35	m ³ /h
DUCOS	PR Ducos La Bobby 5	1998	29	m ³ /h
DUCOS	PR Ducos La Chassaing 3	1998	42	m ³ /h
DUCOS	PR Ducos Lourdes 7	1998		m ³ /h
DUCOS	PR Ducos Rivière La Manche 4	1998		m ³ /h
DUCOS	PR Ducos Rivière Pierre	1991		m ³ /h
DUCOS	PR Ducos Salle Polyvalente	1993	210	m ³ /h
DUCOS	PR Ducos Sérénité	1996	60	m ³ /h
DUCOS	PR Ducos Vaudrancourt 6	1998	169	m ³ /h
DUCOS	PR Lagon de Florida			
DUCOS	PR Les Hauts de Barington			m ³ /h
DUCOS	PR Prison	1996		m ³ /h
DUCOS	PR Syndic Canneliers			
LA TRINITÉ	PR Anse Bonneville 1	1992	32	m ³ /h
LA TRINITÉ	PR Anse Bonneville 2	1992	24	m ³ /h
LA TRINITÉ	PR Bobi	2006	20	m ³ /h
LA TRINITÉ	PR Brésil	1999		m ³ /h
LA TRINITÉ	PR Cité Bac	1990	28	m ³ /h
LA TRINITÉ	PR Cosmy	1991	32	m ³ /h
LA TRINITÉ	PR Epinette	1980	190	m ³ /h
LA TRINITÉ	PR Fond Bazile	1994	90	m ³ /h
LA TRINITÉ	PR Japon			
LA TRINITÉ	PR La Crique	1995	58	m ³ /h
LA TRINITÉ	PR La Grosillière	1994	50	m ³ /h

2 | Présentation du service

Inventaire des installations de relevage				
Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal	Unité
LA TRINITÉ	PR La Trinité Autre Bord	1997	64	m ³ /h
LA TRINITÉ	PR La Trinité Bord de Mer	1994		m ³ /h
LA TRINITÉ	PR La Trinité CFPA	1995	68	m ³ /h
LA TRINITÉ	PR La Trinité Ecole de Peche	1997	44	m ³ /h
LA TRINITÉ	PR La Trinité Infirmière	1994		m ³ /h
LA TRINITÉ	PR La Trinité La Poste	1994	72	m ³ /h
LA TRINITÉ	PR La Trinité Limol	1992		m ³ /h
LA TRINITÉ	PR La Trinité Parking	1989		m ³ /h
LA TRINITÉ	PR La Trinité Pharmacie	1994		m ³ /h
LA TRINITÉ	PR La Trinité Pont Bellune	1986	30	m ³ /h
LA TRINITÉ	PR La Trinité Raisiniers	1998	56	m ³ /h
LA TRINITÉ	PR Petite Rivière Salée			
LA TRINITÉ	PR RHI La Crique			
LA TRINITÉ	PR Rivière Crabe	1991	42	m ³ /h
LA TRINITÉ	PR Tartane Bourg	1994	86	m ³ /h
LA TRINITÉ	PR Tartane Vvf	1994	40	m ³ /h
LA TRINITÉ	PR Vieux Galion	1995		m ³ /h
LA TRINITÉ	PR Zac de Beauséjour	1995	78	m ³ /h
LE DIAMANT	PR Anse Cafard	1993	60	m ³ /h
LE DIAMANT	PR Dizac	2004	75	m ³ /h
LE DIAMANT	PR La Cherry	1995	44	m ³ /h
LE DIAMANT	PR Le Diamant Cimetière	1990	124	m ³ /h
LE DIAMANT	PR Le Diamant Tamarin	1990	72	m ³ /h
LE DIAMANT	PR Le Diamant Taupinière			
LE DIAMANT	PR Lucito	2012		m ³ /h
LE DIAMANT	PR Marine Hotel	1985	36	m ³ /h
LE FRANÇOIS	PR Champion			
LE FRANÇOIS	PR Cotonnerie	1996	50	m ³ /h
LE FRANÇOIS	PR Eucalyptus	1999	106	m ³ /h
LE FRANÇOIS	PR La Jetée	1997	170	m ³ /h
LE FRANÇOIS	PR La Martienne	1992	36	m ³ /h

2 | Présentation du service

Inventaire des installations de relevage				
Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal	Unité
LE FRANÇOIS	PR Le François Mécanicien	1986	72	m ³ /h
LE FRANÇOIS	PR Le François Port de Pêche	1998	50	m ³ /h
LE FRANÇOIS	PR Le François Presqu'île	1984	56	m ³ /h
LE FRANÇOIS	PR Le François Zone Industrielle	1999	36	m ³ /h
LE FRANÇOIS	PR Le Môle	1998	129	m ³ /h
LE FRANÇOIS	PR Soleil Levant	1992	20	m ³ /h
LE FRANÇOIS	PR1' Nord Mansarde	2015		
LE FRANÇOIS	PR1 Sud Mansarde	2015		
LE FRANÇOIS	PR2' Nord Mansarde	2015		
LE FRANÇOIS	PR2 Sud Mansarde	2015		
LE FRANÇOIS	PR3' Nord Mansarde	2015		
LE FRANÇOIS	PR4' Nord Mansarde	2015		
LE MARIN	PR Le Marin Cimetière	1988	200	m ³ /h
LE MARIN	PR Le Marin Cité Scolaire	1988	72	m ³ /h
LE MARIN	PR Le Marin Club Nautique	1988	130	m ³ /h
LE MARIN	PR Le Marin Zone Portuaire	1988	148	m ³ /h
LE MARIN	PR Zone Arthimer	1988	26	m ³ /h
LE ROBERT	BY PASS Robert (Laverie)			
LE ROBERT	PR A	1997		m ³ /h
LE ROBERT	PR B (André Berceau)	1997		m ³ /h
LE ROBERT	PR C (Yves Brena)	1997		m ³ /h
LE ROBERT	PR Courbaril	1987		m ³ /h
LE ROBERT	PR D (Fardiny)	1997		m ³ /h
LE ROBERT	PR E (Duchet)	1997		m ³ /h
LE ROBERT	PR F (Jeanville)	1997		m ³ /h
LE ROBERT	PR G (Coco Baby)	1997		m ³ /h
LE ROBERT	PR Gaschette	1997		m ³ /h
LE ROBERT	PR Gendarmerie	1989		m ³ /h
LE ROBERT	PR H (Piscine Municipale)	1997		m ³ /h
LE ROBERT	PR I (Bonnaventure)	1997		m ³ /h
LE ROBERT	PR J (Deleray-Fibeuil)	1997		m ³ /h

2 | Présentation du service

Inventaire des installations de relevage				
Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal	Unité
LE ROBERT	PR K (Yves Priam)	1997		m ³ /h
LE ROBERT	PR L (Yves Larmure)	1997		m ³ /h
LE ROBERT	PR La Semair	1987		m ³ /h
LE ROBERT	PR Le Robert Ecole Maternelle	1996		m ³ /h
LE ROBERT	PR Le Robert RHI	2004		m ³ /h
LE ROBERT	PR Le Robert Route Nationale	1997		m ³ /h
LE ROBERT	PR M (Ste Croix Fernande)	1997		m ³ /h
LE ROBERT	PR Mansarde	1984		m ³ /h
LE ROBERT	PR Miramar	1993		m ³ /h
LE ROBERT	PR Moulin à Vent Cité	1991		m ³ /h
LE ROBERT	PR N (Chéry Félicité)	1997		m ³ /h
LE ROBERT	PR O (Ardes Abel)	1997		m ³ /h
LE ROBERT	PR Pointe Lynch	1984		m ³ /h
LE ROBERT	PR Pointe Royale	1997		m ³ /h
LE ROBERT	PR Pontaléry	2008		m ³ /h
LE ROBERT	PR Q (Meubles Labour)	1997		m ³ /h
LE ROBERT	PR R (Biométal)	1997		m ³ /h
LE ROBERT	PR Suez Panama	2010		m ³ /h
LE ROBERT	PR Trou Terre	2013		m ³ /h
LE VAUCLIN	BY PASS Vauclin (Bar Braffine)			
LE VAUCLIN	BY PASS Vauclin (Cimetière)			
LE VAUCLIN	BY PASS Vauclin (Fontaine)			
LE VAUCLIN	BY PASS Vauclin (Restaurant Julot)			
LE VAUCLIN	PR Château Paille 1 Bannaneraie	1998	82	m ³ /h
LE VAUCLIN	PR Château Paille 2 Snack	1998	66	m ³ /h
LE VAUCLIN	PR Château Paille 3 Pont	1998	29	m ³ /h
LE VAUCLIN	PR Château Paille 4 Chien	1998	58	m ³ /h
LE VAUCLIN	PR Château Paille 5 Bord de Mer	1998	29	m ³ /h
LE VAUCLIN	PR Petite Ravine	2005	59	m ³ /h
LE VAUCLIN	PR Pointe Faula	2007	77	m ³ /h
LES ANSES-D'ARLET	PR Anse Dufour			

2 | Présentation du service

Inventaire des installations de relevage				
Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal	Unité
LES ANSES-D'ARLET	PR Batterie	1987	42	m ³ /h
LES ANSES-D'ARLET	PR Bourg des Anses d'Arlets	1987	68	m ³ /h
LES ANSES-D'ARLET	PR Coin des Peres	1987	20	m ³ /h
LES ANSES-D'ARLET	PR Grande anse	1987	74	m ³ /h
LES ANSES-D'ARLET	PR Touristique	2009	42	m ³ /h
LES TROIS-ILETS	PR Anse à l'Ane	2006	216	m ³ /h
LES TROIS-ILETS	PR Anse Mitan	2003	358	m ³ /h
LES TROIS-ILETS	PR Glacy			
LES TROIS-ILETS	PR Impératrice Village	1995	28	m ³ /h
LES TROIS-ILETS	PR Les Hameaux d'Alets			m ³ /h
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Alamanda	2007		m ³ /h
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Bord de Mer	1996	27	m ³ /h
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Citron	2003	125	m ³ /h
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets College	2004	76	m ³ /h
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Golf	2003	160	m ³ /h
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Rue Neuve	1992	32	m ³ /h
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Trou Etienne	2007	30	m ³ /h
LES TROIS-ILETS	PR Marina	1995	242	m ³ /h
LES TROIS-ILETS	PR Pointe Desgrottes 1	1992	30	m ³ /h
LES TROIS-ILETS	PR Pointe Desgrottes 2	2001	24	m ³ /h
LES TROIS-ILETS	PR Vatable	2004	49	m ³ /h
LES TROIS-ILETS	PR Wallon	2003	158	m ³ /h
LES TROIS-ILETS	PR Xavier	2003	105	m ³ /h
RIVIÈRE-PILOTE	PR Rivière Pilote Ecole Maternelle Manicou	2010	24	m ³ /h
RIVIÈRE-SALÉE	PR Carrefour Petit Bourg	1998		m ³ /h
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Campêche	1998		m ³ /h
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Carriere	1998		m ³ /h
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Ibis	2007		m ³ /h
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée La Haut	1998		m ³ /h
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Marine	1998		m ³ /h
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Mimosas	2007		m ³ /h

2 | Présentation du service

Inventaire des installations de relevage				
Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal	Unité
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Plaisance	1998		m³/h
RIVIÈRE-SALÉE	PR Stade Petit Bourg	1998		m³/h
RIVIÈRE-SALÉE	PR Thoraille	1998		m³/h
SAINTE-ANNE	PR Anse Tonnoir	1995	36	m³/h
SAINTE-ANNE	PR Bareto	1994	70	m³/h
SAINTE-ANNE	PR Belfond Anchorage	1988	22	m³/h
SAINTE-ANNE	PR Caritan	1991	40	m³/h
SAINTE-ANNE	PR Caritan Plage	1991		m³/h
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Beauregard	1991	64	m³/h
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Bourg			
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Joli Cœur	2001	69	m³/h
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Marché Bourg	1992	30	m³/h
SAINTE-ANNE	PR Val d'Or	2007	46	m³/h
SAINTE-LUCE	PR Corps de Garde	2009		m³/h
SAINTE-LUCE	PR Désert Anse Mabouyas	2007		m³/h
SAINTE-LUCE	PR Fond Henry	1979		m³/h
SAINTE-LUCE	PR Gros Raisin	1996		m³/h
SAINTE-LUCE	PR La Plantation			
SAINTE-LUCE	PR Les Amandiers	1991		m³/h
SAINTE-LUCE	PR Les Coteaux Nord	1991		m³/h
SAINTE-LUCE	PR Pierre et Vacances	1997		m³/h
SAINTE-LUCE	PR Sainte Luce Bourg	1996		m³/h
SAINTE-LUCE	PR Sainte Luce Les Moubins	1998		m³/h
SAINTE-LUCE	PR Stade Trois Rivières	1991		m³/h
SAINTE-LUCE	PR Vvf Edf	1996		m³/h
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 1			m³/h
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 2			m³/h
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 3			m³/h
SAINT-ESPRIT	BY PASS Hopital Saint Esprit			
SAINT-ESPRIT	PR Gueydon	1993	120	m³/h
SAINT-ESPRIT	PR La Carreau	1985	34	m³/h

2 | Présentation du service

Inventaire des installations de relevage				
Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal	Unité
SAINT-ESPRIT	PR Petit Fonds	1985	60	m³/h
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Hôpital	1985	130	m³/h
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Magasin Municipal	1985	140	m³/h
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Solitude	1993		m³/h

Les variations sur les postes de relèvement

Plusieurs ouvrages ont été intégrés en 2016 au périmètre actuel et d'autres supprimés. Les inventaires des ouvrages et des équipements seront mis à jour en conséquence. La liste ci-dessous n'est pas exhaustive

2016

Nouveaux postes de relevage

- Commune des 3 Ilets Glacys
- Commune de Ducos Lagon de Florida
- Commune de Sainte-Luce La Plantation

Postes de relevage supprimés :

- Commune des Anses d'Arlet Batterie
- Commune du François Snack

2017

Postes de relevage supprimés :

- Commune de Ducos Rivière La Manche N°7 (Lourdes)

Les variations sur les postes de relèvement sont détaillées dans le tableau suivant.

Suivi des évolutions sur l'année d'exercice (nombre)			
Commune	Site	Année de mise en service	Année de mise hors service
DUCOS	PR Lagon de Florida		
DUCOS	PR Ducos Lourdes 7	1998	2017
LE FRANÇOIS	PR Le François Snack	1988	2016
LES ANSES-D'ARLET	PR Batterie	1987	2016
LES TROIS-ILETS	PR Glacy		
SAINTE-LUCE	PR La Plantation		

• LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT

Les installations de traitement des effluents et des boues disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont les suivantes :

2 | Présentation du service

Inventaire des usines de traitement des eaux et des boues			
Commune	Site	Année de mise en service	Capacité de traitement (Eq. hab)
DUCOS	Step Canal	1979	300
DUCOS	Step Grande Savane	1988	250
DUCOS	Step Pays Noyé	1978	10 000
LA TRINITÉ	Step La Trinité Bac	1994	1 000
LA TRINITÉ	Step Trinité Desmarinières	1998	10 000
LA TRINITÉ	Step Trinité Tartane (Fond Basile)	2009	2 100
LE DIAMANT	Step Dizac	2015	8 300
LE DIAMANT	Step Le Chery	1980	3 000
LE DIAMANT	Step Taupinière		1 200
LE FRANÇOIS	Step François Chopotte	1996	250
LE FRANÇOIS	Step François Pointe Courchet	1992	6 666
LE FRANÇOIS	Step Mansarde Rancée	2015	1 300
LE MARIN	Step Marin Bourg (4 Chemins)	2008	12 500
LE MARIN	Step Marin Duprey	1996	150
LE ROBERT	Step Robert Bourg (Courbaril)	1980	3 000
LE ROBERT	Step Robert Four à Chaux	1990	2 000
LE ROBERT	Step Robert Moulin à Vent	1993	3 000
LE ROBERT	Step Robert Pointe Lynch	1988	1 000
LE ROBERT	Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)	1999	3 000
LE VAUCLIN	Step Vauclin Bourg Petite Ravine	2008	5 000
LE VAUCLIN	Step Vauclin Grand Case	1989	200
LES ANSES-D'ARLET	Step Anse DUFOUR	2013	450
LES ANSES-D'ARLET	Step Anses d'Arlet Bourg	1984	5 000
LES TROIS-ILETS	Step Anse Marette	1991	15 000
LES TROIS-ILETS	Step La Ferme	1992	200
RIVIÈRE-PILOTE	Step Riviere Pilote Manikou	2002	650
RIVIÈRE-PILOTE	Step Rivière-Pilote En Camée	1985	250
RIVIÈRE-SALÉE	Step du Bourg Riviere Salée	1983	5 000
RIVIÈRE-SALÉE	Step Fond Masson	1988	500
RIVIÈRE-SALÉE	Step Kanel	1999	200

2 | Présentation du service

Inventaire des usines de traitement des eaux et des boues			
Commune	Site	Année de mise en service	Capacité de traitement (Eq. hab)
SAINTE-ANNE	Step Belfond	1999	8 000
SAINTE-LUCE	Step Bellevue Ladour	1985	500
SAINTE-LUCE	Step Bourg Fond Henry	1979	3 000
SAINTE-LUCE	Step Gros Raisin		6 000
SAINTE-LUCE	Step Gros Raisin	2002	6 000
SAINTE-LUCE	Step Les Coteaux	1995	1 400
SAINT-ESPRIT	Step Peter Maillet	1995	200
SAINT-ESPRIT	Step Petit Fond	1979	1 350
SAINT-ESPRIT	Step Régale	1992	250

Le tableau suivant détaille les changements intervenus sur l'année au niveau des principales installations :

Suivi des évolutions sur l'année d'exercice			
Commune	Site	Année de mise en service	Année de mise hors service
LE DIAMANT	STEU Dizac (Ancienne)	1992	2015
LE DIAMANT	STEU Dizac (Nouvelle)	2016	
LE DIAMANT	STEU Le Cherry	1980	2015
LE DIAMANT	STEU O'Mullane	1989	
RIVIÈRE-PILOTE	STEU Rivière-Pilote En Camée	1985	2016
SAINTE-LUCE	STEU Bourg Fond Henry	1979	2015
SAINTE-LUCE	STEU Gros Raisin (Ancienne)	2002	2016
SAINTE-LUCE	STEU Gros Raisin (Nouvelle)	2016	

Plusieurs ouvrages ont été intégrés au périmètre actuel, d'autres ouvrages seront supprimés durant le contrat de délégation de service public.

Les inventaires des ouvrages et des équipements seront mis à jour en conséquence.

La liste ci-dessous n'est pas exhaustive

Nouvelles stations d'épuration

- Commune du Diamant

Dizac - O'Mullane

Extensions de stations d'épuration

- Commune de Sainte Luce (travaux à l'arrêt)

Gros Raisin

2 | Présentation du service

- Commune des Anses d'Arlet (travaux à l'arrêt)
- Commune du Saint Esprit (travaux à l'arrêt)

Bourg
Petit fond

Abandon de stations d'épuration

- Commune du Diamant
- Commune de Rivière Pilote
- Commune de Sainte Luce

Dizac (ancienne steu)- La Cherry
En Camée
Fond Henry

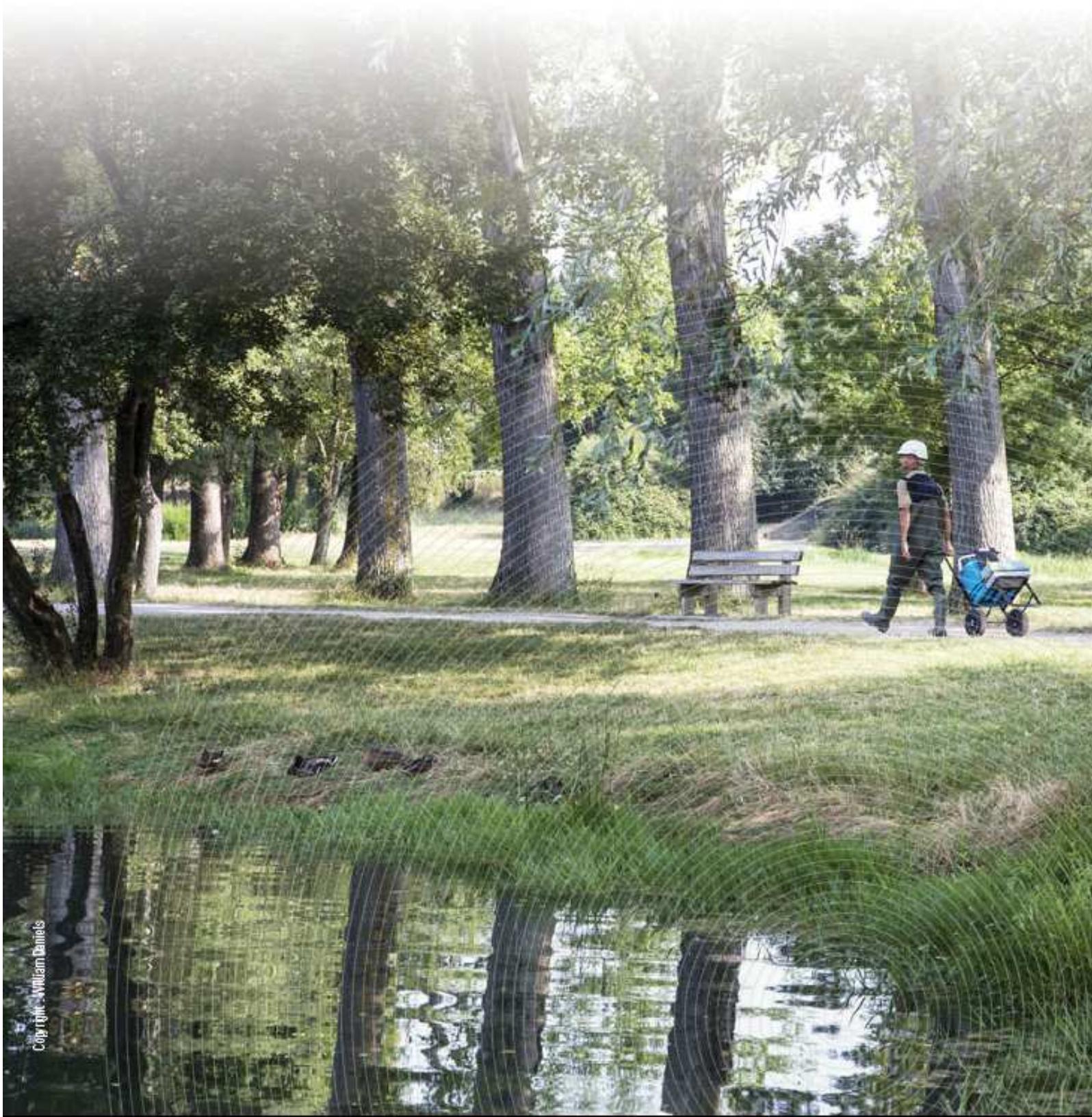
- **L'ANALYSE DU PATRIMOINE**

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées		
Partie	Descriptif	2017
Partie A : Plan des réseaux	VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau (oui : 10 points / non : 0 point)	10
Partie A : Plan des réseaux	VP.251 - Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée (oui : 5 points / non : 0 point)	5
Sous-total Partie A	Plan des réseaux (15 points)	15
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.252 et VP.254 avec VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP.254 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.252, VP.253 et VP.254)	10
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (0 à 5 points)	4
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.255 - Connaissance de 50% de la date ou période de pose des tronçons identifiés (0 à 15 points)	13
Sous-total Partie B	Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	27
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (0 à 15 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.258 - Inventaire mis à jour annuellement des équipements électromécaniques sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (10 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,...) pour chaque tronçon de réseau (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	0

2 | Présentation du service

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées		
Partie	Descriptif	2017
Sous-total Partie C	- Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	40
TOTAL (indicateur P202.2B)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	82

3 | Qualité du service



3.1 Le bilan d'exploitation du système de collecte

Cette partie détaille des aspects tels que les interventions réalisées sur nos ouvrages de collecte (collecteurs, déversoirs d'orage, postes de relèvement, ...) : curage, désobstructions, inspections télévisées, ... Elle présente également le bilan des consommations électriques.

3.1.1 Le schéma du système d'assainissement du contrat

Les schémas des systèmes d'assainissement des différentes communes du contrat sont regroupés en annexe 2.

3.1.2 La pluviométrie

- **LA PLUVIOMETRIE ANNUELLE**

La pluviométrie a un impact important sur les volumes collectés et épurés bien que la totalité des réseaux de collecte du patrimoine de l'ESPACE SUD soit de type séparatif et ceci en raison des mauvais raccordements des eaux pluviales sur les eaux usées, la pluviométrie a un impact important sur les volumes collectés et épurés et

Le Bulletin Climatique Annuel 2017* (en annexe 3) détaille l'évolution de la pluviométrie observée en précipitations annuelles et mensuelles. Son analyse permet d'expliquer certains faits d'exploitation tels que les déversements.

* source Météo France

3.1.3 La problématique H2S

- **UN RAPPEL DES MECANISMES DE PRODUCTION DE L'H2S**

Les réseaux de collecte des eaux usées et (ou) pluviales, ainsi que les postes de relèvement peuvent renfermer de l'H₂S: substance toxique, voire mortelle pour l'homme, et corrosive pour les réseaux. L'hydrogène sulfuré (H₂S) est un gaz dangereux, il est plus lourd que l'air, et se trouve donc en général, dans les points bas où il peut s'accumuler. Par ailleurs, ce gaz est produit principalement par fermentation anaérobie des dépôts et sera donc libéré en cas de brassage de ceux-ci.

Toute eau résiduaire urbaine contient des composés soufrés sous forme de sels inorganiques (sulfates SO₄²⁻...) ou inclus dans les molécules organiques (protéines animales et végétales, sulfonates contenus dans les détergents). Les fermentations, les réactions biochimiques induites par l'activité de certains micro-organismes transforment les matières organiques soufrées en sulfates puis en sulfures. Ces micro-organismes existent dans les biofilms formés sur les parois des canalisations et dans les matières en suspensions. Les réactions biochimiques conduisent à la formation d'H₂S (milieu anaérobie) qui se transforme en acide sulfurique très corrosif en milieu aérobie ; ces réactions sont explicitées ci-dessous.

En milieu aérobie

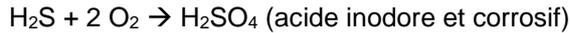
Matières organiques contenant du S + Bactéries → matières organiques + SO₄²⁻

En milieu anaérobie (réduction)

SO₄²⁻ + Bactéries → S²⁻ + sous-produits

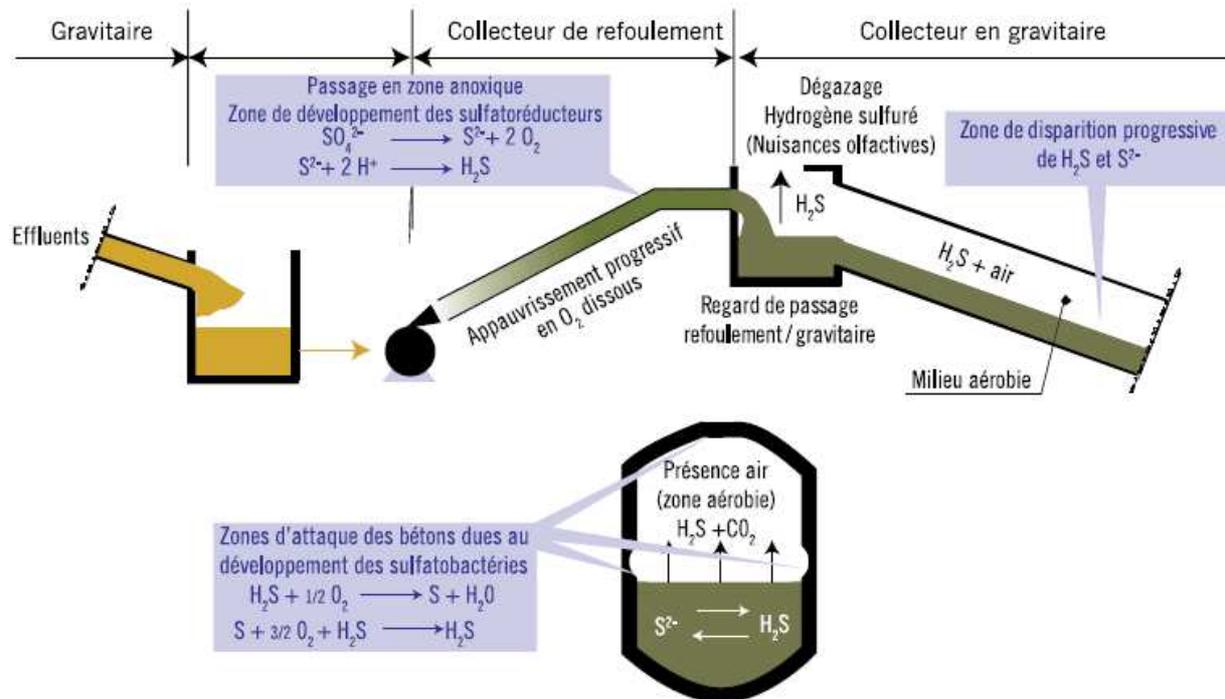
Puis : S²⁻ + 2H⁺ → HS⁻ + H⁺ → H₂S

En milieu aérobie (oxydation)



Les refoulements en réseau favorisent l'anaérobie de l'effluent dans un milieu isolé sans contact avec l'air libre. C'est le cas dans un tuyau de type refoulement où l'oxygène dissous est consommé et pas renouvelé. Le passage en condition anaérobie est alors établi. Les risques sont d'autant plus grands que le nombre de postes en série est élevé.

- **LE SCHEMA D'UN RESEAU AVEC PRODUCTION D'H2S**



- **LES MESURES D'H2S REALISEES SUR LE RESEAU**

3.1.4 L'exploitation des réseaux de collecte

- **LES REPONSES AUX DT ET DICT**

Construire Sans Détruire

Au vu des dommages déplorés chaque année, et à la faveur du Grenelle II, l'Etat a engagé une réforme de la prévention des dommages aux réseaux lors de travaux.

Cette réforme concerne les collectivités locales en tant que maîtres d'ouvrage, exploitants de réseaux, coordonnateurs des travaux sur la voirie, et responsables de la police de la sécurité sur leur territoire. Elle concerne SUEZ Eau France en tant que maître d'ouvrage, exploitant, et entreprise de travaux.

Elle s'appuie sur deux piliers.

Le premier pilier est l'instauration d'un guichet unique.

Il s'agit d'une plateforme internet <http://www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr>, qui référence l'ensemble des exploitants de chaque commune. Son financement se fait par deux redevances à acquitter annuellement à l'INERIS depuis le 1er janvier 2012 :

- une perçue auprès des exploitants au prorata des longueurs de réseaux,
- l'autre auprès des prestataires de services en formalités de déclaration.

Le deuxième pilier est la réforme de la procédure de déclaration des travaux.

Le décret n°2011-1231 du 5 octobre 2011, appliqué depuis le 1er juillet 2012, instaure une responsabilité renforcée des maîtres d'ouvrage de travaux dans la préparation des projets pour que les entreprises d'exécution disposent de la meilleure connaissance possible de la localisation des réseaux avant d'entreprendre les travaux.

- Il impose aux maîtres d'ouvrage et aux entreprises de travaux de déclarer leurs projets et travaux dans le Guichet Unique pour obtenir les plans des exploitants,
- Il fixe des obligations de compétences pour les maîtres d'ouvrage et les entreprises de travaux obligatoires au 1er janvier 2017 et encadre les techniques de travaux,
- Il impose aux exploitants de communiquer au Guichet Unique, la zone d'implantation des ouvrages exploités pour chaque commune concernée,
- Il impose aux exploitants de transmettre au Guichet Unique, toute modification du périmètre des plans de zonage,
- Il impose aux exploitants une amélioration de la cartographie, avec obligation aux réseaux sensibles au 1er janvier 2019 en unité urbaine et au 1er janvier 2026,
- Il impose des réponses plus rapides et plus précises aux déclarations préalables, et une anticipation des situations de crise,
- Il prévoit des sanctions administratives complémentaires.

Ces mesures sont inscrites dans le code de l'environnement, et par de nombreux arrêtés d'application.



Nos Actions

En amont du traitement des DT/DICT, SUEZ EAU FRANCE s'engage à référencer sur le Guichet Unique les communes adhérentes au contrat. Nous tenons à jour ce référencement. Les ouvrages d'eau potable, d'irrigation et d'assainissement sont référencés dans la catégorie réseaux non sensibles, conformément au décret 2010-1600 du 20 décembre 2010.

Nous transmettons au Guichet Unique les plans de zonage exigés par le décret Construire Sans Détruire (CSD), afin de recevoir l'exhaustivité des DT/DICT concernées par l'emprise des réseaux. Ces plans de zonage sont réactualisés chaque semaine.

Nous utilisons les informations du SIG pour répondre aux DT/DICT. Dès la réception des plans de recollement des nouveaux travaux (précision à 40 cm exigée par le décret CSD), le service SIG/Cartographie met à jour le SIG. Les modifications du réseau sont directement intégrées dans les plans conformes des récépissés des DT/DICT.

Pour générer des plans conformes à la réglementation CSD, nous utilisons un outil cartographique dédié qui intègre dans les plans les informations exigées par le décret comme la localisation et la nature du réseau, le matériau et le diamètre des canalisations, la classe de précision de chaque ouvrage...

Nous répondons dans les temps réglementaires aux DT/DICT via l'outil PROTYS qui se charge d'envoyer par mail, fax ou courrier, le récépissé et les plans conformes. Chaque envoi est tracé. Les récépissés des DT/DICT sont archivés, consultables et dématérialisés.

3 | Qualité du service

Nombre de réponses aux DT et aux DICT		
Type de réponses	Nombre au 31/12/2016	Nombre au 31/12/2017
RDICT	-	245
RDT	-	425
RDT-RDICT conjointe	-	373
Total	1 275	1 043

• LA SURVEILLANCE DU RESEAU

La surveillance du réseau s'effectue via des inspections. On en distingue plusieurs types :

- l'inspection télévisée (ITV) consiste à observer in situ l'aspect intérieur des collecteurs non visitables, à l'aide d'une caméra motorisée qui avance le long des collecteurs,
- l'inspection rapide avec un vidéopériscope (IVP) permet d'effectuer des prises de vue de l'intérieur des collecteurs et des branchements à partir d'un regard de visite afin d'évaluer l'état structurel et le niveau d'encrassement,
- l'inspection pédestre des collecteurs visitables (diamètre > 1500 mm).

Inspections réseau				
	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées inspecté (ml)	3 430	482	1 692	251,2%
dont ITV (ml)	298	90	1 692	1 777,8%
Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	244	100	2 983	2 883,0%

Inspections réseau				
	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau inspecté en inspection télévisée (ml)	298	90	1 692	1 777,8%
Linéaire total inspecté (ml)	3 430	482	1 692	251,2%
Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	244	100	2 983	2 883,0%

Inspections télévisées				
Type ITV	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau Eaux Usées inspecté par ITV d'urgence	259	139	1 014	630,3%
Linéaire de réseau Eaux Usées inspecté par ITV programmée	10	1 380	657	- 52,4%
Linéaire de réseau Eaux Usées inspecté par Vidéopériscope (IVP programmées)	30	2 497	21	- 99,2%
Linéaire de réseau Eaux Usées inspecté par Vidéopériscope (IVP urgence)	-	757	-	- 100,0%
Linéaire total inspecté par ITV	298	4 773	1 692	- 64,6%

Répartition par communes des inspections réseau					
Commune	Type d'inspection réseau	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
DUCOS	Linéaire de réseau inspecté en inspection pédestre (ml)	-	-	182	0,0%
DUCOS	Linéaire de réseau inspecté en inspection télévisée (ml)	-	-	165	0,0%
DUCOS	Linéaire total inspecté (ml)	-	-	347	0,0%
DUCOS	Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	-	-	234	0,0%
GROS-MORNE	Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	1	-	-	0,0%

3 | Qualité du service

Répartition par communes des inspections réseau					
Commune	Type d'inspection réseau	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
LA TRINITÉ	Linéaire de réseau inspecté en inspection pédestre (ml)	-	-	1 450	0,0%
LA TRINITÉ	Linéaire de réseau inspecté en inspection télévisée (ml)	-	-	104	0,0%
LA TRINITÉ	Linéaire total inspecté (ml)	-	-	1 554	0,0%
LA TRINITÉ	Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	21	-	73	0,0%
LE DIAMANT	Linéaire de réseau inspecté en inspection pédestre (ml)	331	87	865	891,3%
LE DIAMANT	Linéaire de réseau inspecté en inspection télévisée (ml)	-	-	50	0,0%
LE DIAMANT	Linéaire total inspecté (ml)	331	87	915	948,9%
LE DIAMANT	Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	14	3	36	1 100,0%
LE FRANÇOIS	Linéaire de réseau inspecté en inspection télévisée (ml)	-	-	39	0,0%
LE FRANÇOIS	Linéaire total inspecté (ml)	-	-	39	0,0%
LE FRANÇOIS	Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	23	46	12	- 73,9%
LE MARIN	Linéaire de réseau inspecté en inspection pédestre (ml)	51	-	2 152	0,0%
LE MARIN	Linéaire de réseau inspecté en inspection télévisée (ml)	21	-	104	0,0%
LE MARIN	Linéaire total inspecté (ml)	72	-	2 256	0,0%
LE MARIN	Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	4	-	162	0,0%
LE ROBERT	Linéaire de réseau inspecté en inspection pédestre (ml)	223	-	5 298	0,0%
LE ROBERT	Linéaire de réseau inspecté en inspection télévisée (ml)	116	-	54	0,0%
LE ROBERT	Linéaire total inspecté (ml)	339	-	5 352	0,0%
LE ROBERT	Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	54	-	764	0,0%
LE VAUCLIN	Linéaire de réseau inspecté en inspection pédestre (ml)	316	107	2 997	2 703,6%
LE VAUCLIN	Linéaire de réseau inspecté en inspection télévisée (ml)	-	-	174	0,0%
LE VAUCLIN	Linéaire total inspecté (ml)	316	189	3 171	1 578,2%
LE VAUCLIN	Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	15	5	174	3 380,0%
LES ANSES-D'ARLET	Linéaire de réseau inspecté en inspection pédestre (ml)	74	-	219	0,0%
LES ANSES-D'ARLET	Linéaire total inspecté (ml)	74	-	219	0,0%
LES ANSES-D'ARLET	Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	3	-	14	0,0%
LES TROIS-ILETS	Linéaire de réseau inspecté en inspection pédestre (ml)	940	-	1 941	0,0%
LES TROIS-ILETS	Linéaire de réseau inspecté en inspection télévisée (ml)	-	-	254	0,0%
LES TROIS-ILETS	Linéaire total inspecté (ml)	940	-	2 195	0,0%
LES TROIS-ILETS	Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	41	30	1 099	3 563,3%
RIVIÈRE-SALÉE	Linéaire de réseau inspecté en inspection pédestre (ml)	760	197	477	141,3%

3 | Qualité du service

Répartition par communes des inspections réseau					
Commune	Type d'inspection réseau	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
RIVIÈRE-SALÉE	Linéaire de réseau inspecté en inspection télévisée (ml)	121	-	613	0,0%
RIVIÈRE-SALÉE	Linéaire total inspecté (ml)	881	1 031	1 089	5,6%
RIVIÈRE-SALÉE	Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	35	16	35	118,8%
SAINTE-ANNE	Linéaire de réseau inspecté en inspection pédestre (ml)	255	-	779	0,0%
SAINTE-ANNE	Linéaire de réseau inspecté en inspection télévisée (ml)	10	-	-	0,0%
SAINTE-ANNE	Linéaire total inspecté (ml)	265	-	779	0,0%
SAINTE-ANNE	Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	17	-	82	0,0%
SAINTE-LUCE	Linéaire de réseau inspecté en inspection pédestre (ml)	182	-	1 872	0,0%
SAINTE-LUCE	Linéaire de réseau inspecté en inspection télévisée (ml)	30	90	90	- 0,2%
SAINTE-LUCE	Linéaire total inspecté (ml)	212	274	1 961	617,0%
SAINTE-LUCE	Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	16	-	290	0,0%
SAINT-ESPRIT	Linéaire de réseau inspecté en inspection pédestre (ml)	-	-	65	0,0%
SAINT-ESPRIT	Linéaire de réseau inspecté en inspection télévisée (ml)	-	-	44	0,0%
SAINT-ESPRIT	Linéaire total inspecté (ml)	-	-	109	0,0%
SAINT-ESPRIT	Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	-	-	8	0,0%

- **LE CURAGE**

Le tableau suivant détaille les opérations de curage réalisées sur les canalisations et certains ouvrages réseau (avaloirs, dessableurs).

Curage préventif Réseau				
	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	9 884,85	4 220,58	28 291,14	570,3%
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)	9 884,85	4 220,58	28 291,14	570,3%
Taux de curage préventif (%)	2,6%	1,1%	7,4%	568,5%

Répartition par communes du curage préventif réseau					
Commune	Intervention	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
DUCOS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	181,76	-	3 951,84	0,0%
LA TRINITÉ	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	1 737,54	-	2 653,27	0,0%
LE DIAMANT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	611,17	1 103,12	4 254,02	285,6%

3 | Qualité du service

Répartition par communes du curage préventif réseau					
Commune	Intervention	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
LE FRANÇOIS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	2 245,25	-	1 369,78	0,0%
LE MARIN	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	21,22	-	2 404,57	0,0%
LE ROBERT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	2 103,9	-	1 655,36	0,0%
LE VAUCLIN	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	418,64	-	2 812,32	0,0%
LES ANSES-D'ARLET	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	658,51	-	1 654,03	0,0%
LES TROIS-ILETS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	44,66	-	2 450,95	0,0%
RIVIÈRE-SALÉE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	870,41	-	1 129,04	0,0%
SAINTE-ANNE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	238,9	-	1 668,12	0,0%
SAINTE-LUCE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	528,83	3 117,46	1 217,3	- 61,0%
SAINT-ESPRIT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	224,06	-	1 070,54	0,0%
Total	Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)	9 884,85	4 220,58	28 291,14	570,3%
Total	Taux de curage préventif (%)	2,6%	1,1%	7,4%	568,5%

Curage curatif				
	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	3 030,74	3 338,38	3 618,56	8,4%
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)	3 030,74	3 338,38	3 618,56	8,4%
Taux de curage curatif (%)	0,8%	0,9%	1,0%	8,1%

Répartition par communes du curage curatif					
Commune	Réseaux Types	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
DUCOS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	175,36	-	196,7	0,0%
LA TRINITÉ	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	-	-	455,27	0,0%
LE DIAMANT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	536,02	355,6	77,82	- 78,1%
LE FRANÇOIS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	-	-	119,89	0,0%
LE MARIN	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	247,11	-	373,38	0,0%
LE ROBERT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	-	-	84,67	0,0%
LE VAUCLIN	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	872,58	344,89	240,43	- 30,3%
LES ANSES-D'ARLET	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	275,02	-	21,02	0,0%
LES TROIS-ILETS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	145,11	808,7	132,42	- 83,6%
RIVIÈRE-SALÉE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	134,58	433,82	681,7	57,1%

3 | Qualité du service

Répartition par communes du curage curatif					
Commune	Réseaux Types	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
SAINTE-ANNE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	-	-	42,83	0,0%
SAINTE-LUCE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	644,96	1 395,37	1 192,43	- 14,5%
Total	Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)	3 030,74	3 338,38	3 618,56	8,4%
Total	Taux de curage curatif (%)	0,8%	0,9%	1,0%	8,1%

Le curage total : préventif et curatif					
Réseaux	Types	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Curatif	3 030,74	3 338,38	3 618,56	8,4%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préparatoire	298,17	90,09	1 628,37	1 707,5%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préventif	9 586,68	4 130,49	26 662,77	545,5%
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)		9 884,85	4 220,58	28 291,14	570,3%
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)		3 030,74	3 338,38	3 618,56	8,4%

Répartition par commune du curage total : préventif et curatif					
DUCOS	Types	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Curatif	175,36	-	196,7	0,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préparatoire	-	-	123,17	0,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préventif	181,76	-	3 828,67	0,0%
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)		181,76	0	3 951,84	0,0%
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)		175,36	0	196,7	0,0%

LA TRINITÉ	Types	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Curatif	-	-	455,27	0,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préparatoire	-	-	103,94	0,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préventif	1 737,54	-	2 549,33	0,0%
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)		1 737,54	0	2 653,27	0,0%
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)		0	0	455,27	0,0%

LE DIAMANT	Types	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Curatif	536,02	355,6	77,82	- 78,1%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préparatoire	-	-	50,28	0,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préventif	611,17	1 103,12	4 203,74	281,1%

3 | Qualité du service

LE DIAMANT	Types	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)		611,17	1 103,12	4 254,02	285,6%
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)		536,02	355,6	77,82	- 78,1%

LE FRANÇOIS	Types	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Curatif	-	-	119,89	0,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préparatoire	-	-	39,16	0,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préventif	2 245,25	-	1 330,62	0,0%
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)		2 245,25	0	1 369,78	0,0%
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)		0	0	119,89	0,0%

LE MARIN	Types	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Curatif	247,11	-	373,38	0,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préparatoire	21,22	-	83,16	0,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préventif	-	-	2 321,41	0,0%
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)		21,22	0	2 404,57	0,0%
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)		247,11	0	373,38	0,0%

LE ROBERT	Types	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Curatif	-	-	84,67	0,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préparatoire	116,3	-	54,29	0,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préventif	1 987,6	-	1 601,07	0,0%
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)		2 103,9	0	1 655,36	0,0%
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)		0	0	84,67	0,0%

LE VAUCLIN	Types	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Curatif	872,58	344,89	240,43	- 30,3%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préparatoire	-	-	174,23	0,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préventif	418,64	-	2 638,09	0,0%
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)		418,64	0	2 812,32	0,0%
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)		872,58	344,89	240,43	- 30,3%

LES ANSES-D'ARLET	Types	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Curatif	275,02	-	21,02	0,0%

3 | Qualité du service

LES ANSES-D'ARLET	Types	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préventif	658,51	-	1 654,03	0,0%
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)		658,51	0	1 654,03	0,0%
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)		275,02	0	21,02	0,0%

LES TROIS-ILETS	Types	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Curatif	145,11	808,7	132,42	- 83,6%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préparatoire	-	-	253,63	0,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préventif	44,66	-	2 197,32	0,0%
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)		44,66	0	2 450,95	0,0%
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)		145,11	808,7	132,42	- 83,6%

RIVIÈRE-PILOTE	Types	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)		0	0	0	0,0%
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)		0	0	0	0,0%

RIVIÈRE-SALÉE	Types	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Curatif	134,58	433,82	681,7	57,1%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préparatoire	121,1	-	612,55	0,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préventif	749,31	-	516,49	0,0%
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)		870,41	0	1 129,04	0,0%
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)		134,58	433,82	681,7	57,1%

SAINTE-ANNE	Types	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Curatif	-	-	42,83	0,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préparatoire	9,92	-	-	0,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préventif	228,98	-	1 668,12	0,0%
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)		238,9	0	1 668,12	0,0%
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)		0	0	42,83	0,0%

SAINTE-LUCE	Types	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Curatif	644,96	1 395,37	1 192,43	- 14,5%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préparatoire	29,63	90,09	89,89	- 0,2%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préventif	499,2	3 027,37	1 127,41	- 62,8%

3 | Qualité du service

SAINTE-LUCE	Types	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)		528,83	3 117,46	1 217,3	- 61,0%
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)		644,96	1 395,37	1 192,43	- 14,5%

SAINT-ESPRIT	Types	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préparatoire	-	-	44,07	0,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	Préventif	224,06	-	1 026,47	0,0%
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)		224,06	0	1 070,54	0,0%
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)		0	0	0	0,0%

- **LES DESOBSTRUCTIONS**

Les opérations de désobstructions sont des opérations réalisées sur le réseau, les branchements et les avoires pour rétablir le bon écoulement des eaux usées. Les tableaux suivants détaillent ces opérations.

Désobstructions					
	2015	2016	2017	N/N-1 (%)	
Désobstructions sur réseaux	74	158	101	- 18,4%	
Désobstructions sur branchements	15	25	29	16,0%	
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0,2	0,42	0,26	- 18,6%	
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	- 100,0%	

Répartition par communes des désobstructions					
DUCOS	2015	2016	2017	N/N-1 (%)	
Désobstructions sur réseaux	6	-	9	0,0%	
Désobstructions sur branchements	1	-	-	0,0%	
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0,13	0	0,2	0,0%	
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0,0%	

GROS-MORNE	2015	2016	2017	N/N-1 (%)	
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0	0	0	0,0%	
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0,0%	

LA TRINITÉ	2015	2016	2017	N/N-1 (%)	
Désobstructions sur réseaux	5	-	13	0,0%	

3 | Qualité du service

LA TRINITÉ	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Désobstructions sur branchements	1	-	-	0,0%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0,1	0	0,27	0,0%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0,0%

LE DIAMANT	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux	6	10	4	- 60,0%
Désobstructions sur branchements	1	1	1	0,0%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0,32	0,52	0,21	- 60,1%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	- 100,0%

LE FRANÇOIS	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux	5	7	14	100,0%
Désobstructions sur branchements	1	2	4	100,0%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0,16	0,22	0,45	99,8%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	- 100,0%

LE MARIN	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux	7	25	7	- 72,0%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0,35	1,25	0,35	- 72,0%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0,0%

LE ROBERT	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux	11	-	10	0,0%
Désobstructions sur branchements	-	-	1	0,0%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0,26	0	0,24	0,0%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0,0%

LE VAUCLIN	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux	7	20	7	- 65,0%
Désobstructions sur branchements	5	6	1	- 83,3%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0,38	1,07	0,38	- 65,0%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	- 100,0%

3 | Qualité du service

LES ANSES-D'ARLET	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux	3	-	2	0,0%
Désobstructions sur branchements	1	-	-	0,0%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0,28	0	0,19	0,0%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0,0%

LES TROIS-ILETS	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux	7	32	13	- 59,4%
Désobstructions sur branchements	1	6	3	- 50,0%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0,18	0,82	0,33	- 59,8%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	- 100,0%

RIVIÈRE-PILOTE	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0	0	0	0,0%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0,0%

RIVIÈRE-SALÉE	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux	4	15	18	20,0%
Désobstructions sur branchements	-	-	3	0,0%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0,13	0,49	0,58	19,1%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0,0%

SAINTE-ANNE	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux	-	5	2	- 60,0%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0	0,31	0,12	- 60,0%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0,0%

SAINTE-LUCE	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux	13	44	-	- 36,4%
Désobstructions sur branchements	3	10	15	50,0%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0,32	1,07	0,68	- 36,4%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	- 100,0%

3 | Qualité du service

SAINT-ESPRIT	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux	-	-	2	0,0%
Désobstructions sur branchements	1	-	1	0,0%
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0	0	0,19	0,0%
Taux d'obstructions sur branchements (nb d'obstructions/nb clients Asst)	0	0	0	0,0%

Détail des interventions curatives (nombre)						
Intervention	Désignation	Libellé	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Chasses curatives	Branchement	Total	2	2	10	400,0%
Chasses curatives	Réseau	Eaux usées	25	56	65	16,1%
Chasses curatives	Réseau	Total	25	56	65	16,1%
Curages curatifs	Branchement	Total	13	19	19	0,0%
Curages curatifs	Réseau	Eaux usées	49	71	64	- 9,9%
Curages curatifs	Réseau	Total	49	71	64	- 9,9%

- **LES DECHETS EXTRAITS DU RESEAU**

Les sous-produits de curage sont constitués des matières extraites des canalisations et des avaloirs lors des opérations de curage.

Le tableau suivant présente les déchets extraits du réseau.

Les déchets extraits du réseau (masse en kg)					
Type d'ouvrage	Type d'intervention	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Branchement	Chasses curatives	0	0	0	0,0%
Branchement	Curages curatifs	8 800	12 500	33 500	168,0%
Branchement	Désobstructions	8 800	12 500	33 500	168,0%
Réseau	Chasses curatives	0	0	0	0,0%
Réseau	Curage préventif	54 500	9 500	72 002	657,9%
Réseau	Curages curatifs	63 600	34 500	55 500	60,9%
Réseau	Désobstructions	63 600	40 505	55 500	37,0%

- **LES ENQUETES DE CONFORMITE BRANCHEMENTS**

Les enquêtes de conformité des branchements sont réalisées afin de vérifier le raccordement des habitations aux réseaux d'assainissement. On distingue les enquêtes de conformité pour vente et celles

3 | Qualité du service

hors vente (dans le cadre contractuel). Les tableaux suivants présentent le nombre d'enquêtes réalisées.

Enquêtes de Conformité Branchements				
	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Nombre de contrôle raccordement pour vente	-	-	38	0,0%
Nombre de contrôles raccordement hors vente	-	-	83	0,0%
Nombre d'enquêtes sur branchement	-	-	330	0,0%
Total enquêtes et contrôles branchements	0	0	451	0,0%

Répartition par communes des enquêtes de Conformité Branchements				
DUCOS	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Nombre de contrôle raccordement pour vente	-	-	3	0,0%
Nombre de contrôles raccordement hors vente	-	-	3	0,0%
Nombre d'enquêtes sur branchement	-	-	6	0,0%
Total enquêtes et contrôles branchements	0	0	12	0,0%

LA TRINITÉ	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Nombre d'enquêtes sur branchement	-	-	68	0,0%
Total enquêtes et contrôles branchements	0	0	68	0,0%

LE DIAMANT	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Nombre de contrôle raccordement pour vente	-	-	4	0,0%
Nombre d'enquêtes sur branchement	-	-	2	0,0%
Total enquêtes et contrôles branchements	0	0	6	0,0%

LE FRANÇOIS	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Nombre de contrôle raccordement pour vente	-	-	2	0,0%
Nombre d'enquêtes sur branchement	-	-	2	0,0%
Total enquêtes et contrôles branchements	0	0	4	0,0%

LE MARIN	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Nombre de contrôle raccordement pour vente	-	-	2	0,0%
Nombre de contrôles raccordement hors vente	-	-	68	0,0%
Nombre d'enquêtes sur branchement	-	-	62	0,0%

3 | Qualité du service

LE MARIN	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Total enquêtes et contrôles branchements	0	0	132	0,0%

LE ROBERT	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Nombre de contrôle raccordement pour vente	-	-	3	0,0%
Nombre d'enquêtes sur branchement	-	-	103	0,0%
Total enquêtes et contrôles branchements	0	0	106	0,0%

LE VAUCLIN	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Nombre de contrôle raccordement pour vente	-	-	3	0,0%
Nombre d'enquêtes sur branchement	-	-	8	0,0%
Total enquêtes et contrôles branchements	0	0	11	0,0%

LES ANSES-D'ARLET	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Nombre de contrôle raccordement pour vente	-	-	2	0,0%
Nombre de contrôles raccordement hors vente	-	-	12	0,0%
Nombre d'enquêtes sur branchement	-	-	1	0,0%
Total enquêtes et contrôles branchements	0	0	15	0,0%

LES TROIS-ILETS	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Nombre de contrôle raccordement pour vente	-	-	11	0,0%
Nombre d'enquêtes sur branchement	-	-	57	0,0%
Total enquêtes et contrôles branchements	0	0	68	0,0%

RIVIÈRE-PILOTE	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Nombre d'enquêtes sur branchement	-	-	1	0,0%
Total enquêtes et contrôles branchements	0	0	1	0,0%

RIVIÈRE-SALÉE	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Nombre d'enquêtes sur branchement	-	-	5	0,0%
Total enquêtes et contrôles branchements	0	0	5	0,0%

SAINTE-ANNE	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Nombre de contrôle raccordement pour vente	-	-	4	0,0%

3 | Qualité du service

SAINTE-ANNE	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Nombre d'enquêtes sur branchement	-	-	3	0,0%
Total enquêtes et contrôles branchements	0	0	7	0,0%

SAINTE-LUCE	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Nombre de contrôle raccordement pour vente	-	-	1	0,0%
Nombre d'enquêtes sur branchement	-	-	9	0,0%
Total enquêtes et contrôles branchements	0	0	10	0,0%

SAINT-ESPRIT	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Nombre de contrôle raccordement pour vente	-	-	3	0,0%
Nombre d'enquêtes sur branchement	-	-	3	0,0%
Total enquêtes et contrôles branchements	0	0	6	0,0%

Enquêtes de Conformité Branchements				
	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Nombre d'enquêtes de conformité total réalisées	-	642	-	- 100,0%
- dont nombre d'enquêtes de conformité DAT/ Ventes	-	25	-	- 100,0%
- dont nombre d'enquêtes de conformité contractuelles	-	617	-	- 100,0%
Nombre d'enquêtes total non conformes	-	150	-	- 100,0%
Taux de conformité (%)	-	66,39	-	- 100,0%
Nombre de contre-visite	-	0	-	0,0%
Taux de mise en conformité suite à des contres-visites (%)	-	0	-	0,0%

- **LES REPARATIONS**

Les réparations effectuées sur les canalisations, branchements et ouvrages sont détaillées dans le tableau suivant.

Les réparations (canalisation, branchements, ouvrages)				
Groupe	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Nombre de branchements réparés	-	-	1	0,0%
Nombre de canalisations réparées	-	-	30	0,0%
Nombre d'ouvrages réparés	-	-	37	0,0%

- **INSUFFISANCES EVENTUELLES DU RESEAU**

LES ANSES D'ARLET

Réseau Bourg

Le réseau de collecte de Morne Venté est actuellement une de nos principales préoccupations car il emprunte des zones privées notamment à la rue des Gestrams derrière le collège d'enseignement secondaire. Un repositionnement des réseaux serait judicieux pour assurer correctement nos missions d'exploitation, informations signalées depuis 2011.

Le réseau du lotissement de la Baie des Anses qui fut finalement intégré au patrimoine de la collectivité commence à montrer ses limites surtout sur les zones dotées de servitudes de réseaux où les propriétaires ont planté des arbres proéminents dont les racines nuisent au bon fonctionnement et à la pérennité des ouvrages.

Le réseau du Calvaire n'est pas répertorié dans le patrimoine transmis par la Commune et remis à la collectivité, nous n'avons à ce jour aucune information, ni plan, ni conformité de ce dernier.

Le fermier a procédé à la reprise du tronçon se connectant au réseau de Batterie, afin d'éliminer une pollution dû à l'écrasement de la canalisation principale.

Réseau de Coin des Pères

Le réseau Coin des Pères est souvent ensablé de par sa position en bordure de mer, et fréquemment obstrué à cause des nombreux restaurateurs dont certains sont dépourvus de séparateurs à graisse.

Le fermier se trouve dans l'obligation d'intervenir en dehors des heures de service des restaurants afin d'éviter des nuisances aux usagers.

Des enquêtes de conformité seront menées au cours de l'exercice suivant, auprès des nombreux restaurateurs.

Réseau Grande Anse

Le réseau de l'allée des Cocotiers présente un certain nombre d'anomalies (défauts d'étanchéité des regards et de boîtes de branchement, intrusions d'eau de mer, regards en domaine privé, de nombreux regards enterrés, fortes présences de graisses).

LE DIAMANT

Réseau la Cherry

Le réseau gravitaire (200 ml) en amont du PR Marine Hôtel qui emprunte une copropriété dont celle de la famille CHARBONNIER (ex-propriété du docteur BICHERON) nécessite une reprise urgente. Cette reprise conditionne l'autorisation d'accès au PR Marine Hôtel. L'exploitation de cet ouvrage ne pourra se faire sans accès aux engins d'entretien, de levage et de curage. Ce point a été signalé depuis 2012. En mars 2016 une réunion tripartite (SICSM, SME, nouveau propriétaire) initiée par la SME dans le cadre de la reconstruction de la villa BICHERON avait permis d'arrêter des décisions propices à un solution définitive (Le nouveau propriétaire accepte de créer une servitude lors des travaux, La Collectivité repasse en ANC les parcelles E237 et E238 et fournit durant les travaux les systèmes sécurisés d'accès au poste). L'architecte Mr Mike PARKER chargé du dossier nous a signalé n'avoir aucune information de la collectivité.

La majorité des réseaux de la Cherry se situe en propriété privée et subit de fortes dégradations dues à la construction de murs d'enceinte par les riverains.

Réseau Dizac

La réhabilitation des réseaux de collecte de l'Anse Bleue et Anse Cafard qui sont en amiante ciment est programmée par la collectivité mais toujours pas effectuée.

Réseau du Bourg

La reprise du réseau du Bourg dans le cadre des travaux de la collectivité a engendré des nuisances à un certain nombre d'abonnés situés en point bas (face à la Poste).

Le niveau du trop-plein du bassin versant situé au nouveau poste Cimetière, devra être adapté et des systèmes anti-retours devront être proposés par la collectivité aux abonnés impactés.

LE FRANCOIS

Rue Schœlcher

Le réseau de la rue Schœlcher présente des obstructions fréquentes, dues à la présence de graisses des restaurants. Ce dernier présente de nombreuses contre-pentes.

Une enquête devra être réalisée afin de contrôler la conformité des séparateurs à graisses des restaurants.

Rue Saint Michel

Le fonctionnement du réseau est fortement perturbé par la présence de graisses provenant du restaurateur. Ce dernier s'est équipé d'un séparateur à graisse depuis le mois de décembre. Des contrôles réguliers seront réalisés pour s'assurer de l'entretien de ce dispositif.

Réseau Eucalyptus

La majorité du réseau d'Eucalyptus passe en propriété privée, ce qui rend très difficile les interventions de désobstructions qui sont très fréquentes. La totalité de ce réseau est en amiante ciment.

De nombreuses ruptures de canalisation se sont produites sur des différents tronçons aussi bien sur les canalisations de refoulement que gravitaire.

Réseau La Martienne

Des obstructions répétées ont été observées sur ce réseau. Un diagnostic plus poussé sera programmé durant l'exercice suivant. L'ensemble des tampons des regards de ce bassin versant est à renouveler car il s'agit de tampon de type « eaux pluviales ».

LE MARIN

Réseau Bourg

Nous alertons la collectivité sur l'état déplorable des bassins de l'ancienne station du Bourg qui se remplissent avec les aléas climatiques et génèrent la prolifération de moustiques. Aujourd'hui, cette zone de non droit est non clôturée mais reste de la responsabilité de la collectivité. Ces équipements doivent par conséquent être fermés, clôturés et désaffectés. Information signalée depuis 2011.

De plus ce site est toujours doté d'un poste de refoulement dont le pont d'accès ne permet plus la circulation des engins de curage et de nettoyage.

Nous alertons de nouveau la collectivité sur la situation du deuxième regard du collecteur gravitaire du PR Zone Portuaire qui est situé en terrain privé et dans la mangrove : le curage de cette portion de réseau est impossible sans une reprise urgente et complète dudit réseau. En 2016 la collectivité s'est rendu sur site afin de constater les dégâts provoqués par la ravine au droit du parking « Leader Price » sur le premier regard et la canalisation et de programmer un renouvellement complet (réparations provisoires faites par le délégataire).

Nous attirons aussi l'attention de la collectivité sur la situation du réseau de la cité Montgérald passant derrière les habitations. Les riverains ont effectué des extensions de leurs habitations au-dessus des réseaux d'eau potable, d'eaux pluviales et d'eaux usées. Un déplacement de ces réseaux est à prévoir de manière urgente. Nous insistons également sur le caractère urgent de programmer la reprise du regard principal permettant de récupérer l'ensemble des eaux usées de la cité.

Le réseau en amiante ciment situé face au club nautique et récupérant le refoulement du poste du même nom, est fortement dégradé et risque inéluctablement de s'effondrer comme le 02 mai 2011, où nous avons eu de grandes difficultés à réaliser la réparation d'urgence.

Les travaux effectués dans le cadre de la réhabilitation du poste présentent un impact non négligeable sur le bon fonctionnement du réseau en entrée d'ouvrage de refoulement. En effet, la mise en charge de ce type de poste en fosse sèche s'effectue également dans le réseau augmentant les risques d'encrassement et de bouchons.

Il est à noter que des regards de diamètre 800 mm ont été mis en place comme chambre à vannes des ventouses situés sur le refoulement du poste de refoulement principale Cimetière ; et sont complètement inadaptés (espace insuffisant) pour réaliser les interventions de maintenance.

Dans le cadre de travaux menés par la Mairie pour la reprise de l'ouvrage hydraulique à proximité du poste de refoulement principal Cimetière, il fût signalé à la Collectivité, l'effondrement partiel de la canalisation en amiante ciment, alimentant le poste versant Sud. Le versant Nord avait déjà été remplacé par la Collectivité, qui devait ensuite renouveler le tronçon Sud.

Réseau Duprey

Les boîtes de branchement et le passage en terrain privé de certaines canalisations inaccessibles demeurent la principale préoccupation en cas d'intervention sur ce réseau.

RIVIERE PILOTE

La totalité des regards du réseau gravitaire est constitué de tampons en béton non-conformes aux prescriptions en vigueur. Une opération de renouvellement serait à engager par la collectivité dans les meilleurs délais, ainsi que le déplacement des réseaux à la résidence « En Camée » situés dans des galeries inadaptées. La vétusté de ce type d'installation nous a obligé durant cet exercice à intervenir à plusieurs reprises dans des conditions très compliquées à proximité de la maison Désormeaux au N°12. Les travaux permettant de relier les quartiers En Camée, Pomponne, Desfarges, Manikou au réseau du Bourg via le nouveau poste de Pomponne et du stade Bourg puis au poste de Rocher Zombi sont arrivés à terme. Toutefois les essais prévus en 2016 ne ne sont toujours pas effectués.

RIVIERE SALEE

Le diagnostic du réseau d'assainissement réalisé depuis 2004 est toujours d'actualité et fait apparaître des reprises urgentes à prévoir (informations signalées en 2013) :

- Interconnexions majeures en deux ou trois points entre le réseau communal d'eaux pluviales de Rivière Salée et le réseau intercommunal de collecte des eaux usées.
- Reprise de 221 ml sur les collecteurs gravitaires du lotissement « Les Palmiers » de Petit Bourg ;
- Reprise de plus de 72 ml d'amiante ciment effondré du N°71 au 87 de la rue de la Liberté Petit Bourg ;
- Reprise de 575 ml Grand Bourg ;
- Reprise de 25 ml au lotissement La Carrière ;
- Reprise de 12 ml au lotissement Les Ibis ;
- Reprise du réseau de collecte de la Cité Thoraille (gestion Ozanam).
- Reprise de 20 ml de réseau à voie Tiburce Mongis en propriété privé
- Reprise de l'ensemble du réseau de collecte privatif des eaux des cuisines de la cité Plaisance se déversant actuellement dans le réseau d'eaux pluviales à proximité des Etablissement SMITH.
- Reprise du réseau principal de la rue Des Ecoles suite aux travaux effectués en amont entre Thoraille et Carrière.

Le fermier a dû procéder à la réparation ponctuelle de l'effondrement du réseau de la rue Des Ecoles en Octobre 2017. Un by-pass a été mis en place durant 1 mois afin d'assurer la continuité de service.

LE ROBERT

Réseau Bourg

Dans le cadre de la construction de la station de Ponthalery, des travaux de pose de réseaux neufs ont été réalisés. Cependant l'ancien réseau n'étant pas désaffecté, est source de nuisances olfactives et d'intrusion des eaux claires parasites.

Néanmoins environ 100 ml n'ont pas été réhabilités dans le cadre de ces travaux.

Réseau de Mansarde Catalogne

Le collecteur principal se situe en propriété privée, ce qui entraîne des difficultés d'accès, en cas d'intervention.

Un diagnostic complet a été réalisé au cours de l'exercice (inspection par vidéopériscope et tests à la fumée). Ce diagnostic a révélé de nombreuses anomalies : défauts d'étanchéité des regards et de boîtes de branchement, intrusions d'eaux claires parasites.

Un programme des travaux sera défini dans le cadre du rapport spécifique « Amélioration de la Performance des Réseaux », avec la responsabilité de chaque acteur.

Réseau Cité Symphor

Le réseau est structurellement très dégradé de par sa nature en amiante ciment.

Il est à noter la présence de dessableurs statiques sur certains tronçons. La totalité du réseau se trouve en domaine privé.

Réseau Trou Terre

Des diagnostics furent réalisés durant cet exercice (Visites et tests à la fumée).

Ce diagnostic a révélé de nombreuses anomalies : défauts d'étanchéité des regards et de boîtes de branchement, intrusions d'eaux claires parasites, regards en domaine privé, avaloir et gouttière raccordés au réseau d'eaux usées, absence de tampons. Le fermier a procédé à la mise en conformité des tampons manquants.

Réseau Ecole Maternelle

Des diagnostics furent réalisés durant cet exercice (Visites).

Ce diagnostic a révélé de nombreuses anomalies : défauts d'étanchéité des regards et de boîtes de branchement, intrusions d'eaux claires parasites, regards en domaine privé, absence de tampons.

Le fermier a procédé à la mise en conformité des tampons manquants.

Réseau Gendarmerie

Des diagnostics furent réalisés durant cet exercice (Visites).

Ce diagnostic a révélé de nombreuses anomalies : défauts d'étanchéité des regards et de boîtes de branchement, intrusions d'eaux claires parasites, regards en domaine privé, de nombreux regards enterrés, fortes présences de graisses, tampons scellés.

De nombreuses désobstructions ont été réalisées, au cours de l'exercice.

Des enquêtes de conformité seront menées au cours de l'exercice suivant, auprès des nombreux restaurateurs du Boulevard Henri Auzé.

SAINTE ANNE

Réseau de BEAUREGARD

Lotissement Les Oiseaux (réseau et poste PRIVE)

Pour rappel, depuis 2010, les services de la SME sont intervenus à la demande de la commune sur :

- le poste de refoulement pour le vidanger ;
- le réseau afin de le curer, d'en vérifier la conformité et de proposer des axes d'amélioration.

En conséquence, la SME a conseillé :

- de ne pas intégrer au réseau syndical l'installation dans son état actuel ;
- de ne pas raccorder les extensions éventuelles du lotissement sur ce réseau.

A la demande de la collectivité, une proposition chiffrée de mise en conformité des réseaux et du poste a été transmise au syndic des copropriétaires et à la mairie. A ce jour, aucune réponse n'a été donnée par les différentes parties pour résoudre définitivement ce problème et le déversement continu des effluents continue à s'effectuer via le milieu environnant jusqu'au canal le long de la voie Jean-Marie Tjibaou.

Réseau dans le camping de la Pointe du Marin

Ce réseau structurellement défectueux nous oblige à prévoir des curages fréquents pour éviter des incidents dans cette zone d'intérêt touristique majeure.

Le réseau présente de faibles pentes avec des regards de visite fissurés.

Un restaurant fraîchement installé a décidé de se raccorder sur le réseau public à l'entrée du parking. Les travaux sont non conformes et n'ont pas été effectués dans les règles de l'art. De nombreuses parties des ouvrages non étanches (fissures, corrosions...) sont envahies par les racines des arbres plantés le long du réseau.

Réseau de Baréto

Une partie du réseau de la résidence BARETO collectant les effluents des logements sociaux se situe en propriété privée inaccessible aux engins d'entretien et est dotée de tampons en béton non conformes. Une extension faite par la collectivité pour desservir la zone nord avec Bâche de Mise Charge n'est toujours pas rétrocédée à la SME pour exploitation.

Les travaux effectués dans le cadre de la réhabilitation du poste présentent un impact non négligeable sur le bon fonctionnement du réseau en entrée d'ouvrage de refoulement. En effet, la mise en charge de ce type de poste en fosse sèche s'effectue également dans le réseau augmentant les risques d'encrassement et de bouchons.

Réseau de Belfond

Ce réseau vieillit très mal et subit entre autres le dégagement d'H₂S provenant du refoulement du poste de refoulement de Baréto. La réhabilitation du poste du même nom, n'a rien changée à la situation qui s'est au contraire accentuée. En effet la mise en charge des effluents s'effectue dans le réseau augmentant le taux d'encrassement et d'obstruction. L'absence de piège à cailloux et de dégrilleur entraîne une usure prématurée des groupes de pompage dont l'un complètement abîmé après seulement deux ans de fonctionnement. Enfin les taux d'h₂s mesurés en sortie de refoulement à Belfond au contraire de diminuer, ont fortement augmenté, créant auprès des riverains des incommodités olfactives mais aussi des dégradations sur la structure des regards et boîtes de branchement. Les tampons fonte furent posés sans support de couronne béton et s'effondrent suite à la dégradation des voiries car ancrées dans la masse. Nous avons continué le remplacement des tampons défectueux sur ce réseau.

Des travaux réalisés par la collectivité pour la construction d'une école provisoire à Belfond (n° parcelle E910) ont mis en évidence l'emprise sur des parcelles privées du réseau principal alimentant la station d'épuration de Belfond. Un dévoiement urgent de ce réseau est indispensable afin d'éviter tout risque sanitaire et permettre l'entretien de ce dernier.

Réseau du Bourg

Le Conseil Général, lors de la construction des abris des pêcheurs, a mis en place un poste de relèvement récupérant les effluents desdits abris et du marché.

Lors de sa construction les prescriptions de la collectivité n'ont pas été respectées :

- Absence de documents techniques du poste ;
- Absence de la conformité électrique ;
- Pas d'alimentation d'eau potable ;
- Pas de système de télésurveillance ;
- Certaines visseries à l'intérieur du poste en acier galvanisé

De ce fait ce poste n'a toujours pas été intégré dans le patrimoine du syndicat.

De nombreux réseaux comme celui du lotissement les Flamboyants furent construits en réseau unitaire. La création des réseaux séparatifs semble lourd mais demeure la solution pour pallier à l'usure prématurée des ouvrages et au débordement lors de forts épisodes pluvieux. La reconstruction et le déplacement du poste du bourg est toujours au point mort et le matériel commandé à cet effet fut entreposé entre autres à la station du marin sans surveillance et précautions particulières.

SAINTE LUCE

Réseau du Bourg

Le réseau du Bourg est composé de 3 branches principales (Morne des Pères, Bourg et Gros Raisins) toutes raccordées sur le nouveau gravitaire posé à l'entrée du pont de Fond Henry et de 2 branches (Habitation Deville et Pavillon), raccordées directement sur le regard d'entrée du nouveau poste qui a remplacé la station de traitement d'eaux usées du Bourg.

La nature des canalisations est la suivante :

- Amiante ciment sur la majeure partie du réseau dont la partie basse et centrale du bourg ;
- PVC sur l'autre partie.

Des inspections télévisées ont été réalisées par la SME et ont montré la présence de défauts importants au niveau de la structure du réseau et de la qualité de réalisation des branchements. Le rapport d'inspection télévisée (I.T.V) du 21 juin 1999 sur les rues Capitaine Pierre Rose et Jean Jaurès met en évidence la nécessaire reprise des réseaux de ces rues tout comme la rue Schœlcher et Victor Hugo (ITV réalisée en 2010).

Cette première partie pose des problèmes de tenue et d'obstruction à répétitions (l'amiante se désagrège en plaques). La réhabilitation de cette partie est urgente. Plus principalement à la rue Jean Jaurès (effondrement de 2/3 du réseau). Les travaux lancés par la collectivité n'ont pas abouti, rendant la situation de plus en plus intenable pour les riverains malgré les efforts conséquents du fermier pour assurer la continuité du service. Des enquêtes de conformité seront menées au cours de l'exercice suivant, auprès des nombreux restaurateurs du Boulevard Kennedy jusqu'à la rue Jean Jaurès.

Accessibilité

Le plan du réseau complété par la S.M.E. lors de l'inventaire affiche 1180 ml de collecteurs situés en domaine privé. Ces linéaires se répartissent ainsi :

450 ml sur la branche « Morne des Pères » ;

700 ml sur la branche « Habitation Deville » ;

70 ml venant du réseau des logements sociaux Pavillon 1 ;

260 ml dans le centre bourg, partie comprise entre la rue Joseph Lagrosillière et rue du Capitaine Pierre Rose ;

1 054 ml situé en domaine privé (Gros Raisins). Ce linéaire n'intègre pas les 340 ml du réseau interne du V.V.F.

Branchements

La SME rappelle la non-conformité de la majorité des boîtes de branchements par rapport aux réglementations et normes en vigueur sur les points suivants :

- non étanchéité (tampon béton) des boîtes :
- disposition inadaptée au contrôle prévu par la réglementation (en domaine privé) ;
- enfouissement des boîtes de branchements sous la terre et végétaux.

Regards de visite

Les équipements du réseau ne répondent pas aux exigences du fascicule 70 et des normes applicables avec notamment :

- défauts d'étanchéité majeurs ;
- absence d'échelons sur des regards dépassant 1,30 m de profondeur ;
- diamètre insuffisant pour les regards de plus de 1,30m de profondeur.

Réseau de Gros Raisins

Les malfaçons constatées depuis l'inspection télévisée de 2002 ont évolué défavorablement. Le réseau situé à proximité de la maison Mariette n° 42 présente une forte contre-pente qui oblige des interventions de curage très fréquents. Ce tronçon devra être complètement repris. Le réseau situé dans l'enceinte de l'ancien VVF ne cesse de se détériorer augmentant le nombre de curage et d'interventions ponctuelles pour l'enlèvement de racines.

Accessibilité

Le plan du réseau complété par la SME lors de l'inventaire indique les éléments suivants :

- 1 248 ml de collecteurs principaux sont situés en domaine privé et inaccessibles à l'entretien tel que prévu par camion hydrocureur.
- Les regards notamment au niveau du lotissement Les Moubins sont situés derrière les clôtures des abonnés avec pour conséquence :
 - De travailler en domaine privé ;
 - Un risque de détérioration des espaces verts des abonnés et des clôtures ;
 - Des débordements ou émanations d'odeurs nauséabondes chez les abonnés.

Branchements

Les branchements des particuliers devront faire l'objet d'une campagne de contrôle longue et difficile, due aux contraintes d'accès formulées au paragraphe précédent.

Toutefois, la SME a constaté que la majorité des boîtes de branchements sont non conformes par rapport aux réglementations et normes en vigueur. De plus, il existe de nombreuses inversions de raccordement avec les eaux usées qui se déversent dans le réseau d'eaux pluviales.

Regards de visite

Les éléments importants à retenir sont les suivants :

- 215 regards de visite dont la majorité est de diamètre 800 mm ;
- 69 regards de visite situés en domaine privé ou inaccessibles à l'entretien par hydrocureur, comme l'a indiqué le paragraphe sur les réseaux. Il est à noter que des regards situés en domaine privé n'ont pu être trouvés.

Réseau de Pavillon 2

Ce réseau présente la caractéristique générale des réseaux des logements sociaux :

- Non-Conformité des diamètres sur les collecteurs principaux : 160 mm au lieu de 200 mm ;
- Utilisation des boîtes de branchements (50 x 50) en guise de regards visitables ;
- Situation des réseaux aux points bas sans condition d'accès pour les véhicules de curage.

Accessibilité

85 ml sont inaccessibles et une grande majorité du réseau est très difficilement accessible.

Branchements

La SME rappelle la non-conformité de la majorité des boîtes de branchements par rapport aux réglementations et normes en vigueur.

Regards de visite

Le plan du réseau complété par la SME lors de l'inventaire indique les éléments suivants :

- 29 regards de visite ;
- 19 regards de visite situés en domaine privé ou inaccessibles à l'entretien par hydrocureur, comme l'a indiqué le paragraphe sur les réseaux.

La conception et réalisation de ces regards ne répondent pas aux exigences du fascicule 70.

Réseau Les Moubins

Le fermier a procédé à une déviation provisoire du réseau situé en domaine privé, présentant un affaissement.

A ce jour cette situation provisoire perdure, et risque de se reproduire car la canalisation principale publique (côté ravine) est en amiante ciment.

Réseau des Amandiers - Corps de Garde

Une forte proportion du réseau de collecte gravitaire est privée :

- Pierre et Vacances ;
- VVF d'Electricité de France ;
- Hôtel Amandiers ;
- Hôtel Karibia ;
- Hôtel Amyris.

Le contrôle de ces installations est de la responsabilité des propriétaires.

L'alimentation venant de la Bâche de Mise en Charge ne permet pas de raccorder les nombreuses habitations situées le long de la Route Départementale N°7 qui en ont fait la demande.

Réseau de Trois Rivières

De nombreux bouchons sur le réseau gravitaire dans l'enceinte du stade sont liés à la forte contre pente au niveau du raccordement au poste de refoulement Stade.

Par ailleurs le réseau hydraulique de collecte du bord de mer récupère des quantités importantes d'eaux parasites de l'ancien poste Bord de mer qui n'a pas été désaffecté.

Une trentaine de mètres de réseau située en propriété privée est à dévier car de plus en plus écrasée sous les contraintes des clôtures et murs mitoyens.

Branchements

La SME indique la non-conformité de la majorité des boîtes de branchements par rapport aux réglementations et normes en vigueur

Regards de visite

Le constat sur le réseau de collecte est le suivant :

- 105 regards de visite dont la majorité est de diamètre 800 mm ;
- 63 regards de visite situés en domaine privé, enterrés ou inaccessibles à l'entretien par le camion hydrocureur comme l'a indiqué le paragraphe sur les réseaux ;
- 40 regards à refaire partiellement.

La conception et réalisation de ces regards ne répondent pas aux exigences du fascicule 70.

Réseau Les coteaux

Après contrôle, les réseaux des logements sociaux de la SMHLM « Pies Kann » ne pourront faire l'objet d'une intégration au patrimoine communal. Par contre, le maître d'ouvrage a entrepris des travaux de mise en conformité du poste et a soumis en décembre 2014 un dossier de rétrocession à la collectivité qui fut accepté. Les caractéristiques présentées dans le document technique ne correspondent pas à certains éléments présents et notamment les groupes de pompage. Cette situation est d'autant plus

problématique que le poste originel était dimensionné que pour cette opération. Aujourd'hui l'opération « La plantation » avec de nombreux appartements et maisons individuelles oblige à un redimensionnement des groupes de pompage et un renforcement du refoulement. Cette situation engendre de nombreux dysfonctionnements pris en charge par le fermier, dans l'attente d'une réhabilitation du poste.

Accessibilité

A noter les éléments suivants :

- 1 020 ml de collecteurs principaux sont situés en domaine privé et inaccessibles à l'entretien tels que prévus par camion hydrocureur. Des solutions devront être trouvées avec la commune afin de pallier cette contrainte ;
- 150 ml de réseau sur le domaine des Coteaux sont inaccessibles car situés en partie basse des parcelles 1 à 7.

Branchements

Les tests à la fumée effectués sur le domaine des Coteaux ont montré 2 non conformités au niveau des lots 30 et 15 : branchement du pluvial sur le réseau d'eaux usées.

Regards de visite

Le constat sur le réseau est le suivant :

- 157 regards de visite dont la majorité est de diamètre 800 mm ;
- 63 regards de visite situés en domaine privé, enterrés ou inaccessibles à l'entretien par hydrocureur, comme l'a indiqué le paragraphe sur les réseaux ;
- 5 regards à rehausser (sous chaussée dans le domaine les Coteaux donc inaccessibles à l'entretien et potentiellement risque d'intrusion d'eau de pluie) ;
- 30 regards à refaire partiellement.

Réseau Bellevue Ladour

Ce réseau de 840 ml de long comprend 300 ml situés en domaine privé. Il est à noter que 12 regards sont à reprendre. Ces informations ont été transmises avec l'inventaire détaillé.

La SME a effectué plusieurs remplacements de tampon et réfection de boîte de branchement afin d'éliminer en partie les nombreuses infiltrations d'eaux parasites sur le réseau. Des investigations sont encore à mener afin de pérenniser le fonctionnement, aussi, un diagnostic complet a été réalisé au cours de l'exercice (inspection télévisée et tests à la fumée). Ce diagnostic a révélé de nombreuses anomalies : défauts d'étanchéité des regards et de boîtes de branchement, intrusions d'eaux claires parasites, regards en domaine privé, gouttières raccordées au réseau d'eaux usées, absence de tampons.

Le fermier a procédé à la mise en conformité des tampons manquants.

LE SAINT ESPRIT

Réseau du Bourg

De façon générale, le réseau du Saint-Esprit souffre de vétusté et d'inaccessibilité.

La nature des canalisations du bourg est sur la majeure partie de l'amiante ciment et sur l'autre partie du PVC. Ces canalisations posent des problèmes de tenue et se désagrègent par morceaux. La réhabilitation est urgente particulièrement dans la zone située le long de la rivière Cacao et derrière la mairie jusqu'au poste de refoulement Magasin Municipal. De plus les travaux d'extension du réseau en cours à Morne Lavaleur sans reprise de ces tronçons font craindre une accélération de la dégradation dès la mise en service et de nombreuses casses le long de la rivière Cacao.

Le délégataire a, sous l'égide de la collectivité, créé une voie d'accès sur une partie du réseau de la rivière Cacao, afin de réparer une casse sur ce réseau. Mais les travaux ont permis de confirmer que c'est l'ensemble des tronçons qui devront être repris. Certains regards sont écrasés et cassés sous la pression des racines d'arbres (de type arbre à pain, prunier, poirier...) et les réseaux ne cessent de s'effondrer. Le poste de refoulement Magasin Municipal devra être réhabilité dans l'optique de recevoir ces effluents supplémentaires.

3 | Qualité du service

Le réseau situé en amont du poste de refoulement Hôpital depuis l'entrée du Cimetière jusqu'au poste, en amiante ciment est en fin de vie et génère de nombreux effondrements particulièrement dans l'enceinte de l'hôpital.

Un by-pass a été mis en place, depuis fin 2017, afin d'assurer la continuité du service, le temps que les travaux nécessaires soient effectués, par la collectivité.

Un programme de réhabilitation est à définir en urgence afin d'éviter la répétition de ce type de désagrément.

LA TRINITE

Réseau Autre Bord

Le collecteur principal se trouve en domaine privé entraînant des difficultés d'accès.

Le tronçon situé sur la parcelle AB0195 est affaissé en raison de la construction d'une piscine sur ce dernier. Il est urgent que le réseau soit renouvelé et posé sur le domaine public.

Réseau de la Brèche (Bd de Tartane)

Le réseau passant sur la route départementale N°2 (front de mer) est très endommagé. Il est constitué dans son intégralité en amiante ciment. De nombreuses obstructions sont apparues en cours d'exercice, dues pour la plupart à la présence de racines (génératrice principale quasi inexistante).

Au vu de la proximité de la plage de la brèche de Tartane, des risques importants de pollution du milieu naturel sont à prendre en compte pour programmer urgemment les travaux sur le réseau.

En juin 2017, deux tronçons se sont effondrés, entraînant la mise en place de deux by-pass, durant six mois, afin d'assurer la continuité du service, le temps que les travaux nécessaires soient effectués, par la collectivité en fin d'année 2017.

Un programme de réhabilitation est à définir en urgence afin d'éviter la répétition de ce type de désagrément.

LES TROIS ILETS

Réseau de l'Anse Murette

De façon générale, les réseaux présentent des anomalies importantes du fait :

- des réseaux en amiante-ciment vétustes en bordure de mer ce qui peut faciliter l'intrusion d'eaux salines, et en zone boisée tel que celui prolongeant le refoulement du poste de l'anse à l'âne vers la station d'Anse Murette toujours non repris par la collectivité.
- des anciens réseaux privés des zones d'aménagement qui n'ont pas été contrôlés par les services communaux et qui drainent beaucoup d'eaux pluviales.

Suite à des enquêtes auprès des restaurateurs, le délégataire a constaté l'absence de contrats d'entretiens sur les équipements existants.

Les nombreuses canalisations vieillissent très mal d'autant qu'elles se situent pour la plupart dans un milieu salin agressif (mangrove, mer) d'où les nombreuses casses observées.

Réseau Anse Mitan

Des diagnostics furent réalisés durant cet exercice (Visites).

Ce diagnostic a révélé de nombreuses anomalies : défauts d'étanchéité des regards et de boîtes de branchement, regards en domaine privé, de nombreux regards enterrés, fortes présences de graisses, tampons scellés.

De nombreuses désobstructions ont été réalisées sur le gravitaire de Bambou Hôtel, qui représentent un point noir, d'autant plus, que les travaux de réhabilitation de cette canalisation, n'ont pas été réalisés par la collectivité ; de manière préventive le fermier procède à des curages réguliers sur ce bassin versant.

3 | Qualité du service

Le fermier a procédé à une réparation ponctuelle de la canalisation en amiante ciment, en aval du point de raccordement du refoulement de Wallon.

Réseau Anse à l'Ane

Des diagnostics furent réalisés durant cet exercice (Visites).

Ce diagnostic a révélé de nombreuses anomalies : défauts d'étanchéité des regards et de boîtes de branchement, regards en domaine privé, de nombreux regards enterrés, fortes présences de graisses, tampons scellés, absence de tampons.

De nombreuses désobstructions ont été réalisées à la rue du Mérrou et rue de la Carangue ; de manière préventive le fermier procède à des curages réguliers sur ce bassin versant.

Le réseau principal de refoulement du quartier est constitué d'une fonte en diamètre 250 mm qui passe par la forêt d'Alet pour se rejeter dans un collecteur gravitaire situé en amont de la station d'épuration de l'Anse Murette. Ce réseau présente une difficulté majeure puisqu'il n'est pas accessible, surtout en temps de pluie. L'érosion du terrain naturel le met à nu par endroit. Une rupture sur un linéaire important de cette canalisation fut reprise provisoirement par le fermier afin de permettre l'écoulement dans l'attente de travaux définitifs de la collectivité.

Réseau Citron

Un diagnostic complet a été réalisé au cours de l'exercice (inspection par vidéopériscope et tests à la fumée). Ce diagnostic a révélé de nombreuses anomalies : défauts d'étanchéité des regards et de boîtes de branchement, intrusions d'eaux claires parasites, présence de racines, fissures sur regards, réseau inaccessible, inversion de branchements EU/EP.

Un programme des travaux sera défini dans le cadre du rapport spécifique « Amélioration de la Performance des Réseaux », avec la responsabilité de chaque acteur.

LE VAUCLIN

Réseau du Bourg

Le réseau du bourg est souvent obstrué par la présence de sable et de nombreux débris de taille importante qui empêchent rapidement l'écoulement des eaux usées (bouteilles, débris de planche, déchets de béton...).

Des nombreuses malfaçons, raccordement avec branchement pénétrant à Pointe Athanase, ont créé une détérioration du réseau dont l'accès reste compliqué à cause d'extensions et de constructions non maîtrisées sur la voie de passage.

Les réseaux du Bourg et de Château Paille comprenant de nombreuses non conformités de raccordement (intrusions d'eaux parasites) se mettent en débordement lors de chaque épisode pluvieux. Les enquêtes menées par le délégataire permettent de résorber par zone ces problèmes récurrents. Le réseau amiante ciment arrivé en fin de vie. Des inspections télévisées du réseau ont été réalisés. Ils confirment la dégradation et la nécessité d'une intervention urgente de la collectivité.

A partir de juin 2017, trois tronçons se sont effondrés, entraînant la mise en place de trois by-pass, afin d'assurer la continuité du service, le temps que les travaux nécessaires soient effectués, par la collectivité. Ce fonctionnement n'est pas favorable à l'écoulement hydraulique gravitaire, ce qui entraîne un fonctionnement en charge en permanence du réseau, avec ensablement, odeurs, débordement, au niveau du front de mer.

Réseau UCPA

Le tronçon raccordé au poste de refoulement de Bord de Mer doit faire l'objet de l'aménagement d'une voie d'accès aux engins de curage. Malgré les conseils du délégataire lors de diverses réunions de chantier, la conception et la réalisation ne permettent pas d'entretenir efficacement le réseau.

L'UCPA de la Pointe Faula fut raccordé dans le cadre de travaux d'extension mis en place par la mairie en concertation avec des travaux de réhabilitation et d'agrandissement du centre.

- LES INTERVENTIONS EN ASTREINTE**

Parmi les nombreuses interventions réalisées au cours de l'exercice sur le réseau de collecte ou sur les installations, certaines sont effectuées en dehors des heures ouvrées habituelles. Les tableaux ci-après détaillent les interventions réalisées en astreinte :

Les interventions en astreinte sur le réseau			
Désignation	2016	2017	Variation N/N-1
Les interventions sur le réseau	-	31	0,0%

3.1.5 L'exploitation des déversoirs, bassins d'orage ...

- LES DEBORDEMENTS AU MILIEU NATUREL DEPUIS LE RESEAU**

Le tableau suivant détaille les volumes rejetés au milieu naturel par les déversoirs d'orage du système de collecte. Les volumes correspondant sont soit mesurés soit estimés.

Date d'ouverture :	Site/description :	COMMUNE :	Observations :	Responsabilité SME
01/01/2017	PR 1 La Bananeraie	Vauclin	<p>Le 01/01/2017 : Changement d'une pompe pour remettre en fonction le dispositif de refoulement. Aucun résultat probant.</p> <p>Le 02/01/2017 : Changement des pompes pour remettre en fonction le dispositif de refoulement. Mise à l'arrêt de la chaîne des postes amont. Vidange complète du réseau de collecte gravitaire avec mise à l'arrêt des PR situés en amont. Ouverture des clapets et nettoyage, vérification des vannes. Remise en service à 18h00 sans effet probant. Une poche d'air sur le réseau est soupçonnée.</p> <p>Le 03/01/2017 : Nouvelles investigations sur réseau => Présence d'un bouchon de filasse et de chiffons (voir photo jointe) entre la vanne du refoulement et le té du ballon anti-bélier. Remise en service du pompage</p>	NON
19/02/2017	PR Pierre et Vacances	Sainte-Luce	<p>Le 19/02/2017 à 8h50: Débordement constaté au niveau du PR Pierre et Vacances par le technicien de l'hôtel qui a prévenu le service d'astreinte. Diagnostic de l'agent d'astreinte : Casse sur le refoulement du PR. Vidange et aspiration de la pollution par rotation de camions hydro cureurs. Direction de l'hôtel prévenue afin de prendre des mesures pour interdire la baignade par précaution le temps de l'intervention. Réparation : mise en oeuvre de la réparation le jour même par le service d'astreinte.</p>	NON

3 | Qualité du service

Date d'ouverture :	Site/description :	COMMUNE :	Observations :	Responsabilité SME
21/02/2017	PR Dizac	Diamant	<p>Débordement du poste. Le 20/02/2017 à 14h30: Réception Alarme Niveau débordement.</p> <p>Diagnostic de l'agent responsable du poste: Niveau très haut atteint du fait de la remise en service du PR suite à son nettoyage durant la matinée dû à l'arrivée massive d'eaux usées après mise en charge du réseau gravitaire.</p> <p>Après vérification sur site pas de débordement physique mais un niveau très haut.</p> <p>Le 21/02/2017 à 07h : Constat d'un débordement physique alors que les 2 pompes sont en fonctionnement.</p> <p>Remplacement des pompes en place NP 3102 SH 255 par des pompes de secours NP 3127 SH 246. Ces pompes prévues en renouvellement ont été commandées en début d'année, nous sommes en attente de leur livraison. Nous avons été obligés de revoir le dimensionnement des pompes après le basculement du bourg, puis du cherry sur ce poste principal. Malgré un rapport transmis au SICSM demandant la vérification du dimensionnement du PR après tous ces transferts d'effluents supplémentaires, nous n'avons pas eu de réponse (voir rapport joint).</p> <p>Mesure préventive concernant la pollution du Marigot de Dizac : Mise en place de la pompe Selwood pour apport d'eau de mer dans la zone concernée à partir de 14h jusqu'à niveau haut. Puis remise en service du pompage à la tombée de la nuit puis lâcher de l'eau vers la mer.</p>	OUI
22/02/2017	Réseau gravitaire angle blvd Landa et Général de Gaulle	Vauclin	<p>le 22/02/2017 : Les services techniques de la ville du Vauclin (MM Cadet-Marthe et Coran), lors d'une réunion de chantier nous ont demandé de les accompagner sur le bord de mer ou un effondrement de la chaussée fut constaté, soupçonnant le réseau amiante ciment. En effet, sur site le réseau commençait à se mettre en charge en amont de la zone concernée.</p> <p>Actions : Un camion hydro cureur dépêché sur site a permis d'améliorer l'écoulement. Des déchets de canalisation, de sables vaseux et de cailloux furent aspirés</p> <p>Actions à venir : Espace Sud : Travaux de reprise du tronçon en urgence</p> <p>SME : Surveillance renforcée des réseaux amont et curages curatifs pour soulager la mise en charge (pouvant aggraver la situation d'effondrement).</p>	NON
23/02/2017	Steu La Ferme	Trois-ilets	<p>Le 21/02/2017 à 11h30 : Réception Alarme disjonction de la Pompe de recirculation => Remise en service et contrôle.</p> <p>Programmation du remplacement de la pompe en défaut d'isolement par une pompe de secours pour le 23/02/2017</p> <p>Le 23/02/2017 : Remplacement de la pompe de recirculation. Remise en service de la STEU.</p>	OUI

3 | Qualité du service

Date d'ouverture :	Site/description :	COMMUNE :	Observations :	Responsabilité SME
02/03/2017	Réseau Trianon	Francois	Obstruction du réseau de collecte ; Réseau passant en domaine communal, difficile d'accès car les regards sont enfouis sous l'herbe ; Une tentative de désobstruction a été réalisée par la SME mais en vain. La commune du François a été informée de ce fait et doit faire réaliser les espaces verts afin de faciliter l'accès aux regards concernés.	NON
02/03/2017	Station Courbaril	Robert	Huisserie métallique supportant le motoréducteur du pont racleur, dégradé par la rouille, est tombée sur la bande de roulement stoppant celui-ci. Ce site aurait dû être mis à l'arrêt au 2ème semestre 2015. Les équipements sont en fin de vie malgré l'entretien préventif effectué par nos équipes. Une intervention de remplacement du support est prévue pour le Jeudi 9/03/2017.	OUI
13/03/2017	PR Bourg Anse d'Arlet	Anse d'Arlet	Débordement du poste, Le 11/03/2017 à 16h : Réception de l'alarme « débordement » en raison des fortes pluies. Le 13/03/2017 à 9h : Le poste a été trouvé en débordement à cause des poires de commande qui étaient bloquées (conséquence des fortes pluies du samedi). Déblocage des poires et remise en service du PR.	NON
13/03/2017	PR Club Nautique	Marin	Le 13/03/2017 à 10h : Le poste a été trouvé en débordement à cause d'un défaut du variateur : « perte phase en ligne ». Origine de la panne non identifiée. Suspicion d'un défaut de phase de l'alimentation EDF. Acquittement du défaut sur le variateur et remise en service du PR.	NON
13/03/2017	PR Collège	Trois-ilets	Le 13/03/2017 à 10h : Le poste a été trouvé en débordement suite à un défaut poire de niveau. Remplacement de la poire et remise en service du PR.	OUI
11/05/2017	Réseau gravitaire Allée les Fromagers Lotissement Les Moubins	Sainte-Luce	le 11/05/2017 : Signalement d'un débordement au niveau du lotissement Les Moubins. Après diagnostic, il s'avère que c'est une casse sur le réseau vétuste en amianté ciment qui provoque un écoulement des eaux usées dans le milieu naturel. Actions : Une inspection télévisée a été réalisée pour connaître l'état de dégradation de la canalisation (voir rapport joint) pour aider la collectivité à choisir le meilleur mode de réhabilitation de cette canalisation. Un by-pass a été posé pour garantir la continuité du service. Actions à venir : Espace Sud : Travaux de reprise du tronçon en urgence (50 ml)	NON
23/05/2017	Réseau EU Robert	Robert	Boite de branchement EU, béton corrodé et percé, provoquant un départ d'eaux usées dans un canal pluvial débouchant sur la mer. Un passage caméra sur le branchement ainsi qu'une remise en conformité de la boite sont prévus le 24 et le 30/05/2017	NON

3 | Qualité du service

Date d'ouverture :	Site/description :	COMMUNE :	Observations :	Responsabilité SME
07/06/2017	PR Lagon de Florida	Ducos	<p>Ce poste est entré dans le patrimoine de l'Espace Sud, courant 2017. Ce dernier était équipé d'une seule pompe P1 en état de fonctionnement. La seconde(P2) étant déjà hors service fut mise en réparation. La pompe N°1 est tombée en panne le 07/ 06 et envoyée en urgence en réparation le jour même; La réparation s'est avérée infructueuse.</p> <p>Une vidange du poste est prévue ce jour, Une modification du pompage est en cours afin d'adapter une autre pompe dans la bêche.</p>	OUI
17/06/2017	PR Taupinière	Diamant	<p>Le poste de Taupinières se trouvait en débordement à cause d'un dysfonctionnement sur le refoulement malgré le bon fonctionnement des pompes. Après vidange du refoulement, dessablage du poste tout est rentré dans l'ordre. A priori le problème proviendrait de la ventouse qui ne fonctionnait pas correctement.</p>	OUI
18/06/2017	Réseaurue Front de mer de Tartane	Trinité	<p>Le 18/06/2017: Signalement à l'astreinte de débordements au niveau des restaurants situés au front de mer de Tartane (« Mer et Merveille », « Délice de la Caravelle » et à côté de l'Epicerie chez Mireille).</p> <p>Le diagnostic a révélé qu'il s'agissait de l'effondrement d'un tronçon situé en aval qui avait déjà été signalé à la collectivité comme étant vétuste (voir rapport ITV datant du 2012).</p> <p>Le 19/06/2017 : Intervention du camion hydrocureur pour soulager le réseau : aspiration de sable, graviers ne permettant de rétablir l'écoulement. Point avec les services techniques de la mairie de Trinité (M. VITULIN) pour faciliter la mise en place d'un by-pass par pompage auprès des riverains.</p> <p>Programmation de la mise en place de la pompe de by-pass pour mercredi 21/06/2017. Les travaux de reprise de ce tronçon sont à prévoir rapidement par la collectivité (environ 56 ml).</p>	NON
28/06/2017	PR La Haut	Rivière-Salée	<p>Suite à une alarme reçu via la télésurveillance, le technicien a pu faire le constat suivant :</p> <p>Installation en débordement : pompe N°1 en réparation actuellement et la pompe N°2 est obstruée.</p> <p>Intervention de désobstruction de la Pompe N° 2 prévue ce jour.</p>	OUI

3 | Qualité du service

Date d'ouverture :	Site/description :	COMMUNE :	Observations :	Responsabilité SME
10/07/2017	Steu Gros-raisons	Sainte-Luce	<p>le 10/07/2017 : Le technicien responsable d'exploitation de la STEU a constaté un arrêt des cellules de filtration.</p> <p>Chronologie des événements : lundi 10 juillet 13h25, défaut des actionneurs sur les vannes papillon à commande pneumatique des Bioréacteurs Membranaires (BRM) 1 et 2 qui met en défaut une grande partie de la procédure de filtration. La production d'eau traitée par le BRM 3 est insuffisante et il existe un risque de trop plein du bassin d'oxygénation durant les périodes de pause filtration. En qualité de fermier, la Sme exploite ce site qui n'est pas définitivement réceptionné et qui a fait l'objet de nombreuses alertes. Ces vannes furent déjà remplacées par le constructeur durant les essais. Pas de possibilité d'utiliser le mode dégradé de secours SBR, bloqué par le constructeur. Une mise en charge des bassins d'écrêtage est impossible car les travaux ne sont pas terminés et sont à l'arrêt.</p> <p>Actions : Réunion avec la collectivité pour obtenir 3 vannes en urgence du constructeur et le déblocage du mode SBR.</p> <p>La Sme utilisera les anciennes vannes déposées par le constructeur pour récupérer des pièces et tenter un dépannage sur au moins une vanne.</p> <p>Actions à venir : Espace Sud : Réunion avec le bureau d'étude et le constructeur le jeudi 13 juillet afin de débloquer la situation. Les vannes de secours seront livrées en urgence semaine 28</p>	NON
18/07/2017	PR Cimetière Marin	MARIN	<p>Le Poste de Relevage « CIMETIERE » de la ville du MARIN est passé en débordement le 18/07 à 05H10 ; Nos équipes se sont rendues sur le site à 7H30 pour relancer l'installation ; La cause de cette disjonction est un défaut de relayage du circuit de commande</p>	OUI
21/07/2017	PR Taupinière	Diamant	<p>le 21/07/2017 : Le technicien responsable de l'exploitation du Pr a été averti du débordement du poste. Il a constaté sur place que de l'air s'était introduit dans le refoulement malgré la présence d'une ventouse.</p> <p>Actions : Tentative d'évacuation de l'air en vidangeant à plusieurs reprises la canalisation. N'ayant pas de résultat probant, remplacement de la ventouse endommagée et remise en service du poste.</p> <p>Actions à venir : Remplacement de la couronne du regard</p>	OUI

3 | Qualité du service

Date d'ouverture :	Site/description :	COMMUNE :	Observations :	Responsabilité SME
21/08/2017	PR La Crique	Trinité	Le 21/08/2017 à 10h00: Signalement de la Ville de Trinité d'un débordement entre le boudrome du bourg et le centre des finances publiques. Diagnostic de l'agent SME : il s'agissait du dysfonctionnement du PR La Crique qui était disjoncté. Le SOFREL étant HS et en attente de matériel pour renouvellement aucune alarme n'a été transmise. Le 21/08/2017 à 12h00 : Remise en service du PR	OUI
22/08/2017	PR Jolie Cœur	Marin	Le 22/08/2017 à 11h53 : Le technicien reçoit une alarme de défaut du poste. Arrivé sur site à 12h22, le PR a été trouvé en débordement à cause d'un défaut du relais de sécurité MiniCas des pompes. Origine de la panne : Suspicion d'une surtension EDF sur zone. Remplacement du module de sécurité abimé et remise en service du PR.	OUI
22/08/2017	PR Plantation les Côteaux	Sainte-Luce	Le 22/08/2017 à 05h45: Appel de Mr Ségabio afin de signaler l'écoulement d'eaux usées dans la bache de décantation d'eaux pluviales du lotissement. Diagnostic de l'agent d'astreinte : Un bouchon s'est formé à l'arrivée du gravitaire laissant passer très peu d'effluent et mettant en charge le réseau. Le trop plein s'effectuant par le dernier regard avant le poste via la bache de décantation. Le bouchon fut brisé avec une perche permettant l'écoulement, le temps de permettre l'arrivée du camion hydro-cureur pour aspiration et curage du PR. Le poste devra faire l'objet d'une attention particulière pour éviter les déversements sauvages.	NON
22/08/2017	PR La Plantation les Côteaux	Sainte-Luce	Le 22/08/2017 à 05h45: Appel de Mr Ségabio afin de signaler l'écoulement d'eaux usées dans la bache de décantation d'eaux pluviales du lotissement. Diagnostic de l'agent d'astreinte : Un bouchon s'est formé à l'arrivée du gravitaire laissant passer très peu d'effluent et mettant en charge le réseau. Le trop plein s'effectuant par le dernier regard avant le poste via la bache de décantation. Le bouchon fut brisé avec une perche permettant l'écoulement, le temps de permettre l'arrivée du camion hydro-cureur pour aspiration et curage du PR. Le poste devra faire l'objet d'une attention particulière pour éviter les déversements sauvages.	NON

3 | Qualité du service

Date d'ouverture :	Site/description :	COMMUNE :	Observations :	Responsabilité SME
30/08/2017	Réseau Carrière-Thoraille	Rivière-salée	Le 30/08/2017 à 10h30: Signalement d'un débordement d'eaux usées sur la voie publique Diagnostic de l'agent SME : Après plusieurs tentatives de désobstruction avec le camion hydrocureur, le constat a été fait qu'il s'agissait d'une casse. Afin de préserver la continuité du service une déviation a été installée temporairement.	NON
06/09/2017	Pr Gros-raisons, PR Bourg Ste-Luce, PR les Moubins, PR Pierre et Vacances	Sainte-Luce	Pas d'alimentation électrique sur la commune de STE LUCE, ce qui induit les débordements des Postes de refoulement suivant : PR Fond HENRY ; Pr Gros Raisins ; Pr Bourg Ste Luce ; Pr Pierre et Vacances ; Pr Les Moubins. EDF effectue les réparations en ce moment.	NON
06/09/2017	Steu Gros-Raisins	Sainte-Luce	le 06/09/2017 : Le technicien responsable d'exploitation de la STEU a constaté un arrêt général de la station suite à de nombreuses microcoupures suivie d'une coupure franche EDF. Chronologie des événements : Une coupure EDF fait suite à plusieurs délestages dans un laps de temps réduit. Suite à cette coupure, le technicien constate que le groupe n'a pas démarré pour prendre le relais. Contrôle effectué sur l'inverseur de source qui ne présente aucun défaut. Contrôle effectué sur l'armoire de commande du groupe électrogène indiquant une anomalie grave. Une demande d'intervention urgente est envoyée à la société Antilles Electricité chargée de l'entretien du groupe. Verdict à 13h41 : défaut sur 2 cartes du boîtier de commande rendant le matériel inopérant. Toujours pas de retour EDF à 15h00. Dans le cas où le défaut EDF devrait perdurer la station risque dans l'état actuel (travaux bassin d'orage non terminés) de se retrouver en surverse. Actions à venir : Demande intervention EDF afin de mettre en place un groupe de secours. Demande rapport d'incident à Antilles Electricité et durée réparation groupe. A noter que la dernière révision fut effectuée le 09 mai 2017	NON
12/09/2017	Réseau Champigny	Ducos	Obstruction du réseau de collecte ; Des travaux entrepris par l'entreprise SCHUCO énergie Solaire pour la réfection de la voie d'accès ont entraînés une avarie sur le regard mitoyen. Les éclats de regard et morceaux de béton de la dalle réductrice sont tombés dans la cunette, obstruant le regard. L'écoulement s'effectuant dans la ravine adjacente, non visible à cause de la végétation. L'intervention des équipes du service collecte à 13h09 a permis la désobstruction. Les travaux de reprise du regard et de la dalle réductrice sont programmés ultérieurement.	NON

3 | Qualité du service

Date d'ouverture :	Site/description :	COMMUNE :	Observations :	Responsabilité SME
13/09/2017	Pr Bareto	Saite-Anne	Le poste de refoulement de BARETO de St Anne est en débordement actuellement car les roues des 2 pompes sont usées ; Cette installation fait parties des 5 postes réhabilités par SEA (pompage en ligne), qui nous posent d'énormes difficultés quant à l'exploitation de ces dernières. Un courrier en ce sens a été adressé le 20/12/2016 au Maitre d'Ouvrage avec une proposition d'amélioration. Nous sommes toujours en attente d'une réponse. Des roues seront commandées d'urgence afin de palier ce dysfonctionnement.	NON
25/09/2017	Pr Anse Mitan	Trois-Ilets	Le poste de refoulement Anse Mitan est passé en débordement le 25/09/2017 à 11H : les conduites de refoulement étaient obstruées par du sable ; Désobstruction des colonnes et remise en service du PR Le poste de refoulement Anse Mitan est passé en débordement le 25/09/2017 à 11H : les conduites de refoulement étaient obstruées par du sable ; Désobstruction des colonnes et remise en service du PR	NON

3.1.6 L'exploitation des postes de relèvement

- LE FONCTIONNEMENT DES POSTES DE RELEVEMENT**

Le tableau suivant détaille les caractéristiques de fonctionnement de chaque poste de relèvement (m³ pompés, temps de fonctionnement, ...).

Fonctionnement des postes de relèvement			
Commune	Libellé du poste	Heures de fonctionnement	m ³ pompés
DUCOS	PR Bétonord	5 793	133 239
DUCOS	PR Bezaudin Petite Cocotte	6 710	257 581
DUCOS	PR Ducos Barington 2	796	15 920
DUCOS	PR Ducos Durivage 1	3 913	18 895
DUCOS	PR Ducos La Bobby 5	1 706	23 372
DUCOS	PR Ducos La Chassaing 3	3 913	102 912
DUCOS	PR Ducos Lourdes 7	4 599	355 963
DUCOS	PR Ducos Rivière La Manche 4	1 420	51 120
DUCOS	PR Ducos Rivière Pierre	1 072	48 240
DUCOS	PR Ducos Salle Polyvalente	6 685	254 520

3 | Qualité du service

Fonctionnement des postes de relèvement			
Commune	Libellé du poste	Heures de fonctionnement	m ³ pompés
DUCOS	PR Ducos Sérénité	5 980	179 400
DUCOS	PR Ducos Vaudrancourt 6	1 931	111 226
DUCOS	PR Lagon de Florida	4 362	157 032
DUCOS	PR Les Hauts de Barington	3 230	81 396
DUCOS	PR Prison	2 169	49 887
DUCOS	PR Syndic Canneliers	1 238	25 998
LA TRINITÉ	PR Anse Bonneville 1	1 410	16 920
LA TRINITÉ	PR Anse Bonneville 2	274	3 288
LA TRINITÉ	PR Brésil	391	8 602
LA TRINITÉ	PR Cité Bac	4 169	50 028
LA TRINITÉ	PR Cosmy	1 123	19 216
LA TRINITÉ	PR Epinette	7 163	680 485
LA TRINITÉ	PR Fond Bazile	6 165	277 425
LA TRINITÉ	PR La Crique	1 774	19 514
LA TRINITÉ	PR La Trinité Autre Bord	2 763	88 416
LA TRINITÉ	PR La Trinité Bord de Mer	792	14 256
LA TRINITÉ	PR La Trinité CFPA	3 730	186 500
LA TRINITÉ	PR La Trinité Ecole de Peche	2 290	64 120
LA TRINITÉ	PR La Trinité Infirmière	2 506	30 072
LA TRINITÉ	PR La Trinité La Poste	6 073	218 628
LA TRINITÉ	PR La Trinité Limol	612	4 284
LA TRINITÉ	PR La Trinité Parking	38	684
LA TRINITÉ	PR La Trinité Pharmacie	5 259	272 700
LA TRINITÉ	PR La Trinité Pont Bellune	4 501	67 515
LA TRINITÉ	PR La Trinité Raisiniers	2 038	61 140
LA TRINITÉ	PR La Grosillière	4 929	123 225
LA TRINITÉ	PR Rivière Crabe	1 014	19 266
LA TRINITÉ	PR Tartane Bourg	1 919	87 333
LA TRINITÉ	PR Tartane Vvf	3 789	75 780
LA TRINITÉ	PR Vieux Galion	258	4 644
LA TRINITÉ	PR Zac de Beauséjour	7 244	282 516

3 | Qualité du service

Fonctionnement des postes de relèvement			
Commune	Libellé du poste	Heures de fonctionnement	m ³ pompés
LA TRINITÉ	PR RHI La Crique	2 897	31 867
LA TRINITÉ	PR Bobi	2 361	49 581
LA TRINITÉ	PR Japon	143	1 430
LA TRINITÉ	PR Petite Rivière Salée	886	10 632
LE DIAMANT	PR Anse Cafard	1 638	49 140
LE DIAMANT	PR Dizac	4 552	236 704
LE DIAMANT	PR La Cherry	289	6 358
LE DIAMANT	PR Le Diamant Cimetière	2 907	180 234
LE DIAMANT	PR Le Diamant Tamarin	1 028	37 008
LE DIAMANT	PR Le Diamant Taupinière	1 428	31 416
LE DIAMANT	PR Lucito	1 684	24 637
LE DIAMANT	PR Marine Hotel	2 320	35 892
LE FRANÇOIS	PR Champion	5 702	245 186
LE FRANÇOIS	PR Cotonnerie	3 458	71 700
LE FRANÇOIS	PR Eucalyptus	7 245	383 985
LE FRANÇOIS	PR La Jetée	6 616	562 360
LE FRANÇOIS	PR La Martienne	5 147	92 646
LE FRANÇOIS	PR Le François Mécanicien	9 806	353 016
LE FRANÇOIS	PR Le François Port de Pêche	202 713	2 635 269
LE FRANÇOIS	PR Le François Presqu'île	82 210	2 301 880
LE FRANÇOIS	PR Le François Zone Industrielle	3 615	65 070
LE FRANÇOIS	PR Le Môle	2 094	90 042
LE FRANÇOIS	PR Soleil Levant	2 429	104 447
LE FRANÇOIS	PR1' Nord Mansarde	132	2 484
LE FRANÇOIS	PR1 Sud Mansarde	1 264	13 904
LE FRANÇOIS	PR2' Nord Mansarde	350	2 118
LE FRANÇOIS	PR2 Sud Mansarde	87	340
LE FRANÇOIS	PR3' Nord Mansarde	8	44
LE FRANÇOIS	PR4' Nord Mansarde	432	4 493
LE MARIN	PR Le Marin Cimetière	2 635	171 275
LE MARIN	PR Le Marin Cité Scolaire	1 464	52 704

3 | Qualité du service

Fonctionnement des postes de relèvement			
Commune	Libellé du poste	Heures de fonctionnement	m ³ pompés
LE MARIN	PR Le Marin Club Nautique	5 936	385 840
LE MARIN	PR Le Marin Zone Portuaire	2 264	147 160
LE MARIN	PR Zone Arthimer	3 340	43 420
LE ROBERT	PR A	2 386	11 930
LE ROBERT	PR B (André Berceau)	5 138	25 690
LE ROBERT	PR C (Yves Brena)	592	2 960
LE ROBERT	PR Courbaril	1 242	34 776
LE ROBERT	PR D (Fardiny)	56	280
LE ROBERT	PR E (Duchet)	3 850	19 250
LE ROBERT	PR F (Jeanville)	8 432	42 160
LE ROBERT	PR G (Coco Baby)	70	350
LE ROBERT	PR Gaschette	4 376	87 520
LE ROBERT	PR Gendarmerie	8 589	274 848
LE ROBERT	PR H (Piscine Municipale)	1 311	6 555
LE ROBERT	PR I (Bonnaventure)	66	330
LE ROBERT	PR J (Delera-y-Fibeuil)	352	1 760
LE ROBERT	PR K (Yves Priam)	656	3 280
LE ROBERT	PR L (Yves Larmure)	86	430
LE ROBERT	PR La Semair	514	16 962
LE ROBERT	PR Le Robert Ecole Maternelle	1 459	40 852
LE ROBERT	PR Le Robert RHI	2 717	24 453
LE ROBERT	PR Le Robert Route Nationale	2 729	70 954
LE ROBERT	PR M (Ste Croix Fernande)	293	1 465
LE ROBERT	PR Mansarde	1 034	33 088
LE ROBERT	PR Miramar	7 144	128 592
LE ROBERT	PR Moulin à Vent Cité	3 251	162 550
LE ROBERT	PR N (Chéry Félicité)	159	795
LE ROBERT	PR O (Ardes Abel)	26	130
LE ROBERT	PR Pointe Lynch	2 298	45 960
LE ROBERT	PR Pointe Royale	305	10 065
LE ROBERT	PR Pontaléry	316	5 688

3 | Qualité du service

Fonctionnement des postes de relèvement			
Commune	Libellé du poste	Heures de fonctionnement	m ³ pompés
LE ROBERT	PR Q (Meubles Labour)	1 195	5 975
LE ROBERT	PR R (Biométal)	152	760
LE ROBERT	PR Suez Panama	897	16 146
LE ROBERT	PR Trou Terre	4 216	104 557
LE VAUCLIN	PR Château Paille 1 Bannaneraie	4 198	196 466
LE VAUCLIN	PR Château Paille 2 Snack	1 289	44 471
LE VAUCLIN	PR Château Paille 3 Pont	665	12 236
LE VAUCLIN	PR Château Paille 4 Chien	23	566
LE VAUCLIN	PR Château Paille 5 Bord de Mer	1 664	30 618
LE VAUCLIN	PR Petite Ravine	1 474	43 336
LE VAUCLIN	PR Pointe Faula	1 159	44 506
LES ANSES-D'ARLET	PR Bourg des Anses d'Arlets	3 614	50 596
LES ANSES-D'ARLET	PR Coin des Peres	1 387	13 870
LES ANSES-D'ARLET	PR Grande anse	2 551	41 149
LES ANSES-D'ARLET	PR Touristique	1 510	31 644
LES ANSES-D'ARLET	PR Anse DUFOUR	-	-
LES TROIS-ILETS	PR Anse à l'Ane	5 994	647 352
LES TROIS-ILETS	PR Anse Mitan	5 580	998 820
LES TROIS-ILETS	PR Glacy	227	-
LES TROIS-ILETS	PR Impératrice Village	607	8 498
LES TROIS-ILETS	PR Les Hameaux d'Alets	1 266	11 394
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Alamanda	955	14 325
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Bord de Mer	487	6 818
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Citron	6 819	334 732
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets College	289	10 982
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Golf	4 984	458 528
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Rue Neuve	3 223	51 568
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Trou Etienne	82	738
LES TROIS-ILETS	PR Marina	2 181	263 901
LES TROIS-ILETS	PR Pointe Desgrottes 1	851	12 765
LES TROIS-ILETS	PR Pointe Desgrottes 2	406	4 969

3 | Qualité du service

Fonctionnement des postes de relèvement			
Commune	Libellé du poste	Heures de fonctionnement	m ³ pompés
LES TROIS-ILETS	PR Vatable	1 443	30 303
LES TROIS-ILETS	PR Wallon	4 066	263 412
LES TROIS-ILETS	PR Xavier	6 126	559 304
RIVIÈRE-PILOTE	PR Rivière Pilote Ecole Maternelle Manicou	92	1 119
RIVIÈRE-SALÉE	PR Carrefour Petit Bourg	4 357	95 854
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Campêche	5 366	71 368
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Carriere	1 482	148 200
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Ibis	820	13 940
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée La Haut	4 224	46 464
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Marine	3 949	454 135
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Mimosas	3 121	29 650
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Plaisance	4 867	292 020
RIVIÈRE-SALÉE	PR Stade Petit Bourg	2 467	74 010
RIVIÈRE-SALÉE	PR Thoraille	2 126	212 600
SAINTE-ANNE	PR Anse Tonnoir	84	1 848
SAINTE-ANNE	PR Bareto	6 594	230 790
SAINTE-ANNE	PR Belfond Anchoage	613	7 417
SAINTE-ANNE	PR Caritan	2 697	75 516
SAINTE-ANNE	PR Caritan Plage	-	-
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Beauregard	730	23 360
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Bourg	3 521	218 302
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Joli Cœur	2 922	100 809
SAINTE-ANNE	PR Val d'Or	807	18 561
SAINTE-ANNE	PR Saint Anne Marché Bourg	-	-
SAINTE-LUCE	PR Corps de Garde	407	10 175
SAINTE-LUCE	PR Désert Anse Mabouyas	2 559	42 735
SAINTE-LUCE	PR Fond Henry	462	-
SAINTE-LUCE	PR Gros Raisin	966	89 838
SAINTE-LUCE	PR La Plantation	3 664	15 210
SAINTE-LUCE	PR Les Amandiers	3 737	342 683
SAINTE-LUCE	PR Les Coteaux Nord	292	7 300

3 | Qualité du service

Fonctionnement des postes de relèvement			
Commune	Libellé du poste	Heures de fonctionnement	m ³ pompés
SAINTE-LUCE	PR Pierre et Vacances	1 988	45 724
SAINTE-LUCE	PR Sainte Luce Bourg	3 446	161 962
SAINTE-LUCE	PR Sainte Luce Les Moubins	338	24 336
SAINTE-LUCE	PR Stade Trois Rivières	3 897	140 292
SAINTE-LUCE	PR Vvf Edf	536	11 792
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 1	4 004	33 233
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 2	4 780	47 800
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 3	610	6 100
SAINT-ESPRIT	PR Gueydon	1 606	96 360
SAINT-ESPRIT	PR La Carreau	731	12 427
SAINT-ESPRIT	PR Petit Fonds	488	14 640
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Hôpital	4 192	272 480
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Magasin Municipal	3 372	236 040
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Solitude	671	10 736
Total		723 766	21 926 966

• LES DEBORDEMENTS AU MILIEU NATUREL DEPUIS LES POSTES DE RELEVEMENT

Le tableau suivant détaille le bilan de fonctionnement des postes de relèvement présents sur le système de collecte.

Fonctionnement des postes de relèvement			
Commune	Libellé du poste	m ³ pompés	m ³ by-passés
LE DIAMANT	PR Dizac	236 704	-
LE DIAMANT	PR Le Diamant Cimetière	180 234	-
SAINTE-LUCE	PR Fond Henry	-	-
Total		796 008	-

* : système de comptage du temps de débordement et non mesure de volumes by-passés

** : anomalie sur les compteurs horaires gérés par l'automate (pas de retour du constructeur)

3 | Qualité du service

- **LA CONSOMMATION DE REACTIFS**

Le tableau suivant détaille les consommations de réactifs utilisés dans le cadre de l'exploitation des postes de relèvement.

COMMUNES	Poste de refoulement	Nitrate de calcium (kg)
Marin	Cimetière	78 300
Sainte Luce	Trois Rivières	26 100
	Les Amandiers	55 100
	Fond Henry	0
Trois Ilets	Xavier	52 200
TOTAL SICSM		211 700

• **LA CONSOMMATION ELECTRIQUE**

Les consommations électriques des postes de relèvement exploités dans le cadre du contrat sont :

La consommation d'énergie électrique relevée des postes de relèvement (kWh)					
Commune	Site	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
DUCOS	PR	-	6 239	15 140	142,7%
DUCOS	PR Bétonord	29 676	25 294	30 360	20,0%
DUCOS	PR Bezaudin Petite Cocotte	15 170	20 241	26 740	32,1%
DUCOS	PR Ducos Barington 2	2 576	3 051	980	- 67,9%
DUCOS	PR Ducos Durivage 1	15 644	3 181	2 423	- 23,8%
DUCOS	PR Ducos La Bobby 5	9 716	5 770	11 482	99,0%
DUCOS	PR Ducos La Chassaing 3	4 233	5 283	4 587	- 13,2%
DUCOS	PR Ducos Lourdes 7	9 675	23 091	5 918	- 74,4%
DUCOS	PR Ducos Rivière La Manche 4	13 961	22 058	21 322	- 3,3%
DUCOS	PR Ducos Rivière Pierre	20 808	11 904	11 391	- 4,3%
DUCOS	PR Ducos Salle Polyvalente	15 644	30 746	35 123	14,2%
DUCOS	PR Ducos Sérénité	12 257	20 113	12 614	- 37,3%
DUCOS	PR Ducos Vaudrancourt 6	16 513	21 032	24 906	18,4%
DUCOS	PR Les Hauts de Barington	3 931	4 582	9 797	113,8%
DUCOS	PR Prison	30 481	25 294	30 360	20,0%
DUCOS	PR Syndic Canneliers	4 830	6 239	5 860	- 6,1%
LA TRINITÉ	- PR Petite Rivière Salée	2 423	2 497	2 139	- 14,3%
LA TRINITÉ	PR Anse Bonneville 1	1 359	1 667	2 073	24,4%
LA TRINITÉ	PR Anse Bonneville 2	3 409	4 396	2 169	- 50,7%
LA TRINITÉ	PR Brésil	553	1 058	861	- 18,6%
LA TRINITÉ	PR Cité Bac	2 360	3 325	6 235	87,5%
LA TRINITÉ	PR Cosmy	3 222	3 659	3 254	- 11,1%
LA TRINITÉ	PR Epinette	47 470	53 308	64 627	21,2%
LA TRINITÉ	PR Fond Bazile	20 754	8 854	8 314	- 6,1%
LA TRINITÉ	PR La Crique	2 394	3 058	3 993	30,6%
LA TRINITÉ	PR La Grosillière	2 525	3 298	5 358	62,5%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Autre Bord	32 238	17 990	15 132	- 15,9%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Bord de Mer	500	961	981	2,1%

3 | Qualité du service

La consommation d'énergie électrique relevée des postes de relèvement (kWh)					
Commune	Site	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
LA TRINITÉ	PR La Trinité CFPA	22 919	29 716	31 758	6,9%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Ecole de Peche	8 480	13 307	14 888	11,9%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Infirmière	3 538	3 488	3 618	3,7%
LA TRINITÉ	PR La Trinité La Poste	6 202	7 602	10 573	39,1%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Limol	707	1 050	751	- 28,5%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Parking	513	567	722	27,3%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Pharmacie	4 107	4 997	4 511	- 9,7%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Pont Bellune	1 226	3 048	5 301	73,9%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Raisiniers	2 061	2 779	2 128	- 23,4%
LA TRINITÉ	PR RHI La Crique	325	835	3 993	378,2%
LA TRINITÉ	PR Rivière Crabe	1 406	1 573	1 897	20,6%
LA TRINITÉ	PR Tartane Bourg	3 749	4 277	4 222	- 1,3%
LA TRINITÉ	PR Tartane Vvf	9 685	13 004	15 822	21,7%
LA TRINITÉ	PR Vieux Galion	216	219	172	- 21,5%
LA TRINITÉ	PR Zac de Beauséjour	76 760	27 590	49 866	80,7%
LE DIAMANT	PR Anse Cafard	2 197	1 870	2 410	28,9%
LE DIAMANT	PR La Cherry	1 647	2 267	2 001	- 11,7%
LE DIAMANT	PR Le Diamant Cimetière	4 895	6 805	8 675	27,5%
LE DIAMANT	PR Le Diamant Tamarin	5 605	6 700	8 114	21,1%
LE DIAMANT	PR Le Diamant Taupinière	-	3 884	4 461	14,9%
LE DIAMANT	PR Lucito	7 259	3 157	3 390	7,4%
LE DIAMANT	PR Marine Hotel	24 921	8 213	9 780	19,1%
LE FRANÇOIS	-	-	1 877	-	- 100,0%
LE FRANÇOIS	PR Cotonnerie	1 033	2 367	5 448	130,2%
LE FRANÇOIS	PR Eucalyptus	22 928	30 171	32 897	9,0%
LE FRANÇOIS	PR La Jetée	53 330	50 408	27 914	- 44,6%
LE FRANÇOIS	PR La Martienne	4 250	5 392	4 839	- 10,3%
LE FRANÇOIS	PR Le François Mécanicien	11 253	18 371	14 506	- 21,0%
LE FRANÇOIS	PR Le François Port de Pêche	7 485	7 901	8 543	8,1%
LE FRANÇOIS	PR Le François Presqu'île	9 034	8 916	72 268	710,5%
LE FRANÇOIS	PR Le François Snack	5 852	2 333	-	- 100,0%

3 | Qualité du service

La consommation d'énergie électrique relevée des postes de relèvement (kWh)					
Commune	Site	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
LE FRANÇOIS	PR Le François Zone Industrielle	5 332	9 453	6 579	- 30,4%
LE FRANÇOIS	PR Le Môle	9 948	7 608	3 581	- 52,9%
LE FRANÇOIS	PR Soleil Levant	1 097	736	1 216	65,2%
LE FRANÇOIS	PR1' Nord Mansarde	506	1 638	670	- 59,1%
LE FRANÇOIS	PR1 Sud Mansarde	2 382	4 936	5 562	12,7%
LE FRANÇOIS	PR2' Nord Mansarde	1 778	2 060	779	- 62,2%
LE FRANÇOIS	PR2 Sud Mansarde	349	354	323	- 8,8%
LE FRANÇOIS	PR3' Nord Mansarde	285	265	239	- 9,8%
LE FRANÇOIS	PR4' Nord Mansarde	545	964	963	- 0,1%
LE MARIN	PR Le Marin Cimetière	54 772	9 355	-	- 100,0%
LE MARIN	PR Le Marin Cité Scolaire	2 385	3 920	3 053	- 22,1%
LE MARIN	PR Le Marin Club Nautique	3 240	4 697	8 730	85,9%
LE MARIN	PR Le Marin Zone Portuaire	113	17	142	735,3%
LE MARIN	PR Zone Arthimer	8 512	1 402	6 252	345,9%
LE MARIN	Step Marin Duprey	-	-	7 396	0,0%
LE ROBERT	PR A	1 002	7 015	6 552	- 6,6%
LE ROBERT	PR B (André Berceau)	1 002	7 015	6 552	- 6,6%
LE ROBERT	PR C (Yves Brena)	407	582	872	49,8%
LE ROBERT	PR Courbaril	1 546	2 255	2 056	- 8,8%
LE ROBERT	PR D (Fardiny)	165	227	171	- 24,7%
LE ROBERT	PR G (Coco Baby)	236	291	229	- 21,3%
LE ROBERT	PR Gaschette	18 532	20 811	29 159	40,1%
LE ROBERT	PR Gendarmerie	10 065	21 066	22 440	6,5%
LE ROBERT	PR H (Piscine Municipale)	1 994	1 111	866	- 22,1%
LE ROBERT	PR I (Bonnaventure)	150	248	249	0,4%
LE ROBERT	PR J (Deleray-Fibeuil)	514	726	462	- 36,4%
LE ROBERT	PR K (Yves Priam)	1 094	969	886	- 8,6%
LE ROBERT	PR L (Yves Larmure)	161	223	202	- 9,4%
LE ROBERT	PR La Semair	1 234	2 634	1 175	- 55,4%
LE ROBERT	PR Le Robert RHI	4 656	434	911	109,9%
LE ROBERT	PR Le Robert Route Nationale	21 818	26 278	27 635	5,2%

3 | Qualité du service

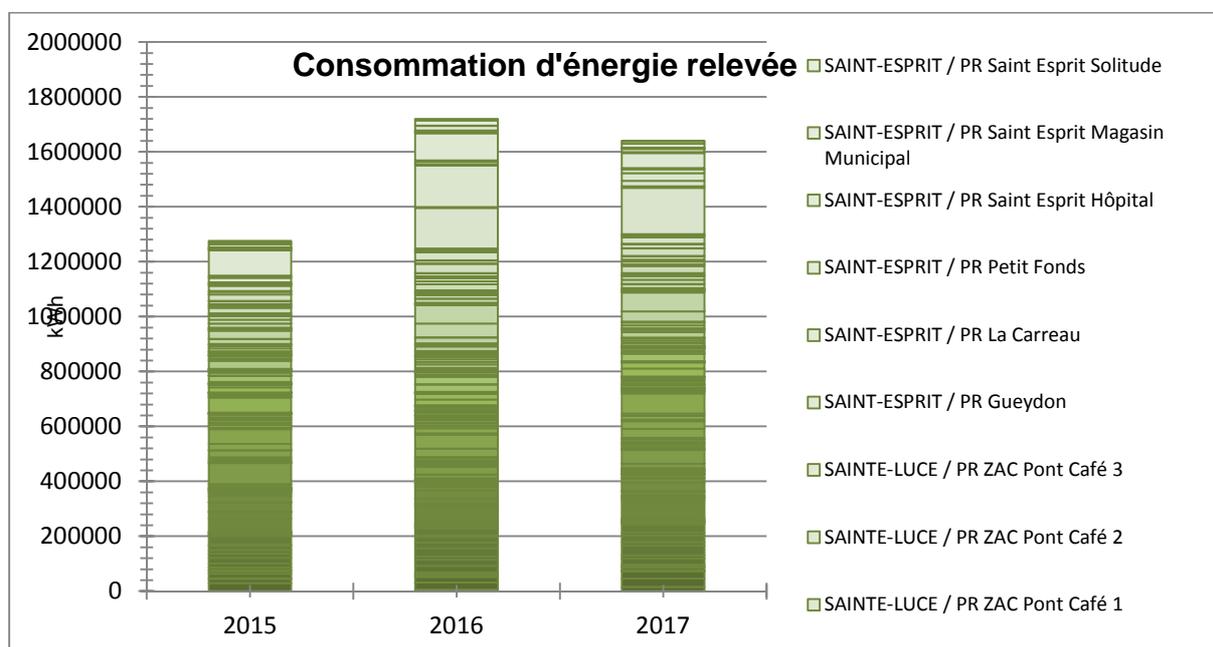
La consommation d'énergie électrique relevée des postes de relèvement (kWh)					
Commune	Site	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
LE ROBERT	PR M (Ste Croix Fernande)	1 271	1 939	458	- 76,4%
LE ROBERT	PR Mansarde	545	26 742	996	- 96,3%
LE ROBERT	PR Miramar	10 107	6 982	7 522	7,7%
LE ROBERT	PR Moulin à Vent Cité	6 846	9 031	9 216	2,0%
LE ROBERT	PR N (Chéry Félicité)	245	386	364	- 5,7%
LE ROBERT	PR O (Ardes Abel)	339	94	59	- 37,2%
LE ROBERT	PR Pointe Lynch	3 940	5 841	3 177	- 45,6%
LE ROBERT	PR Pointe Royale	126	2 237	3 697	65,3%
LE ROBERT	PR Pontaléry	1 221	2 297	1 643	- 28,5%
LE ROBERT	PR Q (Meubles Labour)	854	5 473	1 677	- 69,4%
LE ROBERT	PR R (Biométal)	94	375	204	- 45,6%
LE ROBERT	PR Suez Panama	29 433	12 488	-	- 100,0%
LE ROBERT	PR Trou Terre	3 978	9 261	8 982	- 3,0%
LE VAUCLIN	PR Château Paille 1 Bannaneraie	5 495	9 723	8 539	- 12,2%
LE VAUCLIN	PR Château Paille 2 Snack	8 683	9 325	8 135	- 12,8%
LE VAUCLIN	PR Château Paille 3 Pont	1 021	1 142	988	- 13,5%
LE VAUCLIN	PR Château Paille 4 Chien	270	224	27	- 87,9%
LE VAUCLIN	PR Château Paille 5 Bord de Mer	1 742	1 873	2 334	24,6%
LE VAUCLIN	PR Petite Ravine	3 052	4 432	19 423	338,2%
LE VAUCLIN	PR Pointe Faula	2 405	4 745	8 228	73,4%
LES ANSES-D'ARLET	PR Batterie	3 144	990	-	- 100,0%
LES ANSES-D'ARLET	PR Bourg des Anses d'Arlets	4 863	5 822	5 072	- 12,9%
LES ANSES-D'ARLET	PR Coin des Peres	616	991	941	- 5,0%
LES ANSES-D'ARLET	PR Grande anse	10 440	16 113	10 697	- 33,6%
LES TROIS-ILETS	-	7 863	-	-	0,0%
LES TROIS-ILETS	PR Anse à l'Ane	4 563	7 144	10 044	40,6%
LES TROIS-ILETS	PR Impératrice Village	1 747	1 358	1 315	- 3,2%
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Bord de Mer	2 044	3 024	2 708	- 10,4%
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Citron	17 531	21 624	36 629	69,4%
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets College	839	1 004	874	- 12,9%
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Golf	30 109	50 487	67 683	34,1%

3 | Qualité du service

La consommation d'énergie électrique relevée des postes de relèvement (kWh)					
Commune	Site	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Rue Neuve	274	66 607	5 112	- 92,3%
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Trou Etienne	225	199	186	- 6,5%
LES TROIS-ILETS	PR Marina	6 994	4 732	5 203	10,0%
LES TROIS-ILETS	PR Pointe Desgrottes 1	161	175	843	381,7%
LES TROIS-ILETS	PR Pointe Desgrottes 2	780	823	1 072	30,3%
LES TROIS-ILETS	PR Vatable	2 321	2 734	4 513	65,1%
LES TROIS-ILETS	PR Wallon	14 990	14 735	15 006	1,8%
LES TROIS-ILETS	PR Xavier	200	283	292	3,2%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Carrefour Petit Bourg	13 244	13 108	14 996	14,4%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Campêche	13 008	6 399	13 368	108,9%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Carriere	499	781	1 431	83,2%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Ibis	3 294	2 675	2 307	- 13,8%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée La Haut	6 272	6 523	6 476	- 0,7%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Marine	20 593	23 028	26 597	15,5%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Mimosas	3 157	9 758	5 525	- 43,4%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Plaisance	5 424	11 778	9 829	- 16,5%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Stade Petit Bourg	5 520	7 692	7 830	1,8%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Thoraille	9 986	10 138	12 674	25,0%
SAINTE-ANNE	PR Anse Tonnoir	915	372	1 204	223,7%
SAINTE-ANNE	PR Bareto	23 023	34 556	26 498	- 23,3%
SAINTE-ANNE	PR Belfond Anchoyage	669	417	1 151	176,0%
SAINTE-ANNE	PR Caritan	9 234	10 787	13 632	26,4%
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Beauregard	3 628	1 711	2 133	24,7%
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Bourg	18 549	28 707	23 993	- 16,4%
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Joli Cœur	4 934	6 266	6 122	- 2,3%
SAINTE-ANNE	PR Val d'Or	960	1 679	1 990	18,5%
SAINTE-LUCE	PR Désert Anse Mabouyas	2 495	5 936	3 702	- 37,6%
SAINTE-LUCE	PR Fond Henry	-	147 268	167 979	14,1%
SAINTE-LUCE	PR Gros Raisin	3 735	4 277	5 680	32,8%
SAINTE-LUCE	PR Les Amandiers	16 336	151 189	19 401	- 87,2%
SAINTE-LUCE	PR Les Coteaux Nord	2 609	2 542	27 976	1 000,6%

3 | Qualité du service

La consommation d'énergie électrique relevée des postes de relèvement (kWh)					
Commune	Site	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
SAINTE-LUCE	PR Sainte Luce Bourg	6 311	9 369	13 940	48,8%
SAINTE-LUCE	PR Sainte Luce Les Moubins	-	6 419	5 473	- 14,7%
SAINTE-LUCE	PR Stade Trois Rivières	91 124	98 679	53 986	- 45,3%
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 1	1 565	2 238	3 440	53,7%
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 2	4 889	4 500	11 711	160,2%
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 3	470	460	728	58,3%
SAINT-ESPRIT	PR Gueydon	3 990	669	3 042	354,7%
SAINT-ESPRIT	PR La Carreau	1 090	2 495	1 578	- 36,8%
SAINT-ESPRIT	PR Petit Fonds	-	16 336	-	- 100,0%
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Hôpital	9 894	960	13 008	1 255,0%
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Magasin Municipal	7 171	18 549	9 850	- 46,9%
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Solitude	5 627	5 627	1 588	- 71,8%
Total		1 275 311	1 719 506	1 640 206	- 4,6%



• LES INTERVENTIONS SUR LES POSTES DE RELEVEMENT

Le nombre d'interventions sur les postes de relèvement sont détaillées dans le tableau suivant.

Les contrôles réglementaires des équipements soumis à vérification périodique ont été effectués conformément à la réglementation en vigueur (modalités et fréquence). La liste des contrôles effectués au cours de l'exercice est :

Fonctionnement des postes de relèvement			
Commune	Libellé du poste	Nombre de curages	Nombre de débouchages
DUCOS	PR Prison	-	1
LE DIAMANT	PR Anse Cafard	-	1
LE DIAMANT	PR Le Diamant Tamarin	-	1
LE FRANÇOIS	PR Le François Mécanicien	-	1
LE MARIN	PR Le Marin Club Nautique	-	1
LE ROBERT	PR Trou Terre	-	1
LE VAUCLIN	PR Château Paille 1 Bannaneraie	-	1
LE VAUCLIN	PR Château Paille 2 Snack	-	2
LE VAUCLIN	PR Château Paille 3 Pont	-	1
LES ANSES-D'ARLET	PR Bourg des Anses d'Arlets	-	1
LES TROIS-ILETS	PR Anse Mitan	-	1
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Citron	-	1
LES TROIS-ILETS	PR Xavier	-	1
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Carriere	-	1
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Marine	-	1
RIVIÈRE-SALÉE	PR Stade Petit Bourg	-	1
SAINTE-LUCE	PR Gros Raisin	-	2
SAINTE-LUCE	PR Les Coteaux Nord	-	1
SAINTE-LUCE	PR Sainte Luce Bourg	-	1
Total		-	21

Les autres interventions sur les postes de relèvements							
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
DUCOS	PR Bétonord	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	19	0,00%
DUCOS	PR Bétonord	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	112	0,00%

3 | Qualité du service

Les autres interventions sur les postes de relèvements							
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
DUCOS	PR Bezaudin Petite Cocotte	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	17	0,00%
DUCOS	PR Bezaudin Petite Cocotte	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	110	0,00%
DUCOS	PR Ducos Barington 2	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	13	0,00%
DUCOS	PR Ducos Barington 2	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	86	0,00%
DUCOS	PR Ducos Durivage 1	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	11	0,00%
DUCOS	PR Ducos Durivage 1	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	94	0,00%
DUCOS	PR Ducos La Bobby 5	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	19	0,00%
DUCOS	PR Ducos La Bobby 5	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	86	0,00%
DUCOS	PR Ducos La Chassaing 3	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	17	0,00%
DUCOS	PR Ducos La Chassaing 3	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	78	0,00%
DUCOS	PR Ducos Lourdes 7	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	3	0,00%
DUCOS	PR Ducos Lourdes 7	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	64	0,00%
DUCOS	PR Ducos Rivière La Manche 4	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	27	0,00%
DUCOS	PR Ducos Rivière La Manche 4	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	126	0,00%
DUCOS	PR Ducos Rivière Pierre	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	21	0,00%
DUCOS	PR Ducos Rivière Pierre	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	119	0,00%
DUCOS	PR Ducos Salle Polyvalente	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	19	0,00%
DUCOS	PR Ducos Salle Polyvalente	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	125	0,00%
DUCOS	PR Ducos Sérénité	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	13	0,00%
DUCOS	PR Ducos Sérénité	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	125	0,00%
DUCOS	PR Ducos Vaudrancourt 6	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	20	0,00%
DUCOS	PR Ducos Vaudrancourt 6	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	133	0,00%
DUCOS	PR Lagon de Florida	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	30	0,00%
DUCOS	PR Lagon de Florida	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	122	0,00%
DUCOS	PR Les Hauts de Barington	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	21	0,00%
DUCOS	PR Les Hauts de Barington	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	77	0,00%
DUCOS	PR Prison	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	28	0,00%
DUCOS	PR Prison	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	110	0,00%
DUCOS	PR Syndic Canneliers	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	21	0,00%
DUCOS	PR Syndic Canneliers	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	96	0,00%
LA TRINITÉ	BY PASS de Tartane (école)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	14	0,00%

3 | Qualité du service

Les autres interventions sur les postes de relèvements							
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
LA TRINITÉ	BY PASS de Tartane (Restaurant)	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	-	2	0,00%
LA TRINITÉ	BY PASS de Tartane (Restaurant)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	10	0,00%
LA TRINITÉ	PR Anse Bonneville 1	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	2	0,00%
LA TRINITÉ	PR Anse Bonneville 1	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	70	0,00%
LA TRINITÉ	PR Anse Bonneville 2	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	3	0,00%
LA TRINITÉ	PR Anse Bonneville 2	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	70	0,00%
LA TRINITÉ	PR Bobi	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	76	0,00%
LA TRINITÉ	PR Brésil	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	4	0,00%
LA TRINITÉ	PR Brésil	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	71	0,00%
LA TRINITÉ	PR Cité Bac	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	3	0,00%
LA TRINITÉ	PR Cité Bac	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	93	0,00%
LA TRINITÉ	PR Cosmy	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	6	0,00%
LA TRINITÉ	PR Cosmy	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	106	0,00%
LA TRINITÉ	PR Epinette	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	8	0,00%
LA TRINITÉ	PR Epinette	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	113	0,00%
LA TRINITÉ	PR Fond Bazile	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	3	0,00%
LA TRINITÉ	PR Fond Bazile	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	93	0,00%
LA TRINITÉ	PR Japon	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	3	0,00%
LA TRINITÉ	PR Japon	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	76	0,00%
LA TRINITÉ	PR La Crique	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	6	0,00%
LA TRINITÉ	PR La Crique	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	99	0,00%
LA TRINITÉ	PR La Grosillière	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	6	0,00%
LA TRINITÉ	PR La Grosillière	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	86	0,00%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Autre Bord	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	13	0,00%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Autre Bord	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	106	0,00%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Bord de Mer	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	3	0,00%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Bord de Mer	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	89	0,00%
LA TRINITÉ	PR La Trinité CFPA	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	14	0,00%
LA TRINITÉ	PR La Trinité CFPA	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	100	0,00%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Ecole de Peche	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	8	0,00%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Ecole de Peche	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	93	0,00%

3 | Qualité du service

Les autres interventions sur les postes de relèvements							
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
LA TRINITÉ	PR La Trinité Infirmière	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	7	0,00%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Infirmière	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	89	0,00%
LA TRINITÉ	PR La Trinité La Poste	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	2	0,00%
LA TRINITÉ	PR La Trinité La Poste	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	86	0,00%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Limol	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	7	0,00%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Limol	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	87	0,00%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Parking	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	3	0,00%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Parking	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	81	0,00%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Pharmacie	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	10	0,00%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Pharmacie	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	79	0,00%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Pont Bellune	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	10	0,00%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Pont Bellune	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	89	0,00%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Raisiniers	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	4	0,00%
LA TRINITÉ	PR La Trinité Raisiniers	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	106	0,00%
LA TRINITÉ	PR Petite Rivière Salée	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	4	0,00%
LA TRINITÉ	PR Petite Rivière Salée	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	81	0,00%
LA TRINITÉ	PR RHI La Crique	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	3	0,00%
LA TRINITÉ	PR RHI La Crique	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	99	0,00%
LA TRINITÉ	PR Rivière Crabe	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	3	0,00%
LA TRINITÉ	PR Rivière Crabe	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	98	0,00%
LA TRINITÉ	PR Tartane Bourg	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	6	0,00%
LA TRINITÉ	PR Tartane Bourg	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	99	0,00%
LA TRINITÉ	PR Tartane Vvf	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	4	0,00%
LA TRINITÉ	PR Tartane Vvf	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	106	0,00%
LA TRINITÉ	PR Vieux Galion	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	3	0,00%
LA TRINITÉ	PR Vieux Galion	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	87	0,00%
LA TRINITÉ	PR Zac de Beauséjour	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	8	0,00%
LA TRINITÉ	PR Zac de Beauséjour	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	113	0,00%
LE DIAMANT	PR Anse Cafard	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	8	0,00%
LE DIAMANT	PR Anse Cafard	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	90	0,00%
LE DIAMANT	PR Dizac	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	12	0,00%

3 | Qualité du service

Les autres interventions sur les postes de relèvements							
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
LE DIAMANT	PR Dizac	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	109	0,00%
LE DIAMANT	PR La Cherry	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	2	0,00%
LE DIAMANT	PR La Cherry	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	103	0,00%
LE DIAMANT	PR Le Diamant Cimetière	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	16	0,00%
LE DIAMANT	PR Le Diamant Cimetière	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	83	0,00%
LE DIAMANT	PR Le Diamant Tamarin	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	8	0,00%
LE DIAMANT	PR Le Diamant Tamarin	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	89	0,00%
LE DIAMANT	PR Le Diamant Taupinière	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	9	0,00%
LE DIAMANT	PR Le Diamant Taupinière	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	77	0,00%
LE DIAMANT	PR Lucito	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	8	0,00%
LE DIAMANT	PR Lucito	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	56	0,00%
LE DIAMANT	PR Marine Hotel	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	89	0,00%
LE DIAMANT	PR O'Mullane	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	2	0,00%
LE DIAMANT	PR O'Mullane	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	57	0,00%
LE FRANÇOIS	PR Champion	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	1	0,00%
LE FRANÇOIS	PR Champion	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	81	0,00%
LE FRANÇOIS	PR Cotonnerie	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	7	0,00%
LE FRANÇOIS	PR Cotonnerie	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	89	0,00%
LE FRANÇOIS	PR Eucalyptus	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	14	0,00%
LE FRANÇOIS	PR Eucalyptus	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	97	0,00%
LE FRANÇOIS	PR La Jetée	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	6	0,00%
LE FRANÇOIS	PR La Jetée	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	97	0,00%
LE FRANÇOIS	PR La Martienne	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	5	0,00%
LE FRANÇOIS	PR La Martienne	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	111	0,00%
LE FRANÇOIS	PR Le François Mécanicien	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	5	0,00%
LE FRANÇOIS	PR Le François Mécanicien	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	95	0,00%
LE FRANÇOIS	PR Le François Port de Pêche	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	8	0,00%
LE FRANÇOIS	PR Le François Port de Pêche	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	126	0,00%
LE FRANÇOIS	PR Le François Presqu'île	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	4	0,00%
LE FRANÇOIS	PR Le François Presqu'île	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	111	0,00%
LE FRANÇOIS	PR Le François Snack	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	11	0,00%

3 | Qualité du service

Les autres interventions sur les postes de relèvements							
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
LE FRANÇOIS	PR Le François Zone Industrielle	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	6	0,00%
LE FRANÇOIS	PR Le François Zone Industrielle	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	97	0,00%
LE FRANÇOIS	PR Le Môle	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	8	0,00%
LE FRANÇOIS	PR Le Môle	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	121	0,00%
LE FRANÇOIS	PR Soleil Levant	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	79	0,00%
LE FRANÇOIS	PR1' Nord Mansarde	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	2	0,00%
LE FRANÇOIS	PR1' Nord Mansarde	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	99	0,00%
LE FRANÇOIS	PR1 Sud Mansarde	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	3	0,00%
LE FRANÇOIS	PR1 Sud Mansarde	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	99	0,00%
LE FRANÇOIS	PR2' Nord Mansarde	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	3	0,00%
LE FRANÇOIS	PR2' Nord Mansarde	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	99	0,00%
LE FRANÇOIS	PR2 Sud Mansarde	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	1	0,00%
LE FRANÇOIS	PR2 Sud Mansarde	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	99	0,00%
LE FRANÇOIS	PR3' Nord Mansarde	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	1	0,00%
LE FRANÇOIS	PR3' Nord Mansarde	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	99	0,00%
LE FRANÇOIS	PR4' Nord Mansarde	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	2	0,00%
LE FRANÇOIS	PR4' Nord Mansarde	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	99	0,00%
LE MARIN	PR Le Marin Cimetière	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	-	1	0,00%
LE MARIN	PR Le Marin Cimetière	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	28	0,00%
LE MARIN	PR Le Marin Cimetière	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	364	0,00%
LE MARIN	PR Le Marin Cité Scolaire	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	8	0,00%
LE MARIN	PR Le Marin Cité Scolaire	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	107	0,00%
LE MARIN	PR Le Marin Club Nautique	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	-	1	0,00%
LE MARIN	PR Le Marin Club Nautique	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	17	0,00%
LE MARIN	PR Le Marin Club Nautique	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	99	0,00%
LE MARIN	PR Le Marin Zone Portuaire	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	7	0,00%
LE MARIN	PR Le Marin Zone Portuaire	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	109	0,00%
LE MARIN	PR Zone Arthimer	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	4	0,00%
LE MARIN	PR Zone Arthimer	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	119	0,00%
LE ROBERT	PR A	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	75	0,00%
LE ROBERT	PR B (André Berceau)	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	75	0,00%

3 | Qualité du service

Les autres interventions sur les postes de relèvements							
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
LE ROBERT	PR C (Yves Brena)	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	75	0,00%
LE ROBERT	PR Courbaril	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	2	0,00%
LE ROBERT	PR Courbaril	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	93	0,00%
LE ROBERT	PR D (Fardiny)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	1	0,00%
LE ROBERT	PR D (Fardiny)	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	75	0,00%
LE ROBERT	PR E (Duchet)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	2	0,00%
LE ROBERT	PR E (Duchet)	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	75	0,00%
LE ROBERT	PR F (Jeanville)	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	75	0,00%
LE ROBERT	PR G (Coco Baby)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	1	0,00%
LE ROBERT	PR G (Coco Baby)	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	75	0,00%
LE ROBERT	PR Gaschette	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	4	0,00%
LE ROBERT	PR Gaschette	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	119	0,00%
LE ROBERT	PR Gendarmerie	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	2	0,00%
LE ROBERT	PR Gendarmerie	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	98	0,00%
LE ROBERT	PR H (Piscine Municipale)	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	75	0,00%
LE ROBERT	PR I (Bonnaventure)	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	75	0,00%
LE ROBERT	PR J (Delaray-Fibeuil)	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	-	1	0,00%
LE ROBERT	PR J (Delaray-Fibeuil)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	6	0,00%
LE ROBERT	PR J (Delaray-Fibeuil)	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	75	0,00%
LE ROBERT	PR K (Yves Priam)	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	75	0,00%
LE ROBERT	PR L (Yves Larmure)	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	75	0,00%
LE ROBERT	PR La Semair	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	9	0,00%
LE ROBERT	PR La Semair	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	92	0,00%
LE ROBERT	PR Le Robert Ecole Maternelle	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	10	0,00%
LE ROBERT	PR Le Robert Ecole Maternelle	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	92	0,00%
LE ROBERT	PR Le Robert RHI	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	3	0,00%
LE ROBERT	PR Le Robert RHI	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	90	0,00%
LE ROBERT	PR Le Robert Route Nationale	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	3	0,00%
LE ROBERT	PR Le Robert Route Nationale	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	91	0,00%
LE ROBERT	PR M (Ste Croix Fernande)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	2	0,00%
LE ROBERT	PR M (Ste Croix Fernande)	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	75	0,00%

3 | Qualité du service

Les autres interventions sur les postes de relèvements							
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
LE ROBERT	PR Mansarde	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	3	0,00%
LE ROBERT	PR Mansarde	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	88	0,00%
LE ROBERT	PR Miramar	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	11	0,00%
LE ROBERT	PR Miramar	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	66	0,00%
LE ROBERT	PR Moulin à Vent Cité	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	7	0,00%
LE ROBERT	PR Moulin à Vent Cité	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	79	0,00%
LE ROBERT	PR N (Chéry Félicité)	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	75	0,00%
LE ROBERT	PR O (Ardes Abel)	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	75	0,00%
LE ROBERT	PR Pointe Lynch	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	3	0,00%
LE ROBERT	PR Pointe Lynch	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	94	0,00%
LE ROBERT	PR Pointe Royale	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	6	0,00%
LE ROBERT	PR Pointe Royale	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	135	0,00%
LE ROBERT	PR Pontaléry	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	2	0,00%
LE ROBERT	PR Pontaléry	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	80	0,00%
LE ROBERT	PR Q (Meubles Labour)	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	75	0,00%
LE ROBERT	PR R (Biométal)	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	75	0,00%
LE ROBERT	PR Suez Panama	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	5	0,00%
LE ROBERT	PR Suez Panama	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	92	0,00%
LE ROBERT	PR Trou Terre	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	9	0,00%
LE ROBERT	PR Trou Terre	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	112	0,00%
LE VAUCLIN	BY PASS Vauclin (Bar Braffine)	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	-	2	0,00%
LE VAUCLIN	BY PASS Vauclin (Bar Braffine)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	8	0,00%
LE VAUCLIN	BY PASS Vauclin (Cimetière)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	2	0,00%
LE VAUCLIN	BY PASS Vauclin (Fontaine)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	5	0,00%
LE VAUCLIN	PR Château Paille 1 Bannaneraie	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	8	0,00%
LE VAUCLIN	PR Château Paille 1 Bannaneraie	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	86	0,00%
LE VAUCLIN	PR Château Paille 2 Snack	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	8	0,00%
LE VAUCLIN	PR Château Paille 2 Snack	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	93	0,00%
LE VAUCLIN	PR Château Paille 3 Pont	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	5	0,00%
LE VAUCLIN	PR Château Paille 3 Pont	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	79	0,00%
LE VAUCLIN	PR Château Paille 4 Chien	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	3	0,00%

3 | Qualité du service

Les autres interventions sur les postes de relèvements							
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
LE VAUCLIN	PR Château Paille 4 Chien	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	235	0,00%
LE VAUCLIN	PR Château Paille 5 Bord de Mer	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	4	0,00%
LE VAUCLIN	PR Château Paille 5 Bord de Mer	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	81	0,00%
LE VAUCLIN	PR Petite Ravine	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	-	1	0,00%
LE VAUCLIN	PR Petite Ravine	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	8	0,00%
LE VAUCLIN	PR Petite Ravine	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	88	0,00%
LE VAUCLIN	PR Pointe Faula	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	11	0,00%
LE VAUCLIN	PR Pointe Faula	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	299	0,00%
LES ANSES-D'ARLET	PR Anse Dufour	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	7	0,00%
LES ANSES-D'ARLET	PR Anse Dufour	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	65	0,00%
LES ANSES-D'ARLET	PR Bourg des Anses d'Arlets	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	9	0,00%
LES ANSES-D'ARLET	PR Bourg des Anses d'Arlets	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	106	0,00%
LES ANSES-D'ARLET	PR Coin des Peres	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	-	1	0,00%
LES ANSES-D'ARLET	PR Coin des Peres	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	4	0,00%
LES ANSES-D'ARLET	PR Coin des Peres	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	92	0,00%
LES ANSES-D'ARLET	PR Grande anse	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	9	0,00%
LES ANSES-D'ARLET	PR Grande anse	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	106	0,00%
LES TROIS-ILETS	PR Anse à l'Ane	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	7	0,00%
LES TROIS-ILETS	PR Anse à l'Ane	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	132	0,00%
LES TROIS-ILETS	PR Anse Mitan	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	13	0,00%
LES TROIS-ILETS	PR Anse Mitan	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	101	0,00%
LES TROIS-ILETS	PR Glacy	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	4	0,00%
LES TROIS-ILETS	PR Glacy	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	63	0,00%
LES TROIS-ILETS	PR Impératrice Village	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	2	0,00%
LES TROIS-ILETS	PR Impératrice Village	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	78	0,00%
LES TROIS-ILETS	PR Les Hameaux d'Alets	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	3	0,00%
LES TROIS-ILETS	PR Les Hameaux d'Alets	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	63	0,00%
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Alamanda	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	1	0,00%
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Alamanda	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	102	0,00%
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Bord de Mer	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	5	0,00%
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Bord de Mer	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	76	0,00%

Les autres interventions sur les postes de relèvements							
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Citron	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	10	0,00%
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Citron	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	90	0,00%
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets College	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	1	0,00%
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets College	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	90	0,00%
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Golf	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	12	0,00%
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Golf	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	112	0,00%
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Rue Neuve	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	3	0,00%
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Rue Neuve	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	83	0,00%
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Trou Etienne	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	7	0,00%
LES TROIS-ILETS	PR Les Trois Ilets Trou Etienne	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	86	0,00%
LES TROIS-ILETS	PR Marina	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	-	1	0,00%
LES TROIS-ILETS	PR Marina	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	7	0,00%
LES TROIS-ILETS	PR Marina	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	102	0,00%
LES TROIS-ILETS	PR Pointe Desgrottes 1	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	6	0,00%
LES TROIS-ILETS	PR Pointe Desgrottes 1	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	90	0,00%
LES TROIS-ILETS	PR Pointe Desgrottes 2	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	4	0,00%
LES TROIS-ILETS	PR Pointe Desgrottes 2	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	83	0,00%
LES TROIS-ILETS	PR Vatable	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	3	0,00%
LES TROIS-ILETS	PR Vatable	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	91	0,00%
LES TROIS-ILETS	PR Wallon	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	-	1	0,00%
LES TROIS-ILETS	PR Wallon	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	11	0,00%
LES TROIS-ILETS	PR Wallon	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	83	0,00%
LES TROIS-ILETS	PR Xavier	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	14	0,00%
LES TROIS-ILETS	PR Xavier	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	213	0,00%
RIVIÈRE-PILOTE	PR Rivière Pilote Ecole Maternelle Manicou	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	6	0,00%
RIVIÈRE-PILOTE	PR Rivière Pilote Ecole Maternelle Manicou	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	102	0,00%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Carrefour Petit Bourg	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	4	0,00%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Carrefour Petit Bourg	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	91	0,00%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Campêche	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	4	0,00%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Campêche	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	84	0,00%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Carriere	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	3	0,00%

3 | Qualité du service

Les autres interventions sur les postes de relèvements							
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Carriere	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	91	0,00%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Ibis	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	6	0,00%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Ibis	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	96	0,00%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée La Haut	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	10	0,00%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée La Haut	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	98	0,00%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Marine	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	7	0,00%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Marine	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	91	0,00%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Mimosas	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	1	0,00%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Mimosas	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	89	0,00%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Plaisance	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	-	1	0,00%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Plaisance	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	12	0,00%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Rivière Salée Plaisance	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	84	0,00%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Stade Petit Bourg	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	8	0,00%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Stade Petit Bourg	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	82	0,00%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Thoraille	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	11	0,00%
RIVIÈRE-SALÉE	PR Thoraille	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	105	0,00%
SAINTE-ANNE	PR Anse Tonnoir	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	10	0,00%
SAINTE-ANNE	PR Anse Tonnoir	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	75	0,00%
SAINTE-ANNE	PR Bareto	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	8	0,00%
SAINTE-ANNE	PR Bareto	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	93	0,00%
SAINTE-ANNE	PR Belfond Anchorage	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	9	0,00%
SAINTE-ANNE	PR Belfond Anchorage	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	69	0,00%
SAINTE-ANNE	PR Caritan	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	20	0,00%
SAINTE-ANNE	PR Caritan	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	76	0,00%
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Beauregard	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	3	0,00%
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Beauregard	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	82	0,00%
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Joli Cœur	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	16	0,00%
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Joli Cœur	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	83	0,00%
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Marché Bourg	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	9	0,00%
SAINTE-ANNE	PR Sainte Anne Marché Bourg	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	81	0,00%
SAINTE-ANNE	PR Val d'Or	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	5	0,00%

3 | Qualité du service

Les autres interventions sur les postes de relèvements							
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
SAINTE-ANNE	PR Val d'Or	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	87	0,00%
SAINTE-LUCE	PR Corps de Garde	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	10	0,00%
SAINTE-LUCE	PR Corps de Garde	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	119	0,00%
SAINTE-LUCE	PR Désert Anse Mabouyas	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	5	0,00%
SAINTE-LUCE	PR Désert Anse Mabouyas	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	132	0,00%
SAINTE-LUCE	PR Fond Henry	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	-	1	0,00%
SAINTE-LUCE	PR Fond Henry	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	10	0,00%
SAINTE-LUCE	PR Fond Henry	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	85	0,00%
SAINTE-LUCE	PR Gros Raisin	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	9	0,00%
SAINTE-LUCE	PR Gros Raisin	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	93	0,00%
SAINTE-LUCE	PR La Plantation	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	2	0,00%
SAINTE-LUCE	PR La Plantation	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	76	0,00%
SAINTE-LUCE	PR Les Amandiers	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	19	0,00%
SAINTE-LUCE	PR Les Amandiers	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	413	0,00%
SAINTE-LUCE	PR Les Coteaux Nord	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	3	0,00%
SAINTE-LUCE	PR Les Coteaux Nord	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	91	0,00%
SAINTE-LUCE	PR Pierre et Vacances	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	5	0,00%
SAINTE-LUCE	PR Pierre et Vacances	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	99	0,00%
SAINTE-LUCE	PR Sainte Luce Bourg	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	-	1	0,00%
SAINTE-LUCE	PR Sainte Luce Bourg	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	14	0,00%
SAINTE-LUCE	PR Sainte Luce Bourg	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	94	0,00%
SAINTE-LUCE	PR Sainte Luce Les Moubins	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	8	0,00%
SAINTE-LUCE	PR Sainte Luce Les Moubins	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	81	0,00%
SAINTE-LUCE	PR Stade Trois Rivières	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	12	0,00%
SAINTE-LUCE	PR Stade Trois Rivières	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	221	0,00%
SAINTE-LUCE	PR Vvf Edf	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	4	0,00%
SAINTE-LUCE	PR Vvf Edf	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	88	0,00%
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 1	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	1	0,00%
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 1	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	90	0,00%
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 2	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	6	0,00%
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 2	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	90	0,00%

Les autres interventions sur les postes de relèvements							
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 3	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	1	0,00%
SAINTE-LUCE	PR ZAC Pont Café 3	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	90	0,00%
SAINT-ESPRIT	BY PASS Hopital Saint Esprit	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	10	0,00%
SAINT-ESPRIT	PR Gueydon	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	12	0,00%
SAINT-ESPRIT	PR Gueydon	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	100	0,00%
SAINT-ESPRIT	PR La Carreau	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	18	0,00%
SAINT-ESPRIT	PR La Carreau	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	110	0,00%
SAINT-ESPRIT	PR Petit Fonds	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	20	0,00%
SAINT-ESPRIT	PR Petit Fonds	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	107	0,00%
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Hôpital	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	23	0,00%
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Hôpital	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	102	0,00%
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Magasin Municipal	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	20	0,00%
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Magasin Municipal	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	110	0,00%
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Solitude	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	12	0,00%
SAINT-ESPRIT	PR Saint Esprit Solitude	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	110	0,00%

• INSUFFISANCES EVENTUELLES DES OUVRAGES

LES ANSES D'ARLET

Poste de relevage Grande Anse

La construction de La Capitainerie de Grande Anse va entrainer une modification de l'emplacement du poste et une intégration au projet de la collectivité est prévue. Pour l'heure, le poste reste à réhabiliter et à clôturer.

Poste de relevage Coin des pères

Des désordres sont constatés depuis le raccordement de quelques restaurants au réseau, à priori dus à l'inexistence de dégraisseurs / débourbeurs. La structure du poste limite son évolution par rapport aux nouveaux raccordements, la mise en place des nouvelles pompes nécessite le redimensionnement de la bache dont le diamètre actuel est limite.

Poste de relevage Bourg

Le poste du Bourg ne peut être clôturé car il situé entre le trottoir et la place du bord de mer. Une amélioration du verrouillage des trappes d'accès est à étudier pour renforcer la sécurité des usagers.

LE DIAMANT

Poste de relevage Anse Cafard

Ce poste est à clôturer.

Poste de relevage Tamarin

L'accès à ce poste devrait être revu : aménagement voirie côté HLM, ainsi qu'une reprise des bâches et de la dalle de répartition.

Poste de relevage Dizac

Le compteur électrique se situe actuellement sur le poteau électrique situé de l'autre côté de la route. Pour avoir accès à ce compteur dans des conditions de sécurité normales, il y a lieu de déplacer le compteur électrique et de le poser sur un des poteaux d'enceinte du poste. La SME a effectué une demande auprès d'EDF qui reste toujours sans suite.

Le réseau de refoulement à l'aval du poste a été réalisé dans le cadre des travaux de transfert des effluents de la Cherry vers Dizac. Toutefois le fonctionnement des pompes en place montrent qu'une réflexion sur leur renforcement est nécessaire. (Cf. rapport transmis en janvier 2015).

DUCOS

Poste de relevage Bezeaudin

La bâche très abîmée laisse pénétrer du sable et des pierres qui détériorent les pompes, et une forte quantité d'eaux parasites de la nappe phréatique qui augmente les volumes pompés.

Poste de relevage Prison

L'accès au poste très difficile surtout en cas de pluie, ce qui rend l'exploitation très compliquée, notamment pour l'évacuation des déchets.

Poste de relevage Sérénité

Les travaux de réhabilitation du poste furent réalisés en 2014. La typologie de pompage en ligne qui avait été retenue afin de pallier au sous dimensionnement du poste existant a laissé place au final à une typologie de pompage en fosse sèche. La prise en main et l'exploitation de cet ouvrage ne sont pas probantes depuis la mise en service. Le système par sa conception présente de nombreux dysfonctionnements (bouchage, usure prématurée des roues, roues non adaptées : roue N classique en lieu et place de roue Fonte au chrome...) Les nombreux débordements et pannes engendrés incitent à un retour d'un système classique de pompes immergées.

Le fermier a procédé à la modification de ce dernier, avec l'accord de la collectivité, en pompage classique « Pompage Immergé ». (Cette modification reste un système palliatif provisoire qui devra faire l'objet d'une mise en conformité)

LE FRANCOIS

Poste de relevage Mécanicien

La manutention des pompes est impossible à réaliser avec un camion grue en raison de l'absence d'accès.

Ce poste se situe à proximité de l'embouchure d'un bassin versant, et est inondé à chaque grande montée des eaux.

Poste de relevage La Jetée

3 | Qualité du service

Le poste est à clôturer. L'accès au poste est difficile entraînant le stationnement en bordure de trottoir pour toutes interventions avec camions grue ou camion hydrocureur.
Le canal venturi de l'ancienne station (canal à ciel ouvert) est rempli en permanence d'eaux de pluie occasionnant des risques sanitaires pour le quartier.

Poste de relevage Ecole de Pêche

Suite au glissement de terrain de 2006 du quartier Soleil Levant du François, une conduite de refoulement provisoire de 540 ml en diamètre 110 mm a été posée en aérien le long du boulevard Soleil Levant. Cette conduite passant au-dessus du talus en bordure de mer, s'affaisse de plus en plus et par conséquent modifie la hauteur manométrique totale (HMT) des pompes de cette installation.
Le repositionnement de cette conduite s'avère nécessaire.

LE MARIN

Poste de relevage Club Nautique

Les travaux de réhabilitation du poste de Club Nautique furent réalisés. La typologie de pompage en ligne qui avait été retenue afin de pallier au sous dimensionnement du poste existant a laissé place au final à une typologie de pompage en fosse sèche. La prise en main et l'exploitation de cet ouvrage ne sont pas probantes depuis la mise en service. Le système par sa conception présente de nombreux dysfonctionnements (bouchage, usure prématurée des roues, roues non adaptées : roue N classique en lieu et place de roue Fonte au chrome...). Les nombreux débordements et pannes engendrés incitent à un retour d'un système classique de pompes immergées.

L'accès à ce poste reste problématique ; des bateaux sont régulièrement parqués au droit du poste.

Poste de relevage ZI Portuaire

Les snacks et restaurants situés à la station-service et au centre commercial n'ont pas de séparateurs à graisses, entraînant de nombreuses obstructions sur le réseau à proximité du magasin « LEADER PRICE ». Il serait souhaitable de déplacer ce réseau difficile d'accès passant en zone privée et sur un parking fermé le soir et le dimanche. L'accès au poste s'effectue toujours par le parking du magasin LEADER PRICE, ce qui rend difficile les interventions des engins de nettoyage. D'autant que les nombreux débordements de la ravine adjacente ont fortement érodés les berges et déstabilisés le pont qui n'est plus accessibles aux engins de curage et de levage. Un nouvel accès ou une reprise du pont devra être envisagé.

LE ROBERT

Poste de relevage Gendarmerie

L'accès à ce poste est très difficile obligeant l'exploitant à stationner en bordure de trottoir. Une yole est également présente devant le portail.

Le mur de soutènement mérite d'être surélevé afin d'éviter les intrusions d'eaux claires parasites sur le génie civil du poste.

Poste de relevage RHI

La ville du Robert a été interpellée à plusieurs reprises à propos des désordres causés par le voisin jouxtant ce poste : débris jonchant l'entrée du poste, ferrailles, cabris attachés à la clôture ; sans changement à ce jour.

Poste de relevage de Miramar

Le poste n'est pas sécurisé, car ne disposant d'aucune clôture.

Poste de relevage « Q »

Le poste n'est pas sécurisé, car ne disposant d'aucune clôture.

Poste de relevage de la Semair

Il est à noter la présence importante de graisse due aux rejets des industries du parc d'activité de la Semair.

RIVIERE SALEE

Poste de relevage Campêche

L'accès à cet ouvrage est parfois difficile en raison de la présence de véhicules usagés de particuliers.

Poste de relevage Carrière

Les cuves constituant cet ouvrage, ont vieillis prématurément, et présentent un fort risque de rupture, il faudrait penser à une réhabilitation complète de cet ouvrage dans un délai court.

Poste de relevage Marine

Le poste n'est pas sécurisé, car ne disposant d'aucune clôture.

SAINTE ANNE

Poste de relevage Caritan

Nous constatons que des actes de vandalisme sont perpétrés par des campeurs qui n'hésitent pas à se raccorder sur le compteur EDF du poste.

De fortes arrivées de graisses sur ce poste laissent présager un manque d'entretien des bacs à graisse des restaurants raccordés sur le réseau amont.

Le refoulement de ce poste, construit en même temps que l'ouvrage actuel, crée des nuisances olfactives sur la zone de Jolie Cœur.

Poste de relevage Baréto

Les travaux de réhabilitation du poste de Baréto furent réalisés. La typologie de pompage en ligne qui avait été retenue afin de pallier au sous dimensionnement du poste existant a laissé place au final à une typologie de pompage en fosse sèche. La prise en main et l'exploitation de cet ouvrage ne sont pas probantes depuis la mise en service. Le système par sa conception présente de nombreux dysfonctionnements (bouchage, usure prématurée des roues, roues non adaptées : roue N classique en lieu et place de roue Fonte au chrome...) Les nombreux débordements et pannes engendrés incitent à un retour d'un système classique de pompes immergées.

L'accès au poste situé dans une zone très accidentogène est plus que problématique.

SAINTE LUCE

Poste de relevage Bourg

Le poste du Bourg situé en propriété privée rend l'accès difficile voire même impossible au camion hydrocureur de nettoyage. Le riverain a remplacé la clôture par une palissade en bois.

Des travaux ont été entrepris par la collectivité en cours d'exercice, sur le bassin versant de ce poste, sans que ce dernier pourtant vétuste ne soit réhabilité, la structure béton est déjà fortement dégradée.

Poste de relevage Gros Raisin

Le trop plein est à mettre en conformité. Les travaux de réfection du poste sont terminés et livrés. Des défauts de réalisation ont été notifiés notamment dans le cadre du chemisage de la bêche, et de la mise en place du filet anti-racines.

Poste de relevage les Amandiers

Les travaux réalisés en vue de mettre en service une bêche de secours n'ont pas fait l'objet d'un essai en présence du délégataire. L'efficacité de cette opération reste à démontrer. Le volume utile de la bêche qui n'a pas été revu lors des travaux devient de plus en plus limite par rapport aux nouveaux volumes entrants.

Poste de relevage Les Coteaux

Le délégataire rappelle que la bêche de pompage du poste est fortement dégradée et peut à tout moment se rompre au niveau des jointures. Le confortement de la clôture est à programmer en partenariat avec la collectivité car il conviendra d'y ajouter un muret de soutènement.

LE SAINT ESPRIT

Poste de relevage Hôpital

Ce poste ne dispose pas de clôture. L'ancien abri en béton risque de s'effondrer. Le compteur électrique doit être déplacé et l'abri démoli.

Poste de relevage Magasin Municipal

Dans le cadre des travaux sur le réseau du quartier Morne Rouge et l'extension à Morne Lavaleur, le renforcement et la réhabilitation du poste Magasin Municipal reste une priorité pour garantir la mise en service de ces nouveaux réseaux.

Ce poste reste toujours inaccessible aux engins de levage et curage.

LA TRINITE

Poste de relevage Joseph Lagrosillière

Le poste est situé le long de la rue Joseph Lagrosillière, il n'y a donc pas d'accès. Les cuves, situées sur la voirie, rendent l'exploitation très difficile.

Poste de relevage Pharmacie

Le poste est situé le long de la rue Joseph Lagrosillière, il n'y a donc pas d'accès. Les cuves, situées sur la voirie, rendent l'exploitation très difficile.

Poste de relevage PTT

Le poste est situé le long de la rue Joseph Lagrosillière, il n'y a donc pas d'accès. Les cuves, situées sur la voirie, rendent l'exploitation très difficile.

Poste de relevage Brésil

Le poste est situé le long de la rue Joseph Lagrosillière, il n'y a donc pas d'accès. Les cuves, situées sur la voirie, rendent l'exploitation très difficile.

Poste de relevage Beltan

Un effondrement très important du talus du poste a été constaté en Janvier 2015 en raison de la houle et des mouvements de terrain.

Malgré plusieurs relances à ce sujet, aucune disposition n'a été prise à ce jour par la collectivité.

En raison des risques d'effondrement du poste et de chute, aucun agent SME, ni sous-traitant n'intervient sur cette installation. Nous sommes exposés à des risques de pollution.

Poste de relevage Bourg Tartane

Le génie civil est très incliné, et menace de s'effondrer à tout moment. Lors des fortes précipitations, des arrivées massives d'eaux claires parasites sont observées sur l'installation générant des débordements récurrents. Le poste est à clôturer.

LES TROIS ILETS

Chaîne de pompage Xavier-Golf-Wallon

Des travaux de réhabilitation des postes de relevage Golf et Wallon ont été effectués en 2014, sans que les volumes des bâches n'aient été redimensionnés. Les travaux de réhabilitation du poste de relevage Wallon, n'ont pas répondu au cahier des charges qui précisait la mise en place d'un pompage en ligne. Le pompage en fosse sèche installé montre déjà ces limites (usure prématurée de l'ouvrage, et forte présence d'H₂S).

Un renforcement de l'injection de nitrate de calcium au niveau du PR Golf est nécessaire.

De nombreux postes (Citron, Xavier, Golf) furent construit avec un système de colonne montante intégré au génie civil et sans chambre à vanne classique. Le vieillissement du béton ne permet plus le maintien correct du système hydraulique et pose de nombreux problèmes dans le cadre de la maintenance et du renouvellement des pièces d'usure (clapet, vanne...)

LE VAUCLIN

Poste de relevage Château Paille 2 « Snack »

Un snack ambulant est toujours raccordé sur le compteur EDF du poste engendrant des disjonctions récurrentes. Une requête fut envoyée à la mairie et à E.D.F et reste toujours sans réponse.

Poste de relevage Château Paille 4 « Chien »

Ce poste reste difficilement exploitable à cause de l'accès que nous refuse la propriétaire de la maison voisine depuis son différend avec la municipalité pour l'utilisation de la servitude.

Nous attendons que la Collectivité intervienne afin de trouver une solution pérenne à cette situation, afin de faciliter l'exploitation.

Poste de relevage Bord de mer

Le poste du Bord de Mer est à rehausser afin d'éviter l'intrusion d'eau pluviale en cas de fortes pluies (poste en contre bas).

Poste de relevage Pointe Faula

Ce poste fait l'objet de nombreux vandalismes dégradant son aspect visuel et obligeant la reprise d'huisseries.

3.1.7 La conformité du système de collecte

- **L'AUTOSURVEILLANCE RESEAU**

L'autosurveillance des réseaux d'assainissement concerne principalement les réseaux unitaires et mixtes de plus de 2 000 Eq/H. Elle consiste :

- A instrumenter les principaux déversoirs d'orage de mesures des débits et estimer les charges rejetées mensuellement pour les DO en aval des bassins versants supérieurs à 10 000 Eq/H.
- A estimer les périodes de déversement et des débits dans le cas des DO en aval des bassins versants supérieurs à 2 000 Eq/H.

Le tableau suivant indique le niveau d'instrumentation des déversoirs d'orage du contrat.

- **LE SUIVI DES REJETS INDUSTRIELS**

Les industriels raccordés au réseau sont soumis à une autorisation de déversement délivrée par la Collectivité qui fixe les limites de qualité des rejets industriels. Le premier tableau ci-dessous précise les principaux industriels (ICPE notamment le cas échéant) raccordés au système de collecte du présent contrat qui ont obtenu à ce jour l'autorisation.

Cette autorisation peut être accompagnée d'une convention, laquelle est un contrat de droit privé signé entre tous les acteurs (entreprise, collectivité(s) propriétaire(s) des réseaux, gestionnaire de la station d'épuration).

Elle est le fruit d'une négociation et permet de préciser et de développer les modalités de mise en œuvre des dispositions de l'autorisation de déversement à laquelle elle est annexée. Le second tableau détaille les industriels qui ont signé une convention.

- **LA PERFORMANCE DU SYSTEME DE COLLECTE**

Les indicateurs suivants reflètent la performance du système d'assainissement collectif. Ils ont été fixés par le décret du 2 mai 2007.

Performance réseaux				
Indicateur	Unité	2016	2017	N/N-1 (%)
P251.1 - Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Nombre / 1000 habitants desservis	0	0	0,0%
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	Nombre / 100 km	27,5	34	- 100,0%

3.2 Le bilan d'exploitation du système de traitement

Typologie des points de mesure réglementaires SANDRE :

Code Sandre du type de point réglementaire	Libellé du type de point réglementaire	Ouvrage concerné	Nombre de points possibles au sein de l'ouvrage concerné	Nature du support concerné
A2	Déversoir en tête de station	Station d'épuration	0 à 1	Eau
A3	Entrée Station	Station d'épuration	1	Eau
A4	Sortie Station	Station d'épuration	1	Eau
A5	By-pass	Station d'épuration	0 à 1	Eau

3.2.1 Le schéma de la station d'épuration du contrat

Les schémas des stations d'épurations sont disponibles en annexe 4

3.2.2 Le fonctionnement hydraulique

Commune	Site	2015		2016		2017	
		Entrée	Sortie	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie
LES ANSES-D'ARLET	Step Anses d'Arlet Bourg	94 336	90 465	137 888	167 149	94 084	120 592
LES ANSES-D'ARLET	Step Anse DUFOUR			7 412	7 007	5 343	4 866
LE DIAMANT	Step Dizac	148 373	148 373	157 653	152 472	176 797	162 644
DUCOS	Step Grande Savane	16 425	16 425	13 688	13 688	13 688	13 688
DUCOS	Step Canal	13 688	13 688	16 425	16 425	16 425	16 425
DUCOS	Step Pays Noyé	412 507	381 223	497 949	511 763	469 799	508 138
LE FRANÇOIS	Step François Chopotte	13 688	13 688	13 688	13 688	13 688	13 688
LE FRANÇOIS	Step François Pointe Courchet	665 800	665 800	457 299	457 299	397 358	397 358
LE FRANÇOIS	Step Mansarde Rancée			5 136	5 647	2 757	1 556
LE MARIN	Step Marin Bourg (4 Chemins)	203 947	208 422	245 667	253 675	236 974	228 136
LE MARIN	Step Marin Duprey	7 300	7 300	7 756	7 756	8 213	8 213
RIVIÈRE-PILOTE	Step Riviere Pilote Manikou	35 588	35 588	35 588	35 588	35 588	35 588
RIVIÈRE-SALÉE	Step du Bourg Riviere Salée	293 911	290 022	352 289	352 289	379 686	379 686
RIVIÈRE-SALÉE	Step Fond Masson	0	27 375	27 375	27 375	27 375	27 375
RIVIÈRE-SALÉE	Step Kanel	14 600	14 600	14 600	14 600	14 600	14 600
LE ROBERT	Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)	34 931	35 987	39 712	38 789	20 603	18 344
LE ROBERT	Step Robert Moulin à Vent	158 035	158 035	160 094	160 094	178 649	178 649
LE ROBERT	Step Robert Four à Chaux	84 096	84 096	17 045	17 045	24 974	24 974
LE ROBERT	Step Robert Pointe Lynch	328 135	328 135	94 685	94 685	54 750	54 750
LE ROBERT	Step Robert Bourg (Courbaril)	130 404	134 742	197 215	201 563	195 215	267 799
SAINT-ESPRIT	Step Régale	13 688	13 688	13 688	13 688	13 688	13 688
SAINT-ESPRIT	Step Petit Fond	105 120	105 120	193 601	193 601	165 431	161 988
SAINT-ESPRIT	Step Peter Maillot	14 600	14 600	14 600	14 600	14 600	14 600
SAINTE-ANNE	Step Belfond	198 049	259 515	273 110	356 869	262 414	236 629
SAINTE-LUCE	Step Gros Raisin	355 846	352 031	361 394	355 455	295 343	283 963
SAINTE-LUCE	Step Les Coteaux	61 868	61 868	33 215	33 215	46 343	46 343
SAINTE-LUCE	Step Bellevue Ladour	27 375	27 375	27 375	27 375	27 375	27 375
LA TRINITÉ	Step Trinité Desmarinières	214 445	199 838	245 355	241 017	228 210	215 877

3 | Qualité du service

Commune	Site	2015		2016		2017	
		Entrée	Sortie	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie
LA TRINITÉ	Step Trinité Tartane (Fond Basile)	131 983	131 983	155 162	155 162	141 477	141 477
LA TRINITÉ	Step La Trinité Bac	30 295	30 295	29 632	29 632	41 024	41 024
LES TROIS-ILETS	Step Anse Murette	461 926	493 775	507 512	569 312	514 132	668 900
LES TROIS-ILETS	Step La Ferme	14 600	14 600	14 600	14 600	14 600	14 600
LE VAUCLIN	Step Vauclin Bourg Petite Ravine	414 424	414 442	460 111	460 111	371 273	371 273
LE VAUCLIN	Step Vauclin Grand Case	14 600	14 600	14 600	14 600	14 600	14 600
VOLUME TOTAL ANNUEL		3 349 764	3 458 030	3 535 981	3 682 695	3 327 134	3 490 450

3.2.3 L'exploitation des ouvrages de traitement

Cette partie détaille des aspects tels que les interventions sur le réseau de collecte et les ouvrages de traitement, les charges et concentrations entrantes au niveau des stations de traitement, les apports extérieurs, les consommations de réactifs et d'énergie, ...

- **LES CHARGES ENTRANTES**

Le tableau suivant détaille l'évolution des concentrations et charges en entrée de station.

Charges entrantes (kg/j)				
Step Anse DUFOUR	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
DBO5	-	-	3,5	0,0%
DCO	-	-	7,1	0,0%
MeS	-	-	3,1	0,0%
NG	-	-	1,1	0,0%
Pt	-	-	0,1	0,0%

Step Anse Murette	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
DBO5	294,1	440,3	358,5	- 18,6%
DCO	587,3	875,4	836	- 4,5%
MeS	263,3	541,9	505,3	- 6,8%

Step Anses d'Arlet Bourg	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
DBO5	84,9	119,2	79,6	- 33,2%
DCO	177,6	253,5	159,6	- 37,0%
MeS	85,1	116	60,1	- 48,2%
NTK	21,7	32,9	26,8	- 18,8%

3 | Qualité du service

Step Belfond	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
DBO5	111,8	126,1	151	19,8%
DCO	226,2	273,8	290,3	6,0%
MeS	111,8	129,3	131,4	1,7%
NTK	27,9	33,1	41,1	24,1%

Step Bellevue Ladour	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
DBO5	30	25,5	10,5	- 58,8%
DCO	53,8	37,2	22,1	- 40,6%
MeS	13,3	31,4	13,2	- 57,9%

Step Canal	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
DBO5	7,2	0,5	2,3	400,0%
DCO	27,3	1,4	4,2	209,6%
MeS	18,5	2,3	1,3	- 45,7%

Step Dizac	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
DBO5	112,1	129	157,7	22,2%
DCO	227,9	263,1	335,1	27,3%
MeS	83,3	129,5	185,5	43,2%
NG	-	31,2	37,2	19,3%
NTK	-	31	36,8	19,0%
Pt	-	3,4	3,9	16,3%

Step du Bourg Riviere Salée	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
DBO5	296,3	333,5	302,6	- 9,3%
DCO	588,1	670	628,2	- 6,2%
MeS	271,2	340,9	362	6,2%

Step Fond Masson	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
DBO5	-	56,3	54	- 4,0%
DCO	-	97,9	107,5	9,8%
MeS	-	46,7	45,5	- 2,6%

3 | Qualité du service

Step François Chopotte	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
DBO5	0,4	1,9	0,3	- 81,9%
DCO	0,6	4,2	1,7	- 59,5%
MeS	6,8	5,3	0,4	- 93,2%

Step François Pointe Courchet	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
DBO5	755,6	276	304,6	10,4%
DCO	1 605,7	606,6	624	2,9%
MeS	1 089,5	276,8	272	- 1,7%
NTK	159,3	69	77,3	12,1%

Step Grande Savane	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
DBO5	24,8	14,3	18	26,3%
DCO	49,9	26,1	31,5	20,8%
MeS	22,5	7,1	9,2	29,8%

Step Gros Raisin	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
DBO5	558,5	257	190	- 26,1%
DCO	1 484,5	693	449	- 35,2%
MeS	1 193,6	496,3	264,1	- 46,8%
NG	173,4	78,5	56	- 28,7%
NTK	168,3	74,6	48,3	- 35,3%
Pt	27,8	11,6	5,1	- 55,7%

Step Kanel	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
DBO5	23,2	12	16	33,3%
DCO	40,2	26	21,1	- 18,7%
MeS	38,1	13,8	9,7	- 29,7%

Step La Ferme	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
DBO5	18,4	7,6	16	110,5%
DCO	46,5	14,8	24,3	63,7%
MeS	12,7	8	11,1	38,3%

3 | Qualité du service

Step La Trinité Bac	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
DBO5	10,5	8,3	7,7	- 7,3%
DCO	25,5	19,8	16	- 19,1%
MeS	18,4	10,7	8,7	- 19,3%

Step Le Chery	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
DBO5	59,8	-	-	0,0%
DCO	117,2	-	-	0,0%
MeS	49,6	-	-	0,0%

Step Les Coteaux	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
DBO5	51,7	27,4	24,4	- 11,1%
DCO	94,7	54,8	54,5	- 0,6%
MeS	24,4	20,4	16,5	- 19,0%

Step Mansarde Rancée	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
DBO5	3,8	0,2	0,4	75,0%
DCO	9,1	1,1	1,2	14,3%
MeS	4,9	0,4	0,6	74,3%
NTK	1,3	0,1	0,2	84,6%

Step Marin Bourg (4 Chemins)	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
DBO5	155,7	211,2	161,5	- 23,5%
DCO	335,6	437,6	407	- 7,0%
MeS	198,9	359,6	212,6	- 40,9%
NG	43,6	42,6	53,3	25,2%
NTK	41,2	41,6	48,2	15,8%
Pt	4,5	4,6	4,8	4,1%

Step Marin Duprey	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
DBO5	11,1	5,4	11,3	108,3%
DCO	20,3	12,8	20,4	58,9%
MeS	6,8	5,6	4	- 28,2%

3 | Qualité du service

Step Pays Noyé	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
DBO5	561,6	509,5	639,3	25,5%
DCO	1 030	1 046,4	1 350,3	29,0%
MeS	602,3	602,1	792,6	31,6%

Step Peter Maillet	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
DBO5	30,4	19,2	14,4	- 25,0%
DCO	88	34,7	23,9	- 31,3%
MeS	24	6,9	6,8	- 0,9%

Step Petit Fond	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
DBO5	163	130,8	99,6	- 23,9%
DCO	303,4	248,9	213,8	- 14,1%
MeS	101,7	130,6	109,7	- 16,0%

Step Régale	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
DBO5	17,3	24,4	15	- 38,5%
DCO	35,7	60,3	31,7	- 47,5%
MeS	8,3	50,6	10,8	- 78,6%

Step Riviere Pilote Manikou	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
DBO5	41	15,6	56,6	262,5%
DCO	78,8	44,5	129,5	191,4%
MeS	19,5	25,2	40,3	59,9%

Step Rivière-Pilote En Camée	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
DBO5	20,3	-	-	0,0%
DCO	34,1	-	-	0,0%
MeS	9	-	-	0,0%

Step Robert Bourg (Courbaril)	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
DBO5	113,3	118,5	181,6	53,3%
DCO	187,2	286,5	441,1	54,0%
MeS	84,6	225,1	306,8	36,3%

3 | Qualité du service

Step Robert Four à Chaux	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
DBO5	82,7	6,1	7,5	21,9%
DCO	180,8	14,5	16	10,3%
MeS	65,6	8,2	9,4	14,5%

Step Robert Moulin à Vent	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
DBO5	203,7	184,1	157,5	- 14,4%
DCO	404,4	435,7	367,9	- 15,5%
MeS	287,2	258,8	234,9	- 9,2%

Step Robert Pointe Lynch	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
DBO5	343,8	44,5	57	28,1%
DCO	656,6	107,7	106,5	- 1,1%
MeS	374	59,5	32,6	- 45,2%

Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
DBO5	37,3	40,6	46,5	14,4%
DCO	72,1	87,8	89,4	1,8%
MeS	34	42,8	36,5	- 14,5%
NG	7,8	6,6	6,1	- 7,7%
NTK	7,6	6,6	6,5	- 0,2%
Pt	0,8	0,7	0,8	8,3%

Step Trinité Desmarinières	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
DBO5	146	144,2	116,8	- 19,0%
DCO	287,4	301,3	245,9	- 18,4%
MeS	130,1	133,8	106,5	- 20,4%
NG	33,3	37,8	39,2	3,8%
NTK	32,9	37,5	34,1	- 9,2%
Pt	3,5	4,1	3,4	- 17,4%

Step Trinité Tartane (Fond Basile)	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
DBO5	37,3	55,8	70,3	26,0%

3 | Qualité du service

Step Trinité Tartane (Fond Basile)	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
DCO	89,1	117,7	158,3	34,5%
MeS	58,3	64,9	82	26,4%
NTK	12,1	19,2	24,7	28,8%
Pt	1,9	1,9	2,4	27,8%

Step Vauclin Bourg Petite Ravine	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
DBO5	171	219,6	222	1,1%
DCO	403,4	496	469,5	- 5,3%
MeS	226,8	234	217,8	- 6,9%
NTK	-	64,7	58,5	- 9,6%
Pt	-	6,9	6,2	- 10,6%

Step Vauclin Grand Case	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
DBO5	11,2	6	24,8	313,3%
DCO	20	13,7	49,7	261,8%
MeS	6,7	7,4	18,4	149,7%



3 | Qualité du service

• LES CONSOMMATIONS DE REACTIFS

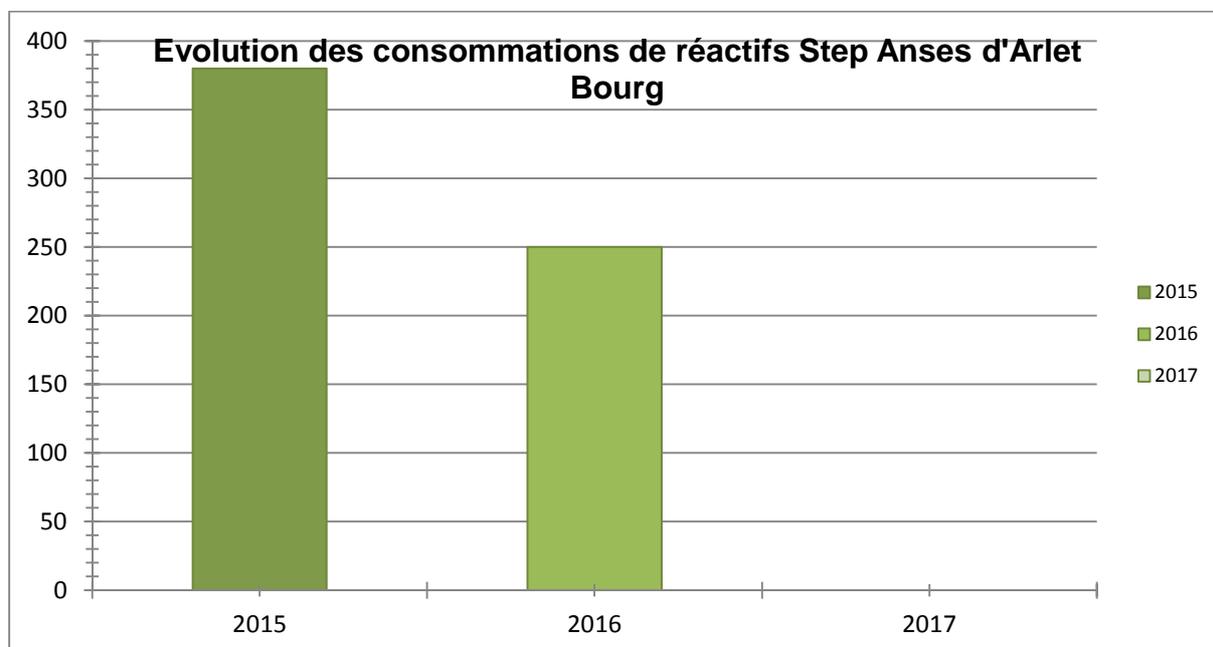
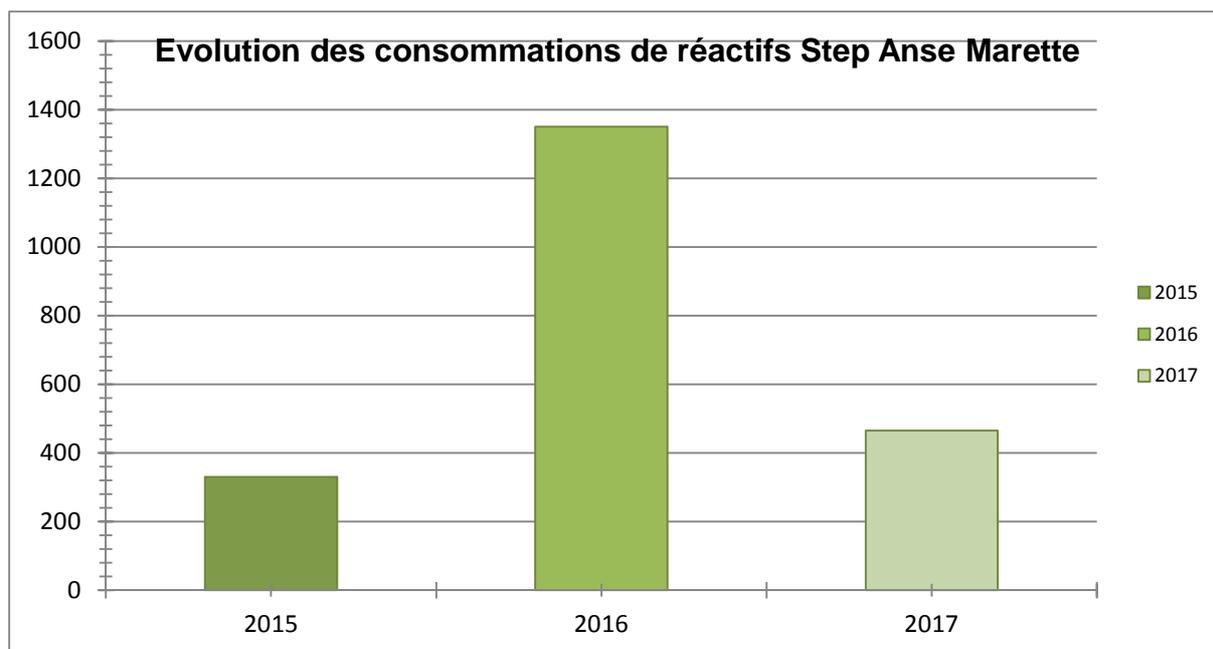
Le tableau suivant permet de mesurer l'évolution quantitative de la consommation d'eau potable et non potable ainsi que celle des réactifs utilisés dans le cadre de l'exploitation des stations de traitement.

Consommation de réactifs						
Step Anse Murette	Nature	Unité	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère	Kg	330	1 350	465	- 65,6%
Step Anses d'Arlet Bourg	Nature	Unité	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère	Kg	380	250	-	- 100,0%
Step Belfond	Nature	Unité	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère	Kg	350	500	870	74,0%
Step du Bourg Riviere Salée	Nature	Unité	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère	Kg	-	250	-	- 100,0%
Step François Pointe Courchet	Nature	Unité	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère	Kg	500	500	-	- 100,0%
Step Gros Raisin	Nature	Unité	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère	Kg	585	875	60	- 93,1%
Step Marin Bourg (4 Chemins)	Nature	Unité	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère	Kg	670	1 800	900	- 50,0%
Step Pays Noyé	Nature	Unité	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère	Kg	590	750	644	- 14,1%
Step Robert Moulin à Vent	Nature	Unité	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère	Kg	600	300	-	- 100,0%
Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)	Nature	Unité	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère	Kg	600	250	-	- 100,0%

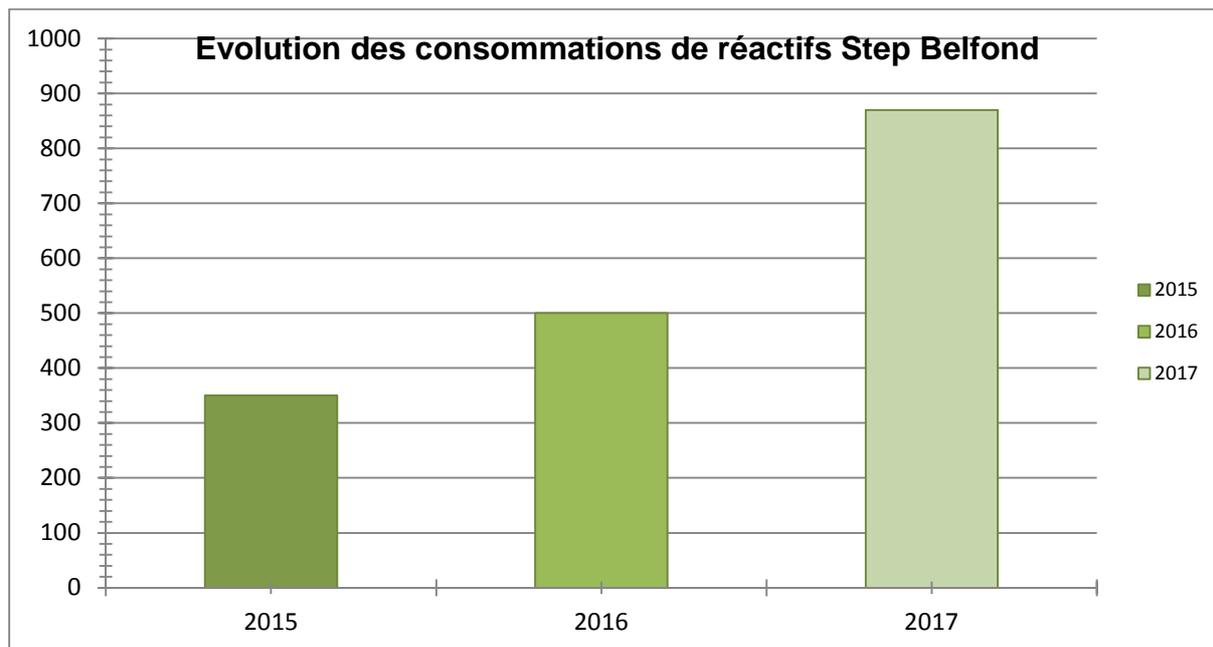
3 | Qualité du service

Step Trinité Desmarinières	Nature	Unité	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère	Kg	600	400	83	- 79,3%

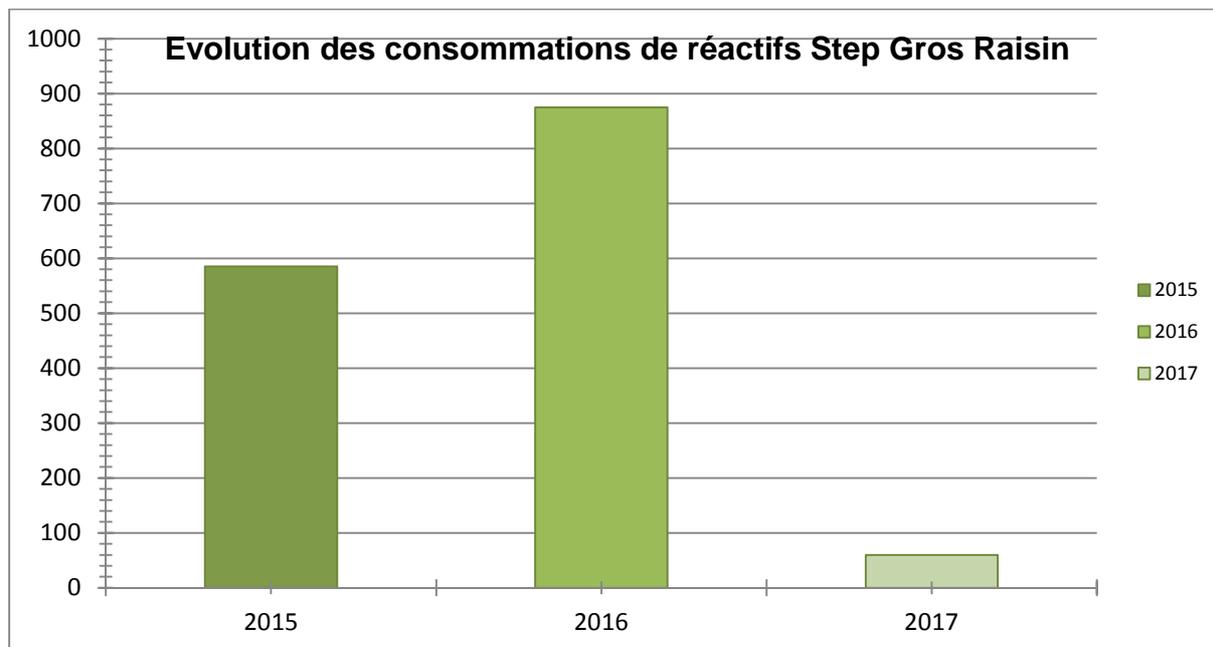
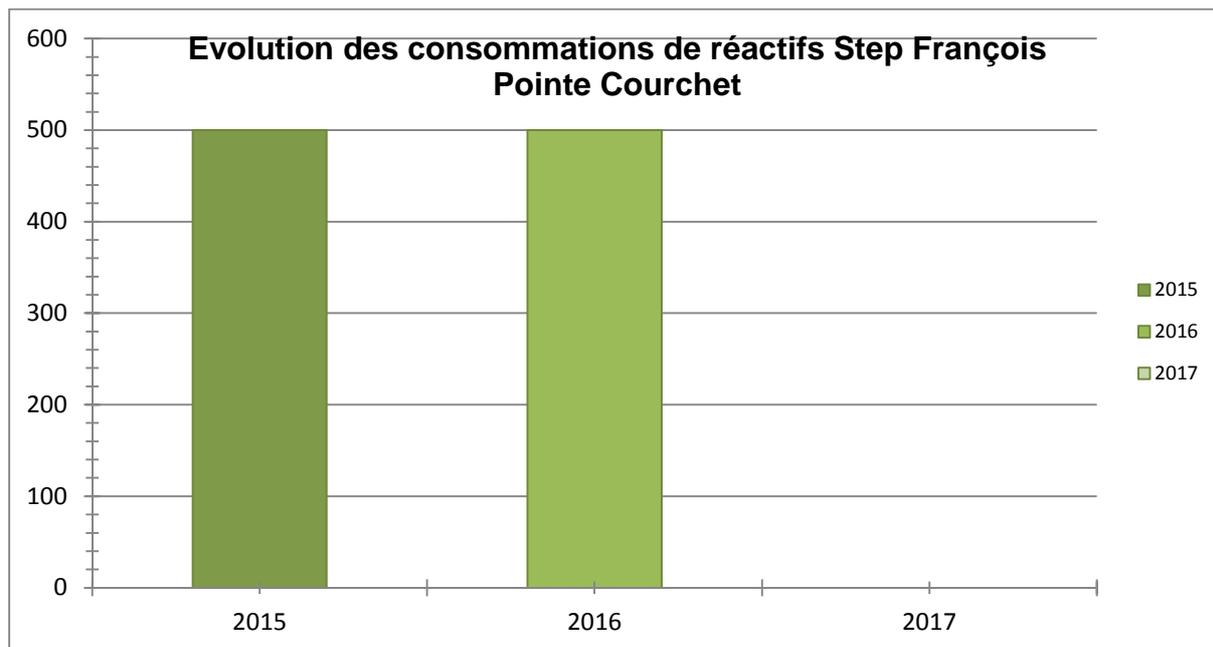
Step Vauclin Bourg Petite Ravine	Nature	Unité	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère	Kg	350	750	425	- 43,3%



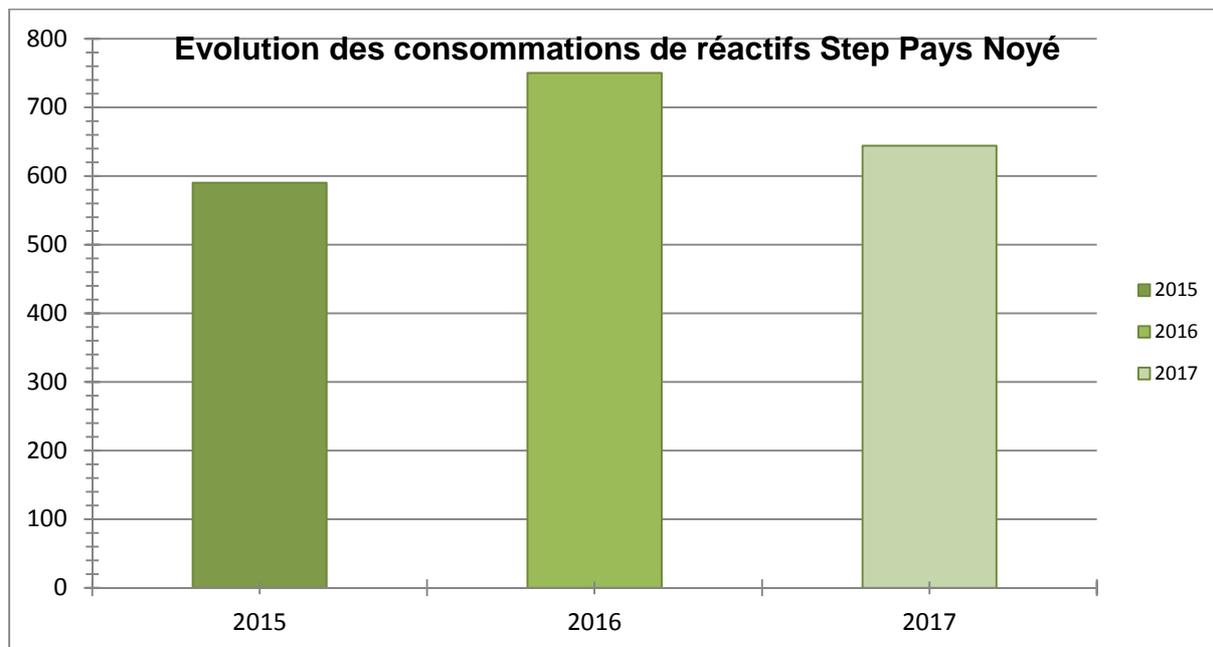
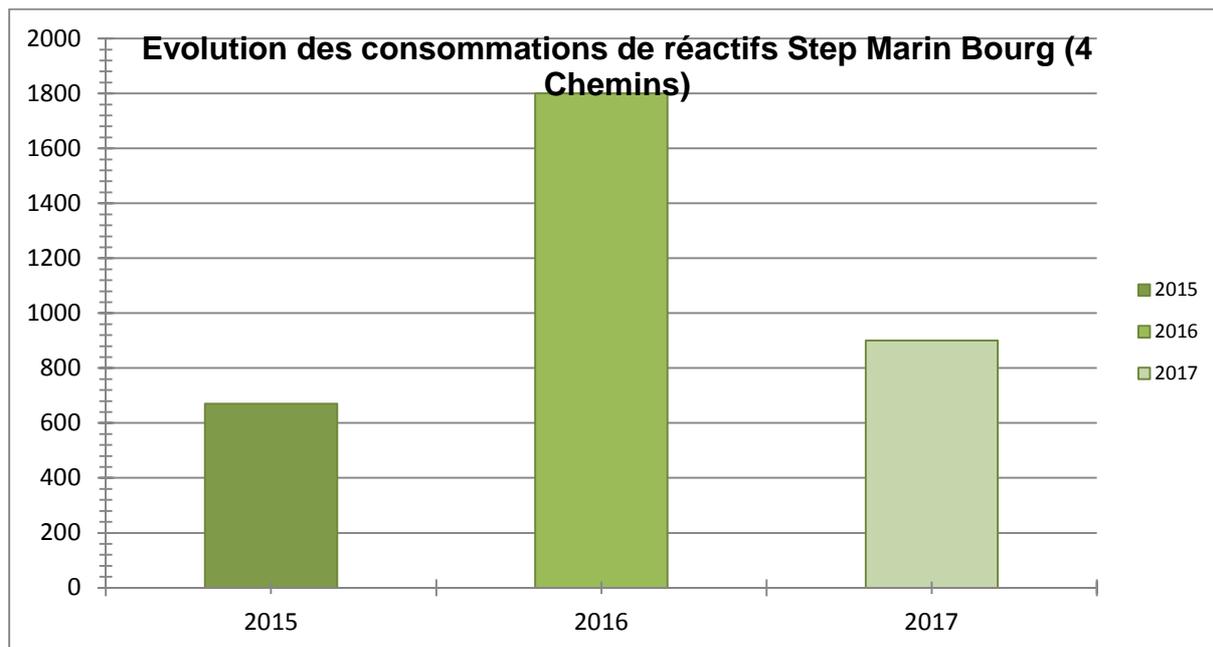
3 | Qualité du service



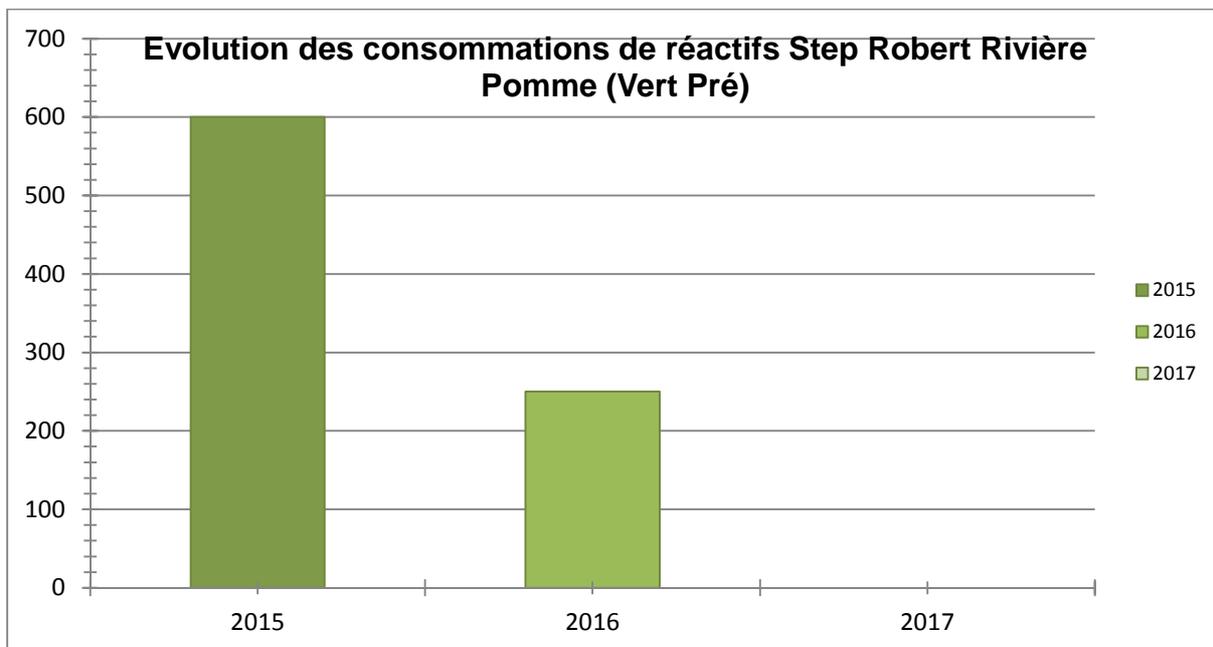
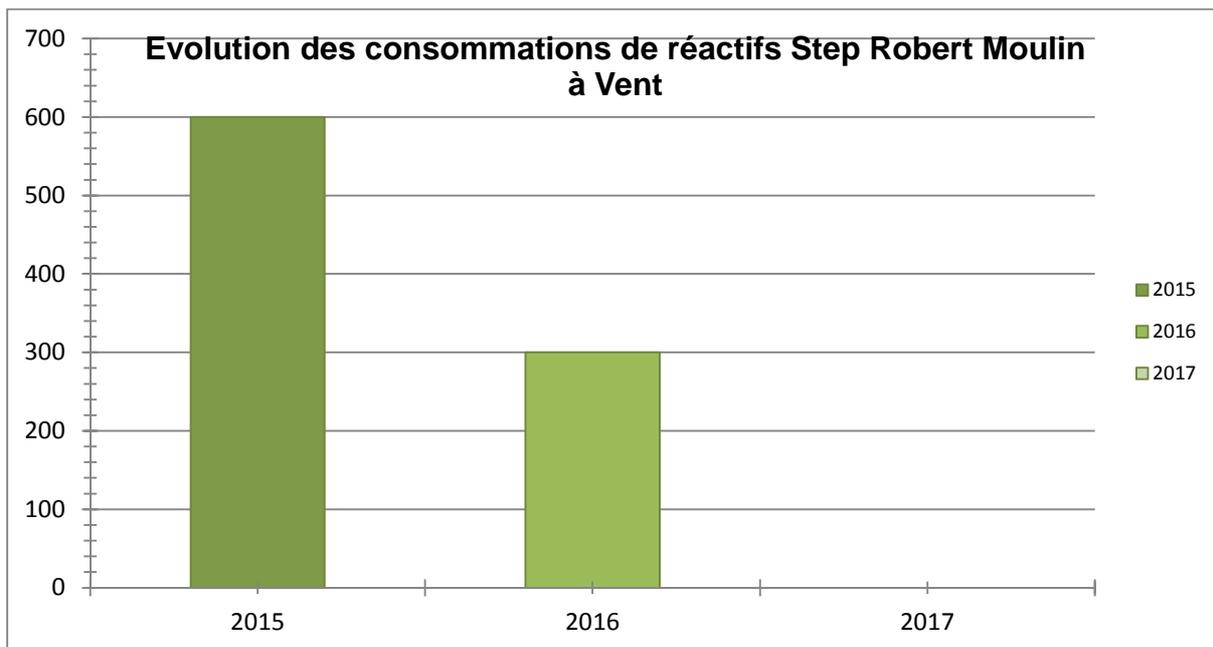
3 | Qualité du service

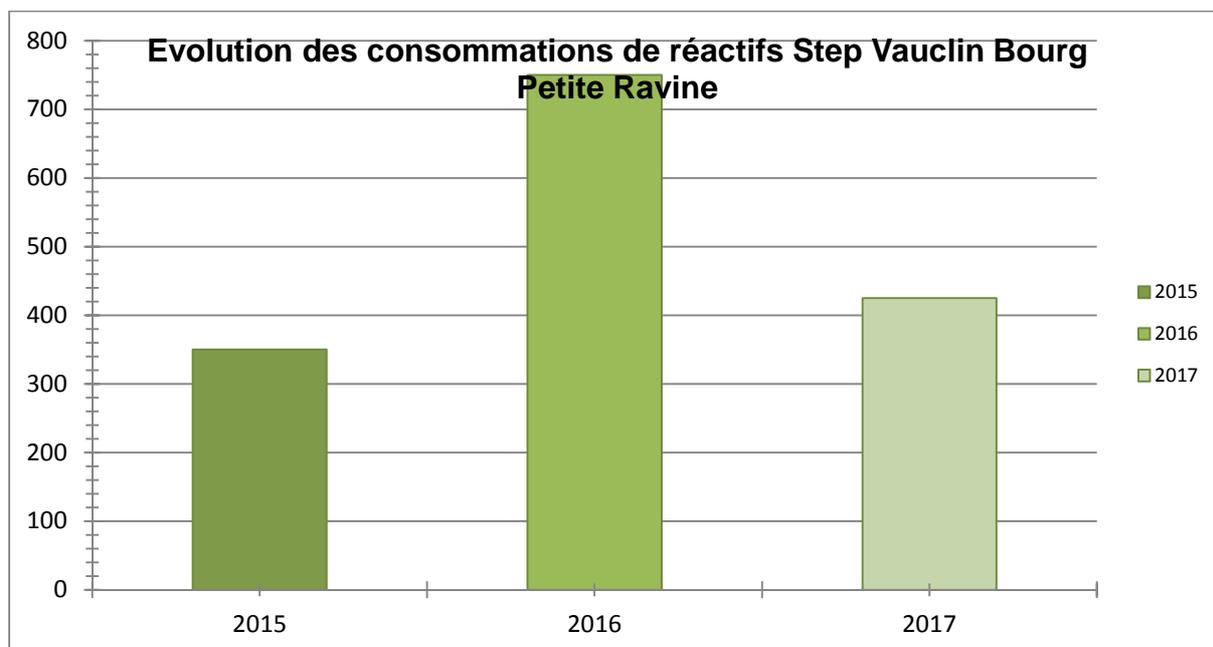
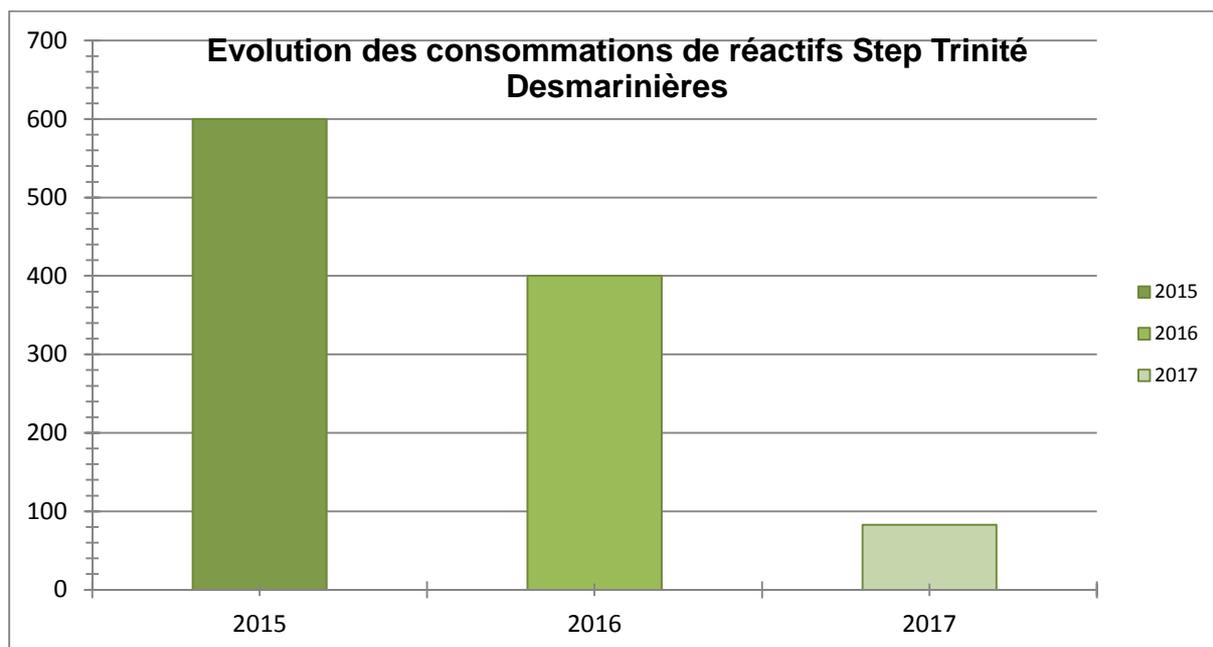


3 | Qualité du service



3 | Qualité du service





- **LA FILIERE BOUE**

La production de boues

Le tableau suivant détaille les principales caractéristiques des boues produites en station d'épuration.

3 | Qualité du service

L'évacuation de boues

La quantité de boue évacuée est détaillée dans le tableau suivant.

Evacuation des boues						
Step Anse Marette	Nature	Filière	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	138 440	235 680	368 270	56,3%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	42 888	42 785,84	72 792,83	70,1%

Step Anses d'Arlet Bourg	Nature	Filière	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	106 600	57 260	33 800	- 41,0%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	17 562	7 994,2	4 502,5	- 43,7%

Step Belfond	Nature	Filière	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	124 680	66 920	278 310	315,9%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	22 659	8 541	20 039,1	134,6%

Step Dizac	Nature	Filière	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	21 260	97 160	183 420	88,8%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	5 470	18 444,2	36 105,52	95,8%

Step du Bourg Riviere Salée	Nature	Filière	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	196 910	228 880	238 300	4,1%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	37 128	18 604,1	33 540,9	80,3%

Step François Pointe Courchet	Nature	Filière	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	178 900	78 460	93 180	18,8%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	40 104	11 614,6	13 405,2	15,4%

Step Gros Raisin	Nature	Filière	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	250 380	243 220	78 180	- 67,9%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	49 767	34 431,04	15 636	- 54,6%

Step La Trinité Bac	Nature	Filière	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	14 900	11 180	12 760	14,1%

3 | Qualité du service

Step La Trinité Bac	Nature	Filière	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	1 788	1 118	612	- 45,3%

Step Les Coteaux	Nature	Filière	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	6 660	60 020	76 180	26,9%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	1 344	0	7 618	0,0%

Step Marin Bourg (4 Chemins)	Nature	Filière	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	117 560	176 520	122 130	- 30,8%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	32 040	35 269,5	24 021,75	- 31,9%

Step Pays Noyé	Nature	Filière	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	331 820	574 100	629 790	9,7%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	56 462	89 722,19	97 466,7	8,6%

Step Petit Fond	Nature	Filière	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	5 160	5 940	-	- 100,0%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	2 142	1 069,2	-	- 100,0%

Step Robert Bourg (Courbaril)	Nature	Filière	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	15 560	36 860	19 220	- 47,9%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	4 476	9 013,2	2 027,3	- 77,5%

Step Robert Four à Chaux	Nature	Filière	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	9 180	39 920	37 840	- 5,2%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	2 028	9 102,4	3 327,6	- 63,4%

Step Robert Moulin à Vent	Nature	Filière	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	156 780	219 840	203 690	- 7,3%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	34 463	31 823,8	29 127,8	- 8,5%

Step Robert Pointe Lynch	Nature	Filière	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	20 960	15 000	26 780	78,5%

3 | Qualité du service

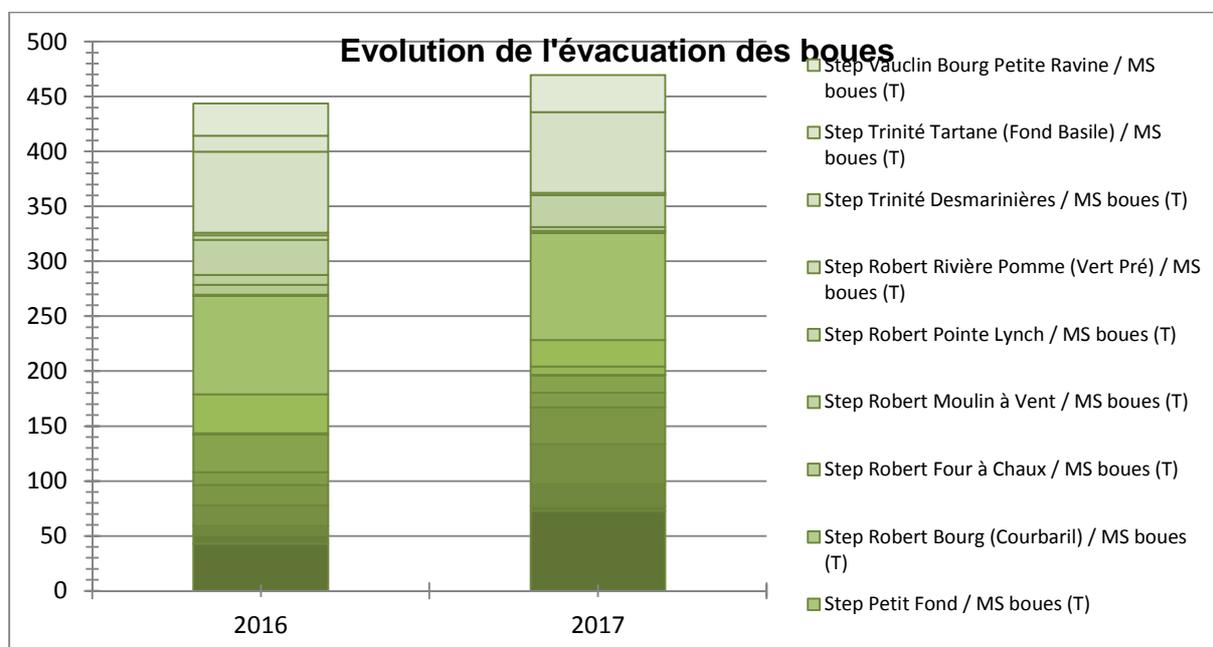
Step Robert Pointe Lynch	Nature	Filière	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	4 262	4 046	-	- 100,0%

Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)	Nature	Filière	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	31 400	16 380	15 820	- 3,4%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	6 225	2 338,4	2 146	- 8,2%

Step Trinité Desmarinières	Nature	Filière	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	392 820	578 030	494 140	- 14,5%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	72 762	73 903,4	73 521,5	- 0,5%

Step Trinité Tartane (Fond Basile)	Nature	Filière	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	36 860	50 920	107 840	111,8%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	6 523	14 488,4	-	- 100,0%

Step Vauclin Bourg Petite Ravine	Nature	Filière	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	Masse Boue (kg)	Compostage produit	74 460	168 940	195 540	15,7%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	24 944	29 447,5	33 684,8	14,4%



3 | Qualité du service

Coûts de référence applicables à la filière de traitement des boues

Le contrat définit les coûts de références suivants, en valeur année 2014.

Filière n°	Transport Tonne/km	Location Benne/mois	Traitement Tonne
1	125 €	150 €	106 €
2	125 €	160 € par benne	102 €
3	Compris dans la filière n° 1		
4	150 € les 5 m3 +800 € pour ramassage		102 €

Les tarifs H.T. appliqués par TERRAVIVA ont été en 2016 :

- Siccité inférieure à 14 % 108,77 €
- Siccité entre 14 et 18 % 105,78 €
- Siccité entre 18 et 22 % 103,78 €
- Siccité supérieure à 22 % 101,79 €

Les tarifs H.T appliqués par la société EVEA, société qui assure le transport des bennes ont été en 2016 de :

- Location benne 6,5 m3 120,50 €
- Location benne 15 m3 165,00 €
- Rotation zone 1 110,00 €
- Rotation zone 2 115,00 €
- Rotation zone 3 120,00 €
- Rotation zone 4 130,00€

Les coûts de traitement des boues applicables à chaque filière de traitement des boues sont conformes aux coûts de référence définis dans le contrat.

• LES SOUS-PRODUITS DE TRAITEMENT

Le tableau suivant détaille les principales caractéristiques des sous-produits évacués.

Bilan sous produits évacués						
Step Anse Marette	Nature	Filière	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	ISDND	-	9 100	2 760	- 69,7%
S9 - Huiles/grasses évacuées sans traitement	Volume (m³)	Unité traitement	-	168	354,45	111,0%

Step Belfond	Nature	Filière	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	ISDND	-	8 000	6 000	- 25,0%
S9 - Huiles/grasses évacuées sans traitement	Volume (m³)	Unité traitement	-	11	50	354,5%

Step du Bourg Riviere Salée	Nature	Filière	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	ISDND	-	2 400	5 800	141,7%

3 | Qualité du service

Step du Bourg Riviere Salée	Nature	Filière	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
S9 - Huiles/grasses évacuées sans traitement	Volume (m³)	Unité traitement	-	17	69	305,9%

Step François Pointe Courchet	Nature	Filière	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	ISDND	-	3 000	1 250	- 58,3%
S9 - Huiles/grasses évacuées sans traitement	Volume (m³)	Unité traitement	-	14	24	71,4%

Step Gros Raisin	Nature	Filière	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	ISDND	-	5 200	2 900	- 44,2%
S9 - Huiles/grasses évacuées sans traitement	Volume (m³)	Unité traitement	-	4	42	950,0%

Step Marin Bourg (4 Chemins)	Nature	Filière	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
S10 - Sable produit	Volume (m³)	ISDND	-	0	8 520	0,0%
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	ISDND	-	10 000	1 200	- 88,0%
S11 - Refus de dégrillage produit	Volume (m³)	ISDND	-	0	-	0,0%
S9 - Huiles/grasses évacuées sans traitement	Volume (m³)	Unité traitement	-	236	426	80,5%

Step Pays Noyé	Nature	Filière	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	ISDND	-	2 400	3 700	54,2%
S9 - Huiles/grasses évacuées sans traitement	Volume (m³)	Unité traitement	-	45	29	- 35,6%

Step Robert Four à Chaux	Nature	Filière	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	ISDND	-	2 500	-	- 100,0%
S9 - Huiles/grasses évacuées sans traitement	Volume (m³)	Unité traitement	-	6	-	- 100,0%

Step Robert Moulin à Vent	Nature	Filière	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	ISDND	-	2 780	2 500	- 10,1%

Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)	Nature	Filière	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	ISDND	-	2 000	-	- 100,0%

Step Trinité Desmarinières	Nature	Filière	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	ISDND	-	5 700	-	- 100,0%

3 | Qualité du service

Step Trinité Tartane (Fond Basile)	Nature	Filière	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	ISDND	-	2 280	-	- 100,0%

Step Vaucelin Bourg Petite Ravine	Nature	Filière	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	ISDND	-	6 000	7 000	16,7%
S9 - Huiles/graissses évacuées sans traitement	Volume (m³)	Unité traitement	-	272	238	- 12,5%

Coûts de référence applicables à la filière d'évacuation et de traitement des sous-produits

Le contrat définit les coûts de références suivants, en valeur année 2013 (article 38.2) :

Matière	Filière	STEU concernées	Quantité annuelle (t)	Coût de référence Transport (€/km/t soit €/an)	Coût référence Traitement (€/t)
Refus dégrillage	Collecte par collectivité	Desmarinières Pointe Courchet Moulin à Vent Rivière Pomme	Non mesuré	0 €	0 €
Refus dégrillage	Collecte spécifique	Les autres STEU équipés	3 tournées/mois de 7h	140€/h	57€/m3
Sables	Collecte spécifique	Toutes les STEU équipées			
Graisses	Collecte spécifique	Toutes les STEU équipées			

En 2016, les coûts d'évacuation et de traitement des sous-produits sont :

Matière	Filière	STEU concernées	Quantité annuelle (t)	Coût de référence Transport (€/km/t soit €/an)	Coût référence Traitement (€/t)
Refus dégrillage	Collecte spécifique	Toutes les STEU équipées	2 tournées/mois de 6h	140€/h	170€/t
Sables	Collecte spécifique	Toutes les STEU équipées			170 €/t
Graisses	Collecte spécifique	Toutes les STEU équipées			95€/m3

Comme expliqué dans le paragraphe précédent, la collecte des refus de dégrillage ne se fait plus par les collectivités. Une tournée spécifique est mise en œuvre entraînant des surcoûts par rapport au prévisionnel :

- Collecte non prise en charge par la collectivité
- Evacuation à 170€/t (prix imposé par CET Céron)

3 | Qualité du service

Concernant l'évacuation des sables et assimilés, le transport est compté deux fois :

- Collecte par camion hydrocureur
- Reprise après séchage partrato-pelle et camion benne

Une étude est à mener pour trouver une solution définitive à ce type de déchet en raison de la fermeture prochaine de la décharge de Céron.

• LA CONSOMMATION ELECTRIQUE

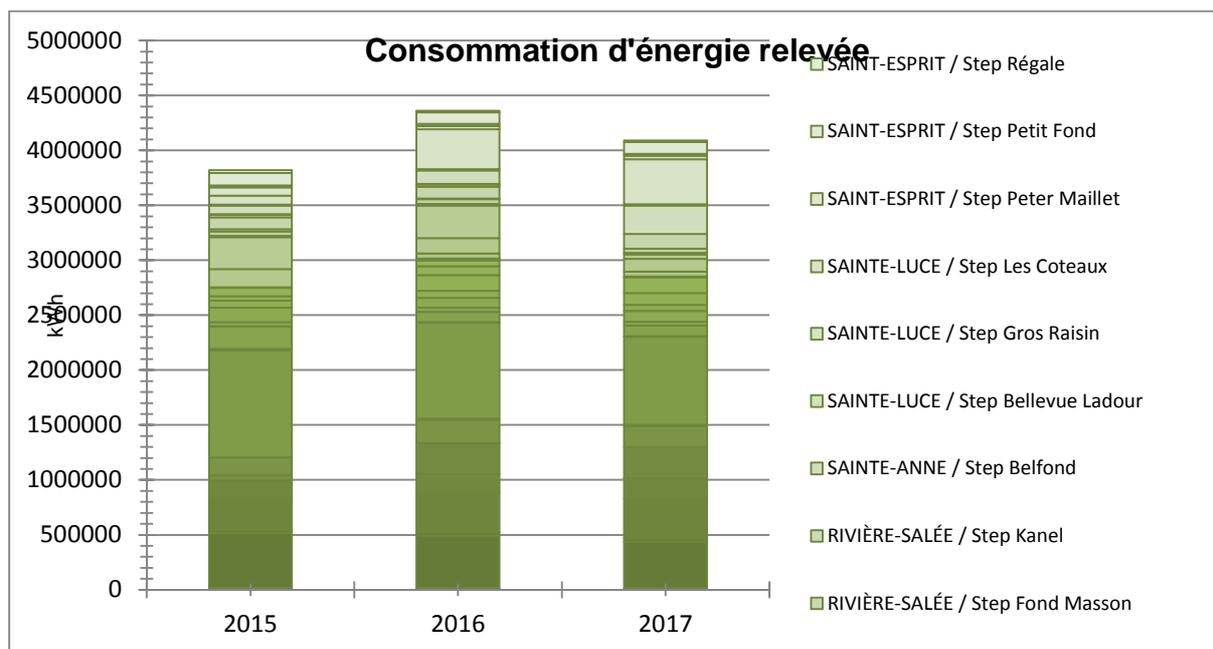
Les consommations électriques des principales installations ou sites exploités dans le cadre du contrat sont :

La consommation d'énergie électrique relevée des stations d'épuration (kWh)					
Commune	Site	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
DUCOS	Step Canal	2 285	660	731	10,8%
DUCOS	Step Grande Savane	13 000	15 077	13 875	- 8,0%
DUCOS	Step Pays Noyé	500 314	475 684	421 269	- 11,4%
LA TRINITÉ	Step La Trinité Bac	30 050	34 043	30 919	- 9,2%
LA TRINITÉ	Step Trinité Desmarinières	292 623	354 142	361 988	2,2%
LA TRINITÉ	Step Trinité Tartane (Fond Basile)	153 346	176 153	188 489	7,0%
LE DIAMANT	Step Dizac	5 049	278 184	282 746	1,6%
LE DIAMANT	Step Le Chery	49 469	1 345	-	- 100,0%
LE FRANÇOIS	Step François Pointe Courchet	159 301	212 703	193 515	- 9,0%
LE FRANÇOIS	Step Mansarde Rancée	-	12 191	7 198	- 41,0%
LE MARIN	Step Marin Bourg (4 Chemins)	976 021	870 703	801 399	- 8,0%
LE MARIN	Step Marin Duprey	10 978	7 323	7 396	1,0%
LE ROBERT	Step Robert Bourg (Courbaril)	207 742	92 308	96 825	4,9%
LE ROBERT	Step Robert Four à Chaux	36 781	36 118	35 001	- 3,1%
LE ROBERT	Step Robert Moulin à Vent	129 535	92 308	96 825	4,9%
LE ROBERT	Step Robert Pointe Lynch	64 305	62 295	55 183	- 11,4%
LE ROBERT	Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)	42 182	144 392	107 849	- 25,3%
LE VAUCLIN	Step Vauclin Bourg Petite Ravine	73 966	81 336	143 308	76,2%
LE VAUCLIN	Step Vauclin Grand Case	8 033	51 116	7 462	- 85,4%
LES ANSES-D'ARLET	PR Batterie	-	9 876	-	- 100,0%
LES ANSES-D'ARLET	PR Bourg des Anses d'Arlets	-	234	-	- 100,0%

3 | Qualité du service

La consommation d'énergie électrique relevée des stations d'épuration (kWh)					
Commune	Site	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
LES ANSES-D'ARLET	PR Coin des Peres	-	5 789	-	- 100,0%
LES ANSES-D'ARLET	PR Grande anse	-	443	-	- 100,0%
LES ANSES-D'ARLET	PR Touristique	-	23	-	- 100,0%
LES ANSES-D'ARLET	Step Anse DUFOUR	-	47 470	42 977	- 9,5%
LES ANSES-D'ARLET	Step Anses d'Arlet Bourg	163 226	139 354	117 914	- 15,4%
LES TROIS-ILETS	Step Anse Marette	293 322	297 491	39 746	- 86,6%
LES TROIS-ILETS	Step La Ferme	11 606	12 506	14 275	14,1%
RIVIÈRE-PILOTE	Step Riviere Pilote Manikou	38 306	44 614	38 844	- 12,9%
RIVIÈRE-PILOTE	Step Rivière-Pilote En Camée	21 001	7 348	-	- 100,0%
RIVIÈRE-SALÉE	Step du Bourg Riviere Salée	106 918	106 534	132 223	24,1%
RIVIÈRE-SALÉE	Step Fond Masson	25 465	20 659	-	- 100,0%
RIVIÈRE-SALÉE	Step Kanel	3 570	5 757	-	- 100,0%
SAINTE-ANNE	Step Belfond	78 977	122 069	259 452	112,5%
SAINTE-LUCE	Step Bellevue Ladour	10 644	11 248	12 787	13,7%
SAINTE-LUCE	Step Gros Raisin	79 583	362 223	409 248	13,0%
SAINTE-LUCE	Step Les Coteaux	75 446	31 058	32 057	3,2%
SAINT-ESPRIT	Step Peter Maillet	16 812	18 134	17 906	- 1,3%
SAINT-ESPRIT	Step Petit Fond	114 226	105 745	107 608	1,8%
SAINT-ESPRIT	Step Régale	25 595	14 839	15 011	1,2%
Total		3 819 677	4 361 495	4 092 026	- 6,2%

3 | Qualité du service



3.2.4 Les interventions sur les stations d'épuration

Les interventions réalisées sur les stations d'épuration sont détaillées dans l'annexe 8.

Les Interventions sur les stations d'épuration							
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
LE MARIN	Step Marin Bourg (4 Chemins)	Astreinte sur usine	Total	-	-	1	0,00%
LE MARIN	Step Marin Bourg (4 Chemins)	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	-	1	0,00%
LES TROIS-ILETS	Step Anse Murette	Astreinte sur usine	Total	-	-	1	0,00%
LES TROIS-ILETS	Step Anse Murette	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	-	1	0,00%
SAINTE-ANNE	Step Belfond	Astreinte sur usine	Total	-	-	1	0,00%
SAINTE-ANNE	Step Belfond	Tache de maintenance sur usine	Corrective	-	-	1	0,00%

• LES CONTROLES REGLEMENTAIRES

Les contrôles réglementaires des équipements soumis à vérification périodique ont été effectués conformément à la réglementation en vigueur (modalités et fréquence). La liste des contrôles effectués au cours de l'exercice est :

Référence du rapport	Périmètre contrôlé	Observation	Domaine	Obs critique	Type de contrôle	Dates vérification	Prochaine vérification
JR110/E/IE/17/676	SME - SURPRESSEUR DE MORNE BIGOT 97217 ANSES D'ARLET	1	Electricité	0	Non Périodique	03/04/2017	03/04/2018
JR110/E/IE/17/679	SME - SURPRESSEUR DE FOND PANIER 97224 DUCOS	0	Electricité	0	Non Périodique	03/04/2017	03/04/2018
JR110/E/IE/17/680	SME - SURPRESSEUR EN LIGNE CITÉ LA MARIE 97224 DUCOS	1	Electricité	0	Non Périodique	03/04/2017	03/04/2018
JR110/E/IE/17/753	SME - RESERVOIR MORNE PRIVAT MORNE PRIVAT 97224 DUCOS	0	Electricité	0	Non Périodique	30/03/2017	30/03/2018
JR110/E/IE/17/755	SME - RESERVOIR MORNE LAVALEUR MORNE LAVALEUR 97270 SAINT ESPRIT	0	Electricité	0	Non Périodique	30/03/2017	30/03/2018
JR110/E/IE/17/756	SME - RESERVOIR VIELLE CITERNE 97270 SAINT ESPRIT	0	Electricité	0	Non Périodique	30/03/2017	30/03/2018
JR110/E/IE/17/742	SME - SURPRESSEUR BOURG 97270 SAINT-ESPRIT	2	Electricité	0	Non Périodique	30/03/2017	30/03/2018
JR110/E/IE/17/743	SME - STATION DE POMPAGE DE VIELLE CITERNE 97270 SAINT-ESPRIT	0	Electricité	0	Non Périodique	30/03/2017	30/03/2018
JR110/E/IE/17/678	SME - SURPRESSEUR/RESERVOIR DE MEDECIN 97215 RIVIERE-SALEE	0	Electricité	0	Non Périodique	30/03/2017	30/03/2018
JR110/E/IE/17/651	SME - STATION DE POMPAGE/RESERVOIR LA DUPREY 97290 LE MARIN	0	Electricité	0	Non Périodique	29/03/2017	29/03/2018
JR110/E/IE/17/636	SME - SURPRESSEUR MORNE ROCHE 97211 RIVIERE PILOTE	0	Electricité	0	Non Périodique	28/03/2017	28/03/2018
JR110/E/IE/17/641	SME - COMPTAGE MARE CAPRON MARE CAPRON 97211 RIVIERE PILOTE	0	Electricité	0	Non Périodique	28/03/2017	28/03/2018
JR110/E/IE/17/647	SME - SURPRESSEUR CROIX GODET 97211 RIVIERE PILOTE	0	Electricité	0	Non Périodique	28/03/2017	28/03/2018
JR110/E/IE/17/834	STEP FOND CORRE SAINT-PIERRE 97250 SAINT-PIERRE	3	Electricité	0	Non Périodique	20/03/2017	20/03/2018
JR110/E/IE/17/571	SME - USINE D'EAU POTABLE DIRECTOIRE 97212 VERT PRE	9	Electricité	0	Non Périodique	16/03/2017	16/03/2018
JR110/E/IE/17/551	SME - MINI STEP DE GRAND CASE 97280 LE VAUCLIN	0	Electricité	0	Non Périodique	10/03/2017	10/03/2018
JR110/E/IE/17/555	SME - STEP BOURG DU VAUCLIN 97280 LE VAUCLIN	2	Electricité	0	Non Périodique	10/03/2017	10/03/2018
JR110/E/IE/17/556	SME - MINI STEP MAHOGANY 97227 SAINTE ANNE	4	Electricité	2	Non Périodique	09/03/2017	09/03/2018
JR110/E/IE/17/549	SME - STEP DE BELFOND 97227 SAINTE-ANNE	2	Electricité	1	Non Périodique	09/03/2017	09/03/2018
JR110/E/IE/17/550	SME - MINI STEP DE BELLEVUE LADOUR 97228 SAINTE-LUCE	1	Electricité	0	Non Périodique	08/03/2017	08/03/2018

3 | Qualité du service

Référence du rapport	Périmètre contrôlé	Observation	Domaine	Obs critique	Type de contrôle	Dates vérification	Prochaine vérification
JR110/E/IE/17/547	SME - STEP LES COTEAUX 97228 SAINTE-LUCE	5	Electricité	0	Non Périodique	08/03/2017	08/03/2018
JR110/E/IE/17/749	SME-SURPRESSEUR FOND FLEURY FOND FLEURY 97223 LE DIAMANT	0	Electricité	0	Non Périodique	03/03/2017	03/03/2018
JR110/E/IE/17/739	SME - SURPRESSEUR DE ANCINEL 97223 LE DIAMANT	0	Electricité	0	Non Périodique	03/03/2017	03/03/2018
JR110/E/IE/17/529	SME - STEP CITÉ BAC 97220 TRINITE	2	Electricité	0	Non Périodique	02/03/2017	02/03/2018
JR110/E/IE/17/704	SME- PR PETITE RIVIERE SALEE TRINITE 97220 TRINITE	0	Electricité	0	Non Périodique	28/02/2017	28/02/2018
JR110/E/IE/17/530	SME - STEP POINTE COURCHET 97240 LE FRANCOIS	21	Electricité	1	Non Périodique	23/02/2017	23/02/2018
JR110/E/IE/17/508	SME - MINI STEP CHOPOTTE 97240 LE FRANCOIS	2	Electricité	0	Non Périodique	23/02/2017	23/02/2018
JR110/E/IE/17/513	SME- STEP MANSARDE ROUGE MANSARDE 97240 FRANCOIS	1	Electricité	0	Non Périodique	23/02/2017	23/02/2018
JR110/E/IE/17/592	STEP CARBET LAGUNAGE 972 LE CARBET	0	Electricité	0	Non Périodique	21/02/2017	21/02/2018
JR110/E/IE/17/590	SME - STEP MANIBA 97222 CASE PILOTE	12	Electricité	2	Non Périodique	20/02/2017	20/02/2018
JR110/E/IE/17/591	SME - STEP BOURG DE FOND LAILLET 97222 BELLEFONTAINE	6	Electricité	0	Non Périodique	20/02/2017	20/02/2018
JR110/E/IE/17/615	SME - STEP MARIN (QUATRE CHEMINS) route du CAP MACRE 97290 LE MARIN	9	Electricité	0	Non Périodique	19/02/2017	19/02/2018
JR110/E/IE/17/616	SME - MINI STEP DE DUPREY QUARTIER DUPREY 97290 MARIN	0	Electricité	0	Non Périodique	19/02/2017	19/02/2018
JR110/E/IE/17/495	SME - RESERVOIR + SURPRESSEUR MORNE CAROLINE 97222 CASE PILOTE	4	Electricité	0	Non Périodique	16/02/2017	16/02/2018
JR110/E/IE/17/514	SME - STEP POINTE LYNCH 97231 LE ROBERT	0	Electricité	0	Non Périodique	15/02/2017	15/02/2018
JR110/E/IE/17/515	SME - STEP MOULIN AVENT 97231 LE ROBERT	4	Electricité	0	Non Périodique	15/02/2017	15/02/2018
JR110/E/IE/17/510	SME - STEP COURBARIL 97231 LE ROBERT	1	Electricité	0	Non Périodique	15/02/2017	15/02/2018
JR110/E/IE/17/511	SME - STEP FOUR À CHAUX 97231 LE ROBERT	4	Electricité	0	Non Périodique	15/02/2017	15/02/2018
JR110/E/IE/17/483	SME - ACCÉLÉRATEUR - CHARMEUSE 97250 LE PRECHEUR	3	Electricité	0	Non Périodique	15/02/2017	15/02/2018
JR110/E/IE/17/484	SME - STATION DE POMPAGE ANSE BELLEVILLE 97250 LE PRECHEUR	1	Electricité	0	Non Périodique	15/02/2017	15/02/2018
JR110/E/IE/17/528	SME - STEP RIVIÈRE POMME VERT PRÉ 97231 LE ROBERT	8	Electricité	0	Non Périodique	15/02/2017	15/02/2018
JR110/E/IE/17/470	SME - MINI STEP LA GALLETTE 97260 MORNE ROUGE	1	Electricité	0	Non Périodique	13/02/2017	13/02/2018
JR110/E/IE/17/471	SME - MINI STEP PARNASSE 97260 MORNE ROUGE	0	Electricité	0	Non Périodique	13/02/2017	13/02/2018
JR110/E/IE/17/451	SME - STEP CHASEAU 97260 MORNE ROUGE	3	Electricité	1	Non Périodique	13/02/2017	13/02/2018
JR110/E/IE/17/455	SME - MINI STEP HAUT DU BOURG 97260 MORNE ROUGE	1	Electricité	0	Non Périodique	13/02/2017	13/02/2018
JR110/E/IE/17/456	SME - MINI STEP SAVANE PETIT 97260 MORNE ROUGE	1	Electricité	0	Non Périodique	13/02/2017	13/02/2018
JR110/E/IE/17/448	SME - MINI STEP ADAPEI 97260 MORNE ROUGE	2	Electricité	0	Non Périodique	13/02/2017	13/02/2018

3 | Qualité du service

Référence du rapport	Périmètre contrôlé	Observation	Domaine	Obs critique	Type de contrôle	Dates vérification	Prochaine vérification
JR110/E/IE/17/449	SME - MINI STEP CAP 21 97260 MORNE ROUGE	2	Electricité	0	Non Périodique	13/02/2017	13/02/2018
JR110/E/IE/17/468	SME - MINI STEP FOND ROSE 97260 MORNE ROUGE	2	Electricité	0	Non Périodique	13/02/2017	13/02/2018
JR110/E/IE/17/580	SME - PR DE CAMPECHE 97215 RIVIERE SALEE	1	Electricité	1	Non Périodique	10/02/2017	10/02/2018
JR110/E/IE/17/581	SME - PR CARREFOUR PETIT BOURG 97215 RIVIERE SALEE	1	Electricité	0	Non Périodique	10/02/2017	10/02/2018
JR110/E/IE/17/582	SME - PR DE LA HAUT 97215 RIVIERE SALEE	2	Electricité	1	Non Périodique	10/02/2017	10/02/2018
JR110/E/IE/17/583	SME - PR LES IBIS 97215 RIVIERE SALEE	1	Electricité	0	Non Périodique	10/02/2017	10/02/2018
JR110/E/IE/17/584	SME - PR LES MIMOSAS 97215 RIVIERE SALEE	1	Electricité	0	Non Périodique	10/02/2017	10/02/2018
JR110/E/IE/17/585	SME - PR DE MARINE 97215 RIVIERE SALEE	0	Electricité	0	Non Périodique	10/02/2017	10/02/2018
JR110/E/IE/17/586	SME - PR DE PLAISANCE 97215 RIVIERE SALEE	0	Electricité	0	Non Périodique	10/02/2017	10/02/2018
JR110/E/IE/17/597	SME - PR DE VVF EDF 97228 SAINTE-LUCE	6	Electricité	0	Non Périodique	10/02/2017	10/02/2018
JR110/E/IE/17/598	SME - PR DE DESERT (ANSE MABOUYAS) 97228 SAINTE-LUCE	1	Electricité	0	Non Périodique	10/02/2017	10/02/2018
JR110/E/IE/17/599	SME - PR TROIS RIVIÈRES 97228 SAINTE LUCE	1	Electricité	0	Non Périodique	10/02/2017	10/02/2018
JR110/E/IE/17/600	SME - PR LES COTEAUX NORD 97228 SAINTE-LUCE	0	Electricité	0	Non Périodique	10/02/2017	10/02/2018
JR110/E/IE/17/593	SME - PR DU STADE PETIT BOURG 97215 RIVIERE SALEE	1	Electricité	0	Non Périodique	10/02/2017	10/02/2018
JR110/E/IE/17/594	SME - PR THORAILLE 97215 RIVIERE SALEE	2	Electricité	1	Non Périodique	10/02/2017	10/02/2018
JR110/E/IE/17/595	SME - PR DES AMANDIERS 97228 SAINTE-LUCE	12	Electricité	0	Non Périodique	10/02/2017	10/02/2018
JR110/E/IE/17/573	SME - PR PONT CAFE 1 Quartier PONT CAFE (Côté supermarché) 97228 SAINTE LUCE	2	Electricité	1	Non Périodique	10/02/2017	10/02/2018
JR110/E/IE/17/574	SME - PR PONT CAFE 2 Quartier PONT CAFE 97228 SAINTE LUCE	1	Electricité	0	Non Périodique	10/02/2017	10/02/2018
JR110/E/IE/17/575	SME - PR PONT CAFE 3 Quartier PONT CAFE (Bord de route) 97228 SAINTE LUCE	1	Electricité	0	Non Périodique	10/02/2017	10/02/2018
JR110/E/IE/17/577	SME - PR DE CARRIERE 97215 RIVIERE SALEE	0	Electricité	0	Non Périodique	10/02/2017	10/02/2018
JR110/E/IE/17/411	SME - PR MARCHÉ Bourg 97221 LE CARBET	5	Electricité	1	Non Périodique	08/02/2017	08/02/2018
JR110/E/IE/17/412	SME - PR FROMAGER 97221 LE CARBET	0	Electricité	0	Non Périodique	08/02/2017	08/02/2018
JR110/E/IE/17/413	SME - PR COIN 97221 LE CARBET	1	Electricité	0	Non Périodique	08/02/2017	08/02/2018
JR110/E/IE/17/414	SME - PR DISPENSAIRE 97221 LE CARBET	1	Electricité	1	Non Périodique	08/02/2017	08/02/2018
JR110/E/IE/17/415	SME - STEP LA VIGIE 97226 MORNE VERT	4	Electricité	0	Non Périodique	08/02/2017	08/02/2018
JR110/E/IE/17/416	SME - PR FOND CAPOT 97221 LE CARBET	1	Electricité	0	Non Périodique	08/02/2017	08/02/2018
JR110/E/IE/17/417	SME - PR MAIRIE 97222 BELLEFONTAINE	4	Electricité	0	Non Périodique	08/02/2017	08/02/2018
JR110/E/IE/17/418	SME - PR CHEVAL BLANC 97222 BELLEFONTAINE	1	Electricité	1	Non Périodique	08/02/2017	08/02/2018
JR110/E/IE/17/419	SME - MINI STEP BATI SOLEIL 97222 CASE PILOTE	0	Electricité	0	Non Périodique	08/02/2017	08/02/2018
JR110/E/IE/17/420	SME - PR PETIT FOURNEAU 97222 CASE PILOTE	1	Electricité	0	Non Périodique	08/02/2017	08/02/2018
JR110/E/IE/17/421	SME - PR AUTRE BORD 97222 CASE PILOTE	1	Electricité	0	Non Périodique	08/02/2017	08/02/2018

3 | Qualité du service

Référence du rapport	Périmètre contrôlé	Observation	Domaine	Obs critique	Type de contrôle	Dates vérification	Prochaine vérification
JR110/E/IE/17/422	SME - PR RN2 97222 BELLEFONTAINE	1	Electricité	0	Non Périodique	08/02/2017	08/02/2018
JR110/E/IE/17/423	SME - PR PORT BOURG 97222 CASE PILOTE	0	Electricité	0	Non Périodique	08/02/2017	08/02/2018
JR110/E/IE/17/424	SME - PR FOND BOUCHER BORD DE MER 97222 BELLEFONTAINE	3	Electricité	1	Non Périodique	08/02/2017	08/02/2018
JR110/E/IE/17/425	SME - MINI STEP VETIVERT 97222 CASE-PILOTE	2	Electricité	0	Non Périodique	08/02/2017	08/02/2018
JR110/E/IE/17/512	SME - PR DE LA CHERRY 97223 LE DIAMANT	1	Electricité	0	Non Périodique	08/02/2017	08/02/2018
JR110/E/IE/17/524	SME - PR DE O'MULLANE 97223 LE DIAMANT	1	Electricité	0	Non Périodique	08/02/2017	08/02/2018
JR110/E/IE/17/525	SME - PR DE MARINE HÔTEL 97223 LE DIAMANT	1	Electricité	0	Non Périodique	08/02/2017	08/02/2018
JR110/E/IE/17/526	SME - PR DU CIMETIERE 97223 LE DIAMANT	0	Electricité	0	Non Périodique	08/02/2017	08/02/2018
JR110/E/IE/17/541	SME - PR DE ANSE MITAN 97229 TROIS ILETS	1	Electricité	0	Non Périodique	08/02/2017	08/02/2018
JR110/E/IE/17/505	SME - PR DE TAMARIN 97223 LE DIAMANT	1	Electricité	0	Non Périodique	08/02/2017	08/02/2018
JR110/E/IE/17/602	SME - PR LUCITO 97223 LE DIAMANT	0	Electricité	0	Non Périodique	08/02/2017	08/02/2018
JR110/E/IE/17/603	PR TAUPINIÈRE TAUPINIÈRE 97223 DIAMANT	0	Electricité	0	Non Périodique	08/02/2017	08/02/2018
JR110/E/IE/17/402	SME - MINI STEP BOURG RIVIÈRE MAHAULT 97250 FOND SAINT-DENIS	1	Electricité	0	Non Périodique	07/02/2017	07/02/2018
JR110/E/IE/17/392	SME - MINI STEP CITÉ COCQUETTE 97250 LE PRECHEUR	0	Electricité	0	Non Périodique	07/02/2017	07/02/2018
JR110/E/IE/17/393	SME - MINI STEP ECOLE MATERNELLE 97250 LE PRECHEUR	3	Electricité	1	Non Périodique	07/02/2017	07/02/2018
JR110/E/IE/17/394	SME - MINI STEP PREVILLE CITÉ LA PERLE 97250 LE PRECHEUR	3	Electricité	1	Non Périodique	07/02/2017	07/02/2018
JR110/E/IE/17/395	SME - MINI STEP CITÉ LENNY 97250 LE PRECHEUR	2	Electricité	0	Non Périodique	07/02/2017	07/02/2018
JR110/E/IE/17/396	SME - PR GALÈRE 97250 SAINT-PIERRE	3	Electricité	0	Non Périodique	07/02/2017	07/02/2018
JR110/E/IE/17/397	SME - PR ROXCELLANE à côté de la station service TOTAL 97250 SAINT PIERRE	0	Electricité	0	Non Périodique	07/02/2017	07/02/2018
JR110/E/IE/17/398	SME - PR BOURG 97250 SAINT PIERRE	2	Electricité	1	Non Périodique	07/02/2017	07/02/2018
JR110/E/IE/17/385	SME - PR ANSE BELLEVILLE 97250 LE PRECHEUR	3	Electricité	0	Non Périodique	07/02/2017	07/02/2018
JR110/E/IE/17/386	MINI STEP ANSE BELLEVILLE ANSE BELLEVILLE 97250 PRECHEUR	2	Electricité	0	Non Périodique	07/02/2017	07/02/2018
JR110/E/IE/17/369	SME - PR DE VATABLE 97229 TROIS ILETS	1	Electricité	0	Non Périodique	06/02/2017	06/02/2018
JR110/E/IE/17/374	SME - PR TROU ETIENNE 97229 TROIS ILETS	1	Electricité	0	Non Périodique	06/02/2017	06/02/2018
JR110/E/IE/17/568	SME - PR DE CASINO ALAMANDA 97229 TROIS ILETS	1	Electricité	0	Non Périodique	06/02/2017	06/02/2018
JR110/E/IE/17/601	SME - PR FOND HENRI QUARTIER FOND HENRI 97228 SAINTE LUCE	3	Electricité	0	Non Périodique	03/02/2017	03/02/2018
JR110/E/IE/17/375	SME - PR MARTIENNE 97240 LE FRANCOIS	0	Electricité	0	Non Périodique	03/02/2017	03/02/2018
JR110/E/IE/17/401	SME - PR MANSARDE SUD N°2 97220 TRINITE	0	Electricité	0	Non Périodique	03/02/2017	03/02/2018
JR110/E/IE/17/372	SME - PR MANSARDE NORD N°1 97240 LE FRANCOIS	0	Electricité	0	Non Périodique	03/02/2017	03/02/2018

3 | Qualité du service

Référence du rapport	Périmètre contrôlé	Observation	Domaine	Obs critique	Type de contrôle	Dates vérification	Prochaine vérification
JR110/E/IE/17/363	SME - PR MANSARDE NORD N°3 97240 LE FRANCOIS	0	Electricité	0	Non Périodique	03/02/2017	03/02/2018
JR110/E/IE/17/365	SME - PR MANSARDE SUD N°2 97240 LE FRANCOIS	0	Electricité	0	Non Périodique	03/02/2017	03/02/2018
JR110/E/IE/17/366	SME - PR MANSARDE NORD N°4 97240 LE FRANCOIS	1	Electricité	0	Non Périodique	03/02/2017	03/02/2018
JR110/E/IE/17/367	SME - PR MANSARDE NORD N°2 97240 LE FRANCOIS	0	Electricité	0	Non Périodique	03/02/2017	03/02/2018
JR110/E/IE/17/368	SME - PR MANSARDE SUD N°1 97240 LE FRANCOIS	0	Electricité	0	Non Périodique	03/02/2017	03/02/2018
JR110/E/IE/17/387	SME - PR SOLEIL LEVANT 2 97240 LE FRANCOIS	0	Electricité	0	Non Périodique	03/02/2017	03/02/2018
JR110/E/IE/17/388	SME - PR PRESQU'ÎLE 97240 LE FRANCOIS	2	Electricité	0	Non Périodique	03/02/2017	03/02/2018
JR110/E/IE/17/389	SME - PR PORT DE PÊCHE 97240 LE FRANCOIS	0	Electricité	0	Non Périodique	03/02/2017	03/02/2018
JR110/E/IE/17/390	SME - PR LE MÔLE 97240 LE FRANCOIS	0	Electricité	0	Non Périodique	03/02/2017	03/02/2018
JR110/E/IE/17/379	SME - PR COTONNERIE 97240 LE FRANCOIS	2	Electricité	0	Non Périodique	03/02/2017	03/02/2018
JR110/E/IE/17/380	SME - PR ZI TRIANON 97240 LE FRANCOIS	3	Electricité	0	Non Périodique	03/02/2017	03/02/2018
JR110/E/IE/17/382	SME - PR EUCALYPTUS 97240 LE FRANCOIS	1	Electricité	0	Non Périodique	03/02/2017	03/02/2018
JR110/E/IE/17/383	SME - PR LA JETÉE 97240 LE FRANCOIS	0	Electricité	0	Non Périodique	03/02/2017	03/02/2018
JR110/E/IE/17/384	SME - PR MÉCANICIEN 97240 LE FRANCOIS	0	Electricité	0	Non Périodique	03/02/2017	03/02/2018
JR110/E/IE/17/338	SME - PR BOURG ST LUCE 97228 SAINTE-LUCE	4	Electricité	1	Non Périodique	03/02/2017	03/02/2018
JR110/E/IE/17/343	SME - PR DE CHÂTEAU PAILLE 5 97280 LE VAUCLIN	1	Electricité	0	Non Périodique	03/02/2017	03/02/2018
JR110/E/IE/17/326	SME - PR DE GROS RAISIN 97228 SAINTE-LUCE	0	Electricité	0	Non Périodique	03/02/2017	03/02/2018
JR110/E/IE/17/327	SME - PR LES MOUBINS 97228 SAINTE-LUCE	2	Electricité	0	Non Périodique	03/02/2017	03/02/2018
JR110/E/IE/17/328	SME - PR DE PIERRE ET VACANCES 97228 SAINTE-LUCE	1	Electricité	0	Non Périodique	03/02/2017	03/02/2018
JR110/E/IE/17/329	SME - PR DE ARTIMER 97290 LE MARIN	4	Electricité	0	Non Périodique	02/02/2017	02/02/2018
JR110/E/IE/17/330	SME - PR CITE SCOLAIRE 97290 LE MARIN	1	Electricité	0	Non Périodique	02/02/2017	02/02/2018
JR110/E/IE/17/331	SME - PR CLUB NAUTIQUE 97290 LE MARIN	0	Electricité	0	Non Périodique	02/02/2017	02/02/2018
JR110/E/IE/17/332	SME - PR ANSE TONNOIR 97227 SAINTE-ANNE	1	Electricité	0	Non Périodique	02/02/2017	02/02/2018
JR110/E/IE/17/333	SME - PR BEAUREGARD 97227 SAINTE-ANNE	0	Electricité	0	Non Périodique	02/02/2017	02/02/2018
JR110/E/IE/17/334	SME - PR BELFOND ANCHORAGE 97227 SAINTE-ANNE	3	Electricité	0	Non Périodique	02/02/2017	02/02/2018
JR110/E/IE/17/335	SME - PR BARETO 97227 SAINTE-ANNE	2	Electricité	0	Non Périodique	02/02/2017	02/02/2018
JR110/E/IE/17/336	SME - PR CARITAN 97227 SAINTE-ANNE	1	Electricité	0	Non Périodique	02/02/2017	02/02/2018
JR110/E/IE/17/337	SME - PR JOLI CŒUR 97227 SAINTE-ANNE	0	Electricité	0	Non Périodique	02/02/2017	02/02/2018
JR110/E/IE/17/314	SME - PR PONTALERY 97231 LE ROBERT	1	Electricité	0	Non Périodique	02/02/2017	02/02/2018
JR110/E/IE/17/323	SME - PR DE CHÂTEAU PAILLE 1 97280 LE VAUCLIN	2	Electricité	0	Non Périodique	02/02/2017	02/02/2018
JR110/E/IE/17/324	SME - PR DE CHÂTEAU PAILLE 2 97280 LE VAUCLIN	1	Electricité	0	Non Périodique	02/02/2017	02/02/2018
JR110/E/IE/17/325	SME - PR DE CHÂTEAU PAILLE 3 97280 LE VAUCLIN	0	Electricité	0	Non Périodique	02/02/2017	02/02/2018
JR110/E/IE/17/344	SME - PR VAL D'OR 97227 SAINTE-ANNE	2	Electricité	1	Non Périodique	02/02/2017	02/02/2018
JR110/E/IE/17/345	SME - PR FOUR A CHAUX A 97231 LE ROBERT	3	Electricité	0	Non Périodique	02/02/2017	02/02/2018

3 | Qualité du service

Référence du rapport	Périmètre contrôlé	Observation	Domaine	Obs critique	Type de contrôle	Dates vérification	Prochaine vérification
JR110/E/IE/17/339	SME - PR DE POINTE FAULA 97280 LE VAUCLIN	2	Electricité	0	Non Périodique	02/02/2017	02/02/2018
JR110/E/IE/17/340	SME - PR BOURG SAINT ANNE 97227 SAINTE-ANNE	2	Electricité	0	Non Périodique	02/02/2017	02/02/2018
JR110/E/IE/17/341	SME - PR ZONE PORTUAIRE 97290 LE MARIN	2	Electricité	0	Non Périodique	02/02/2017	02/02/2018
JR110/E/IE/17/349	SME - PR FOUR A CHAUX B 97231 LE ROBERT	2	Electricité	0	Non Périodique	02/02/2017	02/02/2018
JR110/E/IE/17/350	SME - PR FOUR A CHAUX C 97231 LE ROBERT	0	Electricité	0	Non Périodique	02/02/2017	02/02/2018
JR110/E/IE/17/351	SME - PR FOUR A CHAUX D 97231 LE ROBERT	0	Electricité	0	Non Périodique	02/02/2017	02/02/2018
JR110/E/IE/17/352	SME - PR FOUR A CHAUX E 97231 LE ROBERT	1	Electricité	0	Non Périodique	02/02/2017	02/02/2018
JR110/E/IE/17/353	SME - PR FOUR A CHAUX F 97231 LE ROBERT	2	Electricité	0	Non Périodique	02/02/2017	02/02/2018
JR110/E/IE/17/354	SME - PR FOUR A CHAUX Q 97231 LE ROBERT	0	Electricité	0	Non Périodique	02/02/2017	02/02/2018
JR110/E/IE/17/355	SME - PR FOUR A CHAUX G 97231 LE ROBERT	0	Electricité	0	Non Périodique	02/02/2017	02/02/2018
JR110/E/IE/17/356	SME - PR FOUR A CHAUX H 97231 LE ROBERT	0	Electricité	0	Non Périodique	02/02/2017	02/02/2018
JR110/E/IE/17/357	SME - PR FOUR A CHAUX J 97231 LE ROBERT	0	Electricité	0	Non Périodique	02/02/2017	02/02/2018
JR110/E/IE/17/358	SME - PR FOUR A CHAUX K 97231 LE ROBERT	3	Electricité	0	Non Périodique	02/02/2017	02/02/2018
JR110/E/IE/17/359	SME - PR FOUR A CHAUX L 97231 LE ROBERT	3	Electricité	0	Non Périodique	02/02/2017	02/02/2018
JR110/E/IE/17/360	SME - PR FOUR A CHAUX M 97231 LE ROBERT	1	Electricité	1	Non Périodique	02/02/2017	02/02/2018
JR110/E/IE/17/361	SME - PR FOUR A CHAUX N 97231 LE ROBERT	2	Electricité	0	Non Périodique	02/02/2017	02/02/2018
JR110/E/IE/17/362	SME - PR FOUR A CHAUX O 97231 LE ROBERT	0	Electricité	0	Non Périodique	02/02/2017	02/02/2018
JR110/E/IE/17/391	SME - PR FOUR A CHAUX R 97231 LE ROBERT	1	Electricité	0	Non Périodique	02/02/2017	02/02/2018
JR110/E/IE/17/376	SME - PR FOUR A CHAUX I 97231 LE ROBERT	2	Electricité	0	Non Périodique	02/02/2017	02/02/2018
JR110/E/IE/17/441	SME - PR BOURG CIMETIERE 97290 LE MARIN	1	Electricité	0	Non Périodique	02/02/2017	02/02/2018
JR110/E/IE/17/442	SME - PR DE PETITE RAVINE SICSM 97280 LE VAUCLIN	0	Electricité	0	Non Périodique	02/02/2017	02/02/2018
JR110/E/IE/17/443	SME - PR DE CHÂTEAU PAILLE 4 97280 LE VAUCLIN	1	Electricité	0	Non Périodique	02/02/2017	02/02/2018
JR110/E/IE/17/320	SME - PR RHI 97231 LE ROBERT	2	Electricité	0	Non Périodique	01/02/2017	01/02/2018
JR110/E/IE/17/286	SME - PR TROUTERRE 97231 LE ROBERT	2	Electricité	1	Non Périodique	01/02/2017	01/02/2018
JR110/E/IE/17/346	SME - PR GENDARMERIE 97231 LE ROBERT	1	Electricité	0	Non Périodique	01/02/2017	01/02/2018
JR110/E/IE/17/347	SME - PR MIRAMAR 97231 LE ROBERT	5	Electricité	1	Non Périodique	01/02/2017	01/02/2018
JR110/E/IE/17/348	SME - PR SEMAIR 97231 LE ROBERT	1	Electricité	0	Non Périodique	01/02/2017	01/02/2018
JR110/E/IE/17/293	SME - PR POINTE LYNCH 97231 LE ROBERT	1	Electricité	1	Non Périodique	01/02/2017	01/02/2018
JR110/E/IE/17/298	SME - PR SUEZ PANAMA 97231 LE ROBERT	2	Electricité	0	Non Périodique	01/02/2017	01/02/2018
JR110/E/IE/17/311	SME -PR ECOLE MATERNELLE 97231 LE ROBERT	0	Electricité	0	Non Périodique	01/02/2017	01/02/2018
JR110/E/IE/17/312	SME - PR COURBARIL 97231 LE ROBERT	0	Electricité	0	Non Périodique	01/02/2017	01/02/2018
JR110/E/IE/17/313	SME - PR MANSARDE 97231 LE ROBERT	2	Electricité	0	Non Périodique	01/02/2017	01/02/2018
JR110/E/IE/17/315	SME - PR ROUTE NATIONALE 97231 LE ROBERT	1	Electricité	0	Non Périodique	01/02/2017	01/02/2018
JR110/E/IE/17/316	SME - PR MOULIN A VENT 97231 LE ROBERT	1	Electricité	0	Non Périodique	01/02/2017	01/02/2018

3 | Qualité du service

Référence du rapport	Périmètre contrôlé	Observation	Domaine	Obs critique	Type de contrôle	Dates vérification	Prochaine vérification
JR110/E/IE/17/281	SME - PR POINTE ROYALE 97231 LE ROBERT	2	Electricité	0	Non Périodique	01/02/2017	01/02/2018
JR110/E/IE/17/282	SME - PR PHARMACIE 97220 TRINITE	0	Electricité	0	Non Périodique	31/01/2017	31/01/2018
JR110/E/IE/17/283	SME - PR RAISINIERS 97220 TRINITE	0	Electricité	0	Non Périodique	31/01/2017	31/01/2018
JR110/E/IE/17/284	SME - PR RIVIÈRE CRABE 97220 TRINITE	0	Electricité	0	Non Périodique	31/01/2017	31/01/2018
JR110/E/IE/17/285	SME - PR ÉCOLE DE PÊCHE 97220 TRINITE	0	Electricité	0	Non Périodique	31/01/2017	31/01/2018
JR110/E/IE/17/289	SME - PR DE PRISON 97229 DUCOS	0	Electricité	0	Non Périodique	31/01/2017	31/01/2018
JR110/E/IE/17/290	SME - PR DE RIVIERE PIERRE 97229 DUCOS	0	Electricité	0	Non Périodique	31/01/2017	31/01/2018
JR110/E/IE/17/273	SME - PR LA SERENITE 97229 DUCOS	1	Electricité	0	Non Périodique	31/01/2017	31/01/2018
JR110/E/IE/17/277	SME - PR LA CRIQUE 97220 TRINITE	0	Electricité	0	Non Périodique	31/01/2017	31/01/2018
JR110/E/IE/17/278	SME - PR BRÉSIL 97220 TRINITE	0	Electricité	0	Non Périodique	31/01/2017	31/01/2018
JR110/E/IE/17/264	SME - PR CITÉ BAC 97220 TRINITE	0	Electricité	0	Non Périodique	31/01/2017	31/01/2018
JR110/E/IE/17/266	SME - PR LAGROSILLIERE 97220 TRINITE	1	Electricité	1	Non Périodique	31/01/2017	31/01/2018
JR110/E/IE/17/268	SME - PR DE BETONORD 97229 DUCOS	0	Electricité	0	Non Périodique	31/01/2017	31/01/2018
JR110/E/IE/17/269	SME - PR RHI LA CRIQUE 97220 TRINITE	0	Electricité	0	Non Périodique	31/01/2017	31/01/2018
JR110/E/IE/17/270	SME - PR DE BEAUDIN 97229 DUCOS	0	Electricité	0	Non Périodique	31/01/2017	31/01/2018
JR110/E/IE/17/317	SME - PR AUTRE BORD 97220 TRINITE	1	Electricité	0	Non Périodique	31/01/2017	31/01/2018
JR110/E/IE/17/318	SME - PR CFPA 97220 TRINITE	1	Electricité	0	Non Périodique	31/01/2017	31/01/2018
JR110/E/IE/17/299	SME - PR ÉPINETTE 97220 TRINITE	2	Electricité	0	Non Périodique	31/01/2017	31/01/2018
JR110/E/IE/17/300	SME - PR COSMY 97220 TRINITE	0	Electricité	0	Non Périodique	31/01/2017	31/01/2018
JR110/E/IE/17/301	SME - PR PTT 97220 TRINITE	1	Electricité	0	Non Périodique	31/01/2017	31/01/2018
JR110/E/IE/17/302	SME - PR INFIRMIÈRE 97220 TRINITE	0	Electricité	0	Non Périodique	31/01/2017	31/01/2018
JR110/E/IE/17/294	SME - LES CANNELIERS PR SYNDIC Lotissement SYNDIC 97224 DUCOS	1	Electricité	0	Non Périodique	31/01/2017	31/01/2018
JR110/E/IE/17/295	SME - PR PANORAMA 97229 DUCOS	0	Electricité	0	Non Périodique	31/01/2017	31/01/2018
JR110/E/IE/17/296	SME - PR DE LA SALLE POLYVALENTE 97229 DUCOS	1	Electricité	1	Non Périodique	31/01/2017	31/01/2018
JR110/E/IE/17/303	SME - PR BORD DE MER 97220 TRINITE	1	Electricité	0	Non Périodique	30/01/2017	30/01/2018
JR110/E/IE/17/304	SME - PR LIMOL 97220 TRINITE	0	Electricité	0	Non Périodique	30/01/2017	30/01/2018
JR110/E/IE/17/305	SME - PR PARKING 97220 TRINITE	0	Electricité	0	Non Périodique	30/01/2017	30/01/2018
JR110/E/IE/17/319	SME - PR ZAC BEAUSÉJOUR 97220 TRINITE	1	Electricité	0	Non Périodique	30/01/2017	30/01/2018
JR110/E/IE/17/271	SME - PR BOBY 97220 TRINITE	1	Electricité	0	Non Périodique	30/01/2017	30/01/2018
JR110/E/IE/17/272	SME - PR JAPON 97220 TRINITE	1	Electricité	0	Non Périodique	30/01/2017	30/01/2018
JR110/E/IE/17/267	SME - PR LOURDE N°7 97229 DUCOS	0	Electricité	0	Non Périodique	30/01/2017	30/01/2018
JR110/E/IE/17/265	SME - PR VAUDRANCOURT N° 6 97229 DUCOS	0	Electricité	0	Non Périodique	30/01/2017	30/01/2018
JR110/E/IE/17/253	SME - PR DE LA CARREAU 97270 SAINT ESPRIT	1	Electricité	0	Non Périodique	30/01/2017	30/01/2018

3 | Qualité du service

Référence du rapport	Périmètre contrôlé	Observation	Domaine	Obs critique	Type de contrôle	Dates vérification	Prochaine vérification
JR110/E/IE/17/254	SME - PR DU GARAGE MUNICIPAL 97270 SAINT ESPRIT	1	Electricité	0	Non Périodique	30/01/2017	30/01/2018
JR110/E/IE/17/255	SME - PR DE GUEYDON 97270 SAINT ESPRIT	0	Electricité	0	Non Périodique	30/01/2017	30/01/2018
JR110/E/IE/17/256	SME - PR DE L' HOPITAL 97270 SAINT ESPRIT	0	Electricité	0	Non Périodique	30/01/2017	30/01/2018
JR110/E/IE/17/257	SME - PR DE PETIT-FOND 97270 SAINT ESPRIT	0	Electricité	0	Non Périodique	30/01/2017	30/01/2018
JR110/E/IE/17/258	SME - PR DE SOLITUDE - TI-JACQUES 97270 SAINT ESPRIT	1	Electricité	0	Non Périodique	30/01/2017	30/01/2018
JR110/E/IE/17/259	SME - PR DURIVAGE 1 97229 DUCOS	0	Electricité	0	Non Périodique	30/01/2017	30/01/2018
JR110/E/IE/17/260	SME - PR BARINGTON N°2 97229 DUCOS	0	Electricité	0	Non Périodique	30/01/2017	30/01/2018
JR110/E/IE/17/261	SME - PR CHASSAING N° 3 97229 DUCOS	0	Electricité	0	Non Périodique	30/01/2017	30/01/2018
JR110/E/IE/17/262	SME - PR LA MANCHE N° 4 97229 DUCOS	0	Electricité	0	Non Périodique	30/01/2017	30/01/2018
JR110/E/IE/17/263	SME - PR LA BOBBY N°5 97229 DUCOS	0	Electricité	0	Non Périodique	30/01/2017	30/01/2018
JR110/E/IE/17/279	SME - PR VVF TARTANE 97220 TRINITE	1	Electricité	0	Non Périodique	30/01/2017	30/01/2018
JR110/E/IE/17/280	SME - PR BOURG TARTANE 97220 TRINITE	1	Electricité	0	Non Périodique	30/01/2017	30/01/2018
JR110/E/IE/17/274	SME - PR FOND BASILE 97220 TRINITE	0	Electricité	0	Non Périodique	30/01/2017	30/01/2018
JR110/E/IE/17/275	SME-PR ANSE BONNEVILLE 1 97220 TRINITE	0	Electricité	0	Non Périodique	30/01/2017	30/01/2018
JR110/E/IE/17/276	SME - PR ANSE BONNEVILLE 2 97220 TRINITE	1	Electricité	0	Non Périodique	30/01/2017	30/01/2018
JR110/E/IE/17/291	SME - PR MANIKOU 97211 RIVIERE PILOTE	0	Electricité	0	Non Périodique	30/01/2017	30/01/2018
JR110/E/IE/17/292	SME - PR LES HAUTS DE BARINGTON (LES MERISIERS) 97224 DUCOS	0	Electricité	0	Non Périodique	30/01/2017	30/01/2018
JR110/E/IE/17/287	SME - PR PONT BELLUNE 97220 TRINITE	1	Electricité	0	Non Périodique	30/01/2017	30/01/2018
JR110/E/IE/17/288	SME - PR VIEUX GALLION 97220 TRINITE	1	Electricité	0	Non Périodique	30/01/2017	30/01/2018
JR110/E/IE/17/458	SME - STEP TARTANE FOND BAZILLE 97220 TRINITE	2	Electricité	0	Non Périodique	30/01/2017	30/01/2018
JR110/E/IE/17/748	SME-SURPRESSEUR FOND FLEURY FOND FLEURY 97223 LE DIAMANT	0	Electricité	0	Non Périodique	29/01/2017	29/01/2018

3.2.5 La conformité des rejets du système de traitement

- **L'ARRETE PREFECTORAL**

Les principaux documents réglementaires régissant l'autosurveillance sont le décret du 3 juin 1994 sur le calendrier de mise en conformité de la collecte et du traitement ainsi que l'arrêté assainissement du 22 juin 2007 qui remplace les arrêtés du 22 décembre 1994 concernant les installations de plus de 2 000 EH et du 21 juin 1996 pour les installations de moins de 2 000 EH.

Il est à noter que la recommandation du 12 mai 1995 et la circulaire de 6 novembre 2000 concernant les installations de plus de 2 000 EH ainsi que la circulaire du 17 février 1997 pour les installations de moins de 2 000 EH ne sont pas abrogées contrairement aux arrêtés ci-dessus car juridiquement une circulaire n'a aucune valeur.

Par contre, une nouvelle circulaire du 15 février 2008 qui rappelle aux préfets les avancées de l'arrêté du 22 juin 2007, précise en outre qu'un guide des définitions relatives à l'application de la directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines en version 1.3 datant de février 2008 ainsi qu'un commentaire technique (dont seule la première partie est actuellement disponible) sont parus. Ce commentaire technique a vocation à remplacer l'ensemble des circulaires et autres documents existants et permettre de mieux expliciter le contenu de l'arrêté du 22 juin 2007. Ce commentaire technique dont la rédaction est pilotée par le Ministère se veut un document évolutif dans le temps de façon à coller au plus près aux exigences et à leur mise en pratique.

Le tableau suivant fait office de synthèse des exigences en matière de qualité de rejets des systèmes de traitement du présent contrat.

Synthèse de l'arrêté																		
Sit e	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Para mètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	O p .	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhi b.	O p .	Flux Moy. Jour	O p .	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhi b.	O p .	Rdt. Moy. Jour (%)	O p .	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhi b.
Ste p Ans e DU FO UR	Arrêté local n° 08-04270	Normale	DBO5	27	5			50						O U	98			
Ste p Ans e DU FO UR	Arrêté local n° 08-04270	Normale	DCO	54	50			250						O U	93			
Ste p Ans e DU FO UR	Arrêté local n° 08-04270	Normale	E Coli (NPP/100ml)		100													
Ste p Ans e DU FO UR	Arrêté local n° 08-04270	Normale	Enté rocoqu es (NPP/100ml)		100													

3 | Qualité du service

Synthèse de l'arrêté																		
Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Op.	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	Op.	Flux Moy. Jour	Op.	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Op.	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhib.
Step Anse DU FOUR	Arrêté local n° 08-04270	Normale	MeS	27	5			85						OU	98			
Step Anse DU FOUR	Arrêté local n° 08-04270	Normale	NG	6			15							OU	80			
Step Anse DU FOUR	Arrêté local n° 08-04270	Normale	Pt	1.2														

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Op.	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	Op.	Flux Moy. Jour	Op.	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Op.	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhib.
Step Anse Martre	21/07/2015	Normale	DBO5	900	25			50						OU	80			
Step Anse Martre	21/07/2015	Normale	MeS	900	35			85						OU	90			
Step An	21/07/2015	Normale	DCO	1 800	125			250						OU	75			

3 | Qualité du service

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Op.	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	Op.	Flux Moy. Jour	Op.	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Op.	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhib.
se Marette																		

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Op.	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	Op.	Flux Moy. Jour	Op.	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Op.	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhib.
Step Anses d'Arlet Bourg	local	normale	DBO5	300	25									O U	70			
Step Anses d'Arlet Bourg	local	normale	DCO	600	125									O U	75			
Step Anses d'Arlet Bourg	local	normale	E Coli		100													
Step An	local	normale	MeS	450	35									O U	90			

3 | Qualité du service

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	O p .	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhi b.	O p .	Flux Moy. Jour	O p .	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhi b.	O p .	Rdt. Moy. Jour (%)	O p .	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhi b.
ses d'Arlet Bourg																		
Step Anses d'Arlet Bourg	local	normale	NTK	68	15									O U	70			
Step Anses d'Arlet Bourg	local	normale	Strep to		100													

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	O p .	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhi b.	O p .	Flux Moy. Jour	O p .	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhi b.	O p .	Rdt. Moy. Jour (%)	O p .	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhi b.
Step Bel fond	Arrêté local	normal	DBO 5	480	30			50						O U	90			
Step Bel fond	Arrêté local	normal	DCO	1 080	90			250						O U	87			

3 | Qualité du service

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Op.	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	Op.	Flux Moy. Jour	Op.	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Op.	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhib.
Step Bel fond	Arrêté local	normal	MeS	720	45			85						OU	90			
Step Bel fond	Arrêté local	normal	NTK		25									OU	70			

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Op.	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	Op.	Flux Moy. Jour	Op.	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Op.	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhib.
Step Belle Ladour	21/07/2015	Normale	DBO5	30	35			70						OU	60			
Step Belle Ladour	21/07/2015	Normale	DCO	60	200			400						OU	60			
Step Belle Ladour	21/07/2015	Normale	MeS	30				85						OU	50			

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Op.	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	Op.	Flux Moy. Jour	Op.	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Op.	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhib.
Step C	21/07/2015	Normale	DBO5	18	35			70						OU	60			

3 | Qualité du service

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Op.	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhi b.	Op.	Flux Moy. Jour	Op.	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhi b.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Op.	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhi b.
anal																		
Stép Canal	21/07/2015	Normale	DCO	36	200			400						OU	60			
Stép Canal	21/07/2015	Normale	MeS	18				85						OU	50			

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Op.	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhi b.	Op.	Flux Moy. Jour	Op.	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhi b.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Op.	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhi b.
Stép Dizac	2012177-0004 du 25/06/12	Normale	DBO5	498	10			50						OU	95			
Stép Dizac	2012177-0004 du 25/06/12	Normale	DCO	794	80			150						OU	90			
Stép Dizac	2012177-0004 du 25/06/12	Normale	E Coli		100													
Stép Dizac	2012177-0004 du 25/06/12	Normale	MeS	507	10			85						OU	95			
Stép Dizac	2012177-0004 du 25/06/12	Normale	NG		15									OU	70			
Stép Di	2012177-0004 du 25/06/12	Normale	NTK	95														

3 | Qualité du service

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Op.	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	Op.	Flux Moy. Jour	Op.	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Op.	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhib.
zac																		
Step Du ZAC	2012177-0004 du 25/06/12	Normale	Pt	15	2									OU	70			

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Op.	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	Op.	Flux Moy. Jour	Op.	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Op.	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhib.
Step du Bourg Rivière Salée	21/07/2015	Normal	DBO5	420	25			50						OU	80			
Step du Bourg Rivière Salée	21/07/2015	Normal	DCO	840	125			250						OU	75			
Step du Bourg Rivière Salée	21/07/2015	Normal	MeS	420	35			85						OU	90			

3 | Qualité du service

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Op.	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	Op.	Flux Moy. Jour	Op.	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Op.	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhib.
Step Fond Masson	21/07/2015	Normale	DBO5	30	35			70						OU	60			
Step Fond Masson	21/07/2015	Normale	DCO	60	200			400						OU	60			
Step Fond Masson	21/07/2015	Normale	MeS	30				85						OU	50			

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Op.	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	Op.	Flux Moy. Jour	Op.	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Op.	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhib.
Step Français Choportte	21/07/2015	Normale	DBO5	15	35			70						OU	60			
Step Français Choportte	21/07/2015	Normale	DCO	30	200			400						OU	60			
Step Français	21/07/2015	Normale	MeS	15				85						OU	50			

3 | Qualité du service

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Op.	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	Op.	Flux Moy. Jour	Op.	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Op.	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhib.
nçois Cholette																		

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Op.	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	Op.	Flux Moy. Jour	Op.	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Op.	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhib.
Step François Pointe Courchet	21/07/2015	normale	DBO5	400	25			50						O U	80			
Step François Pointe Courchet	21/07/2015	normale	DCO	960	125			250						O U	75			
Step François Pointe Courchet	21/07/2015	normale	MeS	560	35			85						O U	90			
Step François	21/07/2015	normale	NTK	96														

3 | Qualité du service

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Op.	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	Op.	Flux Moy. Jour	Op.	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Op.	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhib.
Pointe Courchet																		

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Op.	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	Op.	Flux Moy. Jour	Op.	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Op.	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhib.
Step Grande Savane	21/07/2015	Normale	DBO5	15	35			70						OU	60			
Step Grande Savane	21/07/2015	Normale	DCO	30	200			400						OU	60			
Step Grande Savane	21/07/2015	Normale	MeS	15				85						OU	50			

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Op.	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	Op.	Flux Moy. Jour	Op.	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Op.	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhib.
Step Gros Ra	Arrêté n°11-03609	normal	DBO5	1 005	10			30						OU	96			

3 | Qualité du service

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Op.	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	Op.	Flux Moy. Jour.	Op.	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Op.	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhib.
isi n																		
Step Gros Raisin	Arrêté n°11-03609	normal	E Coli (NPP/100ml)		100													
Step Gros Raisin	Arrêté n°11-03609	normal	MeS	1 260	10			30						O U	98			
Step Gros Raisin	Arrêté n°11-03609	normal	NG					15						O U			70	
Step Gros Raisin	Arrêté n°11-03609	normal	NTK	201														
Step Gros Raisin	Arrêté n°11-03609	normal	Pt	42				2						O U			70	
Step Gros Raisin	Arrêté n°11-03609	normal	DCO	2 011	80			180						O U	90			

3 | Qualité du service

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	O p .	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhi b.	O p .	Flux Moy. Jour	O p .	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhi b.	O p .	Rdt. Moy. Jour (%)	O p .	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhi b.
Step Kane I	21/07/2015	Normale	DBO5	12	35			70						O U	60			
Step Kane I	21/07/2015	Normale	DCO	24	200			400						O U	60			
Step Kane I	21/07/2015	Normale	MeS	12				85						O U	50			

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	O p .	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhi b.	O p .	Flux Moy. Jour	O p .	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhi b.	O p .	Rdt. Moy. Jour (%)	O p .	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhi b.
Step La Ferme	21/07/2015	Normale	DBO5	12	35									O U	60			
Step La Ferme	21/07/2015	Normale	DCO	24										O U	60			
Step La Ferme	21/07/2015	Normale	MeS	12										O U	50			

3 | Qualité du service

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Op.	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	Op.	Flux Moy. Jour	Op.	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Op.	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhib.
Step La Trinité Bac	21/07/2015																	
Step La Trinité Bac	21/07/2015	Normale	DBO5	60	35			70						OU	60			
Step La Trinité Bac	21/07/2015	Normale	DCO	120	200			400						OU	60			
Step La Trinité Bac	21/07/2015	Normale	MeS	60				85						OU	50			

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Op.	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	Op.	Flux Moy. Jour	Op.	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Op.	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhib.
Step Le Cher y	22 juin 2007	Normal	DBO5	150	25			50						OU	70			
Step	22 juin 2007	Normal	DCO	300	125			250						OU	75			

3 | Qualité du service

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Op.	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	Op.	Flux Moy. Jour	Op.	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Op.	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhib.
Le Chery																		
Step Le Chery	22 juin 2007	Normal	MeS	150	35			85						O U	90			

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Op.	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	Op.	Flux Moy. Jour	Op.	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Op.	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhib.
Step Les Cotaux	21/07/2015	Normale	DBO5	63	35			70						O U	60			
Step Les Cotaux	21/07/2015	Normale	DCO	158	200			400						O U	60			
Step Les Cotaux	21/07/2015	Normale	MeS	126				85						O U	50			

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Op.	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	Op.	Flux Moy. Jour	Op.	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Op.	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhib.
Step Man sard e Ran cée	Local N°11-00437	Normal	DBO5	60	20			50						O U	90			

3 | Qualité du service

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	O p .	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhi b.	O p .	Flux Moy. Jour	O p .	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhi b.	O p .	Rdt. Moy. Jour (%)	O p .	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhi b.
Step Man sard e Ran cée	Local N°11-00437	Normal	DCO	120	125			150						O U	90			
Step Man sard e Ran cée	Local N°11-00437	Normal	E Coli (NPP/100ml)		1 000													
Step Man sard e Ran cée	Local N°11-00437	Normal	Entérococoques (NPP/100ml)		1 000													
Step Man sard e Ran cée	Local N°11-00437	Normal	MeS	90	30			85						O U	90			
Step Man sard e Ran cée	Local N°11-00437	Normal	NTK		8									O U	90			

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	O p .	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhi b.	O p .	Flux Moy. Jour	O p .	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhi b.	O p .	Rdt. Moy. Jour (%)	O p .	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhi b.
Step Marin Bourg (4 Chemins)	Arrêté local	normal	DBO5	750	15			30						O U	96			

3 | Qualité du service

Sit e	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Para mètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	O p .	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhi b.	O p .	Flux Moy. Jour	O p .	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhi b.	O p .	Rdt. Moy. Jour (%)	O p .	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhi b.
Ste p Marin Bourg (4 Chemins)	Arrêté local	normal	DCO	1 500	90			180						O U	88			
Ste p Marin Bourg (4 Chemins)	Arrêté local	normal	E Coli (NPP/100ml)		10													
Ste p Marin Bourg (4 Chemins)	Arrêté local	normal	MeS	940	10			30						O U	98			
Ste p Marin Bourg (4 Chemins)	Arrêté local	normal	NG				10							O U		O U	90	
Ste p Marin Bou	Arrêté local	normal	NTK	150	5													

3 | Qualité du service

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	O p .	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhi b.	O p .	Flux Moy. Jour	O p .	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhi b.	O p .	Rdt. Moy. Jour (%)	O p .	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhi b.
rg (4 Chemins)																		
Ste p Marin Bourg (4 Chemins)	Arrêté local	normal	Pt	31			1							O U		O U	95	
Ste p Marin Bourg (4 Chemins)	Arrêté local	normal	Zinc (µg/l)															

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	O p .	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhi b.	O p .	Flux Moy. Jour	O p .	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhi b.	O p .	Rdt. Moy. Jour (%)	O p .	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhi b.
Ste p Marin Du prey	21/07/2015	Normale	DBO 5	9	35									O U	60			
Ste p Marin Du prey	21/07/2015	Normale	DCO	18										O U	60			

3 | Qualité du service

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	O p .	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhi b.	O p .	Flux Moy. Jour	O p .	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhi b.	O p .	Rdt. Moy. Jour (%)	O p .	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhi b.
Step Marin Du prey	21/07/2015	Normale	MeS	9										O U	50			

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	O p .	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhi b.	O p .	Flux Moy. Jour	O p .	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhi b.	O p .	Rdt. Moy. Jour (%)	O p .	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhi b.
Step Pays Noyé	21/07/2015	normale	DBO 5	600	25			50						O U	80			
Step Pays Noyé	21/07/2015	normale	DCO	1 200	125			250						O U	75			
Step Pays Noyé	21/07/2015	normale	MeS	600	35			85						O U	90			
Step Pays Noyé	21/07/2015	normale	Zinc (µg/l)															

3 | Qualité du service

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Op.	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	Op.	Flux Moy. Jour	Op.	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Op.	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhib.
Step Peter Maillet	21/07/2015	Normale	DBO5	12	35			70						OU	60			
Step Peter Maillet	21/07/2015	Normale	DCO	24	200			400						OU	60			
Step Peter Maillet	21/07/2015	Normale	MeS	12				85						OU	50			

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Op.	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	Op.	Flux Moy. Jour	Op.	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Op.	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhib.
Step Petiti Fond	Arrêté du 21 juillet 2015	Normale	DBO5	75	35			70						OU	60			
Step Petiti Fond	Arrêté du 21 juillet 2015	Normale	DCO	150	200			400						OU	60			

3 | Qualité du service

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Op.	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	Op.	Flux Moy. Jour	Op.	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Op.	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhib.
nd																		
StepetitFond	Arrêté du 21 juillet 2015	Normale	MeS	75				85						O U	50			

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Op.	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	Op.	Flux Moy. Jour	Op.	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Op.	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhib.
StepRégalé	21/07/2015	Normale	DBO5	15	35			70						O U	60			
StepRégalé	21/07/2015	Normale	DCO	30	200			400						O U	60			
StepRégalé	21/07/2015	Normale	MeS	15										O U	50			

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Op.	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	Op.	Flux Moy. Jour	Op.	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Op.	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhib.
StepRivierePiloteMa	21/07/2015	Normale	DBO5	39	35			70						O U	60			

3 | Qualité du service

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Op.	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	Op.	Flux Moy. Jour	Op.	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Op.	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhib.
nikou																		
Step Rivière Pilote Manikou	21/07/2015	Normale	DCO	78	200			400						O U	60			
Step Rivière Pilote Manikou	21/07/2015	Normale	MeS	39				85						O U	50			

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Op.	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	Op.	Flux Moy. Jour	Op.	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Op.	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhib.
Step Rivière Pilote En Camé	21/07/2015	Normale	DBO5	15	35			70						O U	60			
Step Rivière Pilote En Ca	21/07/2015	Normale	DCO	30	200			400						O U	60			

3 | Qualité du service

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Op.	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	Op.	Flux Moy. Jour	Op.	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Op.	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhib.
mée																		
Step Rivière-Pilote En Camée	21/07/2015	Normale	MeS	15				85						O U	50			

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Op.	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	Op.	Flux Moy. Jour	Op.	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Op.	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhib.
Step Robert Bourg (Courbaril)	21/07/2015	normale	DBO5	180	25			50						O U	80			
Step Robert Bourg (Courbaril)	21/07/2015	normale	DCO		125			250						O U	75			
Step Robert Bourg (Courbaril)	21/07/2015	normale	MeS		35			85						O U	90			

3 | Qualité du service

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Op.	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	Op.	Flux Moy. Jour	Op.	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Op.	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhib.
Step Robert Four à Chaux	21/07/2015	Normale	DBO5	120	25			50						OU	80			
Step Robert Four à Chaux	21/07/2015	Normale	DCO	240	125			250						OU	75			
Step Robert Four à Chaux	21/07/2015	Normale	MeS	120	35			85						OU	90			

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Op.	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	Op.	Flux Moy. Jour	Op.	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Op.	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhib.
Step Robert Moli	21/07/2015	Normale	DBO5	180	25			50						OU	80			

3 | Qualité du service

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Op.	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	Op.	Flux Moy. Jour	Op.	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Op.	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhib.
n à Vent																		
Step Robert Moulin à Vent	21/07/2015	Normale	DCO	360	125			250						O U	75			
Step Robert Moulin à Vent	21/07/2015	Normale	MeS	180	35			85						O U	90			

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Op.	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	Op.	Flux Moy. Jour	Op.	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Op.	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhib.
Step Robert Pointe Lynch	21/07/2015	Normale	DBO ₅	60	35			70						O U	60			
Step Robert Pointe	21/07/2015	Normale	DCO	120	200			400						O U	60			

3 | Qualité du service

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Op.	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	Op.	Flux Moy. Jour.	Op.	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Op.	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhib.	
Inte Lynch																			
Step Robert Pointe Lynch	21/07/2015	Normale	MeS	60				85						O U	50				

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Op.	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	Op.	Flux Moy. Jour.	Op.	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Op.	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhib.	
Step Robert Rivière Poime (Vert Pré)	Local	normal	DBO ₅	180	25			50											
Step Robert Rivière Po	Local	normal	DCO	480	90			250											

3 | Qualité du service

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Op.	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	Op.	Flux Moy. Jour.	Op.	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Op.	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhib.
me (Vert Pré)																		
Step Robert Rivière Po m me (Vert Pré)	Local	normal	MeS	270	30			85										
Step Robert Rivière Po m me (Vert Pré)	Local	normal	NG		10													
Step Robert Rivière Po	Local	normal	NTK	55														

3 | Qualité du service

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Op.	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	Op.	Flux Moy. Jour	Op.	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Op.	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhib.
me (Vert Pré)																		
Step Robert Rivière Poime (Vert Pré)	Local	normal	Pt	12														

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Op.	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	Op.	Flux Moy. Jour	Op.	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Op.	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhib.
Step Tau pinière	Arrêté local n°2012.069-0004	Normale	DBO5	48	20			50						OU	90			
Step Tau pinière	Arrêté local n°2012.069-0004	Normale	DCO	96	125			150						OU	90			
Step Tau pinière	Arrêté local n°2012.069-0004	Normale	E Coli (NPP)		1 000													
Step Tau pinière	Arrêté local n°2012.069-0004	Normale	Entérocoque (NPP)		1 000													

3 | Qualité du service

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	O p .	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	O p .	Flux Moy. Jour	O p .	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhib.	O p .	Rdt. Moy. Jour (%)	O p .	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhib.
Step Tau pinière	Arrêté local n°2012.069-0004	Normale	MeS	72	30			85						O U	90			
Step Tau pinière	Arrêté local n°2012.069-0004	Normale	NTK		8									O U	80			

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	O p .	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	O p .	Flux Moy. Jour	O p .	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhib.	O p .	Rdt. Moy. Jour (%)	O p .	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhib.
Step Trinité Desmarinières	Arrêté Local n°37533	Normal	DBO5	600	25			50						O U	90			
Step Trinité Desmarinières	Arrêté Local n°37533	Normal	DCO	900	90			250						O U	80			
Step Trinité Desmarinières	Arrêté Local n°37533	Normal	MeS	700	35			85						O U	90			
Step Trinité Desmarinières	Arrêté Local n°37533	Normal	NG	120	20									O U	70			
Step Trinité Desmarinières	Arrêté Local n°37533	Normal	NTK	90	10									O U	70			
Step Trinité Desmarinières	Arrêté Local n°37533	Normal	Pt	40														

3 | Qualité du service

Sit e	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Para mètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	O p .	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhi b.	O p .	Flux Moy. Jour	O p .	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhi b.	O p .	Rdt. Moy. Jour (%)	O p .	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhi b.
Ste p Tri nité Tar tan e (Fo nd Ba sile)	Arrêté Local n°2007-12-2	normal	DBO 5	126	25			50						O U	70			
Ste p Tri nité Tar tan e (Fo nd Ba sile)	Arrêté Local n°2007-12-2	normal	DCO	336	125			250						O U	75			
Ste p Tri nité Tar tan e (Fo nd Ba sile)	Arrêté Local n°2007-12-2	normal	MeS	189	35			85						O U	90			
Ste p Tri nité Tar tan e (Fo nd	Arrêté Local n°2007-12-2	normal	NTK	42	20			20						O U	60			

3 | Qualité du service

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Op.	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	Op.	Flux Moy. Jour	Op.	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Op.	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhib.
Basilie)																		
Ste p Trinité Tartane (Fond Basilie)	Arrêté Local n°2007-12-2	normal	Pt	8.4														

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Op.	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	Op.	Flux Moy. Jour	Op.	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Op.	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhib.
Ste p Vaucelin Bourg Petite Ravine	Arrêté Local	Normal	DBO5	300	25			50						O U	80			
Ste p Vaucelin Bourg Petite Ravine	Arrêté Local	Normal	DCO	800	125			250						O U	75			

3 | Qualité du service

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Op.	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	Op.	Flux Moy. Jour	Op.	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Op.	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhib.
Ste p Va ucl n Bo rg Pet ite Ra vine	Arrêté Local	Normal	MeS	450	35			85						OU	90			
Ste p Va ucl n Bo rg Pet ite Ra vine	Arrêté Local	Normal	NTK	100														
Ste p Va ucl n Bo rg Pet ite Ra vine	Arrêté Local	Normal	Pt	20														

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Op.	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	Op.	Flux Moy. Jour	Op.	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Op.	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhib.
Ste p Va ucli	21/07/2015	Normale	DBO 5	12	35									OU	60			

3 | Qualité du service

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	O p .	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	O p .	Flux Moy. Jour	O p .	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhib.	O p .	Rdt. Moy. Jour (%)	O p .	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhib.
n Grand Case																		
Step Vaucien Grand Case	21/07/2015	Normale	DCO	24	200									O U	60			
Step Vaucien Grand Case	21/07/2015	Normale	MeS	12										O U	50			

- LA CONFORMITE DES FREQUENCES D'ANALYSE**

Le respect du nombre d'analyses retenues par rapport au nombre prévu par l'arrêté est synthétisé dans le tableau suivant :

Conformité du planning d'analyses					
Step Anse DUFOUR	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
Arrêté local n° 08-04270	DBO5	12	10	10	83,3%
Arrêté local n° 08-04270	DCO	12	10	10	83,3%
Arrêté local n° 08-04270	E Coli (NPP/100ml)	0	0	0	0,0%
Arrêté local n° 08-04270	Entérocoques (NPP/100ml)	0	0	0	0,0%
Arrêté local n° 08-04270	MeS	0	10	10	0,0%
Arrêté local n° 08-04270	NG	0	10	10	0,0%
Arrêté local n° 08-04270	Pt	0	10	10	0,0%

Step Anse Marette	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015	DBO5	12	21	21	175,0%
21/07/2015	DCO	24	21	21	87,5%
21/07/2015	MeS	24	21	21	87,5%

Step Anses d'Arlet Bourg	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
local	DBO5	12	12	12	100,0%
local	DCO	12	12	12	100,0%
local	E Coli	2	0	0	0,0%
local	MeS	12	12	12	100,0%
local	NTK	4	12	12	300,0%
local	Strepto	2	0	0	0,0%

Step Belfond	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
Arrêté local	DBO5	12	13	13	108,3%
Arrêté local	DCO	12	13	13	108,3%
Arrêté local	MeS	12	13	13	108,3%
Arrêté local	NTK	6	13	13	216,7%

3 | Qualité du service

Step Bellevue Ladour	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015	DBO5	1	1	1	100,0%
21/07/2015	DCO	1	1	1	100,0%
21/07/2015	MeS	1	1	1	100,0%

Step Canal	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015	DBO5	1	1	1	100,0%
21/07/2015	DCO	1	1	1	100,0%
21/07/2015	MeS	1	1	1	100,0%

Step Dizac	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
2012177-0004 du 25/06/12	DBO5	12	12	12	100,0%
2012177-0004 du 25/06/12	DCO	12	12	12	100,0%
2012177-0004 du 25/06/12	E Coli	2	0	0	0,0%
2012177-0004 du 25/06/12	MeS	12	12	12	100,0%
2012177-0004 du 25/06/12	NG	0	12	12	0,0%
2012177-0004 du 25/06/12	NTK	4	12	12	300,0%
2012177-0004 du 25/06/12	Pt	4	12	12	300,0%

Step du Bourg Riviere Salée	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015	DBO5	12	11	11	91,7%
21/07/2015	DCO	12	11	11	91,7%
21/07/2015	MeS	12	11	11	91,7%

Step Fond Masson	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015	DBO5	1	1	1	100,0%
21/07/2015	DCO	1	1	1	100,0%
21/07/2015	MeS	1	1	1	100,0%

Step François Chopotte	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015	DBO5	1	1	1	100,0%
21/07/2015	DCO	1	1	1	100,0%
21/07/2015	MeS	1	1	1	100,0%

3 | Qualité du service

Step François Pointe Courchet	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015	DBO5	12	12	12	100,0%
21/07/2015	DCO	12	12	12	100,0%
21/07/2015	MeS	12	12	12	100,0%
21/07/2015	NTK	4	12	12	300,0%

Step Grande Savane	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015	DBO5	1	1	1	100,0%
21/07/2015	DCO	1	1	1	100,0%
21/07/2015	MeS	1	1	1	100,0%

Step Gros Raisin	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
Arrêté n°11-03609	DBO5	24	22	22	91,7%
Arrêté n°11-03609	DCO	24	22	22	91,7%
Arrêté n°11-03609	E Coli (NPP/100ml)	4	3	3	75,0%
Arrêté n°11-03609	MeS	24	22	22	91,7%
Arrêté n°11-03609	NG	24	22	22	91,7%
Arrêté n°11-03609	NTK	24	22	22	91,7%
Arrêté n°11-03609	Pt	24	22	22	91,7%

Step Kanel	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015	DBO5	0	1	1	0,0%
21/07/2015	DCO	0	1	1	0,0%
21/07/2015	MeS	0	1	1	0,0%

Step La Ferme	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015	DBO5	0	1	1	0,0%
21/07/2015	DCO	0	1	1	0,0%
21/07/2015	MeS	0	1	1	0,0%

Step La Trinité Bac	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015	DBO5	2	2	2	100,0%
21/07/2015	DCO	2	2	2	100,0%
21/07/2015	MeS	2	2	2	100,0%

3 | Qualité du service

Step Les Coteaux	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015	DBO5	2	2	2	100,0%
21/07/2015	DCO	2	2	2	100,0%
21/07/2015	MeS	2	2	2	100,0%

Step Mansarde Rancée	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
Local N°11-00437	DBO5	4	4	4	100,0%
Local N°11-00437	DCO	4	4	4	100,0%
Local N°11-00437	E Coli (NPP/100ml)	0	0	0	0,0%
Local N°11-00437	Entérocoques (NPP/100ml)	0	0	0	0,0%
Local N°11-00437	MeS	0	4	4	0,0%
Local N°11-00437	NTK	4	4	4	100,0%

Step Marin Bourg (4 Chemins)	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
Arrêté local	DBO5	24	26	26	108,3%
Arrêté local	DCO	24	26	26	108,3%
Arrêté local	E Coli (NPP/100ml)	0	4	4	0,0%
Arrêté local	MeS	24	26	26	108,3%
Arrêté local	NG	24	26	26	108,3%
Arrêté local	NTK	24	26	26	108,3%
Arrêté local	Pt	24	26	26	108,3%
Arrêté local	Zinc (µg/l)	0	1	1	0,0%

Step Marin Duprey	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015	DBO5	1	1	1	100,0%
21/07/2015	DCO	1	1	1	100,0%
21/07/2015	MeS	1	1	1	100,0%

Step Pays Noyé	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015	DBO5	12	24	24	200,0%
21/07/2015	DCO	24	24	24	100,0%
21/07/2015	MeS	24	24	24	100,0%
21/07/2015	Zinc (µg/l)	0	1	1	0,0%

3 | Qualité du service

Step Peter Maillet	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015	DBO5	0	1	1	0,0%
21/07/2015	DCO	0	1	1	0,0%
21/07/2015	MeS	0	1	1	0,0%

Step Petit Fond	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
Arrêté du 21 juillet 2015	DBO5	2	2	2	100,0%
Arrêté du 21 juillet 2015	DCO	2	2	2	100,0%
Arrêté du 21 juillet 2015	MeS	2	2	2	100,0%

Step Régale	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015	DBO5	1	1	1	100,0%
21/07/2015	DCO	1	1	1	100,0%
21/07/2015	MeS	1	1	1	100,0%

Step Riviere Pilote Manikou	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015	DBO5	1	1	1	100,0%
21/07/2015	DCO	1	1	1	100,0%
21/07/2015	MeS	1	1	1	100,0%

Step Robert Bourg (Courbaril)	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015	DBO5	12	11	11	91,7%
21/07/2015	DCO	12	11	11	91,7%
21/07/2015	MeS	12	11	11	91,7%

Step Robert Four à Chaux	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015	DBO5	12	12	12	100,0%
21/07/2015	DCO	12	12	12	100,0%
21/07/2015	MeS	12	12	12	100,0%

Step Robert Moulin à Vent	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015	DBO5	12	12	11	100,0%
21/07/2015	DCO	12	12	10	100,0%

3 | Qualité du service

Step Robert Moulin à Vent	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015	MeS	12	12	9	100,0%

Step Robert Pointe Lynch	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015	DBO5	1	2	2	200,0%
21/07/2015	DCO	1	2	2	200,0%
21/07/2015	MeS	1	2	2	200,0%

Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
Local	DBO5	12	12	12	100,0%
Local	DCO	12	12	12	100,0%
Local	MeS	12	12	12	100,0%
Local	NG	4	12	12	300,0%
Local	NTK	4	12	12	300,0%
Local	Pt	4	12	12	300,0%

Step Trinité Desmarinières	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
Arrêté Local n°37533	DBO5	12	26	26	216,7%
Arrêté Local n°37533	DCO	24	26	26	108,3%
Arrêté Local n°37533	MeS	24	26	26	108,3%
Arrêté Local n°37533	NG	12	26	26	216,7%
Arrêté Local n°37533	NTK	12	26	26	216,7%
Arrêté Local n°37533	Pt	12	26	26	216,7%

Step Trinité Tartane (Fond Basile)	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
Arrêté Local n°2007-12-2	DBO5	12	13	13	108,3%
Arrêté Local n°2007-12-2	DCO	12	13	13	108,3%
Arrêté Local n°2007-12-2	MeS	12	12	12	100,0%
Arrêté Local n°2007-12-2	NTK	4	13	13	325,0%
Arrêté Local n°2007-12-2	Pt	4	13	13	325,0%

Step Vauclin Bourg Petite Ravine	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
Arrêté Local	DBO5	12	15	15	125,0%
Arrêté Local	DCO	12	15	15	125,0%

3 | Qualité du service

Step Vauclin Bourg Petite Ravine	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
Arrêté Local	MeS	12	15	15	125,0%
Arrêté Local	NTK	4	15	15	375,0%
Arrêté Local	Pt	4	15	15	375,0%

Step Vauclin Grand Case	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
21/07/2015	DBO5	0	1	1	0,0%
21/07/2015	DCO	0	1	1	0,0%
21/07/2015	MeS	0	1	1	0,0%

• LA CONFORMITE PAR PARAMETRE

Le détail par paramètre apparaît sur le tableau suivant :

Conformité par paramètre									
Step Anse DUFOUR	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
Arrêté local n° 08-04270	DBO5	3,54	5,57	0,07	98	2	2	0	Non
Arrêté local n° 08-04270	DCO	7,07	39,06	0,49	93	1	2	0	Non
Arrêté local n° 08-04270	E Coli (NPP/100ml)	-	-	-	-	0	0	0	Non
Arrêté local n° 08-04270	Entérocoques (NPP/100ml)	-	-	-	-	0	0	0	Non
Arrêté local n° 08-04270	MeS	3,05	2,69	0,03	99	2	2	0	Non
Arrêté local n° 08-04270	NG	1,12	20,15	0,25	77	0	2	0	Non
Arrêté local n° 08-04270	Pt	0,12	3,83	0,05	60	0	2	0	Non

Step Anse Marette	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
21/07/2015	DBO5	358,53	5,41	9,15	97	0	3	0	Oui
21/07/2015	DCO	836,03	34,76	58,84	93	0	3	0	Non
21/07/2015	MeS	505,32	7,33	12,4	98	0	3	0	Non

Step Anses d'Arlet Bourg	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
local	DBO5	79,6	27,13	8,13	90	0	2	0	Oui

3 | Qualité du service

Step Anses d'Arlet Bourg	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
local	DCO	159,62	125,93	37,76	76	3	2	0	Non
local	E Coli	-	-	-	-	0	0	0	Non
local	MeS	60,06	56,32	16,89	72	9	2	0	Non
local	NTK	26,75	49,16	14,74	45	10	2	0	Non
local	Strepto	-	-	-	-	0	0	0	Non

Step Belfond	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
Arrêté local	DBO5	151,04	6,06	5,8	96	0	2	0	Oui
Arrêté local	DCO	290,32	34,7	33,2	89	0	2	0	Oui
Arrêté local	MeS	131,44	8,15	7,8	94	0	2	0	Oui
Arrêté local	NTK	41,13	3,11	2,98	93	0	2	0	Oui

Step Bellevue Ladour	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
21/07/2015	DBO5	10,5	22	1,65	84	0	0	0	Oui
21/07/2015	DCO	22,11	71,91	5,39	76	0	0	0	Oui
21/07/2015	MeS	13,2	37,2	2,79	79	0	0	0	Oui

Step Canal	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
21/07/2015	DBO5	2,25	25	1,13	50	0	0	0	Oui
21/07/2015	DCO	4,21	19,7	0,89	79	0	0	0	Oui
21/07/2015	MeS	1,26	17,6	0,79	37	0	0	0	Oui

Step Dizac	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
2012177-0004 du 25/06/12	DBO5	157,68	5,68	2,28	99	0	2	0	Oui
2012177-0004 du 25/06/12	DCO	335,05	25,42	10,21	97	0	2	0	Oui
2012177-0004 du 25/06/12	E Coli	-	-	-	-	0	0	0	Non
2012177-0004 du 25/06/12	MeS	185,49	5,66	2,27	99	1	2	0	Oui
2012177-0004 du 25/06/12	NG	37,17	5,9	2,37	94	0	2	0	Non
2012177-0004 du 25/06/12	NTK	36,84	2,99	1,2	97	0	2	0	Oui
2012177-0004 du 25/06/12	Pt	3,92	1,45	0,58	85	0	2	0	Oui

3 | Qualité du service

Step du Bourg Rivière Salée	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
21/07/2015	DBO5	302,55	10,21	7,04	97	0	2	0	Non
21/07/2015	DCO	628,22	44,81	30,9	94	0	2	0	Non
21/07/2015	MeS	362,03	12,97	8,94	97	0	2	0	Non

Step Fond Masson	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
21/07/2015	DBO5	54	30	2,25	96	0	0	0	Oui
21/07/2015	DCO	107,45	118,03	8,85	92	0	0	0	Oui
21/07/2015	MeS	45,5	38	2,85	94	0	0	0	Oui

Step François Chopotte	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
21/07/2015	DBO5	0,34	10	0,38	- 11	0	0	0	Oui
21/07/2015	DCO	1,69	43,17	1,62	4	0	0	0	Oui
21/07/2015	MeS	0,36	11,6	0,44	- 22	0	0	0	Oui

Step François Pointe Courchet	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
21/07/2015	DBO5	304,59	6,29	6,31	98	0	2	0	Oui
21/07/2015	DCO	623,98	27,8	27,89	95	0	2	0	Oui
21/07/2015	MeS	271,95	4,52	4,53	98	0	2	0	Oui
21/07/2015	NTK	77,31	6,42	6,44	91	0	2	0	Oui

Step Grande Savane	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
21/07/2015	DBO5	18	14	0,53	97	0	0	0	Oui
21/07/2015	DCO	31,54	85,73	3,21	90	0	0	0	Oui
21/07/2015	MeS	9,23	17,43	0,65	93	0	0	0	Oui

Step Gros Raisin	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
Arrêté n°11-03609	DBO5	189,96	3,4	2,56	99	0	3	0	Non
Arrêté n°11-03609	DCO	448,95	23,85	17,96	96	0	3	0	Non
Arrêté n°11-03609	E Coli (NPP/100ml)	-	43 989,05	31 144,25	-	2	0	0	Non

3 | Qualité du service

Step Gros Raisin	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
Arrêté n°11-03609	MeS	264,12	3,81	2,87	99	1	3	0	Non
Arrêté n°11-03609	NG	56,01	10,36	7,8	86	0	3	0	Non
Arrêté n°11-03609	NTK	48,27	4,91	3,7	92	0	3	0	Non
Arrêté n°11-03609	Pt	5,12	4,01	3,02	41	0	3	0	Non

Step Kanel	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
21/07/2015	DBO5	16	20	0,8	95	0	0	0	Non
21/07/2015	DCO	21,1	99,03	3,96	81	0	0	0	Non
21/07/2015	MeS	9,71	16	0,64	93	0	0	0	Non

Step La Ferme	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
21/07/2015	DBO5	16	25	1	94	0	0	0	Non
21/07/2015	DCO	24,25	203,69	8,15	66	0	0	0	Non
21/07/2015	MeS	11,06	108,51	4,34	61	0	0	0	Non

Step La Trinité Bac	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
21/07/2015	DBO5	7,72	6,35	0,72	91	0	0	0	Oui
21/07/2015	DCO	16,04	20,06	2,27	86	0	0	0	Oui
21/07/2015	MeS	8,66	12,04	1,36	84	0	0	0	Oui

Step Les Coteaux	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
21/07/2015	DBO5	24,37	8,37	1,06	96	0	0	0	Oui
21/07/2015	DCO	54,45	63,61	8,08	85	0	0	0	Oui
21/07/2015	MeS	16,49	16,39	2,08	87	0	0	0	Oui

Step Mansar de Rancée	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
Local N°11-00437	DBO5	0,42	3,45	0,01	97	0	1	0	Non
Local N°11-00437	DCO	1,2	16,65	0,06	95	0	1	0	Oui
Local N°11-00437	E Coli (NPP/100ml)	-	-	-	-	0	0	0	Non

3 | Qualité du service

Step Mansar de Rancée	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
Local N°11-00437	Entérocoques (NPP/100ml)	-	-	-	-	0	0	0	Non
Local N°11-00437	MeS	0,61	1,71	0,01	99	0	1	0	Non
Local N°11-00437	NTK	0,24	0,86	0	99	0	1	0	Oui

Step Marin Bourg (4 Chemins)	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
Arrêté local	DBO5	161,5	3,45	2,3	99	0	3	0	Oui
Arrêté local	DCO	407,02	17,63	11,74	97	0	3	0	Oui
Arrêté local	E Coli (NPP/100ml)	-	128,02	78,67	-	4	1	0	Non
Arrêté local	MeS	212,58	2,21	1,47	99	0	3	0	Oui
Arrêté local	NG	53,29	5,1	3,4	94	0	3	0	Oui
Arrêté local	NTK	48,17	1,75	1,17	98	0	3	0	Oui
Arrêté local	Pt	4,79	3,29	2,19	54	0	3	0	Non
Arrêté local	Zinc (µg/l)	-	50	0,03	-	0	0	0	Non

Step Marin Duprey	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
21/07/2015	DBO5	11,25	14	0,32	97	0	0	0	Oui
21/07/2015	DCO	20,36	82,87	1,86	91	0	0	0	Oui
21/07/2015	MeS	4,04	54	1,22	70	0	0	0	Oui

Step Pays Noyé	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
21/07/2015	DBO5	639,26	8,16	10,73	98	0	3	0	Oui
21/07/2015	DCO	1 350,3	41,96	55,16	95	0	3	0	Oui
21/07/2015	MeS	792,55	12,86	16,91	97	0	3	0	Oui
21/07/2015	Zinc (µg/l)	-	53	0,06	-	0	0	0	Non

Step Peter Maillet	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
21/07/2015	DBO5	14,4	3	0,12	99	0	0	0	Non
21/07/2015	DCO	23,86	47,95	1,92	92	0	0	0	Non
21/07/2015	MeS	6,8	16,8	0,67	90	0	0	0	Non

3 | Qualité du service

Step Petit Fond	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
Arrêté du 21 juillet 2015	DBO5	99,55	-	-	-	0	0	0	Oui
Arrêté du 21 juillet 2015	DCO	213,8	-	-	-	0	0	0	Oui
Arrêté du 21 juillet 2015	MeS	109,71	-	-	-	0	0	0	Oui

Step Régale	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
21/07/2015	DBO5	15	28	1,05	93	0	0	0	Oui
21/07/2015	DCO	31,68	137,68	5,16	84	0	0	0	Oui
21/07/2015	MeS	10,8	54,22	2,03	81	0	0	0	Oui

Step Riviere Pilote Manikou	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
21/07/2015	DBO5	56,55	190	18,53	67	0	0	1	Non
21/07/2015	DCO	129,54	388,99	37,93	71	0	0	0	Oui
21/07/2015	MeS	40,25	76	7,41	82	0	0	0	Oui

Step Robert Bourg (Courbaril)	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
21/07/2015	DBO5	181,59	7,67	5,85	94	0	2	0	Non
21/07/2015	DCO	441,09	51,57	39,34	81	0	2	0	Non
21/07/2015	MeS	306,77	35,12	26,79	79	2	2	0	Non

Step Robert Four à Chaux	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
21/07/2015	DBO5	7,45	9,5	0,66	91	0	2	0	Oui
21/07/2015	DCO	16,01	45,03	3,14	80	0	2	0	Oui
21/07/2015	MeS	9,39	23,78	1,66	82	4	2	0	Non

Step Robert Moulin à Vent	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
21/07/2015	DBO5	157,53	10,17	3,42	98	0	2	0	Oui
21/07/2015	DCO	367,93	60,43	20,34	88	0	2	0	Oui

3 | Qualité du service

Step Robert Moulin à Vent	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
21/07/2015	MeS	234,86	14,84	4,99	97	0	2	0	Oui

Step Robert Pointe Lynch	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
21/07/2015	DBO5	57	8	1,2	98	0	0	0	Oui
21/07/2015	DCO	106,45	44,85	6,73	94	0	0	0	Oui
21/07/2015	MeS	32,6	17	2,55	92	0	0	0	Oui

Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
Local	DBO5	46,45	14,27	0,85	98	1	2	0	Oui
Local	DCO	89,4	84,55	5,06	94	5	2	0	Non
Local	MeS	36,53	37,12	2,22	94	7	2	0	Non
Local	NG	6,1	33,11	1,98	68	10	2	0	Non
Local	NTK	6,54	37,51	2,24	66	0	2	0	Oui
Local	Pt	0,78	6,9	0,41	47	0	2	0	Oui

Step Trinité Desmarinières	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
Arrêté Local n°37533	DBO5	116,78	5,31	3,52	97	0	3	0	Oui
Arrêté Local n°37533	DCO	245,85	28,93	19,15	92	0	3	0	Oui
Arrêté Local n°37533	MeS	106,5	5,2	3,44	97	0	3	0	Oui
Arrêté Local n°37533	NG	39,2	6,12	4,05	90	0	3	0	Oui
Arrêté Local n°37533	NTK	34,05	3,65	2,41	93	0	3	0	Oui
Arrêté Local n°37533	Pt	3,37	2,62	1,73	48	0	3	0	Oui

Step Trinité Tartane (Fond Basile)	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
Arrêté Local n°2007-12-2	DBO5	70,29	6	1,66	95	0	2	0	Oui
Arrêté Local n°2007-12-2	DCO	158,28	36,83	10,2	89	0	2	0	Oui
Arrêté Local n°2007-12-2	MeS	82	19,1	5,29	93	0	2	0	Oui
Arrêté Local n°2007-12-2	NTK	24,67	3,54	1,32	87	0	2	0	Oui
Arrêté Local n°2007-12-2	Pt	2,39	2,76	0,77	47	0	2	0	Oui

3 | Qualité du service

Step Vauclin Bourg Petite Ravine	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
Arrêté Local	DBO5	222,03	5,44	3,32	98	0	2	0	Oui
Arrêté Local	DCO	469,49	34,79	21,2	94	0	2	0	Oui
Arrêté Local	MeS	217,82	2,48	1,51	99	0	2	0	Oui
Arrêté Local	NTK	58,5	2,69	1,64	96	0	2	0	Oui
Arrêté Local	Pt	6,15	3,27	1,99	57	0	2	0	Oui

Step Vauclin Grand Case	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité
21/07/2015	DBO5	24,8	12	0,48	98	0	0	0	Non
21/07/2015	DCO	49,67	66,53	2,66	95	0	0	0	Non
21/07/2015	MeS	18,38	18,67	0,75	96	0	0	0	Non

- **LA CONFORMITE ANNUELLE GLOBALE**

Une station est dite conforme si et seulement si elle est globalement conforme sur l'ensemble de ses paramètres.

Conformité annuelle globale						
Commune	Site	2015	2016	2017	Commentaires	
DUCOS	Step Canal	Non	Oui	Oui		
DUCOS	Step Grande Savane	Oui	Oui	Oui		
DUCOS	Step Pays Noyé	Oui	Oui	Oui		
LA TRINITE	Step La Trinité Bac	Oui	Oui	Oui		
LA TRINITE	Step Trinité Desmarinières	Oui	Oui	Oui		
LA TRINITE	Step Trinité Tartane (Fond Basile)	Non	Non	Oui		
LE DIAMANT	Step Dizac	Non	Non	Non	La station est NON CONFORME car les bilans bactériologiques n'ont pas été réalisés	
LE DIAMANT	Step Le Chery	Non	-	-	N'existe plus	
LE FRANÇOIS	Step François Chopotte	Non	Oui	Oui		
LE FRANÇOIS	Step François Pointe Courchet	Oui	Oui	Oui		
LE FRANÇOIS	Step Mansarde Rancée	Non	Non	Non		
LE MARIN	Step Marin Bourg (4 Chemins)	Non	Non	Non		
LE MARIN	Step Marin Duprey	Oui	Oui	Oui		
LE ROBERT	Step Robert Bourg (Courbaril)	Oui	Oui	Non		
LE ROBERT	Step Robert Four à Chaux	Non	Oui	Non		

3 | Qualité du service

Conformité annuelle globale					
Commune	Site	2015	2016	2017	Commentaires
LE ROBERT	Step Robert Moulin à Vent	Non	Oui	Oui	
LE ROBERT	Step Robert Pointe Lynch	Oui	Oui	Oui	
LE ROBERT	Step Robert Rivière Pomme (Vert Pré)	Non	Non	Non	
LE VAUCLIN	Step Vauclin Bourg Petite Ravine	Oui	Oui	Oui	
LE VAUCLIN	Step Vauclin Grand Case	Oui	Non	Non	
LES ANSES-D'ARLET	Step Anse DUFOUR	-	-	Non	
LES ANSES-D'ARLET	Step Anses d'Arlet Bourg	Non	Non	Non	
LES TROIS-ILETS	Step Anse Marette	Oui	Oui	Non	
LES TROIS-ILETS	Step La Ferme	Oui	Non	Non	
RIVIÈRE-PILOTE	Step Riviere Pilote Manikou	Non	Oui	Non	
RIVIÈRE-PILOTE	Step Rivière-Pilote En Camée	Oui	Non	-	
RIVIÈRE-SALÉE	Step du Bourg Riviere Salée	Oui	Oui	Non	
RIVIÈRE-SALÉE	Step Fond Masson	Oui	Oui	Oui	
RIVIÈRE-SALÉE	Step Kanel	Oui	Non	Non	
SAINTE-ANNE	Step Belfond	Non	Oui	Oui	
SAINTE-LUCE	Step Bellevue Ladour	Oui	Oui	Oui	
SAINTE-LUCE	Step Bourg Fond Henry	Non	-	-	
SAINTE-LUCE	Step Gros Raisin	Non	Non	Non	
SAINTE-LUCE	Step Les Coteaux	Oui	Oui	Oui	
SAINT-ESPRIT	Step Peter Maillet	Oui	Non	Non	
SAINT-ESPRIT	Step Petit Fond	Oui	Oui	Oui	
SAINT-ESPRIT	Step Régale	Oui	Oui	Oui	

• INSUFFISANCES EVENTUELLES DES OUVRAGES

LES ANSES D'ARLET

Station d'épuration Bourg

Mise en service en 1984 et réhabilitée en 1996, cette station de type lagunage aéré fait partie du programme de reconstruction lancé par la collectivité en 2012. Les travaux qui étaient en phase terminale sont actuellement à l'arrêt, ce qui n'est pas sans conséquence sur l'exploitation et la sécurité, eu égard aux anomalies antérieures. Le défaut de conception du lagunage aéré et la dégradation de la géo membrane contribue à la formation de zones de sédimentation anaérobioses, à une concentration de boue hétérogène élevée (près de 60% du volume du bassin) et à un manque de brassage et d'oxygénation dans certaines zones mortes (favorisant des concentrations d'algues et d'herbes enracinées). Cette situation entraîne une mauvaise décantation des boues reçues par le clarificateur provoquant des risques de départ de floccs et des dépassements sur les paramètres MES, DCO et NTK,

3 | Qualité du service

mais aussi l'enroulement des algues et herbes mortes aux turbines, sources de nombreuses pannes. Le délégataire fera l'acquisition de nouveaux aérateurs de surface dès le prochain exercice malgré la difficulté dans ces conditions de retenir des données de bases permettant de choisir des équipements adaptés à un traitement optimal.

Station d'épuration Anse Dufour

Cette nouvelle unité livrée en 2012 et mise en route en 2013 à la particularité d'être l'une des rares stations d'une capacité de traitement de 450 éq.hab, dotée de 2 cellules de filtration, plus connu sous l'appellation BRM (Bio Réacteurs Membranaires).

La complexité de ce système et le bon fonctionnement du process usine mobilise une exploitation plus soutenue que pour un ouvrage d'une capacité de traitement identique de type boues activées.

Le poste de pompage alimentant la station, de type pompage en ligne ne donne pas lieu à un prétraitement des effluents avant l'arrivée au tamisage. Ce dernier qui combine les fonctions de dégrillage, dessablage et dégraissage, ne permet pas l'élimination totale des graisses et des sables.

On observe une usure prématurée du fait de ces sables

Les panneaux d'aggloméré utilisés pour la confection des murs et des planchers ainsi que le bardage montrent déjà leurs limites structurelles face à l'humidité et autres champignons.



LE DIAMANT

Station d'épuration O'Mullane

En avril 2016, l'Association Syndicale Libre du lotissement par courrier demandait la rétrocession de l'ensemble de ces ouvrages d'assainissement (réseau, poste de refoulement et station d'épuration) à la collectivité. Cette dernière répondait favorablement en juillet 2016 à cette demande uniquement pour la station d'épuration. La station de type aération prolongée (oxydation totale) faible charge d'une capacité nominale de 450 éq.hab fut mise en service en 1989. Malgré de nombreuses réparations, dont la dernière en 2007, elle demeure un ouvrage fragile ne permettant pas un traitement dans les règles de l'art. De plus le réseau pourtant de type séparatif, transfère à chaque pluie une quantité non négligeable d'eaux claires parasites qui lessivent la station en entraînant les boues vers le milieu naturel. Cette situation oblige à un réensemencement afin de relancer le processus de traitement.

Des aménagements devront être effectués par la collectivité pour une mise en conformité des points de prélèvement dans le cadre de l'autosurveillance ainsi que l'équipement en dispositifs de télésurveillance.

Station d'épuration Dizac

Cette année fut celle de la transition suite aux travaux de construction de la nouvelle station et la mise en service. De nombreuses anomalies et pannes apparaissent au quotidien. Lors des interventions, le délégataire a constaté certaines incohérences entre les plans de récolement et le terrain. C'est ainsi que la conduite d'alimentation de la pompe à boue se bouchait régulièrement. Les vannes indiquées sur le plan sont inexistantes pour certaines et inexactement situées pour d'autres. Un sondage a permis de retrouver celle située en sortie de silo. Elle était à peine ouverte d'où la présence récurrente de bouchons.

La connexion du tuyau d'alimentation du préleveur eaux brutes sur la conduite d'alimentation des tamis est mal située et s'obstrue systématiquement lors des prélèvements. Elle devra être déplacée. Cette anomalie est un handicap pour la bonne réalisation des bilans d'autosurveillance 24 heures. Ces derniers doivent alors être fréquemment reprogrammés.

Les connectiques en amont des lampes UV sont à l'origine du dysfonctionnement de certaines lampes qui claquent. Les gaines des câbles d'alimentation ainsi que l'isolant sont sensibles aux rayons du soleil, sèchent et se cassent. Les conducteurs se mettent alors en court-circuit ce qui est à l'origine des nombreuses lampes brûlées. La faiblesse des connectiques est connue du fournisseur UVGERMY. Elles furent remplacées par un autre modèle sans résultat. Une étude est en cours auprès du fournisseur. La collectivité devra rapidement mettre en place la pompe de lavage chimique du Discfilter Hydrotech afin d'éviter le colmatage et la détérioration prématurée des filtres.

Station d'épuration Taupinière

La nouvelle station d'épuration de Taupinière a été mise en service. L'exploitation fut assurée par le constructeur jusqu'à la restitution du projet global Attentive (Assainissement des eaux usées adapté au contexte Tropical par Traitement Extensifs utilisant des végétaux) en octobre 2017. Aucune remise d'ouvrage n'a eu lieu entre les parties (collectivité, constructeur et délégataire) à la fin de l'exercice 2017. Les équipements et les abords restent donc sans entretien et sans exploitant (prolifération de la végétation).

LE FRANCOIS

Station d'épuration de Pointe Courchet

Cette station est en surcharge hydraulique et organique. Lors des épisodes pluvieux, des départs de boues sont constatés.

La canalisation (DN 300) entre le bassin d'aération et le clarificateur est fortement dégradée du fait de sa nature en amiante ciment. Une vidange et le chemisage est à envisager rapidement. Cette technique consiste à introduire et à plaquer contre la paroi de la canalisation une gaine souple constituée de tissu de verre ou de feutre et imprégnée de résines durcissables. Le durcissement est ensuite obtenu par chauffage à la vapeur. Cette technique évitera toute fouille à proximité d'un bassin dont les contrôles des niveaux laissent à penser l'enfoncement côté nord-est. La bâche du poste de recirculation est entièrement corrodée par l'H₂S. La toiture et le bardage en tôle du bâtiment technique regroupant le prétraitement et la déshydratation sont quasi inexistant. Le matériel électrique ne peut plus fonctionner dans ces conditions et la désodorisation est de ce fait hors service.

Le béton du bassin d'aération est fortement corrodé (fers apparents) et la barre de maintien de la bâche est en fin de vie. Le renouvellement du filtre à bandes devra faire l'objet d'une étude quant à son redimensionnement par rapport à la quantité de boues à extraire. Une réhabilitation concertée de cet ouvrage s'avère nécessaire pour répondre à la réglementation et à l'arrêté de déversement.

Station d'épuration de Chopotte

Cette station, alimentée exclusivement par les eaux usées issues de l'école maternelle du quartier de Chopotte, subit des variations de charges importantes selon les périodes d'ouverture et de fermeture

scolaire. Une extension du réseau vers les habitations environnantes permettrait de résoudre cette situation et de pérenniser l'ouvrage.

Station d'épuration Mansarde Rancée

La nouvelle station d'épuration de Mansarde Rancée entre dans le même projet global Attentive (Assainissement des eaux usées adapté au contexte Tropical par Traitement Extensifs utilisant des végétaux) existant à Taupinière au Diamant.

Les travaux des immeubles collectifs de la zone n'étant pas terminés, elle fonctionne actuellement en sous-charge mais demande un suivi hebdomadaire. Le défi demeure dans la réalisation rigoureuse des tâches d'exploitation et surtout l'arrachage des plantes invasives. En effet ces ouvrages fonctionnant sur le principe de filtres plantés à écoulement vertical bénéficient d'un retour d'expérience qui montre que ce procédé dit rustique demande une surveillance accrue. Le manque d'entretien des massifs filtrants (désherbage manuel des plantes invasives, faucardage...) pourrait conduire à des dysfonctionnements épuratoires et à des coûts d'exploitation supplémentaires pour assainir et replanter les massifs.

LE MARIN

Station d'épuration 4 Chemins

En 2011, suite à différents diagnostics, il a été démontré le lien direct entre le colmatage prématuré des membranes et le dysfonctionnement des tamis qui ne retiennent pas les filasses. En effet la mise hors d'eau des membranes a révélé la présence en grande quantité de filasses, source de l'augmentation de la pression transmembranaire par colmatage.

La présence des filasses dans les membranes montre que les tamiseurs fins n'assurent pas leur fonction première qui est d'arrêter les matières et les filasses malgré son renouvellement à neuf et à l'identique en 2011.

Le type d'équipement mise en œuvre n'est donc pas adapté car le type de maille en place (fente à 750 microns) permet aux filasses de type longitudinale de traverser le tamis. Le remplacement de cette technologie par des tamiseurs fins à maille ronde de 1 mm est obligatoire pour limiter l'intrusion de filasses dans le reste du process. Le fermier fera des propositions à la collectivité au cours du prochaine exercice.

Malgré le suivi des protocoles de lavages chimiques programmés, une augmentation de la pression transmembranaire est constatée ce qui oblige l'exploitant à augmenter la fréquence des lavages chimiques entraînant les coûts d'exploitation considérablement plus important.

De nouvelles membranes ont d'ores et déjà été commandées en vue de leur renouvellement sur le prochain exercice. La condition obligatoire d'installation de ces nouvelles membranes sera la résolution de la problématique de filasses après le prétraitement.

Il reste toutefois à régler par le constructeur :

- des problèmes de corrosion des équipements du prétraitement et du local des BRM à l'étage et au rez-de-chaussée ;
- des fuites sur la toiture de la serre.

La réception de l'unité de traitement des matières de vidange n'est toujours pas réalisée et donc l'unité n'est toujours pas en service.

En matière de sécurité, la SME a adressé dans un courrier en date du 9 novembre 2009, la liste des anomalies constatées sur le site par différents organismes.

L'injection de chlorure ferrique pour un traitement physico-chimique du phosphore n'est toujours pas en service. De ce fait les rendements épuratoires sur ce paramètre ne sont pas atteints. La collectivité en concertation avec le délégataire devra demander à la police de l'eau de revoir les seuils réglementaires dans le cadre.

Station d'épuration Duprey

L'accès à la station se fait à partir de la route nationale, ce qui présente des risques professionnels pour les interventions à réaliser et pour les usagers de la route. La présence des glissières de sécurité oblige les agents à enjamber ces dernières pour toutes les opérations d'entretien et de maintenance. Les camions de levage et d'entretien doivent se positionner moitié sur le bas-côté bétonné, moitié sur la voie circulaire de la nationale.

Il est à noter que cette installation ne dispose pas :

- de prétraitement ;
- de filière de traitement des boues.

Il existe la possibilité pour la collectivité d'utiliser l'ancienne voie d'accès au chantier et de la réhabiliter en concertation avec les services municipaux.

RIVIERE PILOTE

Station d'épuration En Camée

Les travaux de reprise du système d'assainissement (nouvelle configuration du réseau de collecte du bourg de Rivière Pilote) démarrés en 2016, ont permis la suppression de cette station au profit d'un réseau gravitaire. Les bâches furent désaffectées et remblayées. Toutefois le local technique dépourvu de toute alimentation électrique ne fut pas déconstruit (voir photo).



Station d'épuration Manikou

Les conditions d'exploitation de la station de Manikou ont été largement sous estimées par le constructeur. Le peu d'espace disponible autour des équipements et la concentration en H₂S concourent à la dégradation importante de l'installation.

Actuellement, nous fonctionnons sur un hydro-éjecteur de secours car le changement des paliers des bio-disques et des lubrificateurs nécessite au préalable la dépose complète du toit avant intervention.

Des travaux de reprise du système d'assainissement (nouvelle configuration du réseau de collecte du bourg de Rivière Pilote) ont été engagés par la collectivité, permettant la transformation de cette station en un poste de refoulement.

RIVIERE SALEE

Station d'épuration Bourg

La station est en situation de non-conformité d'équipements d'autosurveillance. Il n'existe pas de système de comptage des eaux traitées. Elle est en surcharge hydraulique à chaque événement pluvieux. Le taux d'eaux parasites sur la station d'épuration est estimé jusqu'à 65 % ; des investigations sur le réseau sont nécessaires afin de les réduire. Le défaut de conception du clarificateur (faible profondeur par rapport au flux hydraulique) crée des départs de boues systématiques durant ces périodes. Une concertation devra être menée afin de doter la station d'un système automatique de trop plein en tête avec mesure des débits.

Le filtre à bandes est sous-dimensionné et ne permet pas d'extraire la totalité des boues produites. L'utilisation des lits restent anecdotique par rapport aux périodes d'ensoleillement. Le remplacement du filtre à bande par une centrifugeuse combinée à un préparateur de polymère en émulsion est urgent et demande une concertation entre la collectivité et le délégataire. L'installation d'un agitateur et d'un drain

3 | Qualité du service

dans le silo permettrait d'accroître les rendements de la déshydratation des boues. La structure du local ne répond plus aux normes actuelles et ne cesse de se fissurer et se dégrader. Le local technique n'a pas été réhabilité lors de la construction de la file 2 et a vu sa surface d'exploitation largement diminuer avec l'ajout d'une armoire électrique et de nouveaux disjoncteurs EDF qui laissent peu de place aux techniciens pour effectuer les tâches obligatoires et surtout condamne l'utilisation des vestiaires. L'installation d'un modulaire dans un premier temps serait souhaitable.



Station d'épuration Fond Masson

Cette installation est en surcharge hydraulique et organique, elle ne permet pas le raccordement d'opérations immobilières supplémentaires. Elle est l'objet de nombreux actes de vandalisme et de malveillance. Le délégataire a dû procéder à de nombreuses réparations dont le portail d'entrée.



Station d'épuration Kanel

La station se trouve dans une zone inondable dans le lit d'une ravine sèche. Lors des événements pluvieux les ouvrages sont inondés et des éboulements viennent gêner l'accès aux ouvrages.

LE ROBERT

Station d'épuration de Courbaril

Cette station a connu des travaux dans le cadre du transfert des effluents du bourg vers la nouvelle station de Ponthaléry. La station de Courbaril devait être transformée en poste de refoulement, malheureusement les travaux sont actuellement à l'arrêt. Des travaux d'urgence furent programmés par le délégataire pour pérenniser certains matériels en fin de vie (aération et pont racleur complet).



Station d'épuration de Moulin à Vent

Cette station est en surcharge hydraulique et organique et sera abandonnée dans le cadre du projet de transfert des effluents vers la nouvelle station de Ponthaléry. Un poste de refoulement fut construit, mais n'est toujours pas mis en service. L'ouvrage et ses abords font l'objet de nombreux actes de vandalisme et de malveillance.

Station d'épuration de Pointe Lynch

Cette station entre dans le même contexte que celles citées précédemment. Les travaux étant à l'arrêt, l'exploitant a dû prendre des mesures pour assurer la continuité du service car certaines parties de l'ouvrage étaient déjà désaffectées dans le cadre des travaux de construction du poste. Les lits de séchage furent réhabilités et remis en service ainsi qu'une partie de la voirie afin de permettre aux engins de levage et de nettoyage d'accéder aux ouvrages.

Station d'épuration de Rivière Pomme – Vert Pré

Cette station est en sous charge, ce qui rend compliquée l'exploitation. De nouveaux raccordements permettraient d'optimiser son fonctionnement.

La toiture du bâtiment technique regroupant le local à bennes, le local du filtre à bande et la partie technique et le laboratoire, est complètement corrodée et trouée. Ce défaut s'est aggravé et doit être corrigé dans les meilleurs délais afin d'éviter tout risque d'accident et d'endommagement des équipements en place.

En effet, à chaque pluie, les locaux sont inondés, les réseaux électriques et électroniques affectés et le matériel (filtre à bande, pompes, ...) fortement aspergés et endommagés. Des dépenses sont faites pour la remise en service de certains appareils indispensables.

Toutefois, les panneaux d'isolation n'existent plus, l'éclairage et le circuit électrique sont hors service et consignés, les peintures et les menuiseries sont détériorées sous l'action de l'eau et des champignons.

Station d'épuration de Four à Chaux

Cette station est en sous charge organique et hydraulique. La station est en situation de non-conformité d'équipements d'autosurveillance. Elle ne répond pas à l'arrêté du 21 juillet 2015. Il n'existe pas de système de mesure des débits en entrée et en sortie de station, ni de dispositifs de prélèvement automatique réfrigéré asservis aux débits.

Le génie civil (local technique et bassins) est très corrodé et laisse apparaître de nombreuses fissures.

SAINTE ANNE

Station d'épuration Belfond

Deux points de sécurité représentent des dangers pour les personnes étrangères à l'installation :

- Accès au périmètre de la nouvelle station par personne non autorisée ;
- Risque de chute dans le bassin de l'ancienne station qui n'est toujours pas déconstruit et remblayé.

Cependant, la station d'épuration serait en mesure de mieux traiter les flux polluant moyennant quelques aménagements :

- optimisation prétraitement par l'amélioration de l'extraction des sables ;
- optimisation de la déshydratation par l'installation d'un drain en complément de la herse au niveau de l'épaississeur ;
- aménagement d'un nouvel accès pour faciliter l'évacuation des bennes à boues et mise en place d'une 2ème benne de 15 m3.

SAINTE LUCE

Station d'épuration Gros Raisin

La nouvelle station est en service mais n'est toujours pas réceptionné et transféré officiellement au délégataire. Elle connaît depuis sa mise en route énormément d'anomalies de fonctionnement et notamment sur les points suivants :

- Cellules membranaires

Des dysfonctionnements quasi quotidiens sur les BRM à cause du sécheur d'air sont constatés. Le réseau pneumatique se charge en humidité et en eaux de condensat et bloque les vannes pneumatiques KSB (ACTAIR 25 - AMTRONIC R1300). Ces dernières furent remplacées en totalité à 3 reprises par le constructeur. Des purges d'eau sur le circuit sont effectuées tous les matins. Idem pour les vannes injections réactifs CQVA121, 221 et CQVA321. Ces défauts de filtration donnent lieu à des départs d'eaux brutes vers le milieu naturel.

Le processus prévoit le fonctionnement minimum de 2 BRM sur 3 pour la filtration, le troisième restant en attente. Un seul rack ne permet pas de filtrer le débit entrant.

Plusieurs fiches de pollution furent ouvertes pour alerter sur ces dysfonctionnements qui ne peuvent être pallier par le bassin tampon dont la construction n'est pas terminée.

- Traitement des graisses

Il n'existe pas de dispositif de traitement des graisses. Elles sont donc présentes et visibles dans le système. Elles demeurent piégées en surface du bassin d'aération mais aussi dans la bache de recirculation des boues liquides alimentant les BRM. Elles colmatent les membranes et créent des odeurs nauséabondes.

Elles risquent, tout comme le sable de dégrader prématurément les membranes. La question de l'absence de traitement des graisses et du sable se pose clairement sur cet ouvrage.

- Extraction de boue

La dégradation du stator de la pompe à polymère est récurrente. Il fut remplacé à deux reprises. Le phénomène se caractérise par le désamorçage de la pompe, dû à la détérioration de la bague d'étanchéité qui provoque la dégradation du stator. La capacité de traitement de la centrifugeuse se trouve diminuée et les quantités de polymère étant plus faible, la floculation se trouve compromise.

Tout le système de déshydratation après observation doit être revu, le système n'étant pas fonctionnel ne peut être réceptionné en l'état, ou doit faire l'objet d'essais accrus. Le constructeur est prêt à faire le nécessaire.

- La désodorisation

La désodorisation a été réhabilitée par l'exploitant. Aujourd'hui elle n'est pas en service, car après avoir été câblée à la nouvelle TGBT, le constructeur à constater qu'il devait changer certaines électrovannes

3 | Qualité du service

car elles n'étaient pas adaptées (24VAC en lieu et place de 230V). Elles sont toujours en cours de commande.

- Liste des réserves

Une liste de 89 réserves à lever fut dressée et toujours en attente. Les travaux sont toujours à l'arrêt.

Station d'épuration Les Coteaux

En période de pluie, les lits de séchage sont inondés et lessivés.

Les boues sont de ce fait pompées liquides et transportées vers la station de Gros raisins pour y être déshydratées. En attendant qu'une filière réglementaire pour l'évacuation des produits de prétraitements soit mise en œuvre, les lits de séchage de cette station sont utilisés pour collecter les sous-produits d'autres stations avant de les transporter à la décharge de Céron à Sainte Luce. Depuis l'incendie de l'entreprise adjacente à la façade sud, l'effondrement du mur a laissé place à un accès permanent à l'ouvrage. La collectivité devra entreprendre des travaux de sécurisation du site par la mise en place d'une clôture sur ce versant.



Station d'épuration Bellevue Ladour

La voie d'accès nécessite des aménagements pour améliorer les conditions d'exploitation. Dans le cadre du renouvellement du prétraitement, le type de dégrilleur à mettre en place devra être étudié afin d'éviter les difficultés actuelles rencontrées (odeurs, écoulement, nuisibles).

LE SAINT ESPRIT

Station d'épuration Petit Fond

Les travaux de construction de la nouvelle station de Petit Fond sont à l'arrêt. Cette situation n'est pas sans conséquence sur l'exploitation de la station actuelle. L'exploitant a dû prendre des mesures pour assurer la continuité du service car certaines parties de l'ouvrage (lits, prétraitement...) étaient déjà détruites dans le cadre des travaux. La voirie fut empierrée afin de permettre aux engins de levage et de nettoyage d'accéder aux ouvrages sans accident. Les regards des nouveaux réseaux ne sont pas

3 | Qualité du service

dotés pour l'instant de dalles réductrices et de tampons, les planches de chantier sont pourries et présentent un risque pour la sécurité des techniciens et des intervenants extérieurs. De nombreux matériels et équipements n'ont pas été sécurisés dans des locaux fermés et risquent de s'abîmer voire faire l'objet de vandalisme ou de vol.



Station d'épuration Peter Maillet

Cette station de type OXYVOR 200 construite en 1995 pour une capacité de 200 EH ne présente pas de dépassement sur les paramètres sur les niveaux de rejet. Le rendement épuratoire reste largement acceptable. Toutefois certaines parties de la structure devront faire l'objet de travaux de réhabilitation afin d'améliorer l'exploitation et pour une meilleure sécurisation du site.

Station d'épuration Régale

L'accès à la station reste un problème de taille. En effet elle se compose de deux niveaux avec un accès au niveau inférieur par un escalier. Cette partie est donc inaccessible lors des opérations d'exploitation par les engins de levage et d'entretien. Cela représente aussi un risque professionnel pour les techniciens qui doivent transporter l'ensemble des matériels et appareils à bout de bras.

LA TRINITE

Station d'épuration de Desmarinières

La station se trouve actuellement en sous-charge et pourrait encore accepter d'autres raccordements. De forts dégagements d'H₂S se font au niveau du local de prétraitement et des travaux d'amélioration de la désodorisation ont débuté et s'achèveront lors du prochain exercice.

Le local du surpresseur est mal insonorisé.

L'unité de Saponification qui a été installée sur la station afin de traiter les graisses issues des stations et des postes avoisinants fut améliorée.

Le groupe électrogène (60 KVa) alimentant la station, ne prend pas en charge tous les équipements de la station en cas de coupure EDF ; Il serait souhaitable d'augmenter la puissance de ce dernier lors de son renouvellement. Cette opération devra se faire de concert avec la collectivité.

Le remplacement du filtre à bandes équipant la station par une centrifugeuse permettrait d'améliorer l'extraction des boues ainsi que le taux de siccité.

Station d'épuration de Fond Basile Tartane

L'extension de la filière boues (lits de séchage) est souhaitable, car le nombre de lits est insuffisant par rapport à la charge reçue. Une étude devra être menée afin de faire le choix entre cette extension et la mise en place d'un filtre à bande ou d'une centrifugeuse.

Les conditions météorologiques de cette année avec de nombreuses pluies et inondations, ne furent pas favorables à l'utilisation des lits de séchages. Cette situation ne permet pas une exploitation rationnelle de l'ouvrage. Le transfert de boues liquides n'est pas une option envisageable.

Le bassin tampon s'est à nombreuses reprises retrouvé à la limite de sa capacité lors des épisodes pluvieux. L'arrivée massive d'eaux claires parasites issues du réseau pourrait avoir pour origine les réseaux en amiante ciment non étanches mais aussi des inversions de raccordement et des avaloirs.

Station d'épuration de Cité Bac

Le taux de charge de cette station permet de nouveaux raccordements. Toutefois depuis sa mise en service en 1994, elle n'a pas fait l'objet de réhabilitation qui s'avère actuellement nécessaire au niveau du génie civil et de la passerelle qui supporte la turbine d'aération.

Il serait souhaitable de remplacer cette station par un poste de refoulement afin de rejeter les effluents vers la station de Desmarinières qui est en capacité de les accueillir.

LES TROIS ILETS

Station d'épuration Anse Marette

Depuis les travaux de réhabilitation, les résultats d'autosurveillance sont conformes à la réglementation. Une quantité importante de graisses est récupérée au niveau du prétraitement engendrant deux à trois évacuations de 3 mètres cube de graisses par semaine. Une campagne de contrôle des effluents rejetés par les usagers de type « industriels » (restauration, hôtel...) sera réalisée afin de limiter les obstructions sur le réseau de collecte et de limiter les apports sur la station d'épuration.

Station d'épuration La Ferme

La station de type aération prolongée (oxydation totale) faible charge d'une capacité nominale de 200 EH fut mise en service en 1992. Elle demeure un ouvrage fragile, mais les rendements épuratoires restent acceptables. La totalité de la clôture devra être reprise afin de sécuriser le site.

LE VAUCLIN

Station d'épuration Petite Ravine

La mesure des débits en sortie de station restent incohérentes (sur-comptage) en raison de la remontée du niveau d'eau dans le canal de comptage. En effet l'insuffisance de la capacité de pompage du poste de rejet entraîne un niveau constamment haut dans le canal venturi assurant le comptage. Toutefois la configuration actuelle du poste ne permet pas d'augmenter son débit.

Les nombreuses casses et effondrement sur les réseaux en amiante ciment du bord de mer charrient une quantité impressionnante de déchets et de sables augmentant la fréquence de nettoyages en entrée de station. Mais c'est surtout les fortes arrivées d'eau de mer qui reste problématique créant une quantité non négligeable de mousses en surface du bassin d'aération. Le renouvellement futur de la pompe gavageuse de la presse relance la problématique de conception des ouvrages dans le cadre de l'exploitation et du renouvellement des équipements. En effet le filtre à bande et ses accessoires furent installés puis le toit en béton de l'ouvrage fut coulé. Afin de renouveler la pompe, un accès devra être découpé dans le mur en béton armé du local et refermé par la confection d'une porte pleine à deux battants.



Station d'épuration de Grand Case

La station de traitement d'eaux usées de GRAND CASE construite par la société VOR assainissement en 1989 a une capacité de traitement de 200 EH. Son type est celui des boues activées à aération prolongée.

La structure en résine de cet ouvrage commence à montrer ses limites, et devrait être renforcée voire remplacée.

Le renouvellement

Liste des travaux de renouvellements réalisés

- PAR LE DELEGATAIRE**

ACTIVITE	COMMUNE	SITE	LIBELLE OPERATION	JUSTIFICATION	MONTANT
Renouvellement Accessoires Réseaux					
TOTAL					11 718,60 €
Renouvellement Branchements					
TOTAL					15 323,21 €
Renouvellement Patrimoine visible					
	Tronc Commun	Tronc Commun	STRAITANCE RENOUELEMENT		6 159,77 €
	Tronc Commun	Tronc Commun	ETUDE DE CAS POMPAGE	OPTIMISATION DU RENOUELEMENT	2 532,00 €
	Tronc Commun	Tronc Commun	Personnel Fond de Travaux	PILOTAGE	52 915,24 €
	ANSES D'ARLET	PR Anse Dufour	Renouvellement Scindé MOTEUR	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	6 232,35 €
	ANSES D'ARLET	STEU Bourg Anses d'Arlet/FILE EAU/BASSIN AERATION	RENOUELEMENT AERATEUR DE SURFACE	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	304,43 €
	ANSES D'ARLET	PR Coin des Pères/BACHE POMPE	RENOUELEMENT POMPES 1 ET 1	SUITE ANCIEN PROGRAMME	3 003,70 €
	DIAMANT	STEU O Mullane/TRAITEMENT BIOLOGIQUE	RENOUELEMENT AERATION hydro complet	PROGRAMME 2017	6 606,47 €
	DIAMANT	STEU Dizac/LOCAL SURPRESSEUR	RENOUELEMENT FILTRE SURPRESSEUR	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	2 662,41 €
	DIAMANT	STEU Dizac/	RENOUELEMENT 2 CAPTEURS	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	2 225,14 €
	DIAMANT	PR Dizac/BACHE POMPE	RENOUELEMENT POMPES 1, 2 ET 3	PROGRAMME 2017	10 652,19 €
	DIAMANT	PR Marine Hôtel/BACHE POMPE	RENOUELEMENT POMPES 1 ET 2	SUITE ANCIEN PROGRAMME	4 616,10 €
	DIAMANT	PR Marine Hôtel/BACHE POMPE	RENOUELEMENT POMPE 1	SUITE ANCIEN PROGRAMME	3 685,90 €
	DUCOS	STEU Pays Noyé/ARRIVEE EAUX BRUTES	RENOUELEMENT 2 POMPES RELAVAGE EB	PROGRAMME 2017	5 256,65 €
	DUCOS	STEU Pays Noyé/FILE EAU/CLARIFICATEUR	RENOUELEMENT ROUE PONT RACLEUR	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	1 663,00 €
	DUCOS	STEU Grande Savanr	RENOUELEMENT AERATION hydro complet	PROGRAMME 2017	1 534,73 €
	DUCOS	PR Betonord/BACHE POMPE	RENOUELEMENT POMPES 1 ET 2	PROGRAMME 2017	6 587,50 €
	DUCOS	PR Bezaudin/BACHE POMPE	RENOUELEMENT POMPE 1	PROGRAMME 2017	3 424,27 €
	DUCOS	PR 4 Rivière la Manche/BACHE POMPE	RENOUELEMENT POMPES 1 ET 2	PROGRAMME 2017	9 910,32 €

3 | Qualité du service

ACTIVITE	COMMUNE	SITE	LIBELLE OPERATION	JUSTIFICATION	MONTANT
	DUCOS	PR Betonord/LOCAL/CONTROLE COMMANDE	RENOUVELLEMENT ARMOIRE ELECTRIQUE	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	103,51 €
	DUCOS	STEU Pays Noyé/LOCAL D'EXPLOITATION	RENOUVELLEMENT CLIMATISATION	PROGRAMME 2017	1 003,32 €
	DUCOS	PR Salle Polyvalente/BACHE POMPE	RENOUVELLEMENT POMPE 1	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	1 339,37 €
	DUCOS	PR Salle Polyvalente/BACHE POMPE	RENOUVELLEMENT POMPE 2	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	1 324,92 €
	DUCOS	PR 4 Rivière la Manche/CHAMBRE A VANNES	RENOUVELLEMENT CLAPETS	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	998,91 €
	DUCOS	PR Salle Polyvalente/BACHE POMPE	RENOUVELLEMENT POMPE 3	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	1 500,68 €
	DUCOS	PR Lagon de Florida/BACHE POMPE	RENOUVELLEMENT POMPE 1 ET 2	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	3 775,34 €
	DUCOS	PR Lagon de Florida/CHAMBRE A VANNE	RENOUVELLEMENT VANNE	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	2 279,56 €
	DUCOS	PR Prison/DEGRILLAGE	Renouvellement Scindé DEGRILLEUR	SUITE ANCIEN PROGRAMME	200,00 €
	FRANCOIS	STEU Mansarde Rancée/LOCAL TECHNIQUE	RENOUVELLEMENT STATION METEO	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	615,94 €
	FRANCOIS	STEU Pointe Courchet/PRETRAITEMENT/DEGRILLAGE	RENOUVELLEMENT VIS DEGRILLEUR	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	619,64 €
	FRANCOIS	STEU Pointe Courchet/ENERGIE	RENOUVELLEMENT ARMOIRE DE COMMANDE	PROGRAMME 2017	101 670,78 €
	FRANCOIS	STEU Pointe Courchet/CLARIFICATION	RENOUVELLEMENT PONT RACLEUR	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	200,92 €
	FRANCOIS	STEU Pointe Courchet/	RENOUVELLEMENT STATOR	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	226,31 €
	FRANCOIS	STEU Pointe Courchet/EAU TRAITEE	RENOUVELLEMENT TRANSMETTEUR SORTIE	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	1 294,95 €
	FRANCOIS	PR Eucalyptus/BACHE POMPE	RENOUVELLEMENT POMPE 1	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	2 926,78 €
	FRANCOIS	PR La Martienne/BACHE POMPE	Renouvellement Scindé POMPE 1	SUITE ANCIEN PROGRAMME	2 563,55 €
	FRANCOIS	PR CampêcheBACHE POMPE	RENOUVELLEMENT POMPES 1 ET 2	SUITE ANCIEN PROGRAMME	3 288,40 €
	LAMENTIN	STEU Gaigneron/EAU TRAITEE	Renouvellement Scindé CANAL VENTURI	SUITE ANCIEN PROGRAMME	720,00 €
	MARIN	STEU Marin 4 Chemins/FILE EAU/BRM	RENOUVELLEMENT MANCHETTES	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	5 345,00 €
	MARIN	STEU Marin 4 Chemins/FILE BOUE/DESHYDRATATION	RENOUVELLEMENT AMORTISSEUR CENTRIFUGEUSE	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	1 102,32 €
	MARIN	STEU Marin 4 Chemins/FILE EAU/TRAITEMENT BIOLOGIQUE	RENOUVELLEMENT TRANSMETTEUR + SONDE	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	2 625,55 €
	MARIN	STEU Marin 4 Chemins/FILE EAU/TRAITEMENT BIOLOGIQUE	RENOUVELLEMENT TRANSMETTEUR + SONDE	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	3 642,76 €

3 | Qualité du service

ACTIVITE	COMMUNE	SITE	LIBELLE OPERATION	JUSTIFICATION	MONTANT
	MARIN	STEU Marin 4 Chemins/LOCAL D'EXPLOITATION	RENOUVELLEMENT CONTRÔLE COMMANDE	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	103,51 €
	MARIN	STEU Marin 4 Chemins/BASSIN ECRETAGE	RENOUVELLEMENT 4 POMPES ECRETAGE	PROGRAMME 2018	6 544,91 €
	MARIN	STEU Marin 4 Chemins/FILE EAU/TRAITEMENT BIOLOGIQUE	RENOUVELLEMENT 2 POMPES REC LIQ MIXTE	PROGRAMME 2017	3 937,51 €
	MARIN	STEU Marin 4 Chemins/COLLATURE	RENOUVELLEMENT 2 POMPES COLLATURES	PROGRAMME 2017	2 181,29 €
	MARIN	STEU Marin 4 Chemins/DESHYDRATATION	RENOUVELLEMENT 2 POMPES EXTRACT BOUE	PROGRAMME 2017	3 256,91 €
	MARIN	STEU Duprey/TRAITEMENT BIOLOGIQUE	RENOUVELLEMENT AERATION hydro complet	PROGRAMME 2017	6 822,68 €
	MARIN	STEU Marin 4 Chemins /FILE EAU/ BRM	Renouvellement Scindé BRM	PROGRAMME 2017	103,51 €
	MARIN	STEU Marin 4 Chemins/DESODORISATION	RENOUVELLEMENT SONDE DESODO	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	689,02 €
	MARIN	STEU Marin 4 Chemins/LOCAL SURPRESSEUR	RENOUVELLEMENT FILTRE SURPRESSEUR	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	2 637,48 €
	MARIN	STEU Marin 4 Chemins/LOCAL SURPRESSEUR	RENOUVELLEMENT SURPRESSEUR BRM	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	5 001,25 €
	MARIN	STEU Marin 4 Chemins/DESHYDRATATION	RENOUVELLEMENT AGITATEUR BÂCHE A BOUE	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	254,75 €
	MARIN	STEU Marin 4 Chemins/LOCAL D'EXPLOITATION	RENOUVELLEMENT CLIMATISEUR	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	1 023,92 €
	MARIN	PR Cimetiere/BACHE POMPE	RENOUVELLEMENT POMPES 1 ET 2	PROGRAMME 2017	29 482,95 €
	MARIN	PR Cité Scolaires/LOCAL/CONTROLE COMMANDE	RENOUVELLEMENT ARMOIRE ELECTRIQUE	PROGRAMME 2017	103,51 €
	MARIN	PR Cimetière/HYDRAULIQUE	RENOUVELLEMENT VANNE	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	853,76 €
	MARIN	PR Cimetière	RENOUVELLEMENT MESURE DE NIV ULTRA SON	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	695,00 €
	MARIN	PR Cité Scolaires/BACHE POMPE	RENOUVELLEMENT POMPES 1 ET 2	SUITE ANCIEN PROGRAMME	3 288,40 €
	MARIN	PR ZI Portuaire/BACHE POMPE	RENOUVELLEMENT POMPES 1 ET 2	SUITE ANCIEN PROGRAMME	4 416,00 €
	MARIN	PR Artimer/BACHE POMPE	RENOUVELLEMENT POMPES 1 ET 2	SUITE ANCIEN PROGRAMME	1 306,19 €
	RIVIERE PILOTE	PR Ecole Marternelle/BACHE POMPE	RENOUVELLEMENT POMPE 1	SUITE ANCIEN PROGRAMME	1 081,08 €
	RIVIERE SALEE	STEU Rivière Salée Bourg/FILE EAU/AERATION	Renouvellement Scindé TURBINE 3	PROGRAMME 2017	207,02 €
	RIVIERE SALEE	STEU Bourg Rivière Salée/PRETRAITEMENT	RENOUVELLEMENT TURBINE DE DEGRAISSAGE	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	5 183,93 €
	RIVIERE SALEE	STEU Bourg Rivière Salée/FILE EAU	RENOUVELLEMENT MOTEUR	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	1 502,50 €
	RIVIERE SALEE	STEU Bourg Rivière Salée/GENIE CIVIL	REPRISE PARTIELLE BETON ARME VOIRIE	MESURE DE PREVENTION LIEE A LA SECURITE	51,75 €
	RIVIERE SALEE	STEU Bourg Rivière Salée/DESHYDRATATION	RENOUVELLEMENT FILTRE A BANDES PRESSEUSES	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	2 158,16 €

3 | Qualité du service

ACTIVITE	COMMUNE	SITE	LIBELLE OPERATION	JUSTIFICATION	MONTANT
	RIVIERE SALEE	STEU Fond Masson	RENOUVELLEMENT AERATION hydro complet	PROGRAMME 2017	6 038,92 €
	RIVIERE SALEE	STEU Kanel	RENOUVELLEMENT AERATION hydro complet	PROGRAMME 2017	4 539,55 €
	RIVIERE SALEE	STEU Bourg Rivière Salée/ TGBT/ENERGIE	RENOUVELLEMENT ARMOIRE TGBT	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	76 006,00 €
	RIVIERE SALEE	PR Plaisance/BACHE POMPE	RENOUVELLEMENT POMPES 1 ET 2	PROGRAMME 2017	8 011,66 €
	RIVIERE SALEE	PR Marine/BACHE POMPE	RENOUVELLEMENT POMPE 1	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	954,51 €
	RIVIERE SALEE	PR La Haut/BACHE POMPE	RENOUVELLEMENT POMPE 2	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	1 266,33 €
	RIVIERE SALEE	PR Carrière/BACHE POMPE	RENOUVELLEMENT POMPES 1 ET 2	SUITE ANCIEN PROGRAMME	3 288,40 €
	ROBERT	STEU Courbaril/HUISSERIE	RENOUVELLEMENT SUPPORT	MESURE DE PREVENTION LIEE A SECURITE	3 001,00 €
	ROBERT	STEU Moulin à Vent/DESHYDRATATION	Renouvellement Scindé DESHYDRATATION	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	3 935,00 €
	ROBERT	STEU Pointe Lynch/	REFECTION VOIE ACCES	MESURE DE PREVENTION LIEE A LA SECURITE	4 222,80 €
	ROBERT	STEU Rivière Pomme/	CLOTURE	SUITE ANCIEN PROGRAMME	1 548,45 €
	ROBERT	PR M/CHAMBRE A VANNES	RENOUVELLEMENT VANNE ET CLAPET	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	2 747,31 €
	ROBERT	PR M/CHAMBRE A VANNES	RENOUVELLEMENT CLAPETS	PROGRAMME 2017	2 098,26 €
	ROBERT	PR Mansarde/BACHE POMPE	RENOUVELLEMENT POMPE 1 ET 2	PROGRAMME 2017	2 860,72 €
	ROBERT	PR Pointe Lynch/BACHE POMPE	RENOUVELLEMENT POMPE 1 ET 2	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	356,19 €
	ROBERT	PR RHI/BACHE POMPE	RENOUVELLEMENT POMPE 1 ET 2	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	2 504,53 €
	TRINITE	PR LIMOL/BACHE POMPE	RENOUVELLEMENT POMPE 1	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	4 739,52 €
	ROBERT	PR Pointe Royale/CHAMBRE A VANNE	Renouvellement Scindé CHAMBRE A VANNES	PROGRAMME 2017	6 255,00 €
	ROBERT	RESEAU ROBERT	RENOUVELLEMENT TAMPON ISOLE	URGENT BESOIN EXPLOITATION	6 343,89 €
	ROBERT	PR Bourg/BACHE POMPE	RENOUVELLEMENT POMPE 1	SUITE ANCIEN PROGRAMME	1 348,52 €
	SAINT ESPRIT	STEU Régal/TRAIEMENT BIOLOGIQUE	RENOUVELLEMENT AERATION hydro complet	PROGRAMME 2017	9 277,20 €
	SAINT ESPRIT	STEU Peter Maillot/TRAIEMENT BIOLOGIQUE	RENOUVELLEMENT AERATION hydro complet	PROGRAMME 2017	4 539,55 €
	SAINT ESPRIT	PR Hôpital/BACHE POMPE	RENOUVELLEMENT TRAPPE + ANTI CHUTE	MESURE DE PREVENTION LIEE A SECURITE	4 658,73 €
	SAINTE ANNE	STEU Belfond/DESODORISATION	RENOUVELLEMENT VENTILATION LOCAL	PROGRAMME 2017	103,51 €

3 | Qualité du service

ACTIVITE	COMMUNE	SITE	LIBELLE OPERATION	JUSTIFICATION	MONTANT
	SAINTE ANNE	STEU Belfond/PRETRAITEMENT/DESS ABLAGE/DEGRAISSAGE	RENOUVELLEMENT TURBINE DE DEGRAISSAGE	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	4 574,92 €
	SAINTE ANNE	PR Beauregard/BACHE POMPE	RENOUVELLEMENT POMPES 1 ET 2	PROGRAMME 2017	5 364,74 €
	SAINTE ANNE	PR Bourg (Sainte-Anne)/BACHE POMPE	RENOUVELLEMENT POMPES 1 ET 2	PROGRAMME 2017	6 966,12 €
	SAINTE ANNE	PR Joli Cœur/BACHE POMPE	Renouvellement Scindé POMPE N1	PROGRAMME 2017	1 053,15 €
	SAINTE ANNE	PR Bareto/HYDRAULIQUE	RENOUVELLEMENT VENTOUSE	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	2 292,76 €
	SAINTE ANNE	PR Val d'Or/BACHE POMPE	RENOUVELLEMENT POMPE 1 ET 2	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	461,96 €
	SAINTE ANNE	PR Bareto/HYDRAULIQUE	RENOUVELLEMENT POMPAGE	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	2 724,82 €
	SAINTE ANNE	PR Bareto/BACHE POMPE/	Renouvellement Scindé HYDRAULIQUE POMPAGE	PROGRAMME 2017	1 404,90 €
	SAINTE LUCE	STEU Gros Raisin/LOCAL EXPLOITATION/	RENOUVELLEMENT CLIMATISEUR	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	6 076,13 €
	SAINTE LUCE	STEU Les Coteaux/	RENOUVELLEMENT HUISSERIE	MESURE DE PREVENTION LIEE A SECURITE	12 272,01 €
	SAINTE LUCE	STEU Gros Raisin/LOCAL EXPLOITATION/	RENOUVELLEMENT STATOR	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	153,97 €
	SAINTE LUCE	STEU Bellevue Ladour/TRAITEMENT BIOLOGIQUE	RENOUVELLEMENT AERATION hydro complet	PROGRAMME 2017	6 090,67 €
	SAINTE LUCE	STEU Les Coteaux/TRAITEMENT BIOLOGIQUE	RENOUVELLEMENT AERATION hydro complet	PROGRAMME 2017	6 241,92 €
	SAINTE LUCE	STEU Les Coteaux/TRAITEMENT BIOLOGIQUE	RENOUVELLEMENT POMPE RECIRCULATION 1	PROGRAMME 2017	1 033,07 €
	SAINTE LUCE	STEU Les Coteaux/TRAITEMENT BIOLOGIQUE	RENOUVELLEMENT POMPE RECIRCULATION 2	PROGRAMME 2017	780,39 €
	SAINTE LUCE	STEU Les Coteaux/ARRIVEE EAUX BRUTES	RENOUVELLEMENT POMPE RELEVAGE 1	PROGRAMME 2017	796,90 €
	SAINTE LUCE	STEU Les Coteaux/ARRIVEE EAUX BRUTES	RENOUVELLEMENT POMPE RELEVAGE2	PROGRAMME 2017	796,90 €
	SAINTE LUCE	STEU Les Coteaux/FILE EAU/DESSABLAGE/DEGRAISSAGE	RENOUVELLEMENT TURBINE DE DEGRAISSAGE	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	7 341,36 €
	SAINTE LUCE	STEU Les Coteaux/FILE EAU/DESSABLAGE/DEGRAISSAGE	RENOUVELLEMENT MOTOREDUCTEUR DEGRAISSEUR	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	1 279,97 €
	SAINTE LUCE	STEU Bellevue Ladour/	RENOUVELLEMENT HUISSERIE	MESURE DE PREVENTION LIEE A SECURITE	3 222,00 €
	SAINTE LUCE	STEU Gros Raisin/	RENOUVELLEMENT HUISSERIE	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	8 165,63 €
	SAINTE LUCE	STEU Gros Raisin/ DESHYDRATATION	RENOUVELLEMENT PARTIEL POMPE A BOUE	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	850,75 €
	SAINTE LUCE	STEU Les Coteaux/CLARIFICATEUR/PONT	RENOUVELLEMENT ROUE MOTRICE	PROGRAMME 2017	786,00 €
	SAINTE LUCE	PR Trois Rivières/BACHE POMPE	RENOUVELLEMENT POMPES 1 ET 2	PROGRAMME 2017	19 782,67 €

3 | Qualité du service

ACTIVITE	COMMUNE	SITE	LIBELLE OPERATION	JUSTIFICATION	MONTANT
	SAINTE LUCE	PR Les Amandiers/ANTI BELIER	RENOUVELLEMENT ANTI BELIER	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	1 143,73 €
	SAINTE LUCE	PR Fond Henry	RENOUVELLEMENT MESURE DE NIV ULTRA SON	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	898,00 €
	SAINTE LUCE	PR Fond Henry	RENOUVELLEMENT CLIMATISEUR	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	1 200,95 €
	SAINTE LUCE	PR Fond Henry	RENOUVELLEMENT ONDULEUR	INCIDENT TECHNIQUE	4 532,19 €
	TRINITE	STEU Tartane/FILE EAU/CLARIFICATEUR	RENOUVELLEMENT ROUE	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	25 042,31 €
	TRINITE	STEU Desmarinières/Saponification	RENOUVELLEMENT	MESURE DE PREVENTION LIEE A SECURITE	4 384,78 €
	TRINITE	STEU Desmarinières/FILE BOUE/LOCAL DE DESHYDRATATION	RENOUVELLEMENT COMPRESSEUR	MESURE DE PREVENTION LIEE A SECURITE	2 285,36 €
	TRINITE	STEU Desmarinières/FILE EAU/ARRIVEE EAUX BRUTES	RENOUVELLEMENT DEBITMETRE	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	8 338,58 €
	TRINITE	STEP Desmarinières/ENERGIE	RENOUVELLEMENT CABLAGE	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	4 330,99 €
	TRINITE	STEU Desmarinières/LOCAL EXPLOITATION/	RENOUVELLEMENT ARMOIRE DE COMMANDE	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	3 375,39 €
	TRINITE	STEU Desmarinières/ POSTE DE REJET	RENOUVELLEMENT POMPE 1 et 2	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	4 044,32 €
	TRINITE	STEU Desmarinières/ POSTE DE RECIRCULATION	RENOUVELLEMENT POMPE 1 et 2	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	2 454,85 €
	TRINITE	STEU Tartane/POSTE DE RELEVEMENT	RENOUVELLEMENT POMPE 1 et 2	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	3 935,94 €
	TRINITE	STEU Cité Bac/POSTE EAUX BRUTES	RENOUVELLEMENT POMPE 1 et 2	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	2 111,52 €
	TRINITE	STEU Cité Bac/POSTE DE RECIRCULATION	RENOUVELLEMENT POMPE 1 et 2	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	2 111,52 €
	TRINITE	STEU Desmarinières/PRETRAITEMENT	Renouvellement Scindé MOTOREDUCTEUR DEGRILLEUR	PROGRAMME 2017	2 305,85 €
	TRINITE	STEU Desmarinières/PRETRAITEMENT	RENOUVELLEMENT AEROFLOT	SUITE ANCIEN PROGRAMME	2 200,00 €
	TRINITE	STEU Desmarinières/	Renouvellement Scindé POMPE	SUITE ANCIEN PROGRAMME	207,02 €
	TRINITE	STEU Desmarinières/	MANOMETRE	SUITE ANCIEN PROGRAMME	103,51 €
	TRINITE	PR Bord de Mer/BACHE POMPE	RENOUVELLEMENT POMPE 1	PROGRAMME 2017	4 668,68 €
	TRINITE	PR Cosmy/BACHE POMPE	RENOUVELLEMENT POMPE 1 ET 2	PROGRAMME 2017	2 386,64 €
	TRINITE	PR LagrosillèreE/BACHE POMPE	RENOUVELLEMENT POMPES 1 ET 2	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	2 355,36 €
	TRINITE	PR CFPA/BACHE POMPE	RENOUVELLEMENT POMPE 1 ET 2	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	51,75 €
	TRINITE	PR Raisiniers/BACHE POMPE	RENOUVELLEMENT POMPE 1	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	949,00 €
	TRINITE	PR Beauséjour/BACHE POMPE	Renouvellement Scindé POMPE 2	SUITE ANCIEN PROGRAMME	7 904,28 €

3 | Qualité du service

ACTIVITE	COMMUNE	SITE	LIBELLE OPERATION	JUSTIFICATION	MONTANT
	TRINITE	PR Japon/BACHE POMPE	Renouvellement Scindé POMPE 1	SUITE ANCIEN PROGRAMME	1 234,32 €
	TRINITE	PR Raisiniers/BACHE POMPE	Renouvellement Scindé POMPE 2	SUITE ANCIEN PROGRAMME	0,01 €
	DUCOS	PR 5 La Bobby/BACHE POMPE	RENOUVELLEMENT POMPE 1	SUITE ANCIEN PROGRAMME	2 478,77 €
	TRINITE	PR Fond Basile/BACHE POMPE	RENOUVELLEMENT POMPES 1 ET 2	PROGRAMME 2017	2 251,85 €
	TROIS ILETS	PR Desgrottes	RENOUVELLEMENT CLOTURE		243,34 €
	TROIS ILETS	STEU Anse Marette/FILE BOUE/	RENOUVELLEMENT COMPRESSEUR	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	870,00 €
	SAINTE LUCE	STEU Les Coteaux/LOCAL TECHNIQUE	RENOUVELLEMENT CLIMATISEUR	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	2 999,04 €
	TROIS ILETS	STEU Anse Marette/FILE BOUE/PRESSE	RENOUVELLEMENT FOURNITURES PRESSE	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	7 891,99 €
	TROIS ILETS	STEU Les Hameaux de la Pagerie/TRAITEMENT BIOLOGIQUE	RENOUVELLEMENT AERATION hydro complet	PROGRAMME 2017	126,34 €
	TROIS ILETS	STEU Anse Marette/FILE EAU/	RENOUVELLEMENT SONDE DE MESURE + KIT ENTERTIEN PRELEVEUR	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	2 516,90 €
	TROIS ILETS	STEU Anse Marette	RENOUVELLEMENT CHAUFFE EAU	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	339,57 €
	TROIS ILETS	STEU Anse Marette/EAU TRAITEE	RENOUVELLEMENT SURPRESEEUR EAU TRAITEE	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	5 051,88 €
	TROIS ILETS	STEU La Ferme/TRAITEMENT BIOLOGIQUE	RENOUVELLEMENT AERATION hydro complet	PROGRAMME 2017	4 539,55 €
	TROIS ILETS	PR Golf/BACHE POMPE	RENOUVELLEMENT POMPE 1	PROGRAMME 2017	18 997,11 €
	TROIS ILETS	PR Marina/LOCAL/CONTROLE COMMANDE	RENOUVELLEMENT ARMOIRE ELECTRIQUE	PROGRAMME 2017	51,75 €
	TROIS ILETS	PR Vatable/LOCAL/CONTROLE COMMANDE	RENOUVELLEMENT ARMOIRE ELECTRIQUE	PROGRAMME 2017	103,51 €
	TROIS ILETS	PR Golf/BACHE POMPE	RENOUVELLEMENT POMPE 2	PROGRAMME 2017	1 436,17 €
	TROIS ILETS	PR Vatable/BACHE POMPE	RENOUVELLEMENT POMPE 1	SUITE ANCIEN PROGRAMME	1 875,99 €
	TROIS ILETS	PR Desgrottes 1/BACHE POMPE	RENOUVELLEMENT POMPE 1	SUITE ANCIEN PROGRAMME	653,10 €
	TROIS ILETS	PR Collège/BACHE POMPE	RENOUVELLEMENT POMPES 1 ET 2	SUITE ANCIEN PROGRAMME	2 697,04 €
	VAUCLIN	STEU Grand Case/TRAITEMENT BIOLOGIQUE	RENOUVELLEMENT AERATION hydro complet	PROGRAMME 2017	4 721,83 €
	VAUCLIN	STEU Petite Ravine/FILE EAU/TRAITEMENT BIOLOGIQUE	RENOUVELLEMENT TRANSMETTEUR BA	DEFAULT AFFICHAGE	2 579,16 €
	VAUCLIN	STEU Petite Ravine/FILE EAU/TRAITEMENT BIOLOGIQUE	RENOUVELLEMENT TRANSMETTEUR SORTIE	DEFAULT AFFICHAGE	1 294,95 €
	VAUCLIN	STEU Petite Ravine/DESHYDRATATION	RENOUVELLEMENT PRESSE CC120	INCIDENT TECHNIQUE IMPREVISIBLE	17 121,64 €
	VAUCLIN	STEU Petite Ravine/FILE EAU/TRAITEMENT BIOLOGIQUE	RENOUVELLEMENT PONT BROUSSE	SUITE ANCIEN PROGRAMME	13 630,00 €
	VAUCLIN	STEU Petite Ravine/PRETRAITEMENT	RENOUVELLEMENT TAMIS ROTATIF	SUITE ANCIEN PROGRAMME	867,70 €
	VAUCLIN	PR Château Paille 5/BACHE POMPE	RENOUVELLEMENT POMPE 1	SUITE ANCIEN PROGRAMME	1 296,65 €

3 | Qualité du service

ACTIVITE	COMMUNE	SITE	LIBELLE OPERATION	JUSTIFICATION	MONTANT
TOTAL					804 579,61 €
TOTAL RENOUVELLEMENT					831 621,42 €

La situation du fonds de renouvellement

Fonds de renouvellement				
CAESM CAP NORD ASSAINISSEMENT				
Indices	valeurs connues au 15/12/14	valeurs connues au 15/12/15	valeurs connues au 15/12/16	valeurs connues au 15/12/17
ICHT-E hors CICE	111,20	111,70	113,00	115,00
351107/EL 40.00.00	126,50	138,20	108,40	104,50
FSD2	126,30	123,60	123,70	125,50
TP10a	107,00	105,90	105,20	106,80
K SICSM	1,0000	1,0036	0,9884	0,9987
Base contractuelle	700 000,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00
Année	2015	2016	2017	2018
Montant Renouvellement	525 000,00	702 553,52	691 885,73	699 113,74
Taux intérêt légal (TLn)	0,99%	0,93%	0,90%	0,90%
Dotation (DO n)	525 000,00	706 150,06	688 289,20	699 113,74
Dépenses effectives N (DE n)	-465 767,11	-705 063,35	-831 621,42	
(DO n - DE n)	59 232,89	1 086,71	-143 332,22	
(1+TLn+3%)	1,04	1,04	1,04	
S n-1	-	59 232,89	62 647,45	
Intérêt de retard		2 327,85	2 443,25	
(1+TLn+3%) x S n-1	-	61 560,74	65 090,70	
Solde de la dotation S n	59 232,89	62 647,45	- 78 241,52	

- **LE SYNDICAT**

Les travaux de renouvellements et de grosses réparations réalisés par le syndicat sont faits dans le cadre de marché à « bon de commande ». La Collectivité n'a effectué aucuns travaux en 2017

Longueur de canalisations, nombre de branchements et d'accessoires hydrauliques renouvelés

- **PAR LE DELEGATAIRE**

	2016-tr1	2016-tr2	2016-tr3	2016-tr4	Cumul
Longueur de canalisations réparées (ml)	144	60	0	48	252
Nombre de réparations sur les branchements (U)	17	3	0	4	24

- **PAR LE SYNDICAT**

Le Syndicat a lancé le renouvellement du réseau du bourg de Sainte-Luce qui était source de nombreuses interventions de la part du délégataire.

Liste des travaux de travaux de renforcement ou extensions réalisés par le Syndicat

Postes de relevage Rivière La Manche

Des travaux ont été réalisés par la collectivité en cours d'exercice sur la chaîne des postes « Rivière La Manche » et ont constitué :

- à la mise en place de traitement H2S sur les postes de relevage N° 1, N°4 et N°5 : système d'injection de nitrate de calcium
- à la suppression du poste de relevage N°7 (Lourdes) au profit d'une extension du réseau gravitaire vers le poste de relevage N°6 (Vaudrancourt).
- au prolongement de la canalisation de refoulement du poste de relevage N°6

3.3 Les autres missions du service

3.3.1 Les actions de communications pour votre contrat

Au-delà de ses missions premières relatives aux services publics d'eau et d'assainissement, la SME s'investit dans diverses actions destinées à mieux informer les habitants sur les enjeux environnementaux.

Elle participe également à des activités de type culturelles, sociales ou sportives des territoires sur lesquels elle est présente.

Plusieurs types d'opérations ont été réalisées ;

- **RELATIONS PUBLIQUES**

- Travail en lien avec le tissu associatif via la participation à des réunions publiques à la demande d'associations de consommateurs pour présenter nos métiers et expliquer la facturation et les bonnes pratiques de consommation d'eau



- Participation au salon VALORA afin de faire connaître l'usine Terraviva et le process de traitement des boues de stations d'épuration (avril 2016)



3 | Qualité du service

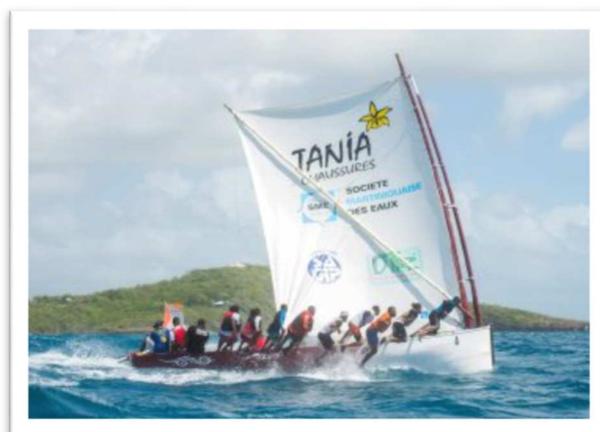
- Organisation de visites des installations (accueil du grand public sur les sites de production d'eau potable)
- Organisation de la rencontre annuelle des associations de consommateurs

• **PARTENARIATS / SPONSORING SPORTIF**

- Association Pa mo souef
- Club des Gommiers de la Martinique
- Association Bouée Lyson (yole ronde)
- Club de l'Arsenal
- Raid des Alizés (fourniture de douches/robinets mobiles) aux participants sur les sites de bivouac
- Mise à disposition de douches/robinets (Tour des yoles rondes de la Martinique)



Equipage Pa Mo Souèf



Equipage Bouée Lyson



Arrivée Raid des alizés en partenariat avec la SME



Equipe de l'Arsenal

• **RESPONSABILITE SOCIALE**

3 | Qualité du service

- Participation à la bourse d'études Alizés pour l'accompagnement de jeunes martiniquais dans des voies d'excellence
- Participation à l'arbre de Noël (ville du Vauclin)

- **COMMUNICATION METIERS**

- Communication dans les médias (presse écrite et radio) des informations de manque eau
- Prises de parole régulières dans les médias lors des interventions sur le terrain suite à la réparation des casses

- **EVENEMENTS**

- Inauguration du centre de pilotage VISIO permettant une gestion intelligente des réseaux de fiabiliser et sécuriser les conditions d'exploitation via des outils innovants et une gestion intelligente des réseaux.



Equipe VISIO

- **PUBLICITE**

- Parution de visuels dans les agendas 2017 de nos partenaires (Agenda de l'Association des Maires, François, Vauclin)

3.3.2 Le géoréférencement

La liste des ouvrages géoréférencés se trouvent en Annexe 5

3.4 Le bilan clientèle

Cette partie dresse le bilan de l'activité de gestion des clients consommateurs. Elle aborde notamment les notions d'abonnés, de volumes comptabilisés, de contacts avec les consommateurs mais également leur niveau de satisfaction au travers des enquêtes réalisées.

3.4.1 Le nombre de clients assainissement collectif

Le nombre de clients assainissement collectif est détaillé dans le tableau suivant.

Le nombre de clients assainissement collectif				
	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Particuliers	28 020	28 366	28 315	0,0%
Collectivités	-	-	358	0,0%
Professionnels	-	-	229	0,0%
Autres	-	-	114	0,0%
Total	-	-	29 016	0,0%

DUCOS	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Particuliers	3 274	3 309	3 244	- 2,0%
Total	3 274	3 309	3 244	- 2,0%

LA TRINITÉ	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Particuliers	3 375	3 409	3 348	- 1,8%
Total	3 375	3 409	3 348	- 1,8%

LE DIAMANT	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Particuliers	1 472	1 496	1 569	4,9%
Total	1 472	1 496	1 569	4,9%

LE FRANÇOIS	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Particuliers	2 001	2 013	1 965	- 2,4%
Total	2 001	2 013	1 965	- 2,4%

LE MARIN	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Particuliers	1 744	1 784	1 759	- 1,4%

3 | Qualité du service

LE MARIN	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Total	1 744	1 784	1 759	- 1,4%

LE ROBERT	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Particuliers	2 957	3 051	3 057	0,2%
Total	2 957	3 051	3 057	0,2%

LE VAUCLIN	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Particuliers	1 996	1 989	1 974	- 0,8%
Total	1 996	1 989	1 974	- 0,8%

LES ANSES-D'ARLET	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Particuliers	783	792	795	0,4%
Total	783	792	795	0,4%

LES TROIS-ILETS	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Particuliers	2 529	2 580	2 800	8,5%
Total	2 529	2 580	2 800	8,5%

RIVIÈRE-PILOTE	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Particuliers	252	256	250	- 2,3%
Total	252	256	250	- 2,3%

RIVIÈRE-SALÉE	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Particuliers	2 763	2 762	2 706	- 2,0%
Total	2 763	2 762	2 706	- 2,0%

SAINTE-ANNE	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Particuliers	1 084	1 064	1 048	- 1,5%
Total	1 084	1 064	1 048	- 1,5%

SAINTE-LUCE	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Particuliers	2 721	2 789	2 764	- 0,9%
Total	2 721	2 789	2 764	- 0,9%

SAINT-ESPRIT	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Particuliers	1 069	1 072	1 036	- 3,4%
Total	1 069	1 072	1 036	- 3,4%

3.4.2 Les statistiques clients

Le tableau suivant présente les principales statistiques liées à la facturation clients (nombre d'abonnements au service de l'assainissement collectif, taux de desserte, ...).

Abonnés suite à une individualisation en habitat collectif

Le nombre total de contrats d'individualisation gérés par la SME est répartie de la manière suivante

COMMUNES	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
DIAMANT	6	9	10	1
DUCOS	28	30	31	1
FRANCOIS	9	12	13	1
LES ANSE D'ARLET	2	2	3	1
LES TROIS-ILETS	14	19	20	1
MARIN	12	13	13	0
RIVIERE-PILOTE	0	2	2	0
RIERE-SALEE	19	20	24	4
ROBERT	21	32	32	0
SAINT-ESPRIT	4	4	4	0
SAINTE-LUCE	18	20	20	0
TRINITE	11	14	16	2
VAUCLIN	7	11	12	1
Total SICSM	151	188	200	12

Ouvertures et Fermetures des branchements

Le tableau ci-après récapitule les nombres d'ouvertures et de fermetures réalisées sur les 12 mois de l'exercice 2017 selon la nature des causes

	2015	2016	2017
RESILIATION		3 648	3 775
MUTATION		3 343	3 595
INTERRUPTION DE SERVICE		2 148	1 621
OUVERTURES IMPAYEES		1 418	636

3.4.3 Les volumes assujettis à l'assainissement

Le tableau suivant présente l'évolution des volumes d'eau consommés assujettis à la redevance assainissement.

Volumes assujettis à l'assainissement				
Type volume	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m ³)	3 359 994	3 281 650	3 115 819	- 5,1%

Volumes assujettis à l'assainissement				
DUCOS	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m ³)	500 148	474 927	398 020	- 16,2%

LA TRINITÉ	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m ³)	373 582	365 229	357 375	- 2,2%

LE DIAMANT	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m ³)	192 433	180 007	187 576	4,2%

LE FRANÇOIS	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m ³)	191 316	198 333	212 487	7,1%

LE MARIN	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m ³)	202 131	201 167	165 262	- 17,8%

3 | Qualité du service

LE ROBERT	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m³)	306 619	314 672	310 460	- 1,3%

LE VAUCLIN	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m³)	191 985	156 414	185 989	18,9%

LES ANSES-D'ARLET	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m³)	84 452	83 417	83 043	- 0,4%

LES TROIS-ILETS	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m³)	455 155	420 785	407 167	- 3,2%

RIVIÈRE-PILOTE	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m³)	27 172	26 155	23 074	- 11,8%

RIVIÈRE-SALÉE	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m³)	223 805	239 385	204 336	- 14,6%

SAINTE-ANNE	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m³)	198 695	194 699	180 647	- 7,2%

SAINTE-LUCE	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m³)	315 113	321 321	316 568	- 1,5%

SAINT-ESPRIT	2015	2016	2017	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m³)	97 388	105 139	83 815	- 20,3%

3 | Qualité du service

- Date et médiane des relèves des compteurs au 1^{er} semestre

	Date Début	Date Fin	Médiane semestre	Médiane-1 sem-1	Nombre de jours de consommation	Nombre de Jours / relève précédente
ANSE D'ARLET	06/02/2017	10/02/2017	8-févr.-17	18-août-16	174	5
DIAMANT	02/03/2017	09/03/2017	5-mars-17	8-sept.-16	178	6
DUCOS	03/05/2017	30/05/2017	16-mai-17	18-nov.-16	180	16
FRANCOIS	06/02/2017	24/02/2017	15-févr.-17	26-août-16	173	15
MARIN	09/05/2017	19/05/2017	14-mai-17	18-nov.-16	177	9
RIVIERE PILOTE	19/04/2017	05/05/2017	27-avr.-17	2-nov.-16	176	12
RIVIERE SALEE	11/04/2017	02/05/2017	21-avr.-17	24-oct.-16	180	13
ROBERT	20/03/2017	10/04/2017	30-mars-17	2-oct.-16	180	16
SAINT ESPRIT	05/04/2017	18/04/2017	11-avr.-17	19-oct.-16	175	8
SAINTE ANNE	23/05/2017	01/06/2017	27-mai-17	27-nov.-16	182	6
SAINTE LUCE	10/03/2017	23/03/2017	16-mars-17	23-sept.-16	174	10
TRINITE	02/03/2017	17/03/2017	9-mars-17	13-sept.-16	178	12
TROIS ILETS	24/03/2017	04/04/2017	29-mars-17	9-oct.-16	172	8
VAUCLIN	13/02/2017	24/02/2017	18-févr.-17	27-août-16	175	10

3 | Qualité du service

- Date et médiane des relèves des compteurs au 2nd semestre

	Date Début	Date Fin	Médiane semestre	Médiane-1 sem-1	Nombre de jours de consommation	Nombre de Jours / relève précédente
ANSE D'ARLET	14/08/2017	21/08/2017	17-août-17	8-févr.-17	191	5
DIAMANT	05/09/2017	12/09/2017	8-sept.-17	5-mars-17	187	6
DUCOS	07/11/2017	30/11/2017	18-nov.-17	16-mai-17	186	17
FRANCOIS	14/08/2017	04/09/2017	24-août-17	15-févr.-17	191	15
MARIN	09/11/2017	22/11/2017	15-nov.-17	14-mai-17	186	9
RIVIERE PILOTE	19/10/2017	08/11/2017	29-oct.-17	27-avr.-17	185	12
RIVIERE SALEE	13/10/2017	06/11/2017	25-oct.-17	21-avr.-17	187	14
ROBERT	21/09/2017	12/10/2017	1-oct.-17	30-mars-17	185	16
SAINT ESPRIT	09/10/2017	18/10/2017	13-oct.-17	11-avr.-17	185	8
SAINTE ANNE	23/11/2017	30/11/2017	26-nov.-17	27-mai-17	183	6
SAINTE LUCE	13/09/2017	26/09/2017	19-sept.-17	16-mars-17	187	10
TRINITE	05/09/2017	20/09/2017	12-sept.-17	9-mars-17	187	12
TROIS ILETS	27/09/2017	06/10/2017	1-oct.-17	29-mars-17	186	8
VAUCLIN	22/08/2017	04/09/2017	28-août-17	18-févr.-17	191	10

• LE NOMBRE DE CLIENTS GROS CONSOMMATEURS

COMMUNE	NOM ABONNES	TYPE D'ABONNES	VOLUMES 2017	m ³ /j
François	ABATTOIR BO KAI	Entreprises et associations	28158	77,1
Marin	ANTILLAISE EXPLOITATION	Entreprises et associations	11795	32,3
Trinité	ASS COPROP TERRASSES CARAVEL	Entreprises et associations	6637	18,2
Sainte Luce	C.A.E.S.M.	Collectivité locales	10402	28,5
Ducos	CENTRE PENITENTIAIRE	Administration et établissements publics	32729	89,7
Robert	CENTRE SOCIO-EDUCATIF SAIN	Administration et établissements publics	6083	16,7
Sainte Luce	COLLEGE ADVENTISTE	Collèges et lycée	9838	27
Robert	COLLEGE DE PONTALERY A CI	Collèges et lycée	27407	75,1
François	DIV HERITIERS CLEMENT	Entreprises et associations	7719	21,1
Diamant	ETABLISSEMENTS MARINOTEL	Entreprises et associations	21881	59,9
Trinité	FONDATION PARTAGE ET VIE	Entreprises et associations	22462	61,5
Trinité	GENDARMERIE NATIONALE	Force armée et gendarmerie	1471	4
Trinité	HOPITAL DE TRINITE	Administration et établissements publics	17317	47,4
François	HOPITAL DU FRANCOIS	Administration et établissements publics	13433	36,8

3 | Qualité du service

COMMUNE	NOM ABONNES	TYPE D'ABONNES	VOLUMES 2017	m³/j
Marin	HOPITAL DU MARIN	Administration et établissements publics	10084	27,6
Saint Esprit	HOPITAL DU SAINT-ESPRIT	Administration et établissements publics	8371	22,9
Les Trois Ilets	HOTEL BAKOUA	Entreprises et associations	21001	57,5
François	HOTEL CAP EST LAGOON RESORT	Entreprises et associations	67114	183,9
Trinité	LYCEE DE TRINITE	Collèges et lycée	10644	29,2
François	MAISON DE RETRAITE LES GLIRICIDIAS	Entreprises et associations	8402	23
Sainte Luce	MARTINIQUE BETON S A R L	Entreprises et associations	10552	28,9
Robert	NOUVELLE YAOURT LITTEE	Entreprises et associations	53381	146,2
Sainte Luce	PIERRE ET VACANCES	Entreprises et associations	50945	139,6
Robert	RESIDENCES DU MONT-VERT	Administration et établissements publics	10468	28,7
Les Trois Ilets	S A I P B	Entreprises et associations	11647	31,9
Robert	S C I ROBERT 2	Sociétés immobilières et bailleurs sociaux	13202	36,2
Marin	S.A.R.L. THORAY	Entreprises et associations	6167	16,9
Les Trois Ilets	S.G.H.T.I SARL	Entreprises et associations	28745	78,8
Vauclin	SCI FONCIERE DE LA POINTE	Sociétés immobilières et bailleurs sociaux	7793	21,4
Diamant	SDC RESIDENCE ULTRA MARINE	Sociétés immobilières et bailleurs sociaux	11015	30,2
Trinité	SEH LA GOELETTE	Sociétés immobilières et bailleurs sociaux	7201	19,7
François	SMTVD	Collectivité locales	8889	24,4
Sainte Anne	SMVV (STE QMAISE DE VVF)	Entreprises et associations	61761	169,2
Les Trois Ilets	SOCACO HOTEL BAMBOU	Entreprises et associations	14808	40,6
Sainte Luce	SOCIETE D'EXPLOITATION	Entreprises et associations	26671	73,1
Robert	SOCIETE YAOURT DANONE	Entreprises et associations	21866	59,9
Ducos	SOGEP SARL	Entreprises et associations	22030	60,4
Robert	STEP MOULIN A VENT	SME	11203	30,7
Total général		39	721 292	1 976,2

3.4.4 La typologie des contacts clients

L'ensemble des demandes clients sont traitées dans nos services. Notre Centre de Relation Clientèle, basé au Lamentin, répond aux demandes exprimées par téléphone et internet, et traite en temps réel tout type de sujet : information sur la qualité de l'eau, sur la facture, abonnement lors de l'arrivée dans un logement, réclamation, urgence, mensualisation ...

3.4.5 Les principaux motifs de dossiers clients

Les principaux motifs de contacts avec les clients consommateurs s'établissent de la façon suivante :

	Diamant	Ducos	François	Lamentin	Les Anses d'Arlet	Les Trois Ilets	Marin	Total
Courrier entrant	10	13	10	1	1	10	10	55
ABONNEMENT	2					2	3	7
ASSAINISSEMENT								0
DISTRIBUTION		1	1				1	3
DIVERS	1					2	1	4
EDITION DU CONTRAT D'ABONNEMENT								0
ENCAISSEMENT	1	1	2					4
FACTURATION	5	11	7	1	1	6	5	36
MENSUALISATION	1							1
Email entrant	3		5			4	3	15
ABONNEMENT			1				1	2
DISTRIBUTION								0
DIVERS	2		1			2	1	6
EDITION DU CONTRAT D'ABONNEMENT							1	1
ENCAISSEMENT			1			2		3
FACTURATION	1		2					3
MENSUALISATION								0
Email sortant						1		1
DISTRIBUTION						1		1
FACTURATION								0
Fax entrant								0
ENCAISSEMENT								0
Interne		1				6		7
DIVERS		1						1
RNA-RECLAMATION NON ASSUJETTI ASSAINISSEMENT						6		6
Téléphone entrant	3	11	8	1	3	4	5	35
ABONNEMENT								0
ASSAINISSEMENT					1			1
DISTRIBUTION		2	4		2		2	10
DIVERS		6	1	1		2	1	11
ENCAISSEMENT	2	1	1			2	2	8
FACTURATION	1	2	2					5
MENSUALISATION								0
Téléphone sortant		1						1
DISTRIBUTION								0
ENCAISSEMENT		1						1
FACTURATION								0
Visite	1	10	6		2	10	1	30
DIVERS	1	10	6		2	9	1	29
ENCAISSEMENT								0
FACTURATION						1		1
Courrier sortant							1	1
DIVERS							1	1
Total général	17	36	29	2	6	35	20	145

3 | Qualité du service

	Rivière Pilote	Rivière Salée	Robert	Saint Esprit	Sainte Anne	Sainte Luce	Trinité	Vauclin	Total	Total général
Courrier entrant	4	8	9	4	7	6	8	7	53	108
ABONNEMENT	1		1					2	4	11
ASSAINISSEMENT				1	1		1	1	4	4
DISTRIBUTION		1	1		1		1	2	6	9
DIVERS			1					1	2	6
EDITION DU CONTRAT D'ABONNEMENT					1				1	1
ENCAISSEMENT	3	1		2	1			1	8	12
FACTURATION		6	6	1	3	6	6		28	64
MENSUALISATION									0	1
Email entrant	1	5	5	1	1	2	1	1	17	32
ABONNEMENT		1						1	2	4
DISTRIBUTION			1						1	1
DIVERS	1	1	3		1	1			7	13
EDITION DU CONTRAT D'ABONNEMENT									0	1
ENCAISSEMENT		1		1					2	5
FACTURATION		1	1			1	1		4	7
MENSUALISATION		1							1	1
Email sortant		1							1	2
DISTRIBUTION									0	1
FACTURATION		1							1	1
Fax entrant	1								1	1
ENCAISSEMENT	1								1	1
Interne			1						1	8
DIVERS			1						1	2
RNA-RECLAMATION NON ASSUJETTI ASSAINISSEMENT									0	6
Téléphone entrant	4	7	10	6	4	4	6	10	51	86
ABONNEMENT						1	1	1	3	3
ASSAINISSEMENT			1						1	2
DISTRIBUTION	2	1	2		1	2	4	3	15	25
DIVERS			1		1	1		5	8	19
ENCAISSEMENT	2	3	4	3	2				14	22
FACTURATION		3	1	2			1	1	8	13
MENSUALISATION			1	1					2	2
Téléphone sortant		1				2			3	4
DISTRIBUTION		1							1	1
ENCAISSEMENT						1			1	2
FACTURATION						1			1	1
Visite	1	5	9	1	2	14	12	2	46	76
DIVERS	1	5	9	1	2	12	11	2	43	72
ENCAISSEMENT						1			1	1
FACTURATION						1	1		2	3
Courrier sortant									0	1
DIVERS									0	1
Total général	11	27	34	12	14	28	27	20	173	318

3.4.6 L'activité de gestion clients

Les clients consommateurs ont la possibilité de fractionner le paiement de leurs factures d'eau tous les mois en optant pour la mensualisation.

Nos efforts se poursuivent pour faciliter aux clients l'accès au paiement mensualisé ou au prélèvement automatique de leurs factures, à travers les messages, feuillets informatifs joints à la facture, mailings personnalisés, accueil téléphonique...

Ces moyens de paiement permettent à nos clients de gérer leur budget « eau » plus efficacement et plus facilement. L'accès à ce service, optionnel et gratuit, répond à une attente forte des clients et peut être mis en place lors d'un appel au Centre de Relation Clientèle, ou via notre site internet

- En 2017, près de 2 643 échéanciers ont été accordés pour les clients de l'ESPACE SUD
- Au 31 décembre 2017, 13 122 abonnés EAU et ASSAINISSEMENT paient leurs factures à l'aide de la mensualisation soit 18,02 % des abonnés actifs.

	Nombre d'abonnés	Taux
	2017	2017
Abonnés assujettis mensualisés	6 249	22,06 %

3.4.7 La relation clients

Notre objectif commun est de garantir une approche professionnelle et une relation de confiance.

• RELEVÉ DES COMPTEURS

SUEZ déploie sur le terrain des équipes d'agents dédiés **exclusivement** au relevé des compteurs. En 2017, près de 74 920 compteurs ont été relevés dans votre territoire.

Les missions essentielles des agents effectuant le relevé des compteurs, sont :

- la remontée pertinente d'index,
- le diagnostic de dysfonctionnements constatés,
- une réponse adaptée aux questions des clients.



copyright : William Daniels

Le carton, utilisé pour la relève des compteurs et le compte-rendu des interventions, a été revu pour une meilleure compréhension des clients.

• UNE POLITIQUE ACTIVE DE COMMUNICATION

> Communication en accueil client et/ou de mairie

Plusieurs supports de communication, destinés aux clients consommateurs, ont été créés pour les accueils clients notamment sur :

- Les bons gestes à adopter pour maîtriser sa consommation et préserver les ressources en eau (11 cartes postales et 5 affiches sur ce thème),
- Les services Mensualisation
- Le service Conso direct

3 | Qualité du service



> Campagnes d'e-mailing et de SMS

Des campagnes d'information sont envoyées aux clients consommateurs par e-mail ou par SMS pour :

- 1) **Promouvoir les services en ligne** gratuits proposés à tous nos clients et qui facilitent la gestion de leur contrat d'eau :
 - a. Le compte en ligne
 - b. Les moyens de paiement : mensualisation et prélèvement
 - c. La dépose d'index en ligne
- 2) **Informier sur le service de l'eau dans la commune** :
 - a. La qualité de l'eau
 - b. Les bons gestes pour préserver les ressources
 - c. Les bonnes pratiques en cas de crise ou d'événements météorologiques (gel, canicule, ...)
- 3) **Informier l'usager de manière personnalisée sur la gestion de son contrat d'eau** :
 - a. Emission et mise à disposition de la facture d'eau
 - b. Actions sur le compteur : relève, changement,
 - c. Echanges avec les équipes techniques : confirmation de RDV avec un technicien
- 4) **Améliorer la qualité relationnelle avec nos clients**
 - a. Information sur la gestion des données personnelles
 - b. Choix des canaux de contacts préférés et domaines d'intérêt pour nos communications
 - c. Enquêtes de satisfaction

> Un livret d'accueil pour les nouveaux clients

Lors de son abonnement au service, tout nouveau client reçoit une enveloppe contenant :

- Un courrier d'accueil,
- Le règlement de service,
- Les réponses aux questions les plus fréquentes sur la qualité de l'eau, le cycle de l'eau, son prix, les différents éléments de la facture d'eau,
- Une information sur les services offerts par Eau France (e-facture, mensualisation,...).



3.4.8 L'encaissement et le recouvrement

Composée d'un service administratif et de professionnels du recouvrement, cette entité interne à la SME travaille en étroite relation avec les services sociaux des communes et des départements

Le taux global des créances (eau, assainissement) supérieures à 6 mois est calculé en prenant le ratio de l'intégralité des créances jugées comme recouvrables, rapportées au chiffre d'affaires de l'année écoulée.

Pour une collectivité, ce taux est un indicateur à caractère social. Il donne une mesure de la difficulté de paiement des habitants, même si les causes sont multiples. Ce taux est régulièrement mesuré et constitue un objectif important pour l'Entreprise Régionale.

Il se détermine en pourcentage du chiffre d'affaires TTC.

• Le montant des impayés « eau & assainissement » à plus de 6 mois est de **1 664 911 euros**
Ce taux passe à **6,4 %** pour les factures émises en 2016 et impayées au 31 décembre 2017. C'est le calcul de l'indicateur RAD.

La SME agit au plan local pour améliorer son dispositif de solidarité et remplir au mieux ses missions de service public. Outre les partenariats développés localement avec les services sociaux, un dispositif d'aide aux clients démunis de la SME a été initié dans le cadre de chartes « Fonds Solidarité Logement », signées avec les collectivités partenaires.

3.4.9 Le fonds de solidarité

Les données ci-dessous représentent l'activité du Fonds de Solidarité Logement sur les communes du département gérées par la SME.

42 clients ont bénéficié en 2017 de la charte F.S.L, pour un montant de 4 178 € HT
Ce fonds est destiné à aider les familles démunies à régler leurs dépenses d'eau, mais aussi d'énergie, de téléphone, leur loyer... Les critères d'éligibilité sont définis par le Conseil Général.

Le fonds de solidarité		
	2016	2017
Nombre de demandes d'aide FSL acceptées	36	42
Montant des abandons de créance (HT) au titre du FSL	902,3	4 178
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT/m ³ facturé)	0,0003	0,0013

3.4.10 La mesure de la satisfaction client

La Société Martiniquaise des Eaux fait appel chaque année, et cela depuis 2000, à l'institut de sondages LHdom pour mesurer la satisfaction de ses clients.

Les résultats de ces études permettent à la Société Martiniquaise des Eaux :

- de connaître des attentes des clients,
- de mesurer l'appréciation de ses clients sur ces prestations,
- d'affiner la compréhension de la relation des usagers au service de l'eau et de l'assainissement,
- de mieux comprendre ce qui nourrit et explique la satisfaction de même que l'insatisfaction des clients,
- de conduire de vraies démarches de progrès de la satisfaction des usagers.

Pour l'année 2017, cette enquête a été réalisée par téléphone au cours du mois de juillet 2017, toujours en collaboration avec l'Institut LHdom.

Compte tenu de l'évolution de l'organisation de la Société Martiniquaise des Eaux et de la création de l'agence VISIO en Mars 2017 (agence d'ordonnancement des tâches des collaborateurs SME), cette enquête a été en effet décalée de 4 mois afin de mesurer l'impact de notre nouvelle organisation interne sur la satisfaction client.

En 2018, elle sera administrée au mois de Mars comme à l'accoutumé !

> La méthodologie

Les cibles de l'étude :

- Les foyers composant les communes de l'espace Sud.
- Les foyers des 7 communes de CAP Nord.

Le questionnaire :

Le questionnaire sera identique à celui administré en Juillet 2017.

L'échantillonnage :

- Espace sud : 400 entretiens
- CAP Nord : 100 entretiens

Il s'agit d'un panel représentatif de la population des communes desservies par l'activité de la Société Martiniquaise des Eaux.

La méthode utilisée, celle des quotas sur la base des critères de représentativité des foyers des zones étudiées : communes, CSP et âge de la personne de référence du foyer.

Calendrier :

Cette étude sera réalisée sur 5 semaines.

Les derniers résultats obtenus en Juillet 2017 sont présentés ci-dessous.

☞ Image comparative avec d'autres services publics

Par rapport aux acteurs auxquels elle est comparée, la SME, en tête enregistre une note d'appréciation globale, en progression :

En 2017, la SME bénéficie d'une note d'appréciation globale de 7,36 / 10, contre 6,81 / 10 en 2016. La SME se retrouve en première position devant EDF.

☞ Image institutionnelle

Cependant, cette stabilité de la SME recouvre des tendances d'évolution contrastées :

Les indicateurs liés à l'image institutionnelle enregistrent, pour la plupart d'entre eux, une augmentation ou une stabilisation après la baisse généralisée de 2014 :

Sont en progression :

- La SME est vraiment à l'écoute de ses clients.
- Le personnel de la SME est compétent.
- La prise en compte de la situation des plus démunis.
- La SME fait beaucoup d'efforts pour le développement de la Martinique.

Est stable :

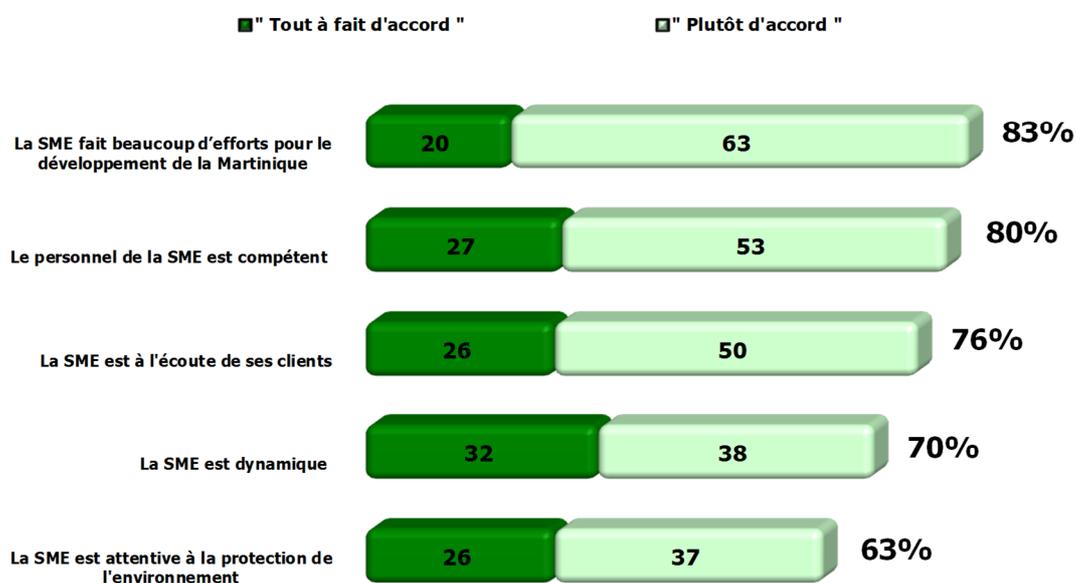
- La SME est dynamique.

Un seul indicateur en baisse :

- La SME est très attentive pour la protection de l'environnement.

3 | Qualité du service

Nous allons maintenant parler plus particulièrement de la SME, la Société Martiniquaise des eaux.
Je vais maintenant vous lire une série de phrase pouvant être utilisées pour décrire la SME.



Satisfaction/insatisfaction des clients abonnés

Les indicateurs liés à la qualité de service enregistrent une hausse.
Hormis en ce qui concerne « la pression de l'eau » dont l'appréciation est en baisse de 0,20 pts, les autres indicateurs enregistrent tous une hausse se situant entre 0.06 et 0.68 points (sur la base d'une échelle de notation sur 10) :

- La qualité des informations et des conseils,
- L'efficacité et la rapidité du traitement des dossiers.
- L'exactitude des relevés de consommation,
- Les modes de paiement,
- La facilité à comprendre les factures,
- L'information sur les prix,
- La rapidité d'intervention des travaux.

3 | Qualité du service



Notes moyennes sur 10

La perception de la gestion des coupures d'eau s'améliore : 30% des interviewés déclarent qu'au cours de l'année passée des travaux ont occasionné des coupures d'eau, contre 41% en 2016.

La perception des efforts pour limiter la fréquence et la durée des coupures progresse de 13 points et passe de 78% (en 2016) à 91% (en 2017).

Les clients déclarant avoir été prévenus avant une coupure d'eau sont en légère augmentation, ils passent de 39% (en 2016) à 40% (en 2017).

Le pourcentage de clients déclarant avoir des motifs d'insatisfaction envers la SME est en légère baisse de 2 points ; « La facture trop élevée » est le principal motif d'insatisfaction exprimé, il diminue cependant. Un motif est en hausse « Intervention non réalisée/ délai d'intervention trop long ».

Autre enseignement d'intérêt :

On constate une nette progression dans la perception du traitement des dossiers de difficulté de paiement depuis 2010 et l'on passe de 67% à cette date à 83% en 2017 soit + 16 points.

Les souhaits des abonnés

Lorsque l'on demande aux interviewés de se prononcer sur les projets qu'ils souhaiteraient voir mis en œuvre en priorité, les trois projets suivants, déjà les plus mentionnés durant les 5 dernières années sont confirmés en 2017 :

- Transmettre des fiches d'information en même temps que la facture,
- Tarification sociale pour aider les plus démunis à payer leur facture d'eau,
- Rénover les canalisations.

On constate que certains projets suscitent un intérêt croissant :

- Application spécifique pour Smartphone, avec des informations sur les coupures, des quiz...
- Améliorer la présentation de la facture /meilleure compréhension
- Possibilité pour la SME d'avoir « en direct » votre consommation et d'établir votre facture d'eau
- Possibilité d'avoir « en direct » sur Internet votre consommation et d'avoir accès à un service « alerte » fuite

3 | Qualité du service

- Système de relevé de confiance, transmission à la SME votre relevé qui sera utilisé pour établir la facture d'eau
- Mettre en place une meilleure gestion de la ressource en eau afin d'éviter les manques d'eau

3.4.11 Le prix du service de l'assainissement

Le système tarifaire de la redevance assainissement comprend une part fixe, ainsi qu'un prix au m³, appliqué au volume d'eau consommé.

- **LE TARIF**

Le tableau suivant permet de décomposer le tarif du service de l'assainissement.

Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique (périmètre ex-SICSM)

Tarif

Traitement des Eaux Usées

	Prix du délégataire			Part de la Collectivité 01/01/2017
	prix de base	prix actualisé	prix actualisé	
	01/04/2015	01/01/2017	01/01/2018	
Actualisation K	1,0000	0,9958	1,0222	
Abonnement	30,00	29,87	30,67	8,50
Consommation				
Tranches semestrielles de 0 à 50 m ³	1,2975	1,2921	1,3263	0,5700
au de-là de 50 m ³	1,7575	1,7501	1,7965	0,5700

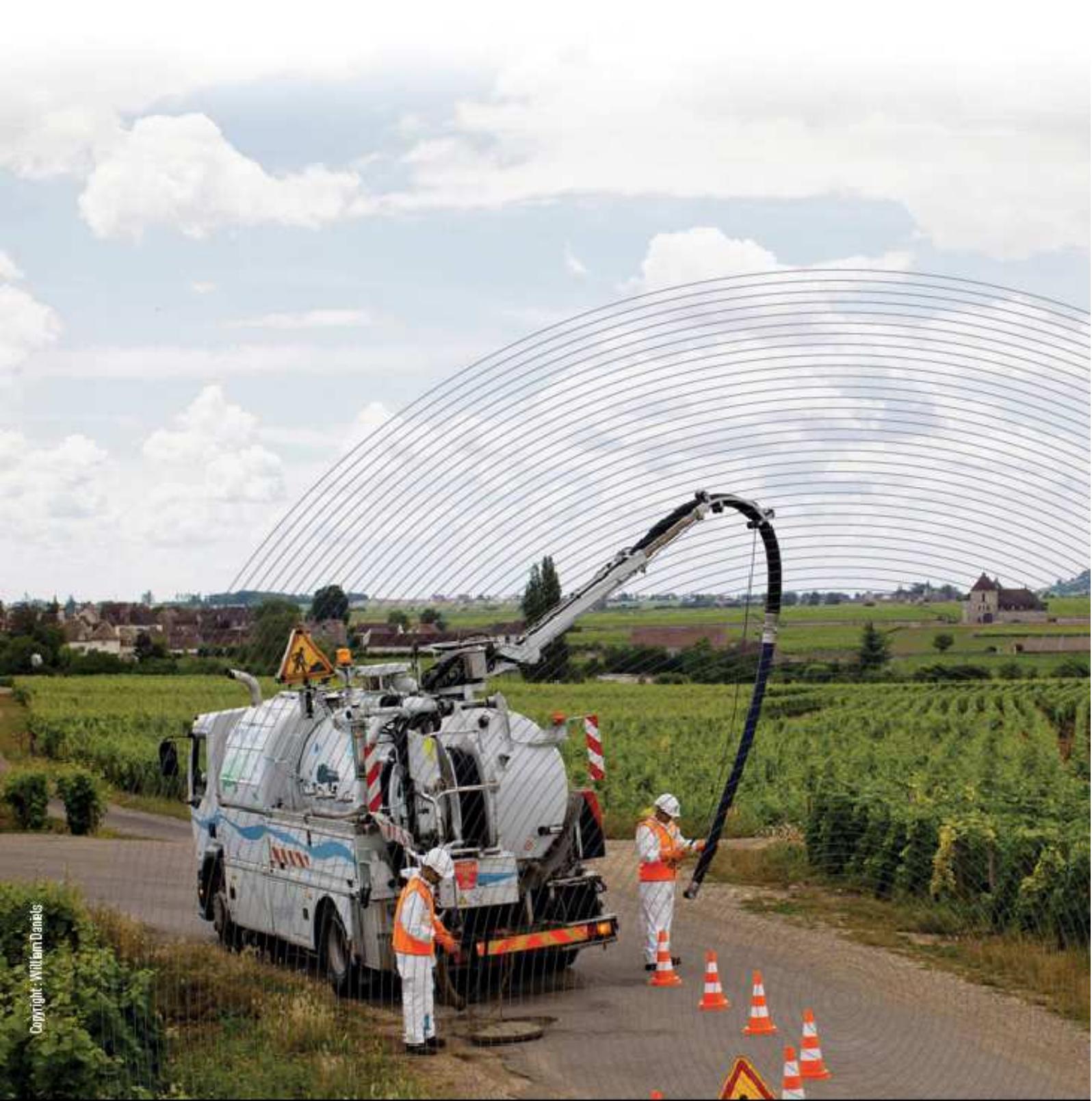
TAXES et REDEVANCES pour les organismes publics

	Prix	Prix	Prix
	01/04/2015	01/01/2017	01/01/2018
Redevance Modernisation des réseaux de collecte	0,1500	0,1500	0,1500
TVA	2,1 %	2,1 %	2,1 %

- LA FACTURE TYPE 120 M3**

Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique (périmètre ex-SICSM)						
Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m ³						
Établie sur la base des tarifs au 01 janvier 2017						
	M ³	Prix unitaire 01/01/2018	Montant 01/01/2018	Prix unitaire 01/01/2017	Montant 01/01/2017	Evolution 2018/2017
SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF						
Part du délégataire						
Abonnement semestriel		30,67	61,33	29,87	59,74	2,66%
Consommation						
T de 0 à 25 m ³	50	1,3263	66,32	1,2921	64,61	2,65%
T au-delà de 25 m ³	70	1,7965	125,76	1,7501	122,51	2,65%
Part de la Collectivité						
Abonnement semestriel		8,50	17,00	8,50	17,00	
Consommation	120	0,5700	68,40	0,5700	68,40	
Organismes publics						
Redevance préservation de la ressource en Eau	120	0,1500	18,00	0,1500	18,00	
Sous-total hors TVA			356,81		350,26	1,87%
TVA à 2,1 %			7,49		7,36	1,87%
Total TTC			364,30		357,62	1,87%
m³ TTC			3,04		2,98	1,87%
m³ TTC hors abonnement			2,51		2,47	1,71%

4 | Votre délégataire



5 | Votre délégataire

Cette partie décrit notre organisation ainsi que les moyens humains et matériels que nous mettons en œuvre dans le cadre de l'exécution du contrat.

4.1 Notre organisation

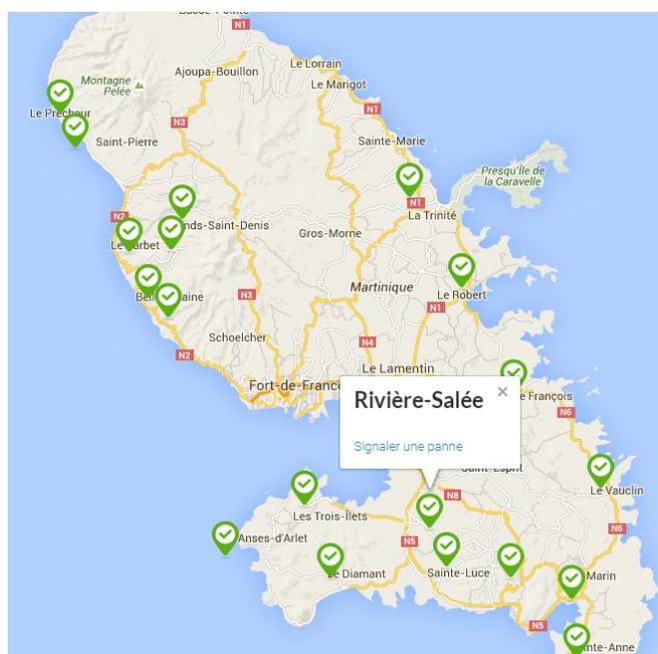
1.1.1 L'entreprise régionale OUTRE-MER

L'entreprise régionale Outre-mer est composée de plusieurs entités :

- La Société Martiniquaise des Eaux (SME)
- La Société Guyanaise des Eaux (SGDE)
- La société Polynésienne des Eaux (SPE)
- La Société Calédonienne des Eaux (SCE)

▪ Nos implantations

La SME exerce ses activités sur **22 communes** réparties du Nord au Sud de l'île.



▪ Nos moyens humains

Le siège social, situé à Place d'Armes au Lamentin, accueille tous les services centraux : la Direction Générale de la société, la Direction Administrative et Financière, l'Agence Clientèle, la Direction des Ressources Humaines, la Direction Métiers et Performance.

Pour assurer un service performant, la SME est organisée en Agences Métiers.

❖ **L'agence métier Eau Potable**, située à Petit Bourg, assure :

- Veille à maintenir la qualité et la continuité d'alimentation en eau potable
- Assure le fonctionnement optimal des ouvrages et des équipements



Fabrice Dambo
Chef d'agence Eau Potable

❖ **L'agence métier Assainissement**, située à Petit Bourg, assure :

- La qualité de la collecte et du traitement des eaux usées
- L'exploitation des ouvrages dans le respect des engagements contractuels et des obligations réglementaires.
- La bonne évacuation des boues et sous-produits d'épuration



*Karen ZAMI,
Chef d'agence Assainissement*

❖ **L'agence Clientèle**, située à Place d'Armes :

- Veille à la satisfaction des clients en garantissant l'accueil, l'information et la réponse aux demandes téléphoniques, écrites ou orales
- Veille au respect des engagements en garantissant une facture au plus juste des consommations des clients



*Catherine Maizeroi
Chef d'agence Clientèle*

❖ **L'agence VISIO**, située à Place d'Armes :

- Qualifie, planifie et supervise l'ensemble des opérations de terrain réalisées par les agents d'exploitation ;
- Pilote à distance l'ensemble des ouvrages du service, de la ressource à l'utilisateur ;
- Améliore la réactivité et la gouvernance du service, grâce à l'anticipation des conditions d'exploitation, l'optimisation du fonctionnement des ouvrages, l'expertise métier et l'innovation ;
- Renforce la sécurité du service en cas de crise, grâce à l'anticipation de stratégies de pilotage basées sur des scénarii prédéfinis



*Véronique Grandin-Vatblé
Chef d'agence VISIO*

Les fonctions « support » viennent en appui des équipes afin d'assurer une continuité aux équipes d'exploitation.

La Société Martiniquaise des Eaux met au centre de ses préoccupations le développement des compétences de ses équipes par une gestion prévisionnelle des emplois et par la mise en place d'un programme de gestion des carrières.

Elle est engagée dans l'accès au travail et aux formations des métiers de l'eau en participant à des programmes d'insertion ambitieux des jeunes.

Depuis de nombreuses années, un accent particulier a été porté à la formation interne jusqu'à atteindre un taux de masse salariale formée supérieur au taux légal.

▪ Nos moyens matériels

En cas d'urgence ou lors des interventions programmées, les agents disposent des véhicules allant du véhicule d'intervention rapide au véhicule dédiée aux interventions plus lourdes. Au besoin, l'équipe SME peut faire appel à n'importe quel véhicule de la flotte selon la topographie et le type d'intervention.

Le service assainissement dispose de divers équipements pour gérer les interventions quotidiennes :

- 2 Camions avec grue et nettoyeur haute pression
- 7 détecteurs de métaux
- 6 groupes électrogènes
- 5 compresseurs électriques
- 5 compresseurs d'air
- 1 coupe tube Ø 600 à 700 Obturateurs de diamètre
- 10 tronçonneuses à disques
- 4 tronçonneuses
- 2 véhicules légers d'intervention
- 1 caméra autodirectionnelle à tête rotative permettant le contrôle interne des réseaux, régie sur le véhicule et magnétoscope associé
- Matériel de test à l'air permettant la vérification de l'étanchéité des réseaux
- Matériel générateur de fumée pour la réalisation des enquêtes

Pour leurs interventions sur l'ensemble du périmètre confié à la Société Martiniquaise des Eaux, les agents disposent d'une flotte de 138 véhicules adaptés à leur besoin, aux exigences topographiques, allant du véhicule d'intervention rapide au véhicule lourd.

La SME met donc à disposition :

- 38 berlines société
- 54 fourgonnettes
- 19 camions bâchés équipé du matériel d'intervention pour réparations
- 7 fourgons
- 13 tout-terrains
- 4 camions grue
- 3 camions de nettoyage de réservoirs
- 3 camions hydro cureur



▪ Nos moyens logistiques

5 | Votre délégataire

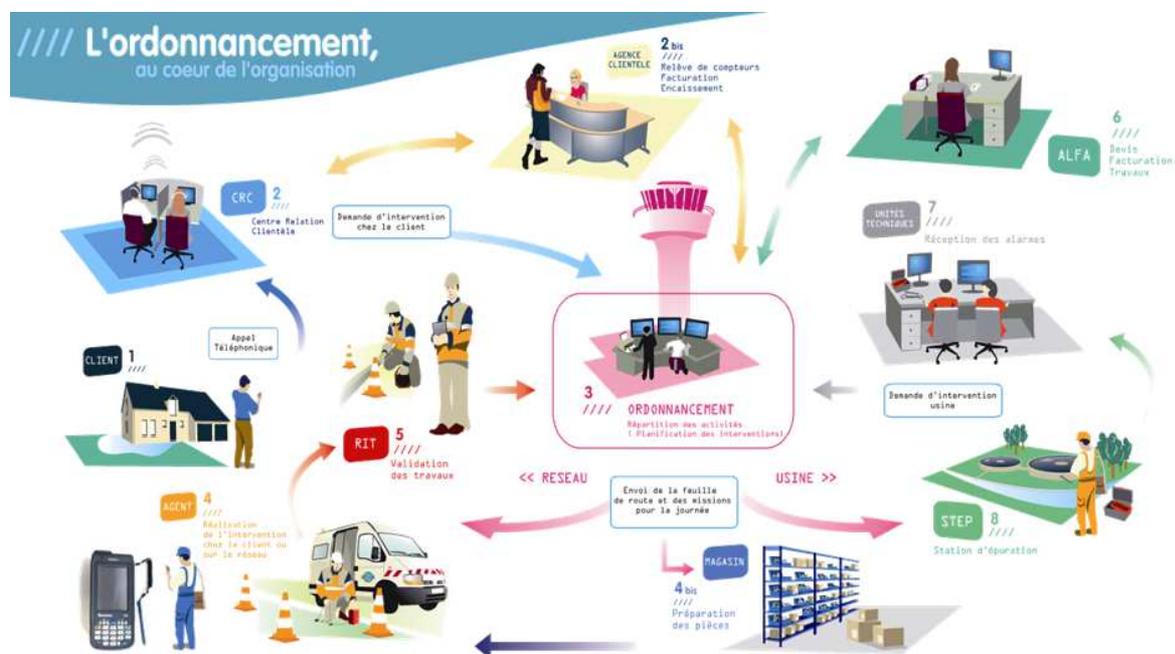
Notre organisation assure également la logistique des interventions qu'elles soient récurrentes (actions préventives ou de maintenance) ou générée par une demande ponctuelle (travaux, interventions curatives...).

L'ordonnancement est le noyau du système d'exploitation. Il planifie et priorise les interventions en fonction des contraintes temporelles et de la disponibilité des ressources humaines et matérielles requises. Il permet :

- d'organiser le travail de nos agents,
- de suivre et de tracer en continu l'évolution des situations,
- de répondre dans les meilleurs délais aux demandes des clients:

Cette organisation repose sur un système d'information rapide : télésurveillance, assistant mobile d'intervention immédiate (AMI) des agents par téléphonie mobile, etc... Elle permet ainsi de faire face plus efficacement aux différentes situations rencontrées en exploitation grâce à :

- une optimisation des moyens disponibles,
- une bonne coordination entre les différents services ou entités concernés (équipes d'intervention, sous-traitants, etc...),
- une communication facilitée avec les collectivités.



L'ordonnancement travaille en phase avec un magasinier principal qui gère le stock centralisé de pièces afin d'approvisionner les magasins secondaires implantés au plus près des équipes d'exploitation.

▪ Les autres moyens

▪ Le matériel de chantiers et d'intervention

Pour entretenir l'ensemble des installations de l'île, la Société Martiniquaise des Eaux met à disposition des agents les matériels nécessaires au bon déroulement des opérations programmées (curage, réfection d'ouvrage, ...) comme d'urgence (colmatage, casse, ...) :

Parmi ces moyens, on compte :

- Téléphones à domicile et téléphones portables
- Répondeurs téléphoniques avec renvoi d'appel
- Radio interne SME dans les véhicules
- Véhicules avec outillages et jeux de plans de réseaux
- Fourgons-ateliers et camion benne

- Camions hydrocureur d'intervention
- Enregistrements des interventions d'astreinte

- **Le matériel de contrôle (réseaux et incendie)**

La société Martiniquaise des Eaux dispose également de matériel indispensable à la surveillance du réseau et aux contrôles des appareils de comptage :

- 1 Jeu de clés spécial incendie
- 1 Système de contrôle des compteurs
- 20 Débitmètres portable
- 10 Manomètres enregistreur

2 Systèmes complet de contrôle des débits de poteau d'incendie

▪ **L'appartenance à un groupe d'envergure mondiale**

Le service bénéficie directement ou indirectement de l'expertise technique de SUEZ Eau France et plus largement du Groupe SUEZ pour, d'une part, apporter des réponses aux problématiques quotidiennes qui se posent dans l'exploitation et, d'autre part, nous faire bénéficier des nouvelles avancées de la recherche et de l'innovation dans différents domaines. Cette expertise peut prendre différentes formes parmi lesquelles nous pouvons citer :

- missions d'expertise sur des problèmes ponctuels,
- accès à la documentation technique et aux bonnes pratiques métiers,
- accès à des programmes de formation spécialisés pour nos personnels.

Cette expertise est particulièrement utile afin de pouvoir apporter des réponses adéquates et innovantes aux nombreux défis qui se posent dans les domaines suivants :

- protection et gestion durable de la ressource en eau,
- recherche de nouvelles ressources,
- amélioration des performances des réseaux,
- maîtrise de la qualité de l'eau distribuée,
- prévention des risques environnementaux,
- gestion performante de la relation clientèle.

o La relation clientèle

▪ Accueil physique

La SME dispose de 2 bureaux d'accueil du public pour traiter leurs demandes



*Agence SME Lamentin
Horaires d'ouverture
Lundi au vendredi de 7h45 à 12h30
Mardi et jeudi : 13h45 à 17h*

▪ L'agence en ligne

Les usagers peuvent également accéder au site internet de la Société Martiniquaise des Eaux www.smeaux.fr

Ils peuvent y trouver des réponses rapides et pratiques concernant les questions d'alimentation en eau ou d'assainissement, effectuer les formalités de paiement des factures en direct et renseigner des formulaires de traitement pour leurs demandes courantes (comme les demandes de branchement) mais également laisser des coordonnées pour être contacté.

L'agence en ligne est un véritable service au client dématérialisé qui permet de satisfaire l'utilisateur de n'importe quel lieu à partir d'une connexion internet.

Elle est conçue en RWD (responsive web design) afin de permettre un accès sur smartphone et tablette.



▪ L'accueil téléphonique 09 69 32 97 22

La Société Martiniquaise des Eaux dispose d'une véritable plateforme d'accueil téléphonique accessible au **numéro Cristal 09 69 32 97 22**, au prix d'un appel local. Elle permet de répondre à toutes les questions des abonnés et d'alerter au plus vite les services concernés en cas d'urgence. Ce service répond tous les jours de la semaine.



Entièrement modernisée, la plateforme téléphonique de la SME est dotée de **5 téléconseillers locaux spécialement formés** pour répondre à tout type d'appel.

Le standard téléphonique entièrement rénové depuis le 30 mars 2017, indique aux clients le temps d'attente approximatif. **En cas d'attente prolongée au-delà de 3 minutes, une proposition de rappel automatique est envoyée au client.**

Tous les appels reçus sont identifiés et mémorisés.

▪ Les renforts du groupe

La SME dispose en cas de besoin, de tous les appuis du groupe SUEZ, notamment pour l'assistance technique aux opérations. Ainsi, en cas de crise ou d'incident majeur, une cellule d'entraide peut intervenir afin de garantir la gestion des communications.



4.2 Notre système de management

NOTRE CERTIFICATION QUALITE ISO 9001



**SOCIÉTÉ
MARTINICAISE
DES EAUX**



POLITIQUE D'AMÉLIORATION

Depuis janvier 2017, en Martinique, nous vivons des mutations profondes, multiples et rapides : les transferts de compétences Eau et Assainissement aux communautés d'agglomération, l'émergence de nouvelles parties intéressées, le développement du numérique, les effets du réchauffement climatique, l'évolution des attentes de nos clients, des normes, exigences...

Dans ce contexte, pour **redevenir une référence en Martinique** et pérenniser notre entreprise, notre politique d'amélioration de la qualité a été redéfinie en intégrant le référentiel **ISO 9001 version 2015**.

En adéquation avec cette stratégie, nos efforts restent centrés sur :

1. **Le développement commercial et la reconquête de nos contrats**
2. **L'amélioration de notre compétitivité**
3. **L'excellence opérationnelle**
4. **La satisfaction de nos clients et des parties intéressées**
5. **L'implication de tous les acteurs de l'entreprise**

Chacun de nos processus à travers notre Système de Management de la Qualité, contribue à l'atteinte de ces objectifs

Pour développer et améliorer en permanence notre Système de Management de la Qualité, en tant que Directeur Général de la SME, je m'engage à y consacrer les moyens nécessaires. Plus concrètement, pour rendre notre Système plus efficace, nous allons dès 2017 :

- Analyser les **risques et opportunités** de tous nos métiers pour mieux nous transformer,
- Développer des **services innovants** pour se différencier de la concurrence, devenir plus performant,
- Être **attentif à nos clients et nos parties intéressées** (communautés d'agglomération, consommateurs, managers, collaborateurs, représentants du personnel, sous-traitants...) pour mieux traiter leurs attentes,
- **Moderniser notre relation** en développant de nouveaux outils numériques,
- Créer un véritable **partenariat** avec les communautés d'agglomération et nos sous-traitants,
- Intégrer et **respecter les nouvelles exigences** réglementaires et contractuelles,
- Nous assurer de l'excellence des services par un management plus orienté vers le **leadership**
- Encourager la **démarche environnementale** afin de prévenir les pollutions, réduire l'impact de nos activités sur le milieu récepteur et le réchauffement climatique
- Renforcer, simplifier et donner **plus de sens à notre communication** interne comme externe
- Mettre **les hommes et les femmes de la SME au cœur des transformations** et des évolutions,
- Développer la **culture de la solidarité et de l'engagement** déjà bien présente chez nous,
- Mettre en évidence les compétences singulières de nos collaborateurs, accompagner et former de façon régulière afin de toujours garantir une **qualité de service**.

L'encadrement de la SME épaulé par notre responsable QSE est garant de l'application du Système de Management mis en place. Il dispose des moyens et de l'autorité nécessaire au bon accomplissement de ses missions au sein de la SME.

En tant que Directeur Général de la SME, je compte sur chacun d'entre vous pour atteindre les objectifs de production et distribution d'eau potable au robinet du consommateur, de satisfaction de nos clients et parties intéressées, de respect de l'environnement, de préservation de la santé des collaborateurs et de pérennité de l'entreprise.

*Je souhaite continuer au avenir meilleur
avec vous tous et vous pourrai
compter sur mon accompagnement.*

Le 28 Août 2017
Philippe GRAND

NOTRE PERIMETRE DE CERTIFICATION

Notre certificat a été renouvelé en 2016.

Notre périmètre de certification concerne les activités suivantes :

- production et distribution d'eau potable,
- collecte et traitement des effluents,
- prestation des services en eau potable, industrielle et assainissement,
- gestion des services à la clientèle,



Certificat
Certificate

N° 2001/16717.9

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

SOCIETE MARTINICAISE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

**PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE.
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EFFLUENTS.
PRESTATIONS DE SERVICES EN EAU POTABLE, INDUSTRIELLE ET ASSAINISSEMENT.
GESTION DES SERVICES A LA CLIENTELE.**

**PRODUCTION AND DISTRIBUTION OF DRINKING WATER. COLLECTION AND TREATMENT OF
WASTEWATER. PROVISION OF SERVICES RELATING TO DRINKING AND INDUSTRIAL WATER
AND SEWERAGE. CUSTOMER SERVICES MANAGEMENT.**

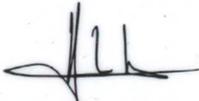
a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2008

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

Place d'Armes BP 213 FR-97284 LE LAMENTIN CEDEX 2
Usine de Rivière Blanche FR-97212 SAINT JOSEPH
Petit Bourg FR-97215 RIVIERE SALEE
6, rue Schoelcher FR-97221 LE CARBET
Usine d'Urion : Quartier Urion FR-97226 LE MORNE VERT
2, allée des Palmistes Quartier Mansarde FR-97231 LE ROBERT
Zone artisanale Artimer FR-97290 LE MARIN
Usine du Directoire : Quartier du Directoire FR-97284 LE LAMENTIN CEDEX 2

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day) **2016-11-09** Jusqu'au
Until **2018-09-14**



Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

Franck LEBEUGLE
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Seul le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi en cas de doute sur la validité de la certification de l'organisme. The electronic certificate only, available at www.afnor.org, stands as evidence in case of doubt on the validity of the certification of the organization.
COFRAC accréditation n°4-0001, Management System Certification, Scope limitée à www.afnor.org.
AFNOR est une marque déposée. AFNOR is a registered trademark. CERTI F 0886.T/11-2014

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 62 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00
SAS au capital de 18 187 000 € - 479 076 002 RCS Bobigny - www.afnor.org



Flasher ce QR Code pour vérifier la validité du certificat

NOTRE ORGANISATION

- Définition de la politique et des objectifs avec la précision sur la façon d'atteindre ces objectifs
- Planification des activités
 - Identifier les risques et les besoins (ressources)
 - Planifier la maîtrise des risques
- Mise en œuvre de ce qui a été identifié, fonctionnement des activités
 - Gérer la documentation
 - Définir les règles de réalisation de l'activité
 - Enregistrer la preuve de réalisation des activités
 - Former (acquisition des compétences nécessaires)
 - Recruter (mettre la bonne personne au bon endroit)
- Vérifier et contrôler les activités
 - Planifier et réaliser le contrôle et l'audit
 - Définir, réaliser et suivre les actions d'amélioration
- Décider des objectifs et cibles de l'entreprise
 - Revue des activités

NOTRE DEMARCHE SECURITE

A cette structure de présentation, nous pouvons rajouter la gestion de la santé et sécurité au Travail.

Le Document unique

Rappel réglementaire

Depuis le 05 novembre 2001, le Code du travail (Art. R 4121-1) impose à l'employeur de recenser les risques présents dans son entreprise, d'évaluer leur gravité, leur probabilité de survenue et consigner ces informations dans le document unique.

Le document unique, terminé à la SME au 31 décembre 2008, est revu chaque année, comme le prévoit la réglementation. Sa dernière date de révision est le 31 Août 2017 et, il est actuellement en cours de révision pour l'année 2018.

Depuis le décret 2008-1347 de décembre 2008, l'employeur doit tenir ce document à disposition des travailleurs... Le document unique est donc accessible à tous sur notre réseau informatique et transmis aux collectivités, une fois la mise à jour effectuée.

La démarche d'évaluation des risques

L'inventaire des risques est réalisé, depuis l'année 2014, par activité. Ainsi, tous les postes, qu'ils soient techniques et administratifs, ont été passés en revue.

Le canevas actuellement utilisé est celui de Suez Eau France et non plus celui de la Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Martinique.

En ce qui concerne les activités de réseaux assainissement, gestion des postes de relèvement et des stations d'épuration des eaux usées :

- Entretien d'un réseau assainissement (activité n°01)
- Intervention dans un collecteur visitable (activité n°02)
- Enquête terrain sur le réseau (activité n°03)
- Intervention sur un poste de comptage (activité n°05)
- Entretien d'un poste de relèvement (activité n°10)
- Exploitation d'une station d'épuration (activité 11)
- Exploitation d'une unité de traitement des boues par compostage (activité n°12) pour notre usine de compostage des boues Terraviva
- Exploitation d'une unité de traitement des boues par séchage thermique (activité n°13) pour la serre se trouvant sur la station d'épuration de la commune du Marin
- Instrumentation (activité n°15)
- Intervention sur un assainissement non collectif (ANC) (activité n°23)
- Télécontrôleur (activité n°24)
- Réalisation et Contrôle de travaux réseaux (neuf ou pas) (activités n°06 et 07)

5 | Votre délégataire

- Maintenance électrique et mécanique (activité n°14)
- Activité administrative/ Interventions informatiques/ Bureau d'étude (activités n°16 et 31)
- Mise en service et contrôle de travaux neufs « usines » (activité n°18)
- Déplacement pour une intervention ou un trajet (activité n°25)
- Visite de terrain ou de chantiers (activité n°26)
- Activité magasin entrepôt ou parc matériaux (activité n°30)
- Activité de laboratoire (activité n°27)
- . Entretien des bâtiments (activité n°28)

Le document unique est complété toute l'année :

1) suite aux visites :

- des responsables de services sur le terrain, une fois par mois (VSS : Visites Santé et Sécurité),
- du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT),
- de la Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS),
- de l'inspection du travail,
- de la médecine du travail,
- du Responsable Qualité Sécurité Environnement.

2) suite aux nouveaux textes réglementaires,

3) suite aux sensibilisations, formations et QHM (Quart d'heure management) : durant lesquelles remontent des remarques de collaborateurs et d'intervenants extérieurs,

4) suite aux évolutions du génie civil et apparitions éventuelles de nouveaux risques,

5) suite aux réunions du CHSCT,

6) suite aux contrôles de chantiers et interventions dans les espaces confinés,

7) suite aux audits sécurité internes et externes (ENGIE et Suez Eau France). Une équipe d'auditeurs internes SME a d'ailleurs été formée en fin d'année 2012,

8) et suite aux accidents du travail et aux presque accidents.

En annexe le document unique SME.

4.3 Notre démarche développement durable

UNE DEMARCHE PLEINEMENT INTEGREE A LA STRATEGIE DE L'ENTREPRISE, POUR CONSTRUIRE ENSEMBLE LE FUTUR DE LA GESTION DE L'EAU DANS LES TERRITOIRES

Dès 2006, Lyonnaise des Eaux structurait sa politique de développement durable autour de 3 enjeux : préserver la ressource en eau et respecter l'environnement ; être un partenaire local du développement des territoires ; dialoguer et agir avec tous les publics de l'entreprise.

En septembre 2014, Lyonnaise des Eaux a lancé une nouvelle initiative, qui s'inscrit dans la durée : le Programme Agir pour la Ressource en Eau, qui vise à soutenir et engager des actions concrètes et durables, pour mieux préserver la ressource en eau, avec pour ambitions :

- d'alerter les publics sur l'enjeu central de protection de la ressource et de les informer sur des solutions performantes et innovantes dans une logique d'essaimage : cette matière pédagogique est disponible sur le site internet www.lyonnaise-des-eaux.com notamment.
- et de soutenir des idées nouvelles développées par des acteurs externes à l'entreprise dans le cadre d'un appel à projets



Le Programme Agir pour la Ressource en Eau couvre 5 thématiques :

- réduire l'impact de l'activité humaine sur la ressource en eau
- favoriser le bon état écologique des masses d'eau pour mieux préserver l'environnement et la biodiversité
- partager les données sur l'eau pour rendre accessibles à tous, les informations sur la ressource
- anticiper les conséquences du changement climatique sur la ressource en eau
- mieux intégrer les enjeux liés à l'eau dans les aménagements urbains

Le Programme est piloté par un comité stratégique pluridisciplinaire co-présidé par Bertrand Camus, Directeur Général Eau France de SUEZ, et Serge Lepeltier, Ministre de l'Ecologie et du Développement durable, actuellement Président de l'Académie de l'Eau.

Chaque année, en septembre, un appel à projets est lancé auprès des acteurs externes à l'entreprise, porteurs d'initiatives pour protéger la ressource en eau en France : associations, start-up, organismes de recherche, universitaires, répartis sur les différentes régions françaises. A l'occasion de la deuxième édition de l'appel à projets (2015 / 2016), 80 porteurs de projets se sont mobilisés.

Par ailleurs, depuis 2006, Lyonnaise des Eaux fait évaluer sa politique de développement durable par un tiers, Vigeo, agence européenne de notation extra-financière, et publie l'intégralité de cette évaluation. Cette démarche est un gage de transparence pour nos clients, mais aussi un état des lieux dynamique qui permet le dialogue et donc l'inscription de la relation contractuelle dans une démarche de progrès. La dernière évaluation a été réalisée en 2015 et a porté sur l'année 2014, sur le périmètre des activités Eau France de SUEZ.

L'agence Vigeo évalue par une note, de 1 à 4+, l'avancement de chacun des 12 engagements (2012-2016) à l'aune de 3 critères :

- la pertinence des orientations de l'entreprise,
- la cohérence des mesures prises pour déployer ces orientations,
- l'effectivité des résultats enregistrés.

Mieux gouverner l'eau pour bien la protéger

- 1 Agir en employeur responsable : 3-
- 2 Dialoguer avec toutes nos parties prenantes externes : 4-
- 3 Ouvrir la gouvernance de l'entreprise : 3+
- 4 Garantir la place centrale de l'éthique : 3-

Innover pour la santé de l'eau et en mesurer l'efficacité

- 5 Éviter de gaspiller l'eau : 3+
- 6 Restaurer le bon état écologique et développer la biodiversité : 3
- 7 Pérenniser l'excellence de la qualité de l'eau potable produite et distribuée : 3
- 8 Réduire les émissions de gaz à effet de serre : 3-

Promouvoir une économie vertueuse et concertée de l'eau

- 9 Intégrer la performance environnementale dans la rémunération et partager la valeur créée : 3-
- 10 Améliorer la satisfaction de nos clients consommateurs : 3
- 11 Faciliter l'accès à l'eau pour tous : 3
- 12 Déployer une politique « achats responsables » : 2

En décembre 2015, à l'occasion de la COP21, SUEZ a pris 12 nouveaux engagements, sur la période 2016-2020. Faisant de la lutte contre le changement climatique une priorité absolue, ils visent à :

- poursuivre les efforts pour diminuer l'empreinte carbone du Groupe,
- promouvoir le modèle de l'économie circulaire, permettant structurellement de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de protéger les ressources,
- s'adapter aux conséquences du réchauffement climatique sur l'eau.

Chaque année, l'état d'avancement des 12 engagements sera évalué par un tiers indépendant. Les résultats de cette évaluation seront rendus publics.

Engagement n°1

Réduire de 30 % les émissions de GES sur l'ensemble du périmètre d'activité en 2030

Engagement n° 2

Faire éviter à nos clients 60 millions de tonnes d'émissions de GES d'ici 2020

Engagement n° 3

Multiplier par 2 les volumes de plastiques recyclés d'ici 2020

Engagement n° 4

Augmenter de 10 % la production d'énergies renouvelables d'ici 2020

Engagement n° 5

Proposer systématiquement à nos clients des plans de résilience aux effets du changement climatique

Engagement n° 6

Promouvoir les différents usages de l'eau en multipliant par 3 la mise à disposition d'eaux alternatives d'ici 2030

Engagement n° 7

Economiser l'équivalent de la consommation d'eau d'une ville de 2 millions d'habitants d'ici 2020

Engagement n° 8

Adopter en 2016 un prix interne du carbone

Engagement n°9
Se mobiliser pour le renforcement du prix du carbone

Engagement n°10
S'engager en faveur de l'économie circulaire

Engagement n°11
Contribuer à la sensibilisation des solutions climat

Engagement n°12
Installer un Comité d'Experts de la Transition Climatique aux bornes de la Direction Générale de SUEZ

4.3.1 Des exemples d'application dans le cadre du contrat

PREVENIR LA POLLUTION DE LA RESSOURCE EN EAU

- Mise en place de plans de préservation de la ressource
- Programme de protection des captages, offre « bassin versant » sur les pollutions diffuses
- Participation à des opérations coordonnées autour de la protection des bassins versants
- Gestion différenciée des espaces verts type « zéro phyto » (champs captants, installations gérées par SUEZ Eau France...)

GARANTIR L'ALIMENTATION EN EAU FACE AUX ALEAS CLIMATIQUES

- Exemples de gestion de crise lors d'aléas climatiques (sécheresse, inondations, tempête...)

LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE

- Amélioration des rendements : gestion patrimoniale des réseaux, technologies de recherche de fuite
- Maîtrise des consommations : télérelève, pack pro, Dolce Ô
- Récupération des eaux pluviales
- Réutilisation des eaux usées

RENDRE A LA NATURE UNE EAU PROPRE ET PROTEGER LA BIODIVERSITE

- Suivi des impacts des rejets sur le milieu : programmes de suivi, stations SIRENE
- Suivi de la qualité du littoral et gestion des eaux de baignade
- Plans d'action pour la protection de la biodiversité locale
- Partenariats locaux avec des associations de protection de l'environnement
- Technologies d'épuration alternatives (ex : Zones Libellule)

PROMOUVOIR LA BOISSON DU ROBINET

- Observatoires du goût
- Opération robinets-fontaine dans les écoles,
- Action de communication à destination du grand public (partenariats avec des établissements scolaires, ...)

PARTICIPER AUX AGENDAS 21 ET AUX PLANS CLIMAT DES COLLECTIVITES

- Mise en place d'une certification ISO 14001
- Mise en place de « chantiers verts », démarche HQE
- Participation à l'élaboration d'un Agenda 21
- Participation à l'élaboration d'un Plan Climat
- Réalisation d'un « Bilan carbone » ou d'une « analyse du cycle de vie »
- Projets « énergies renouvelables » : Degrés bleus, méthanisation, opérations d'accompagnement (micro turbines, photovoltaïque, ...)
- Réflexion sur la création d'un éco-quartier,
- Politique véhicules propres, Eloges, participation à un plan de déplacement urbain, plan de déplacement d'entreprise du Centre Régional
- Contrats achats intégrant des clauses environnementales

AIDER LES PLUS DEMUNIS A PAYER LEUR FACTURE D'EAU

- Participation à un Fond Solidarité Logement et montant des abandons de créances
- Existence d'une personne dédiée aux relations avec les personnes en situation de précarité
- Collaboration avec des instances sociales de type CCAS
- Partenariats avec des structures de médiation, associations de consommateurs
- Actions en partenariat avec les bailleurs sociaux
- Opérations de sensibilisation à la maîtrise des consommations, notamment dans les quartiers en difficulté
- Opérations de mécénat (Aquassistance, ...)

FACILITER L'INTEGRATION DANS L'EMPLOI

- Collaboration avec les Pôles emploi : plateforme de vocation, recrutement par simulation, participation à des Forum Emploi, aide à la création entreprise
- Politique de contrats en alternance, participation à des filières de formation professionnelle
- Collaboration avec les structures d'insertion sociales et économiques locales : Maison de l'emploi, Missions locales, PLIE , club FACE
- Politique de sous-traitance au secteur protégé

VALORISER LES HOMMES ET LES FEMMES AU SERVICE DE L'EAU

- Application en interne de l'accord handicap, réflexion sur promotion de la diversité (égalité F/H, séniors, ...), actions de lutte contre les discriminations à l'embauche : jeunes des quartiers, handicapés, etc..
- Baromètre social, dialogue social
- Bilan des actions de formation professionnelle dédiées aux salariés du Centre

SENSIBILISER LES JEUNES ET LES MOINS JEUNES A LA GESTION DURABLE DE L'EAU

- Bilans des actions de sensibilisation (Chemins de l'eau, Semaine du développement durable, ...), programmes pédagogiques engagés avec les écoles, visites des installations,
- Partenariats avec des associations locales de protection de l'environnement en matière de sensibilisation des publics internes ou externes au Centre

RENFORCER LE CONTRAT DE CONFIANCE AVEC NOS CLIENTS

- Améliorations réalisées dans le contenu et la présentation des RAD
- Introduction des indicateurs de performance requis par le décret du 2 mai 2007 sur le contenu du « rapport du Maire »

CONTRIBUER AU DEBAT DEMOCRATIQUE SUR L'EAU

- Participation d'élus locaux au Club Eau +
- Participation aux CCSPL ou autres instances (Comités d'usagers, comités de gouvernance ...)
- Participation à des réunions publiques
- Existence d'une structure créée par SUEZ Eau France permettant le débat avec les « parties prenantes » locales

LES INDICATEURS DEVELOPPEMENT DURABLE DU CONTRAT

PREVENIR LA POLLUTION DE LA RESSOURCE EN EAU

- Part des volumes prélevés issus de captages avec procédures de périmètres de protection achevées (domaine privé et délégué)
- Nombre de conventions spéciales de déversement avec les industriels

GARANTIR L'ALIMENTATION EN EAU FACE AUX ALEAS CLIMATIQUES

- Nombre d'interruptions de service pour cause de sécheresse

LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE

- Rendement des réseaux de distribution d'eau potable
- Population pour laquelle un service de télérelève est en place

RENDRE A LA NATURE UNE EAU PROPRE ET PROTEGER LA BIODIVERSITE

- Certificat ISO 9001 ou ISO 14001

- Nombre de sites couverts par un certificat ISO 14001
- Nombre de stations d'épuration pour lesquelles a été mis en place un dispositif de suivi de l'impact des rejets
- Nombre de plaintes ou PV pour cause de gêne environnementale avec poursuite

PROMOUVOIR LA BOISSON DU ROBINET

- Pourcentage de clients déclarant boire régulièrement ou occasionnellement de l'eau du robinet (si disponible localement)
- Population concernée par un observatoire du goût

PARTICIPER AUX AGENDAS 21 ET AUX PLANS CLIMAT DES COLLECTIVITES

- Quantité de gaz à effet de serre émise par les véhicules utilisés par l'entreprise
- Quantité de gaz à effet de serre émise par le service (si Bilan Carbone)
- Nombre de sites construits ou rénovés suivant la démarche HQE
- Consommation d'électricité pour les activités de production d'eau potable (Wh/m3)
- Consommation d'électricité pour les activités de traitement des eaux usées (Wh/m3)

AIDER LES PLUS DEMUNIS A PAYER LEUR FACTURE D'EAU

- Nombre de dossiers soumis et acceptés sur le périmètre du contrat dans le cadre du Fonds Solidarité Logement
- Montant des abandons de créances alloués sur le périmètre du contrat
- Nombre de jours de bénévolat des membres d'Aquassistance

FACILITER L'INTEGRATION DANS L'EMPLOI

- Nombre de contrats en alternance passés avec les établissements scolaires
- Pourcentage de personnes handicapées / effectif assujetti
- Montant des achats confiés à des entreprises du secteur protégé et adapté

VALORISER LES HOMMES ET LES FEMMES AU SERVICE DE L'EAU

- Taux de fréquence des accidents du travail
- Taux de gravité des accidents du travail
- Nombre de salariés sensibilisés à ce jour au développement durable
- Part de la masse salariale consacrée à la formation professionnelle
- Taux de femmes dans l'encadrement

SENSIBILISER LES JEUNES ET LES MOINS JEUNES A LA GESTION DURABLE DE L'EAU

- Nombre d'enfants et d'adultes sensibilisés aux questions de l'eau
- Nombre de partenariats locaux avec des associations

RENFORCER LE CONTRAT DE CONFIANCE AVEC NOS CLIENTS

- Pourcentage des indicateurs requis par le décret du 2 mai 2007 renseignés avec une fiabilité « A » (cf texte de l'arrêté du 2 mai 2007)

CONTRIBUER AU DEBAT DEMOCRATIQUE SUR L'EAU

- Nombre de partenariats en vigueur avec des associations locales de consommateurs ou environnementales
- Nombre de réunions publiques tenues au cours de l'année

4.3.2 Agir en faveur de la biodiversité

Depuis plusieurs années, SUEZ – Eau France a pris pleinement conscience des enjeux liés au « grand cycle de l'eau ». En dialogue avec les collectivités, **l'entreprise agit en faveur de la biodiversité** sur certains des sites qu'elle gère, dans une démarche de responsabilité et de réponse aux enjeux liés notamment aux milieux aquatiques, avec un éventail d'actions très diversifiées.



Dans un objectif de structurer et amplifier sa démarche, SUEZ tant au niveau du Groupe que de ses filiales, s'est **engagé dans la Stratégie Nationale pour la Biodiversité** en 2011. Le projet de plan d'action de l'activité Eau France pour 2014-2017 a été reconnu par le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie en octobre 2014. Cette reconnaissance est importante pour l'entreprise, qui s'est engagée à structurer et étendre ses actions pour limiter ses impacts, et pour préserver la biodiversité partout en France et sur tous les milieux (terrestre, aquatique, marin).

Concrètement, cela se matérialise notamment par la mise à disposition de ses experts et leur savoir-faire aux entités régionales pour appuyer les initiatives locales. De plus, un réseau de "correspondants biodiversité" coordonné par la Direction de l'Ingénierie Environnementale permet d'échanger et de partager les connaissances et les initiatives, afin de diffuser les bonnes idées à mettre en œuvre et les bonnes pratiques en faveur de la biodiversité.

4.4 Nos offres innovantes

4.4.1 Notre organisation VISIO

Accroître la performance du réseau, anticiper les aléas climatiques, préserver la ressource, bénéficier d'informations en temps réel : le centre VISIO apporte une réponse concrète aux besoins actuels des territoires en matière de gestion de l'eau. L'objectif est de mieux préserver la ressource en eau grâce des outils technologiques innovants, alliés à l'expertise humaine et de terrain.



Le centre VISIO permet d'obtenir une vision complète à 360° et en temps réel de l'ensemble du service de l'eau, d'optimiser l'intervention des agents et de gagner en réactivité sur l'ensemble des décisions et interventions.

6 centres VISIO ouverts à fin 2015 : Mulhouse (68), Lyon (69), Cannes (06), Bordeaux (33), Orléans (45), Béziers (34).



4.4.2 Nos nouveaux produits d'exploitation

Les installations du service de l'eau se modernisent via l'équipement de systèmes de mesure performants (capteurs, télérelève des compteurs...), de télétransmission et d'automatismes favorisant un pilotage " intelligent ".

Influx® constitue une gamme d'outils alimentée en temps réel par des données météorologiques et de mesures de débits qui permet d'optimiser la gestion des eaux pluviales. En mobilisant les capacités de stockage au bon endroit et au bon moment, ils permettent d'anticiper et de traiter automatiquement les épisodes pluvieux sévères, éviter la saturation des réseaux d'assainissement ainsi que les débordements fortement polluants vers l'environnement. Ils permettent ainsi de prévenir le risque d'inondation et de minimiser l'impact des rejets sur la qualité du milieu naturel. Ils constituent également un outil d'aide à la décision pour la mise en place d'une gestion anticipée du risque sanitaire pour les eaux de baignade.

Aquadvanced Hydraulique® et Aquadvanced Qualité® sont des outils modulaires qui optimisent l'ensemble des indicateurs de performance des réseaux d'eau potable (le débit, le rendement, la pression, la qualité), grâce à des capteurs surveillant la qualité et les caractéristiques hydrauliques du réseau en temps réel. Ils assurent une analyse multicritère des données collectées et permettent de déclencher rapidement une gestion des événements détectés (fuites, chutes du niveau de pression) pour déclencher les interventions des équipes.

Aquadvanced Energie® et Aquadvanced forage® sont des outils d'analyse et d'anticipation du fonctionnement des installations de pompage d'eau potable qui visent à optimiser la consommation énergétique et pérenniser le patrimoine ressource.

5 | Glossaire



PRINCIPALES DÉFINITIONS

A

- **Abandon de créance**
Réduction de sommes dues au fournisseur d'eau dans le cadre d'une mesure de Fond de Solidarité Logement.
- **Abonné domestique ou assimilé**
Les abonnés domestiques ou assimilés sont les abonnés qui sont redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution domestique. Pour ces abonnés, les redevances sont perçues par l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service puis reversées à l'agence de l'eau.
- **Abonnement**
L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la gestion du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné ou l'installation d'assainissement autonome).
- **Assainissement non collectif (ANC) ou autonome**
L'assainissement non collectif est parfois appelé autonome ou individuel. Il désigne tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement.
- **Assainissement collectif**
L'assainissement collectif est le mode d'assainissement qui regroupe les infrastructures publiques de collecte (branchements), transport (collecteurs) et traitement centralisé (stations d'épuration et ouvrages de prétraitement physique). Les effluents sont collectés et transportés à l'échelle d'une ou de plusieurs collectivités ou quartiers.
- **Autorité organisatrice**
Personne publique (commune, EPCI, syndicat mixte) ayant la responsabilité de l'organisation du service public d'eau ou d'assainissement, qui désigne et contrôle son opérateur.
- **Avaloir**
Ouverture destinée à recueillir les eaux de ruissellement et à les évacuer à l'égout.

B

- **Branchement assainissement**
Canalisation ou raccordement, en général enterré, destiné à véhiculer les eaux usées et/ou les eaux pluviales depuis l'origine (point d'entrée) jusqu'au collecteur (d'après le paragraphe 3.6 de la NF EN 752-1).

C

- **Certification ISO 9001**
Certification relative aux systèmes de gestion de la qualité de service et de la satisfaction client. Elle donne les exigences organisationnelles requises pour l'existence d'un système de gestion de la qualité.
- **Certification ISO 14001**
Certification prescrivant les exigences relatives à un système de management environnemental (S.M.E.). Elle permet à un organisme de formuler une politique et des objectifs prenant en compte les exigences législatives et les informations relatives aux impacts environnementaux significatifs.

- **Collecteur**
Canalisation ou tout autre ouvrage habituellement enterré, destiné à véhiculer des eaux usées et/ou des eaux pluviales (d'après la NF EN 752-1).
- **Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)**
Commission ayant vocation de permettre aux usagers des services publics d'obtenir des informations sur le fonctionnement effectif des services publics, d'être consultés sur certaines mesures relatives à leur organisation et émettre toute proposition utile en vue des adaptations qui pourraient apparaître nécessaires. Les compétences de ces CCSPL sont l'examen des rapports (RAD, RPQS, ...) et les consultations obligatoires. Les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comportant au moins une commune de plus de 10 000 habitants doivent prévoir la création d'une CCSPL.
- **Commission départementale Solidarité Eau**
Commission qui octroie les aides financières (aides Fonds de Solidarité Logement) aux administrés.
- **Curage**
Opération de nettoyage ou de désobstruction d'un collecteur, avec extraction de matières, incluant l'utilisation de la haute pression. Il peut être **préventif** (avant problème) ou **curatif** (pour résoudre le problème).

D

- **DBO5**
Demande Biologique/Biochimique en oxygène pour 5 jours. La DBO est la quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes présents dans un milieu pour oxyder (dégrader) les substances organiques contenues dans un échantillon d'eau maintenu à 20° C et dans l'obscurité, pendant 5 jours.
- **DCO**
Demande chimique en oxygène : indicateur de pollution correspondant à la quantité d'oxygène consommée pour oxyder les matières biodégradables et non biodégradables.
- **Désobstruction**
Opération de débouchage d'un collecteur, par curage ou par chasse.

E

- **Eaux pluviales**
Eaux provenant des précipitations, qui ne se sont pas infiltrées dans le sol et qui sont recueillies dans le réseau d'assainissement directement depuis le sol ou depuis les surfaces extérieures des bâtiments (d'après la NF EN 752-1).
- **Eaux résiduaires ou eaux usées**
Eaux modifiées par l'usage qui en a été fait et rejetées dans un réseau d'évacuation ou d'assainissement ou vers des ouvrages d'assainissement autonome.
- **Eaux usées domestiques**
Eaux usées provenant des cuisines, buanderies, lavabos, salles de bain, toilettes et installations similaires, en résumé provenant des usages domestiques dans une maison (NF EN 752-1).
- **Échantillon**
Un échantillon est la fraction d'un prélèvement qui est envoyé à un laboratoire afin d'en effectuer des analyses. Il peut être constitué de plusieurs flacons (1 échantillon = n flacons pour faire p analyses sur q paramètres).
- **Enquête de conformité**

Une enquête de conformité, permet d'établir un diagnostic vérifiant que :

- les eaux usées d'une habitation sont directement raccordées au réseau public d'eaux usées (sans fosse, ni rétention).
- les eaux pluviales de l'habitation sont gérées sur la parcelle ou exceptionnellement raccordées au réseau public d'eaux pluviales.

- **Equivalent-habitant (EqHab)**

L'équivalent-habitant est une unité de mesure permettant de quantifier la charge brute de pollution organique, 1 EqHab= 60 g de DBO5.

H

- **Habitant**

Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire (habitant saisonnier) sur le territoire d'une collectivité.

- **Habitant desservi**

Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire (habitant saisonnier) sur le territoire d'une collectivité dans une zone où elle est soit raccordée soit raccordable aux installations du service public d'eau ou d'assainissement collectif, soit non raccordée avec dérogation. Dans le cas de l'assainissement non collectif, il s'agit d'une personne domiciliée sur une zone délimitée comme étant une zone couverte par un service d'assainissement non collectif.

I

- **Inspection télévisée**

L'inspection télévisée (à l'aide de caméra vidéo) des canalisations est utilisée pour la détection de fuites, des obstructions et la vérification enregistrée de l'état du conduit. Le passage de la caméra vidéo dans les canalisations se fait par poussée manuelle, jusqu'à une longueur suffisante pour une inspection totale des canalisations.

L'écran visualise l'état du conduit. La distance parcourue par le câble et le détecteur par signal acoustique localise très précisément l'endroit de l'anomalie. En cas d'intervention nécessaire, les travaux de démolition sont limités à la zone concernée, ce qui amène des économies très substantielles du coût d'intervention.

- **ISDND**

Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (correspondant à l'ancienne dénomination CET de classe 2).

M

- **MES**

Matières en suspension : quantité de matière récupérée par filtration sur tamis, elle caractérise la pollution particulaire ou non dissoute.

- **Montant des impayés au 31 Décembre de l'année N**

Somme due et non recouvrée au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

N

- **NK**

Azote Kjeldahl : quantité d'azote présente dans un effluent sous forme ammoniacale (NH₄) et organique, mais n'incluant pas les formes nitrates (NO₃) ou nitrite (NO₂). Il ne s'agit pas de l'azote total (global) exprimé en :

$$NGL = NK + NO_2 + NO_3$$

- **Nombre d'abonnements**
Nombre d'abonnés desservis en eau c'est à dire les abonnés domestiques et assimilés et les autres abonnés (industriels, ...).
- **Nombre d'habitants**
Population INSEE desservie sur la base de la population des communes et de leur population totale majorée définie en application de l'article L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales.

O

- **Ouvrage assainissement**
Ouvrage connecté au réseau d'assainissement et permettant la captation ou le stockage des eaux usées ou pluviales : avaloirs, grilles, déversoirs d'orage, déshuileurs, dessableurs.
- **Ouvrages de prétraitement**
Le prétraitement a pour objectif d'éliminer les éléments les plus grossiers, susceptibles de gêner les traitements ultérieurs et d'endommager les équipements. Il s'agit des déchets volumineux (dégrillage), des sables et graviers (dessablage), des graisses et huiles (dégraissage et déshuilage). Au cours du **dégrillage**, les eaux usées passent au travers d'une grille dont les barreaux, plus ou moins espacés, retiennent les matières les plus volumineuses. Ces éléments sont ensuite éliminés avec les ordures ménagères.
Le **dessablage** débarrasse les eaux usées des sables et des graisses par sédimentation. L'écoulement de l'eau à une vitesse réduite dans un bassin appelé "désableur" entraîne leur dépôt au fond de l'ouvrage. Ces particules sont ensuite aspirées par une pompe. Les sables récupérés sont essorés, puis lavés avant d'être soit envoyés en décharge, soit réutilisés, selon la qualité du lavage.
Le **dégraissage** vise à éliminer la présence de graisses dans les eaux usées, graisses qui peuvent gêner l'efficacité des traitements biologiques intervenant ensuite. Le dégraissage s'effectue par flottation. L'injection d'air au fond de l'ouvrage permet la remontée en surface des corps gras. Les graisses sont raclées à la surface, puis stockées avant d'être éliminées (mise en décharge ou incinération). Elles peuvent aussi faire l'objet d'un traitement biologique spécifique au sein de la station d'épuration.

P

- **pH**
potentiel Hydrogène : mesure l'acidité d'une eau (pH inférieur à 7).
- **Prélèvement**
Un prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (1 prélèvement = n échantillons).
- **Prétraitement**
Premiers procédés de traitement de l'eau sur une usine pour éliminer les éléments grossiers les plus faciles à retenir (dégrillage, tamisage, dessablage, ...).
- **P total**
Phosphore total provenant essentiellement des lessives dans les effluents sanitaires urbains
- **PO₄**
Phosphate : forme oxydée dissoute du phosphore.

R

- **Réclamation**
Toute expression de mécontentement adressée à un organisme, concernant ses produits ou le processus même de traitement des réclamations, à laquelle une réponse ou une solution est

explicitement ou implicitement attendue. L'ensemble des réclamations reçues par courrier, par téléphone, par internet, par fax ou lors d'une visite en agence.

- **Réseau de collecte des eaux pluviales**

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire les eaux de pluie jusqu'aux unités de dépollution. Il est constitué des avaloirs, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques.

- **Réseau de collecte des eaux usées**

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées et unitaires issues des abonnés, du domaine public ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution. Il est constitué de la partie publique des branchements, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques.

- **Réseau séparatif**

Le système séparatif consiste à affecter un réseau à l'évacuation des eaux usées domestiques (eaux vannes et eaux ménagères) et avec des réserves, certains effluents industriels. On parle dans ce cas de réseau Eaux Usées (EU). L'évacuation de toutes les eaux de toitures, de chaussées, de ruissellement et de drainage est assurée par un autre réseau que l'on appelle le réseau Eaux Pluviales (EP).

- **Réseau unitaire**

Dans ce cas, un seul réseau collecte dans la même canalisation les eaux pluviales EP et les eaux usées EU.

- **Réseau de rejet industriel**

Réseau de collecte des émissions de substances d'origine industrielle dans l'eau.

- **Réseau de trop-plein**

C'est un réseau de collecte secondaire des eaux pluviales qui est utilisé en cas de forte pluie. Il permet de procéder à un délestage, c'est-à-dire à un déversement du trop plein d'eaux usées dans le milieu naturel.

S

- **Service**

Au sens du présent document, on entend par "service" le périmètre confié par l'autorité organisatrice à un opérateur unique. Les missions assurées peuvent être pour un service d'eau potable la production, le transfert et la distribution et pour un service d'assainissement la collecte, le transport, la dépollution et le cas échéant l'assainissement non collectif. A ces missions s'ajoute en général la gestion des abonnés.

- **Station de traitement des eaux usées (ou station d'épuration ou usine de dépollution)**

Ensemble des installations chargées de traiter les eaux collectées par le réseau de collecte des eaux usées avant rejet au milieu naturel et dans le respect de la réglementation (appelée aussi usine de traitement, STEP).

- **Système d'assainissement**

Un système d'assainissement est composé d'un système de collecte et d'un système de traitement. Il comprend donc l'ensemble des ouvrages destinés à collecter, transporter et traiter les eaux usées et les eaux pluviales.

- **Système de collecte**

Le système de collecte désigne le réseau de canalisations qui recueille et achemine les eaux usées et pluviales depuis la partie publique des branchements particuliers, ceux-ci compris, jusqu'aux points de rejets dans le milieu naturel ou dans le système de traitement (stations d'épuration). Il comprend les déversoirs d'orage, les ouvrages de rétention et de traitement des eaux de surverse situés sur ce réseau.

T

- **Traitement des boues**

Ensemble des procédés destinés à rendre les boues des stations d'épuration conformes aux normes environnementales, aux réglementations sur l'utilisation des sols ou aux autres normes de qualité applicables en matière de recyclage ou de réutilisation. On distingue habituellement le traitement primaire, secondaire et tertiaire. Ces traitements ne réduisent pas seulement le volume des résidus, mais stabilisent et transforment également ces derniers en composants acceptables sur le plan environnemental et en produits dérivés utiles. Le traitement tertiaire inclut par exemple le conditionnement chimique, la désinfection, la filtration sous pression, la filtration à vide, la centrifugation et l'incinération. Il est possible de classer le traitement des eaux usées et le traitement des boues dans des catégories différentes, à savoir le traitement secondaire pour les eaux usées et le traitement tertiaire pour les boues d'épuration.

- **Traitement des eaux usées**

Ensembles des procédés visant à rendre les eaux usées conformes aux normes environnementales en vigueur ou aux autres normes de qualité applicables en matière de recyclage ou de réutilisation. On distingue habituellement le traitement primaire, secondaire et tertiaire. Pour calculer le volume total des eaux usées traitées, il convient de ne tenir compte que du type de traitement le plus poussé auquel ces eaux ont été soumises.

V

- **Voirie**

Zone de circulation, chaussée ou trottoir sur laquelle se trouvent des affleurants (bouche à clé, tampon, regard...).

LES INDICATEURS DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT

Source : *Observatoire National des services d'eau et d'assainissement*

Les indicateurs du service de l'assainissement collectif sont au nombre de 17, dont 4 indicateurs descriptifs. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis le niveau de la desserte jusqu'à la performance de l'ensemble du système de traitement des eaux usées, en passant par la qualité du service à l'utilisateur. Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, de la collecte des eaux usées à leur dépollution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social. Chaque indicateur est défini par une fiche détaillée, fournissant toutes les explications sur ses modalités de calcul et sur son interprétation et ses limites.

1. Indicateurs descriptifs

- **Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (code D201.0)**

Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès ou pouvant accéder au réseau d'assainissement collectif, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.

- **Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (code D202.0)**

Cet indicateur recense le nombre d'autorisations de rejets d'effluents non domestiques dans le réseau délivrées par la collectivité qui gère le service d'assainissement.

- **Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (code D203.0)**

Cet indicateur évalue, en tonnes de matière sèche, la quantité de boues évacuées par la ou les stations d'épuration.

Formule = somme des tonnages total des boues évacuées par ouvrage

- **Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (code D204.0)**

Le prix au m³ est calculé pour une consommation annuelle de 120 m³ (référence INSEE). Fixé par les organismes publics, le prix dépend notamment de la nature et de la sensibilité du milieu récepteur, des conditions géographiques, de la densité de population, du niveau de service choisi, de la politique de renouvellement du service, des investissements réalisés et de leur financement. Ce prix intègre toutes les composantes du service rendu (collecte, transport, dépollution) ainsi que la redevance modernisation des réseaux de collecte de l'agence de l'eau et, le cas échéant, celle des Voies Navigables de France (rejet en rivière), ainsi que la TVA.

Formule = (montant HT de la facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1 revenant aux collectivités + montant HT de la facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1 revenant au délégataire (facultatif) + montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1) / 120

2. Indicateurs de performance

- **Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (code D201.1)**

Cet indicateur précise le pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résident en zone d'assainissement collectif.

Formule = nombre d'abonnés / nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif x 100

- **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (code P202.2B)**

Cet indicateur évalue, sur une échelle de **0 à 120**, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements.
- l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuel du service d'assainissement collectif. Le plan des réseaux est considéré comme complet s'il couvre au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ou s'il couvre 95 % des branchements ou abonnés du service.

Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise à jour des plans des réseaux (partie A - 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (partie B - 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C - 75 points).

L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Partie A : plan des réseaux (15 points)

- **10 points** : existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage, ...) et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement.
- **5 points** : définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises.

Partie B : inventaire des réseaux (30 points)

- **10 points** acquis si les deux conditions précédentes (partie A) sont remplies :
 - **existence d'un inventaire des réseaux** identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées.

- **la procédure de mise à jour du plan des réseaux** est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.
- **de 1 à 5 points supplémentaires** : les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux. Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.
- **de 0 à 15 points supplémentaires** : l'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50 %) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.

Partie C : informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau (75 points)

- **10 points supplémentaires** : le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée.
 - **de 1 à 5 points supplémentaires** : lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.
 - **10 points supplémentaires** : localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...).
 - **10 points supplémentaires** : existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées.
 - **10 points supplémentaires** : le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ; (seuls les services ayant la mission collecte sont concernés par cet item).
 - **10 points supplémentaires** : l'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...).
 - **10 points supplémentaires** : mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite.
 - **10 points supplémentaires** : mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans).
- **Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (code D203.3)**

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Formule = moyenne de la conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales des ouvrages pondérée par la charge entrante en DBO5 de chaque ouvrage

- **Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (code D204.3)**
- Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Formule = moyenne de la conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales des ouvrages pondérée par la charge entrante en DBO5 de chaque ouvrage

- **Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (code D205.3)**

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Formule = moyenne de la conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales pondérée par la charge entrante en DBO5 de chaque ouvrage

- **Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (code D206.3)**

Cet indicateur mesure en pourcentage, la part des boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement et traitées ou valorisées conformément à la réglementation.

Les filières de traitement et/ou de valorisation de ces boues peuvent être la valorisation agricole, le compostage, l'incinération, la gazéification et la décharge agréée.

Formule = quantité des boues admises par une filière conforme/tonnage total des boues évacuées

- **Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (code D207.0)**

Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.

Formule = somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)/volume facturé

- **Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (code D251.1)**

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.

Formule = nombre d'inondations dans les locaux de l'utilisateur/nombre d'habitants desservisx1000

- **Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (code D252.2)**

L'indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité).

Formule = nombre de points noirs/linéaire de réseau hors branchementsx100

- **Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (code D253.2)**

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

Formule = linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur)/linéaire de réseau hors branchementsx20

- **Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (code D254.3)**

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Formule = nombre de bilans sur 24 heures réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes/nombre de bilans sur 24 heures réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire

- **Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (code D255.3)**

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution, ...)).

L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A, B et C ci-dessous. Les indicateurs des tableaux B et C ne sont pris en compte que si la somme des indicateurs mentionnés dans le tableau A atteint au moins 80 points. Pour des valeurs de l'indice comprises entre 0 et 80, l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux.

A – Éléments communs à tous les types de réseaux (points accordés si existant)

- **20 points** : identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...).
- **10 points** : évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés).
- **20 points** : réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement.
- **30 points** : réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.
- **10 points** : réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.
- **10 points** : connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur.

B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs (points accordés si A = 80)

- **10 points** : évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.

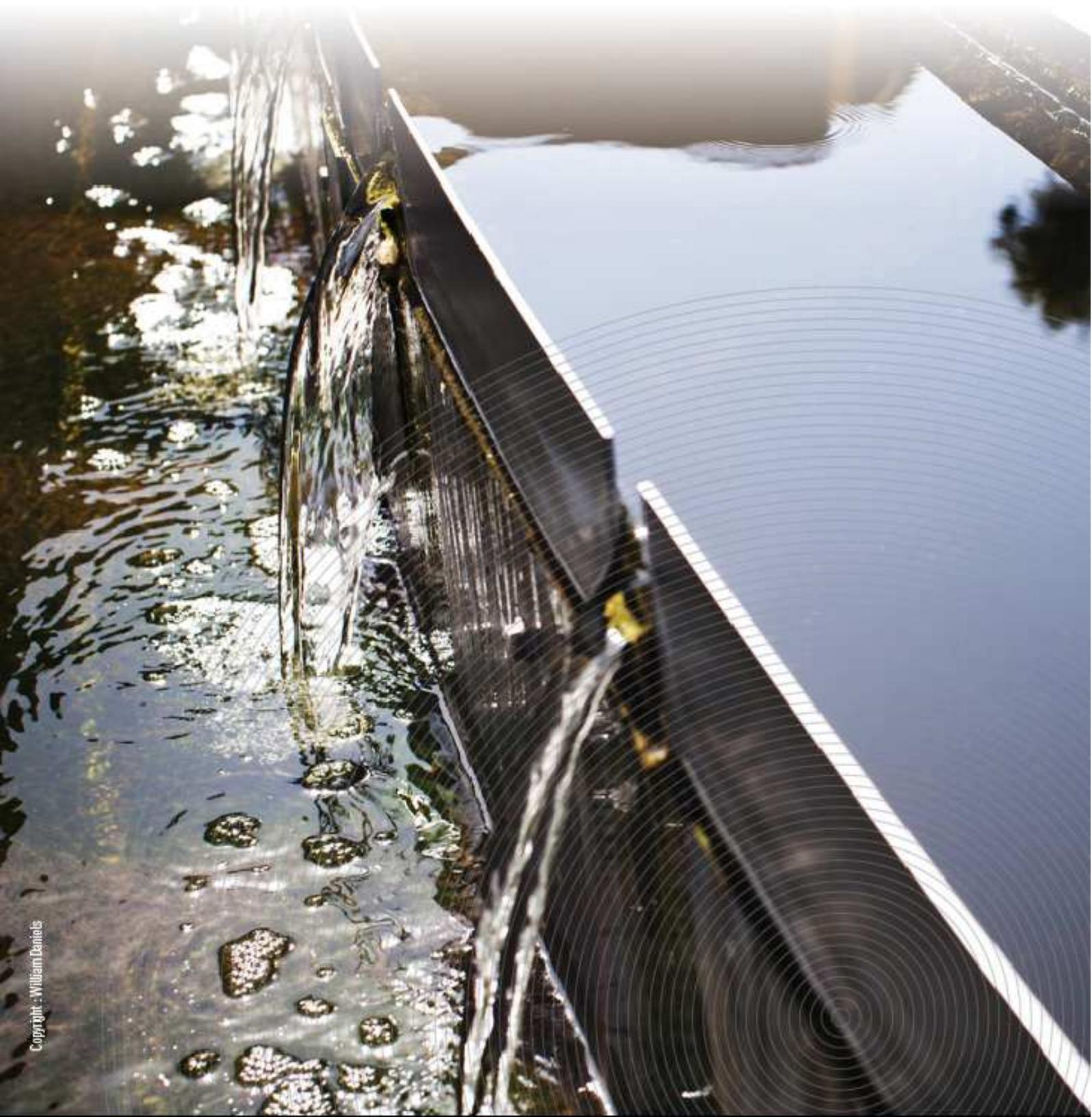
C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes (points accordés si existant si A=80)

- **10 points** : mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.

- **Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (code D257.0)**

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

6 | Annexes



6.1 Annexe 1 : Synthèse réglementaire

SOMMAIRE

REGLES COMMUNES AUX MARCHES PUBLICS ET AUX DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC
 DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC
 MARCHES PUBLICS
 GESTION DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT
 ASSAINISSEMENT
 EAU POTABLE
 ENVIRONNEMENT
 DROIT PRIVE

REGLES COMMUNES AUX MARCHES PUBLICS ET AUX DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

❖ NOUVEAUX SEUILS DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS ET CONCESSIONS

>Règlements délégués (UE) de la Commission du 18 décembre 2017 modifiant la directive 2014/23/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les seuils d'application pour les procédures de passation des marchés

Les seuils déterminant les procédures de passation des marchés publics et des concessions ont été réévalués et s'appliquent à compter du 1er janvier 2018.

Les seuils sont ainsi portés de :

- 135 000 à 144 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services de l'État
- 209 000 à 221 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services des collectivités territoriales
- 418 000 à 443 000 € HT s'agissant des marchés de fournitures et de services des entités adjudicatrices
- 5 225 000 à 5 548 000 € HT pour les marchés de travaux et les contrats concessions

Les avenants passés en application de l'article 36-6° du décret du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concessions doivent donc entraîner une modification du montant du contrat inférieure à 10% et à 5 548 000 €.

❖ LISTE DES CERTIFICATS QUE LES CANDIDATS NE SONT PLUS TENUS DE FOURNIR A L'APPUI DE LEUR CANDIDATURE

>Arrêté du 29 mars 2017 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution de marchés publics et de contrats de concession

L'arrêté du 29 mars 2017 fixe la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution de marchés publics et de contrats de concession de l'Etat et de ses établissements publics.

Cet arrêté est pris dans le cadre des articles 51 et 53 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics, qui prévoit que les candidats ne sont plus tenus de fournir des documents que « *l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique* ».

Cet arrêté est entré en vigueur le 1^{er} avril 2017, pour toute consultation ou avis d'appel public à la concurrence publiés à partir de cette date.

La Direction des affaires juridiques de Bercy a mis en ligne une fiche explicative de l'arrêté du 29 mars 2017.

❖ **MISE EN ŒUVRE DE LA DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS ET DES CONTRATS DE CONCESSION**

Deux arrêtés en date du 14 avril 2017 précisent le régime applicable à la dématérialisation des marchés publics et des concessions.

> **Arrêté du 14 avril 2017 relatif aux fonctionnalités et exigences minimales des profils d'acheteurs**

L'arrêté relatif aux fonctionnalités et exigences minimales des profils d'acheteurs fixe les fonctionnalités devant être offertes par les profils d'acheteurs. Ces fonctionnalités ne font pas obstacle à ce que les profils d'acheteurs en proposent d'autres. Ces dispositions ne s'appliquent pas pour les marchés publics dont le montant est inférieur à 25 000 € HT.

Cet arrêté prévoit ainsi que le profil d'acheteur devra, à partir du 1^{er} octobre 2018, permettre notamment aux collectivités de s'identifier et de s'authentifier, de publier des avis d'appel à la concurrence, de mettre à disposition les documents de la consultation, de réceptionner et conserver des candidatures, de réceptionner et conserver des offres, y compris hors délais, de répondre aux questions soumises par les entreprises, d'obtenir les documents justificatifs et moyens de preuve.

Pour l'entreprise, le profil d'acheteur devra lui permettre notamment, à partir du 1^{er} octobre 2018, de s'identifier et de s'authentifier, de consulter et télécharger en accès gratuit, libre, direct et complet les documents de la consultation, les avis d'appel à la concurrence et leurs éventuelles modifications, d'accéder à un espace permettant de simuler le dépôt de documents, de déposer une candidature, de déposer des offres, de solliciter une assistance ou consulter un support utilisateur permettant d'apporter des réponses aux problématiques techniques, de formuler des questions à l'acheteur.

Une fiche consacrée au profil acheteur a été publiée par Direction des affaires juridiques de Bercy.

> **Arrêté du 14 avril 2017 relatif aux données essentielles dans la commande publique**

L'arrêté du 14 avril 2017 fixe les modalités de publication sur les profils d'acheteurs des données essentielles des marchés publics et des contrats de concession, pour tous les contrats conclus à partir du 1^{er} octobre 2018, excepté pour les marchés publics répondant à un besoin dont la valeur est inférieure à 25 000 euros HT. Ces dispositions pourront être appliquées avant cette date.

Devront notamment être mis en ligne les informations suivantes : la nature du contrat, la procédure, le lieu d'exécution du contrat, la durée en mois, son montant, le nom et l'identifiant du titulaire du contrat.

En cas de modification du contrat de concession, la collectivité devra fournir la date de publication des données relatives aux modifications apportées au contrat, l'objet de la modification du contrat, la durée modifiée du contrat, la valeur globale modifiée en euros du contrat et la date de signature de la modification.

Pour les contrats de concession, devront également être précisées chaque année les informations suivantes : les dépenses d'investissement réalisées par le concessionnaire, les intitulés des principaux tarifs à la charge des usagers, les montants des principaux tarifs à la charge des usagers.

Ces données seront publiées dans les deux mois suivant la notification du marché initial ou avant le début de l'exécution du contrat de concession. En cas de modification du contrat, les données sont publiées dans les deux mois à compter de leur notification pour les marchés publics ou de leur signature pour les concessions.

S'agissant des données relatives à l'exécution des contrats de concession, elles seront mises à disposition au plus tard deux mois à compter de la fin de chaque année d'exécution du contrat.

Enfin, ces données devront être maintenues disponibles sur le profil d'acheteur pendant une durée minimale de cinq ans après la fin de l'exécution du marché public ou du contrat de concession, sauf si elles sont contraires aux intérêts en matière de défense ou de sécurité ou à l'ordre public.

❖ **RECOURS DES TIERS EN RESILIATION DU CONTRAT**

>CE 30 juin 2017, syndicat mixte de promotion de l'activité transmanche, n° 398445

Le Conseil d'Etat continue la refonte du contentieux contractuel et autorise désormais les tiers à exercer un recours de plein contentieux tendant à la résiliation d'un contrat administratif.

Les juges assortissent ce recours de trois conditions, proches de celles que l'on retrouve dans le recours en contestation de la validité du contrat (recours « Tarn et Garonne ») :

- que le tiers soit lésé d'une façon suffisamment directe et certaine par la décision refusant de faire droit à sa demande de mettre fin à l'exécution du contrat ;
- n'invoquer que des moyens tirés :
 - ✓ de ce que la personne publique contractante était tenue de mettre fin à l'exécution du contrat du fait de dispositions législatives applicables aux contrats en cours ;
 - ✓ de ce que le contrat est entaché d'irrégularités qui sont de nature à faire obstacle à la poursuite de son exécution et que le juge devrait relever d'office ;
 - ✓ de ce que la poursuite de l'exécution du contrat est manifestement contraire à l'intérêt général (ex. : inexécutions d'obligations contractuelles qui, par leur gravité, compromettent manifestement l'intérêt général).

Nota : les tiers ne pourront en revanche se prévaloir d'aucun autre moyen, notamment pas ceux tenant aux conditions et formes dans lesquelles la décision de refus de résilier a été prise.

- Les moyens invoqués doivent être en rapport direct avec l'intérêt lésé dont le tiers requérant se prévaut.

De la même façon que pour le recours « Tarn et Garonne », cette dernière condition n'est pas applicable aux Préfets ou membres des assemblées délibérantes.

DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

❖ **PRECISIONS QUANT A LA POSSIBILITE DE CONCLURE UNE DSP SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE**

> CE, 14 février 2017, Société Sea Invest Bordeaux, n° 405157

Le Conseil d'État, dans une décision du 14 février 2017, précise les conditions dans lesquelles une collectivité peut conclure une délégation de service sans publicité, ni mise en concurrence :

- une situation d'urgence doit être caractérisée ;
- un motif d'intérêt général tenant à la continuité du service doit exister ;

- la durée du contrat conclu doit être brève. Le contrat ainsi conclu est provisoire et ne peut pas excéder la durée nécessaire pour mettre en œuvre une procédure de publicité et de mise en concurrence ou d'organisation d'une reprise en régie.

En l'espèce, l'urgence est caractérisée par les manquements du prestataire et par l'impossibilité pour la collectivité d'assurer la continuité du service public face à aux défaillances du cocontractant.

Le Conseil d'État supprime ainsi la condition tenant au caractère soudain de l'impossibilité de continuer à faire assurer le service évoquée dans sa jurisprudence antérieure (CE, 4 avril 2016, Communauté d'agglomération du centre de la Martinique, n° 396191).

❖ **LIMITATION DES OBLIGATIONS DU DELEGATAIRE PAR L'OBJET ET LES STIPULATIONS DU CONTRAT**

>CE, 3 mars 2017, Société dhuysienne de chaleur, n°398901

Le Conseil d'Etat, dans un arrêt du 3 mars 2017, précise que les principes de continuité du service public et d'égalité des usagers devant le service public ne s'imposent au délégataire que dans les limites de l'objet du contrat et selon les modalités définies par ses stipulations.

Ainsi le délégataire ne peut être obligé, sauf stipulations contractuelles contraires, d'assurer sa mission au profit des usagers qui cessent de remplir les conditions pour en bénéficier.

Dans ce cadre, le délégataire n'est pas tenu d'exécuter des prestations non prévues dans le contrat. Une collectivité ne peut donc pas faire usage de sanctions coercitives prévues en cas de méconnaissance d'obligations contractuelles, pour forcer le délégataire à accomplir une prestation non prévue dans le contrat.

❖ **IMPOSSIBILITE DE CHOISIR UN CANDIDAT SUR LE FONDEMENT D'ELEMENTS ETRANGERS AU CONTRAT**

>CE, 24 mai 2017, SAUR, n° 407431

Dans le cadre d'une délégation de service public d'eau potable, le Conseil d'Etat estime qu'une commune ne peut pas demander aux candidats de remettre des offres conditionnelles dans l'hypothèse de l'attribution simultanée de la DSP eau potable avec une DSP assainissement lancée parallèlement par le syndicat intercommunal auquel la commune a transféré sa compétence « assainissement » (offre conditionnelle = prix plus bas si obtention par le même opérateur économique des deux contrats).

La commune ne peut en effet, sans méconnaître l'objet de la concession qu'elle entend conclure et l'obligation de sélectionner la meilleure offre au regard de l'avantage économique global que présente pour elle cette offre, demander aux candidats de lui remettre une offre conditionnelle tenant compte d'une procédure de passation mise en œuvre par une autre autorité concédante ou prendre en compte, pour choisir un délégataire, des éléments étrangers à ce contrat

Le Conseil d'Etat rappelle en outre qu'une autorité concédante ne peut modifier en cours de procédure les éléments d'appréciation des candidatures ou des offres en remettant en cause les conditions de la mise en concurrence initiale.

MARCHES PUBLICS

❖ **RESERVATION DES MARCHES PUBLICS AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES LOCALES EN OUTRE-MER**

>Loi n° 2017-256 du 28 février 2017, de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique

A titre expérimental, pendant cinq ans, l'article 73 de la loi de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer prévoit que les collectivités ultramarines pourront « réserver jusqu'à un tiers de leurs marchés publics aux petites et moyennes entreprises locales ». Pour la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et les îles Wallis et Futuna, cette possibilité est réservée aux marchés passés par les services et les établissements publics de l'État.

L'ensemble des marchés conclus au titre de cette expérimentation ne peut pas « excéder 15% du montant annuel moyen des marchés du secteur économique concerné conclus par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice concernés au cours des trois années précédentes ».

Lorsque le montant du marché est supérieur à 500 000 euros HT, les soumissionnaires doivent présenter un plan de sous-traitance sur les modalités de participation de ces petites et moyennes entreprises.

❖ **MODIFICATION DU DECRET « MARCHES PUBLICS »**

>Décret n° 2017-516 du 10 avril 2017 portant diverses dispositions en matière de commande publique

Le décret n° 2017-516 du 10 avril 2017 portant diverses dispositions en matière de commande publique modifie le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, dit décret « Marchés publics », notamment sur les points suivants :

- nouvelle obligation pour l'ensemble des acheteurs soumis à la « loi MOP1 » d'organiser un concours pour la passation de leurs marchés publics de maîtrise d'œuvre ;
- suppression de l'obligation de produire un extrait de casier judiciaire lors des candidatures. Désormais une simple déclaration sur l'honneur suffit ;
- suppression pour les marchés en deçà de 25 000 euros de l'obligation de mise à disposition des données essentielles du marché par voie électronique ;
- suppression de l'obligation pour la collectivité de procéder à une évaluation comparative du mode de réalisation d'un projet dont le montant est supérieur à 100 millions d'euros ;
- précision quant à la possibilité d'organiser une procédure concurrentielle avec négociation ou dialogue compétitif lorsqu'à la suite d'un premier appel d'offres seules des offres irrégulières ou inacceptables ont été présentées.

La DAJ de Bercy a mis sur son site internet une fiche explicative du décret.

❖ **CIRCULAIRE SUR LA « CLAUSE MOLIERE »**

>Instruction interministérielle relative aux délibérations et actes des collectivités territoriales imposant l'usage du français dans les conditions d'exécution des marchés, 27 avril 2017, NOR : ARCB1710251

Une instruction interministérielle en date du 27 avril 2017 rappelle aux préfets l'illégalité des délibérations et des actes des collectivités imposant l'usage du français aux salariés des candidats aux marchés publics. De même, les délibérations et les actes tendant à interdire le recours aux travailleurs détachés sont illégaux. Cette interdiction concerne également les attestations sur l'honneur du non-recours aux travailleurs détachés.

L'usage du français pourra néanmoins être requis lorsqu'il est en lien avec l'objet du marché et est nécessaire à sa bonne exécution. L'instruction cite comme exemple, l'usage de la maîtrise du français dans le cadre de « certaines prestations de formation ».

Enfin, le gouvernement précise qu'une clause obligeant l'usage des langues régionales est également réputée illégale.

¹ Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée

❖ VALIDATION DES CLAUSES D'INTERPRETARIAT DANS UN MARCHÉ PUBLIC

>CE, 4 décembre 2017, n°413366

Dans une décision du 4 décembre 2017, le Conseil d'Etat a validé les clauses d'interprétariat prévues en vue de la passation d'un marché public de travaux.

Ces clauses étaient insérées dans le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) d'un marché public de travaux relatif à la mise en accessibilité handicaps et à la réfection des cours d'un lycée.

Elles prévoyaient respectivement la présence d'un interprète qualifié permettant d'assurer la bonne compréhension par les travailleurs concernés des règles :

- en matière de protection sociale ;
- relatives à la protection de la sécurité et de la santé des travailleurs.

Pour valider ces clauses, le Conseil d'Etat relève tout d'abord qu'elles « doivent être appliquées sans occasionner de coûts excessifs au titulaire du marché ». Il estime ensuite que l'une et l'autre présentent un lien suffisant avec le marché. Enfin, il juge que « tant la clause relative à une information sur les droits sociaux des personnes embauchées sur le chantier, qui doit porter sur les droits essentiels, que celle relative à la protection de la sécurité et de la santé des travailleurs poursuivent un objectif d'intérêt général et qu'elles permettent d'atteindre cet objectif sans aller au-delà de ce qui est nécessaire ».

GESTION DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

❖ ILLEGALITE DES CONVENTIONS DE FOURNITURE D'EAU GRATUITE

>Cour de Cassation, 8 novembre 2017, n° 16-18859

Après avoir rappelé qu'aux termes de l'article L. 2224-12-1 du code général des collectivités territoriales, toute fourniture d'eau potable, quel qu'en soit le bénéficiaire, fait l'objet d'une facturation au tarif applicable à la catégorie d'usagers correspondante et que les collectivités sont tenues de mettre fin, avant le 1er janvier 2008, à toute disposition ou stipulation contraire, la Cour de Cassation a jugé que ces principes devaient s'appliquer y compris aux conventions signées avant l'entrée en vigueur de la loi.

Toute convention de fourniture d'eau gratuite est donc illégale.

ASSAINISSEMENT

❖ OBLIGATION DE REALISER LES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU DANS UN DELAI RAISONNABLE

>CE, 24 novembre 2017, n°396046

Dans une décision du 24 novembre 2017, le Conseil d'Etat a estimé qu'après avoir délimité une zone d'assainissement collectif, les communes, ou les EPCI compétents, sont tenus d'exécuter dans un délai raisonnable les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif pour raccorder les habitations de cette zone et dont les propriétaires en ont fait la demande. Il précise que ce délai doit s'apprécier au regard des contraintes techniques liées à la situation topographique des habitations à raccorder, du coût des travaux à effectuer, du nombre et de l'ancienneté des demandes de raccordement.

❖ CLARIFICATION DU CHAMP DE COMPETENCE « ASSAINISSEMENT » POUR LES BOUCHES D'EGOUT ET LES AVALOIRS

>Réponse du Ministère de l'intérieur publiée dans le JO du 2 mars 2017, p. 903

Une réponse ministérielle du 2 mars 2017 indique que les avaloirs relèvent de la compétence « assainissement », dès lors que cet ouvrage est destiné à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales.

En revanche, les bouches d'égout sont destinées à la collecte, au transport, au traitement et au stockage des eaux pluviales provenant de la voirie. Ainsi l'ouvrage ressort de la compétence « voirie » de la collectivité en charge de cette compétence.

EAU POTABLE

❖ MODIFICATION DES REGLES DE SUIVI SANITAIRE

>Arrêté du 4 août 2017 modifiant plusieurs arrêtés relatifs aux eaux destinées à la consommation humaine pris en application des articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-10, R. 1321-15, R. 1321-16, R. 1321-24, R. 1321-84, R. 1321-91 du code de la santé publique

L'arrêté adapte en droit national certaines dispositions de la Directive (UE) 2015/1787 de la Commission du 6 octobre 2015 modifiant les annexes II et III de la directive 98/83/CE du Conseil relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et modifie également les exigences de qualité pour des eaux destinées à la consommation humaine pour le baryum. Les principales modifications sont :

- La possibilité pour l'ARS de supprimer tout ou partie du contrôle sanitaire de certains paramètres. Il s'agit de la transcription restrictive dans le droit français de la directive européenne. En effet, seuls les paramètres chlorures, sulfates et nitrates peuvent être totalement exclus des analyses de type P1. Les principaux points sont :
 - La fréquence des prélèvements et d'analyses peut être réduite pour les analyses de type P1 et D1 si les résultats sont < 60% de la limite paramétrique pendant au moins 3 ans. La réduction de fréquence ne peut dépasser 50% de celle normalement prévue.
 - Les paramètres chlorures, nitrates ou sulfates peuvent être supprimés des analyses P1 si les résultats sont tous < 30% de leur limite paramétrique pendant au moins 3 ans
 - Le retrait doit être fondé sur les résultats de l'évaluation des risques (« aucun facteur pouvant être raisonnablement anticipé n'est susceptible d'altérer la qualité des eaux »)
 - L'auto surveillance doit être réalisée par un laboratoire agréé par le Ministère ou accrédité COFRAC. Le préleveur doit être formé. Les résultats doivent être transmis mensuellement à l'ARS.
- Baryum : la limite réglementaire à 0,70 mg/l qui était une « limite de qualité » devient une « référence de qualité »

❖ METHODE D'ANALYSE – CONTROLE SANITAIRE DES EAUX

>Arrêté du 19 octobre 2017 relatif aux méthodes d'analyse utilisées dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux

L'arrêté détermine les méthodes d'analyse et leurs caractéristiques de performance que doivent respecter les agences régionales de santé et les laboratoires agréés pour le contrôle sanitaire des eaux.

Ces méthodes sont utilisées pour l'analyse des échantillons provenant des trois types d'eaux suivants :

- les eaux destinées à la consommation humaine, à l'exception des eaux minérales naturelles ;
- les eaux brutes utilisées pour la production d'eaux destinées à la consommation humaine ;
- les eaux de baignade.

❖ ORSEC EAU POTABLE

>Instruction interministérielle n° DGS/VSS2/DGCS/DGSCGC/2017/138 du 19 juin 2017 relative à l'élaboration du dispositif de gestion des perturbations importantes de l'approvisionnement en eau potable (ORSEC-Eau potable)

Un guide d'aide à l'élaboration du dispositif ORSEC Eau potable, a été introduit par l'instruction interministérielle n° DGS/VSS2/DGCS/DGSCGC/2017/138 du 19 juin 2017 relative à l'élaboration du dispositif de gestion des perturbations importantes de l'approvisionnement en eau potable (ORSEC Eau potable).

Ce guide a vocation à être décliné dans chaque département afin de trouver des solutions d'alimentation de substitution adaptées en cas de ruptures qualitatives ou quantitatives de l'approvisionnement des populations et des autres usagers en eau destinée à la consommation humaine.

L'instruction et le guide qu'elle introduit visent à définir les principes d'organisation de l'approvisionnement en eau potable des populations, en pourvoyant à ses besoins prioritaires.

L'instruction actualise et remplace la circulaire NOR INTE8800341C du 27 septembre 1988 relative aux perturbations importantes sur un réseau de distribution d'eau potable entraînant l'impossibilité d'une consommation d'eau issue du réseau d'adduction public par les usagers.

ENVIRONNEMENT

❖ PARTICIPATION DU PUBLIC DANS LES DECISIONS A CARACTERE ENVIRONNEMENTAL

>Décret n° 2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et modifiant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale de certains projets, plans et programmes

Le décret modifie les procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement, en application de l'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement.

Sont concernées les décisions, autres que les décisions individuelles, « des autorités publiques » ayant une incidence sur l'environnement lorsque celles-ci ne sont pas soumises, par les dispositions législatives qui leur sont applicables, à une procédure particulière organisant la participation du public à leur élaboration.

Le décret prévoit notamment la mise en place d'un débat public pour les plans et programmes de niveau national faisant l'objet d'une évaluation environnementale.

Il détaille la procédure de conciliation en cas de conflit entre le maître d'ouvrage et un ou plusieurs associations agréées.

Est également détaillée, la mise en œuvre du droit d'initiative citoyenne afin demander une concertation préalable au préfet.

Le décret généralise la dématérialisation de l'enquête publique.

❖ ACTION DE GROUPE EN ENVIRONNEMENT : DES PRECISIONS UTILES

Décret n° 2017-888 du 6 mai 2017 relatif à l'action de groupe et à l'action en reconnaissance de droits prévues aux titres V et VI de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle (JO 10 mai 2017, texte n° 110).

S'agissant de l'action de groupe en matière environnementale, ce décret fixe les conditions d'agrément des associations susceptibles d'intervenir en matière d'action de groupe. Il est entré en vigueur le 11 mai 2017.

❖ EXPERIMENTATION TERRITORIALE D'UN DROIT DE DEROGATION ACCORDE AUX PREFETS :

>Décret n° 2017-1845 du 29 décembre 2017 relatif à l'expérimentation territoriale d'un droit de dérogation reconnu au préfet

Sont concernés les préfets des régions et des départements de Pays de la Loire, de Bourgogne-Franche-Comté et de Mayotte, les préfets de département du Lot, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la

Creuse ainsi que le représentant de l'Etat à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin et, par délégation, le préfet délégué dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

Ce décret autorise, par la voie d'une expérimentation sur quelques territoires et pendant deux ans, le représentant de l'Etat à prendre des décisions dérogeant à la réglementation dans certaines matières (dont l'environnement et l'urbanisme), dans le but d'alléger les démarches administratives, de réduire les délais de procédure ou de favoriser l'accès aux aides publiques.

La dérogation doit toutefois répondre à certaines conditions : être justifiée par un motif d'intérêt général et l'existence de circonstances locales, être compatible avec les engagements européens et internationaux de la France et ne pas porter atteinte aux intérêts de la défense ou à la sécurité des personnes et des biens, ni une atteinte disproportionnée aux objectifs poursuivis par les dispositions auxquelles il est dérogé.

❖ PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES

FIXATION DES LIMITES DE QUANTIFICATION DES COUPLES PARAMETRE-MATRICE PAR LE DIRECTEUR DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITE

> **Avis du 11 février 2017 relatif aux limites de quantification des couples « paramètre-matrice » de l'agrément des laboratoires effectuant des analyses dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques, JORF n° 0036.**

L'avis du directeur de l'eau et de la biodiversité fixe les limites de quantification des couples « paramètre-matrice » pour l'agrément des laboratoires effectuant des analyses dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques. Ces couples permettent de mesurer la qualité de l'eau en fonction de chaque substance chimique, indices biologiques ou éléments physicochimique. L'avis du 11 février 2017 fixe ainsi, pour chaque couple, le seuil permettant la délivrance de l'agrément relatif à la qualité de l'eau.

> **Note technique du 19 septembre 2017 relative à la mise à jour des états des lieux du troisième cycle de gestion de la directive-cadre sur l'eau**

Cette note explique les points essentiels relatifs à la mise à jour en 2019 des états des lieux de la directive cadre sur l'eau (2000/60/CE) qui impose aux États membres de réaliser un état des lieux dans chacun des bassins au début de chaque cycle de gestion et introduit le guide technique national d'accompagnement de ce travail.

❖ GEMAPI

> **Loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations**

Cette loi vise à assouplir les conditions du transfert de la compétence GEMAPI au profit des Etablissements publics de coopération intercommunale imposé par la loi MAPTAM (n° 2014-58 du 27 janvier 2014).

Elle prévoit que les départements et les régions pourront continuer leur action GEMAPI au-delà du 1er janvier 2020 et que les régions peuvent participer au financement des projets d'intérêt régional.

Elle autorise par ailleurs la sécabilité interne des missions de GEMAPI en permettant le transfert ou la délégation partielle de chacune des quatre missions constitutives de la compétence GEMAPI à un EPAGE (Etablissement public d'aménagement et de gestion de l'eau) ou un EPTB (Etablissement public territorial de bassin). Sont concernés :

1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;

7 | Annexes

2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;

5° La défense contre les inondations et contre la mer ;

8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (article L. 211-7 de l'environnement).

A noter par ailleurs : le gouvernement devra remettre au Parlement dans un délai de deux mois à compter de l'entrée en vigueur de la loi, un rapport sur la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement aux fins de prévention des inondations. Dans ce rapport, le Gouvernement indiquera les modifications législatives ou réglementaires afin de :

« 1° Préciser la répartition des compétences en la matière entre les collectivités territoriales et leurs groupements ;

2° Clarifier l'articulation entre la mission de maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement et de lutte contre l'érosion des sols mentionnée au 4° du I de l'article L. 211-7 du code de l'environnement, le service public administratif de gestion des eaux pluviales urbaines mentionné à l'article L. 2226-1 du code général des collectivités territoriales, et la compétence en matière d'assainissement mentionnée à l'article L. 2224-8 du même code ;

3° Améliorer le financement des opérations et équipements concourant à la prévention des inondations par la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement. »

❖ **BIODIVERSITE**

>BIODIVERSITE : Modalités de désinscription des sites inscrits existants

- **Instruction du 10 avril 2017 relative à la désinscription de sites inscrits existants prévue à l'article 168 de la loi n° 2016- 1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages**

La loi sur la biodiversité (article 168) a introduit un dispositif tendant à effectuer un tri sur les 4800 sites en les répartissant en trois groupes, faisant l'objet d'un régime différent.

Cette instruction indique la méthode à suivre pour effectuer cette classification, qui doit être faite par les services compétents au niveau départemental, avant le 1er janvier 2026.

Elle définit la méthode à utiliser pour l'élaboration de la liste départementale de sites à désinscrire.

❖ **INSTALLATIONS CLASSEES : FORMULAIRE CERFA**

> Arrêté du 3 mars 2017 fixant le modèle national de demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement

L'arrêté prévoit la mise en place d'un formulaire pour les demandes d'enregistrement des installations classées. Ce formulaire est homologué CERFA et est obligatoire à compter du 16 mai 2017.

DROIT PRIVE

❖ **MODIFICATION DU TAUX D'INTERET LEGAL**

>Arrêté du 28 décembre 2017 relatif à la fixation du taux de l'intérêt légal

Un arrêté publié au journal officiel du 30 décembre 2017, a modifié le taux de l'intérêt légal applicable pour le premier semestre 2018, qui atteint 0,89%. Ainsi, lorsque le marché fait référence au taux légal,

le taux d'intérêt moratoire passe à 2,89%. En revanche, lorsque le marché fait référence au taux appliqué par la BCE, il est de 7%.

Nota : pour les créances des personnes physiques n'agissant pas pour des besoins professionnels, le taux d'intérêt légal passe à 3,73 %

❖ **EXTENSION DU REGIME DE LA GARANTIE DECENNALE**

>Cour de Cassation, 14 septembre 2017 n°16-17323

Dans un arrêt du 14 septembre 2017 la Cour de Cassation a confirmé un arrêt du 15 juin dernier (Cour de Cassation, 15 juin 2017, n°16-19640) jugeant que les désordres affectant des éléments d'équipement, dissociables ou non, d'origine ou installés sur existant, relèvent de la responsabilité décennale lorsqu'ils rendent l'ouvrage dans son ensemble impropre à sa destination.

La seule différence entre les dommages sur les éléments d'origine ou installés sur l'existant concerne la personne tenue à garantie, qui reste le constructeur d'origine lorsque l'élément d'équipement impropre est d'origine, et est l'installateur de cet élément sur existant. Il appartiendra à tous les corps de métier concernés de souscrire à l'assurance obligatoire, même lorsque leur intervention sera limitée à l'installation d'un élément d'équipement dissociable.

Un élément d'équipement dissociable de l'ouvrage et qui serait installé par la suite sur un ouvrage existant suit le régime de l'ouvrage existant (à savoir qu'il pourrait être soumis à responsabilité décennale) et ceci même s'il ne s'agit pas d'un ouvrage.

6.2 Annexe 2 : Schéma des PR

6.3 Annexe 3 : Pluviométrie

6.4 Annexe 4 : Schéma de principe des Steus

6.5 Annexe 5 : Ouvrages géoréférencés

6.6 Annexe 6 : Organigramme de la SME

6.7 Annexe 7 : Bilans autosurveillances

6.8 Annexe 8



Prêts pour la révolution de la ressource